Romance
Seminar

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lettresetngoci02comm

LETTRES

ET

NÉGOCIATIONS

DE

PHILIPPE DE COMMINES

publiées

AVEC UN COMMENTAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE.

PAR

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE,

Membre de l'Académie royale de Belgique,
Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Munich, etc.

TOME II

BRUXELLES.
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,
VICTOR DEVAUX ET Cie.
RUE SAINT-JEAN, 26

1868

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Bruxelles. — Imprimerie du Comptoir universel, rue Saint-Jean, 26.

LETTRES

ET

NÉGOCIATIONS

DE

PHILIPPE DE COMMINES

publiées

AVEC UN COMMENTAIRE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE,

PAR

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE,

Membre de l'Académie royale de Belgique,
Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Munich, etc.

TOME II

BRUXELLES,
COMPTOIR UNIVERSEL D'IMPRIMERIE ET DE LIBRAIRIE,
VICTOR DEVAUX ET Cie,
RUE SAINT-JEAN, 26.

1868

Romance Seminar
DC 106.9
C7
A12
1867
2

LETTRES ET NÉGOCIATIONS

DE

PHILIPPE DE COMMINES.

VI

COMMINES PENDANT LA MINORITÉ DE CHARLES VIII.

Dans les Mémoires de Philippe de Commines, une lacune considérable se remarque depuis la mort de Louis XI, en 1483, jusqu'aux guerres d'Italie, en 1494. C'est cette époque laissée dans l'ombre et ensevelie dans un profond silence par le seigneur d'Argenton, que nous allons étudier d'après les documents originaux. Nous l'y retrouverons avec ses qualités et ses vices. Il portera au milieu des intrigues cette vive intelligence qui ne lui fit jamais défaut et qui lui révélait les intérêts et les destinées de la société moderne; mais, en même temps, par un constant et déplorable contraste, son honneur et sa loyauté seront livrés à de honteuses enquêtes et à une publique flétrissure.

La dame de Beaujeu s'était trouvée, en vertu des dernières volontés de son père, investie de la régence pendant la minorité de Charles VIII. Il était douteux toutefois qu'elle possédât la puissance nécessaire pour l'exercer, et quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis la mort de

Louis XI, lorsqu'elle fut réduite à tolérer une réunion des princes du sang, jaloux de son autorité et bien résolus à la partager avec elle, s'ils consentaient à ne pas l'en dépouiller complètement. Dans cette assemblée, qui se tint à Amboise et qui se prolongea pendant quelques semaines, le duc d'Orléans fut nommé lieutenant-général de l'Ile de France, de la Champagne, du Vermandois, du Beauvoisis et d'autres pays contigus. Commines fut l'un des signataires de cette ordonnance [1]. Il était, dit-il lui-même, « aussi privé « du duc d'Orléans que nulle autre personne [2]. » Il s'attachait à lui parce qu'il le croyait appelé à triompher d'Anne de Beaujeu et parce qu'il espérait avoir sa part dans ses succès.

Anne de Beaujeu avait formé un conseil de douze personnes, chargées de vaquer avec elle aux soins du gouvernement du royaume. Trois nouveaux membres y entrèrent : c'étaient le sire de Saint-Vallier, de la maison de Poitiers ; Geoffroi de Pompadour, évêque de Périgueux, et le seigneur d'Argenton [3]. Nous croyons ne pas nous tromper en attribuant à l'influence du duc d'Orléans l'adjonction de ces trois noms. En même temps, des lettres royales du 2 octobre 1483 confirmaient Commines dans ses fonctions de sénéchal de Poitou, et au mois de novembre de cette année, on lui confia une ambassade vers le duc de Bretagne et la

[1] *Recueil des ordonn.*, t. XIX, p. 152 (9 octobre 1483). Le nom de Commines se lit au bas d'une autre ordonnance du 24 octobre. *Ibid.*, p. 159.

[2] *Mém.*, t. II, p. 596.

[3] Je estoie de ce conseil, qui avait esté lors créé tant par les prouches parents du roy que par les trois estats du royaulme. *Mém.*, t. II, p. 294.

charge de recevoir sur son passage l'hommage des cités au nouveau roi, notamment celui de la ville de Niort, dont les échevins se rendirent au devant de lui jusqu'à Saint-Maixent[1]. Commines, à son retour, suivit le jeune roi à Cléry, près du tombeau de son ancien maître le roi Louis XI, et il est cité comme témoin dans les lettres royales du 5 décembre 1483 où Charles VIII renonce pour dix années à la juridiction du Parlement sur la Flandre, en faisant un pompeux éloge de ce pays « fréquenté de marchands étran- « gers plus que nul pays qui soit deçà la mer océane[2]. »

Commines, associant son nom à des actes qui formaient un éclatant retour vers une ère de franchises et de libertés, n'exerçait son influence sur le duc d'Orléans que pour chercher à effacer, par des réformes utiles et par la popularité qu'elles ne manqueraient point de recueillir, le souvenir des impitoyables rigueurs du dernier règne.

On aurait tort de s'étonner si Commines, serviteur trop complaisant de Louis XI, parle « de ce royaulme tant foullé « et oppressé en mainte sorte[3]. » Il ira bien plus loin, car il fera peser la responsabilité des hontes et des crimes sur les ministres comme sur les rois : ce qu'il dit des grands princes soumis à l'information que les pleurs et les gémissements des victimes poursuivent devant le Juge suprême, il le répète des grands gouverneurs, et c'est en parlant des uns et des autres qu'il se demande « quelles sont les causes « pour quoy ils n'ont considération de la puissance divine.

[1] Notice de M. de la Fontenelle, p. 43.

[2] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, pp. 393 et 395; *Recueil des ordonn. XIX*, p. 215. On retrouve le nom de Commines au bas d'une autre ordonnance du 8 décembre.

[3] *Mém.*, t. II, p. 144.

« et de sa justice[1]. » Il cherchait à faire oublier, en feignant de l'oublier lui-même, à quelle tyrannie s'étaient associés les conseillers de Louis XI ; et il ne songeait qu'à parer de couleurs brillantes la voie qu'il ouvrait aux conseillers de Charles VIII, appelés à être désormais les bienfaiteurs du peuple.

Quel sera le remède à un état de choses où une volonté absolue, multipliant les supplices et les tailles, a absorbé à la fois les droits et les ressources de la nation ? Il faut le chercher dans une réunion solennelle de ses représentants librement élus, où se feront entendre ses aspirations et ses vœux[2]. Aussi Commines ne saurait assez insister sur l'utilité et la légitimité de la tenue d'états-généraux, et il va jusqu'à dire que ceux qui s'y opposent, commettent un crime envers Dieu, le roi et la chose publique[3].

La convocation des états-généraux en 1484 doit, à notre avis, être attribuée à Commines, dont le duc d'Orléans suivait les conseils[4] ; et lorsque cette célèbre assemblée se

[1] *Mém.*, t. II, p. 147.

[2] Une seule fois, Louis XI avait réuni les états-généraux, et ce qui s'y passa, l'engagea sans doute de ne plus le faire. Néanmoins, il avait désigné lui-même ceux qui y siégeraient, espérant bien « qu'ils ne contrediroient pas à son vouloir. » *Mém.*, t. I, p. 211.

Les archives de Tournay offrent sur cette assemblée des états-généraux des détails fort intéressants.

[3] *Mém.*, t. II, p. 143.

[4] Dans une lettre du 12 mars 1483, adressée au duc de Bourbon, le duc d'Orléans rappelle que c'est de lui qu'émanent les requêtes présentées au roi pour la réunion des états-généraux. *Preuves de l'Histoire de Charles VIII*, p. 399. Le duc d'Orléans s'exprime plus explicitement encore dans son manifeste du 17 janvier 1484 (v. st.) Godefroy, p. 466. Les ducs de Bourbon et de Bretagne s'étaient joints au duc d'Orléans.

réunit à Tours au mois de janvier, on vit le duc d'Orléans, toujours guidé, croyons-nous, par Commines, se faire honneur de prendre part à ses délibérations. Le duc de Bourbon, que le duc d'Orléans appelait « son bon père [1], » y siégeait aussi et amenait avec lui le sire de Culant, qui votait avec les membres du conseil, quoiqu'il n'en fît point partie [2]. Des relations intimes s'étaient établies entre Commines, le sire de Culant et l'évêque de Périgueux.

Les états-généraux s'empressèrent de ratifier le choix des quinze membres du conseil. Pour activer leurs travaux, ils s'étaient divisés en sections, mais elles étaient loin d'être égales les unes aux autres en crédit et en autorité. Une influence prépondérante était acquise à la section de Paris [3], et c'était là que Commines avait choisi sa place avec un autre transfuge, le sire de Crèvecœur [4]. Commines avait été frappé du rôle que la capitale était appelée à remplir dans les destinées de la France [5]. Si Charles VII n'avait pas désespéré de la monarchie, même à Bourges, Louis XI, au contraire, déclarait que perdre Paris, c'était perdre la couronne [6]. Dominer à Paris, d'après Commines qu'animait la même pensée, c'était gouverner le royaume.

Quelles étaient les idées que Commines cherchait à faire prévaloir ? Quel était son plan de gouvernement? Las d'une

[1] Godefroy, *Hist. de Charles VIII,* p. 399.

[2] *Journal de Jean Masselin.*

[3] La section de Paris comprenait l'Orléanais, le Nivernais, la Champagne, la Picardie, etc., c'est-à-dire le cœur et toute la puissance de la France.

[4] *Journal de Jean Masselin,* p. 223.

[5] Voyez *Mém.*, t. I, p. 74.

[6] *Mém.*, t. I, p. 73.

tyrannie qu'il avait connue de plus près et d'abus dont il avait pu sonder tous les désordres, il s'était pris à rêver une situation nouvelle où la nation, associée aux droits de la royauté, eût aussi partagé la responsabilité de ses devoirs, et où, de plus, le talent et l'habileté n'eussent point été le jouet du caprice d'un seul. Après avoir été le ministre de la volonté la plus absolue qu'on eût jamais rencontrée, il était arrivé à vouloir fonder ce que, de notre temps, on a appelé le gouvernement parlementaire ou constitutionnel : épisode vraiment intéressant d'une carrière si active et si agitée.

Commines, en formant ces projets pour la France, se souvenait à la fois de la Flandre, de l'Angleterre et de l'Italie.

Bien qu'il ne ressentît, comme Louis XI, qu'un profond mépris pour les représentants des communes flamandes, « qui n'estoient, dit-il, que bestes et gens de ville la plus« part[1], » il admirait leurs lois et leurs usages, leur activité, leur industrie et ce patriotisme même qui avait déjoué ses propres ruses. Parlant des provinces gouvernées par Philippe le Bon, il déclare que c'étaient « terres de pro« mission, » parce que le duc y taillait peu ses sujets[2].

Il avait aussi trouvé en Angleterre le modèle d'institutions restées inébranlables au milieu des révolutions qui ensanglantaient le trône. En Angleterre, observe-t-il, le roi ne peut aborder aucune grande entreprise « sans assem« bler son parlement (qui vault autant à dire comme les « trois estats), qui est chose très-juste et saincte; et en « sont les roys plus fors et mieulx servis, quant ainsi le

[1] *Mém.*, t. II, p. 112.
[2] *Mém.*, t. I, p. 19.

« font en semblables matières. Selon mon advis, entre « toutes les seigneuries du monde, où la chose publicque « est mieulx traitée, où règne moins de violence sur le « peuple, c'est Angleterre [1]. »

Enfin, Florence lui avait offert « une auctorité doulce « et amyable, et telle que estoit nécessaire à une ville de « liberté. » Ce qui l'avait conduit à cette remarquable conclusion : que le vrai caractère de la sagesse politique, c'était « de gouverner modérément une grande autorité [2]. »

Deux points préoccupaient surtout Commines : la levée de l'impôt librement consenti par les états-généraux, et la formation d'une armée régulière qui eût fait participer la nation à ce qui touchait son honneur, aussi bien qu'à ce qui intéressait sa prospérité.

Commines n'hésite pas à affirmer que le roi ne peut lever aucun impôt sans le consentement des états-généraux. « Y a-t-il roy, ne seigneur sur terre, qui ait povoir de « mettre ung denier sus ses subjects, sans octroy et con- « sentement de ceulx qui le doibvent payer, sinon par « tyrannie ou violence? Nostre roy est le seigneur du « monde qui moins a cause de user de ce mot : « J'ay privi- « lége de lever sur mes subjects ce qui me plaist, » car luy, « ne aultre ne l'a. Est-ce que le roy doibt alléguer privi- « lége de povoir prendre à son plaisir, sur subjects qui si « libérallement luy donnent? Ne seroit-il plus juste envers « Dieu et le monde de lever par ceste forme que par vou- « lenté désordonnée? [3] » Si Mahomet II, à sa mort, regretta

[1] *Mém.*, t. II, p. 142.
[2] *Mem.*, t. II, p. 338.
[3] *Mém.*, t. II, pp. 141, 145.

un impôt qu'il venait d'établir : « regardez que doibt faire « ung prince crestien qui n'a auctorité fondée en raison de « riens imposer sans le congié de son peuple. » Lever des tailles, « c'est grant tyrannie [1]. »

Charles VII, dans de graves circonstances, fut le premier qui imposa des tailles à son plaisir, sans le consentement des états-généraux : « il chargea fort son âme et celle « de ses successeurs et mit une cruelle playe sur son « royaulme, qui longuement saignera [2]. » C'est cette plaie qu'il faut guérir, mais il faut aussi que la nation soit consultée sur les guerres que l'on entreprendra, et que désormais l'organisation militaire repose sur l'intervention de ceux qui ont à défendre ou l'honneur ou la sécurité du pays.

Commines pose le principe : « Si vous dis que les roys en « sont trop plus fors quant ils entreprendent la guerre du « conseil de leurs subjects et en sont plus craints de leurs « ennemys [3]. » Puis il en déduit les conséquences et demande qu'il y ait une armée, soumise à une sévère discipline, régulièrement payée tous les deux mois [4], force protectrice et amie, et non plus nourrie de spoliations et de violences [5].

Commines avait vu le duc de Bourgogne réunir une milice fixe qui était toujours prête à prendre les armes et que tous les mois l'on passait en revue. On les appelait « les mesna- « giers. » Charles le Hardi les congédia, trouvant qu'il lui

[1] *Mém.*, t. II, p. 389.
[2] *Mém.*, t. II, p. 225.
[3] *Mém.*, t. II, p. 141.
[4] *Mém.*, t. II, p. 140.
[5] On reprochait à Bertrand du Guesclin d'avoir établi au profit des gens d'armes l'usage de prendre sans payer.

coûtaient trop cher[1] ; mais il reconnut bientôt « le dom-« mage qu'il avoit eu de n'avoir des gens d'armes prests « comme avoit le roy[2]. » De son côté, Louis XI désorganisa son armée, parce qu'il se défiait de ses sujets : il licencia les francs archers pour n'enrôler que des Suisses que le nouveau roi se hâta de renvoyer dans leurs montagnes. Il fallait rendre au premier devoir que tout homme a à remplir vis-à-vis de son pays, un caractère national.

Puis se succédaient dans l'esprit de Commines d'autres préoccupations non moins élevées, non moins importantes : l'unité de la législation, la réforme de la monnaie, la liberté du commerce. Ces grandes et fécondes idées allaient bientôt être soumises à une assemblée des mandataires de la nation, telle que la France n'en avait jamais vue, telle qu'elle ne devait la retrouver que quatre siècles plus tard, pour fermer le deuil de la monarchie et ouvrir la carrière des révolutions.

Les états-généraux, dont la première séance eut lieu le 15 janvier 1484, comprirent leur mission ainsi que Commines l'avait définie, et même en en exagérant l'étendue.

Le premier orateur qui était un clerc, affirma que la personne du roi et la disposition du gouvernement étaient placées dans les mains des états[3]; mais personne n'alla aussi loin que le seigneur de la Roche, ancien serviteur de la maison de Bourgogne comme Commines[4]. « L'État, disait-il,

[1] *Mém.*, t. I, p. 213. « Il aymoit mieulx les estrangiers que ses « subjects dont il povoit finer assez et de bons amys ». *Mém.*, t. II, p. 5.

[2] *Mém.*, t. I, p. 227.

[3] Res magna in vestris manibus posita est : regis personna et dispositio regni. *Journal de Masselin*, p. 66.

[4] Philippe Pot, seigneur de la Roche-Nolay, avait été élu en 1461

« est la chose du peuple : c'est le peuple qui est souverain.
« Comment des flatteurs attribueraient-ils la souveraineté
« au prince qui n'existe que par le peuple? Ceux qui gou-
« vernent sans le consentement du peuple, sont des tyrans
« et des usurpateurs du bien d'autrui. Puisqu'il est con-
« stant qu'en ce moment le roi ne peut disposer de la chose
« publique, il faut qu'elle revienne au peuple, donateur pri-
« mitif, et qu'il la reprenne comme sienne, puisque c'est sur
« lui que retombent toujours les fautes du gouvernement. »
Étrange langage chez un chevalier qui siégeait aux états comme délégué de cette province de Bourgogne, perfidement enlevée à la petite-fille du prince qui avait donné au sire de la Roche le collier de la Toison d'or! Jean Masselin, qui recueillit ce discours et qui constate qu'il fut entendu avec une grande faveur, était lui-même un ancien clerc de Louis XI, qui avait dressé le procès-verbal de l'assemblée d'Orléans où l'on avait voulu imposer le schisme au clergé. Les rois et les peuples trouvent dans les âmes basses et vénales les mêmes adulateurs.

Ce fut un étrange spectacle que celui qu'offrirent les états-généraux de Tours. Tandis que les victimes de Louis XI énumeraient leurs lamentables souffrances, d'anciens conseillers de ce même Louis XI, confondus dans cette assemblée avec les députés des communes, parlaient de liberté et de limitation de l'autorité royale. Lorsque les enfants du duc de Nemours présentèrent un si triste récit de la

chevalier de la Toison d'or. Au chapitre du mois d'avril 1478, il est déjà cité comme ayant trahi la maison de Bourgogne. Les seigneurs de la Roche et de Commines se trouvaient ensemble à la cour de Charles VIII, le 5 mars 1484. *Ordonn.*, t. XIX, p. 280.

mort de leur père, qu'ils furent interrompus par les sanglots des assistants, Commines put se rappeler qu'il s'était enrichi de ses dépouilles. Lorsque l'avocat de la maison d'Armagnac, déroulant le tableau des tortures infligées par les geoliers et les bourreaux, s'écriait, en terminant : *Proh! Dei hominumque fidem, adhuc hi sceleratissimi non modo spirant et vivunt, sed etiam divitiis et honoribus fruuntur!* Commines siégeait à côté de Philippe l'Huilier et d'Olivier le Roux, les plus infâmes de ces geoliers et de ces bourreaux, devenus les démagogues du lendemain, et nous ne savons quelle impression secrète de joie et de vengeance traversa son âme, lorsqu'on abandonna à la vindicte populaire ses rivaux qui lui avaient enlevé les dernières caresses de Louis XI, Olivier le Diable, qu'on pendit, et Doyac, dont on coupa les oreilles. Le duc d'Orléans recueillit les dépouilles d'Olivier le Diable, et Commines, dans ses Mémoires, crut être assez généreux en ne mentionnant pas son honteux châtiment.

Tels étaient les bizarres et émouvants auspices sous lesquels s'inaugurait ce régime nouveau qui devait avoir, disait-on, un code politique spécial, ce qu'aujourd'hui nous appellerions une Constitution.

Les opinions de Commines se retrouvent presque toutes dans les vœux exprimés par les états-généraux.

En ce qui touche les dépenses du roi et de l'État, si le domaine ne suffit point, il sera mis sur le pays des impositions modérées autres que les tailles, dont le nom est odieux au peuple. Les tailles et gabelles seront abolies.

S'il arrive quelque guerre, les gens des trois états subviendront à la nécessité du roi et du royaume.

En ce qui concerne l'administration de la justice, il faut que les juges soient choisis par le roi sur la présentation des cours souveraines; qu'ils soient inamovibles, mais responsables en cas de forfaiture; que les procédures soient abrégées et simplifiées; qu'on ne prononce plus par défaut la peine de la confiscation; que l'on ne puisse saisir les instruments de travail [1].

En ce qui touche le fait des marchandises, il faut qu'il soit loisible à tout marchand de circuler dans le royaume et hors du royaume franchement et librement; que tous acquits et péages soient supprimés; qu'il y ait une bonne monnaie; qu'on répare les routes et les ponts.

Enfin, en ce qui se rapporte aux deux points spécialement développés par Commines, l'impôt et l'armée, on évalua la force de l'armée permanente à deux mille cinq cents lances et à six mille hommes d'infanterie, et l'on accorda un impôt annuel de quinze cent mille livres [2].

Il faut ajouter que les états-généraux décidèrent que le duc d'Orléans présiderait le conseil, et cette résolution paraît avoir engagé la régente à faire quitter brusquement au jeune roi la ville de Tours, dont l'air, disait-on, ne lui convenait point (8 mars). L'absence du roi entraîna la séparation des états-généraux.

Dès ce moment, Anne de Beaujeu allait lutter avec une prudence et une énergie dont l'histoire lui a tenu compte, contre le parti des princes du sang.

Il est douteux que Commines se soit pleinement félicité

[1] Il faut, dit Commines, « traicter les subjects en grant doulceur et en bonne justice. » *Mém.*, t. II, p. 3.

[2] *Preuves de l'Histoire de Charles VIII*, p. 339. Voyez aussi le Journal de Jean Masselin.

de cette première tentative de gouvernement parlementaire. Il n'avait pas réussi à établir son influence sur ces bases chancelantes et agitées, et néanmoins, pour atteindre ce but, il avait démenti son passé, condamné sa conduite, désavoué tout ce qu'il avait fait et tout ce qu'il avait approuvé. Il n'avait pas même osé s'opposer à une ordonnance rendue presqu'aussitôt après la mort de Louis XI, où l'on avait déclaré qu'il y avait lieu de réviser « les « grandes aliénations induement faictes du dommaine royal « à plusieurs gens lais qui les tiennent par les dons qu'ils en « ont obtenus par leurs grans importunités et autrement[1]. »

Cette ordonnance appelait contre le seigneur d'Argenton d'anciennes et redoutables revendications.

A peine Louis XI avait-il rendu le dernier soupir, que la maison de la Trémoïlle provoqua une enquête sur l'intention qu'elle assurait avoir été manifestée par le roi mourant, de révoquer une inique spoliation.

Le 9 septembre 1483, Antoine de Jarrye déposait en ces termes, au château d'Amboise, devant le lieutenant de Touraine :

« Noble homme, Antoine de Jarrye, dict et deppose, par son « serment, que le jeudi 28 août dernier passé[2], environ l'heure « de trois heures après midi, lui estant ou chastel de Montils-« lez-Tours, en la chambre en laquelle le feu roy Loys estoit « malade, après son réveil de dormir, demanda ledict feu roy à « un des gens de sa chambre si Estienne de Vez, bailli de Meaux, « estoit là ; et lors ledict Estienne, qui estoit dans ladicte « chambre, se présenta devant ledict seigneur, et incontinent « que ledict seigneur l'eust apperceu, lui dict les paroles qui

[1] *Recueil des ordonn.*, t. XIX, p. 140 (22 septembre 1483).

[2] Deux jours avant la mort de Louis XI.

« s'ensuivent : Estienne, dictes à monsieur le Dauphin que j'ai « tenu la viconté de Thouars, que j'ai baillée au seigneur de Bres- « suyre [1], en laquelle je n'ai aucun droit, mais appartient aux « enfants de la Trémoïlle ; et dictes-lui que je lui prie qu'il la « leur rende et le plus tost qu'il pourra, car j'en sens ma con- « science chargée ; et si je estoye en prospérité, je la leur baille- « roye, aussi Tallemont, que j'ai baillé au seigneur d'Argenton. « Je lui ai promis deux mille livres de rente ; il est estranger, « est un honneste chevalier et homme de bien, et m'a bien « servi. Pour ce, je vous prie, dictes à monsieur le Dauphin « qu'il m'en acquitte et qu'il lui baille les dictes deux mille livres « de rente, car je vueil que Talmont lui soit rendu. Je lui laisse « assez pour me acquitter ; ce ne monte pas grant chose, et est « tout ce que dont je en tiens plus ma conscience chargée [2]. »

La même déposition fut faite par Étienne de Vesc, bailli de Meaux, et par Jacques Coctier, premier président de la chambre des comptes.

Antoine de Jarrye était écuyer de Pierre de Beaujeu, beau-frère et tuteur du jeune roi, et on ne peut passer sous silence qu'Anne de Beaujeu, aussi « sage » que le roi son père, avait reçu de la maison de la Trémoïlle, comme prix de son intervention, une somme de dix-sept mille livres [3]. Ajoutons

[1] On ne rencontre aucune donation faite par Louis XI du château de Thouars. C'était Bressuire qui s'en était emparé à la mort de Louis d'Amboise, mais il n'avait agi qu'au nom du roi, et Commines paraît avoir seul étendu son autorité à Thouars. Du reste, dans le procès qui va s'engager, les revendications dirigées contre Commines porteront aussi bien sur Thouars que sur Talmont et les terres voisines.

[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 81.

[3] Anne de Beaujeu avait élevé des prétentions sur la terre de Thouars. Le 5 décembre 1483, elle y renonce pour 17,000 écus d'or payés par les La Trémoïlle. Le 10 mai 1484, elle donne quittance de

qu'Étienne de Vesc, ancien valet de chambre de Louis XI, devait atteindre à une haute fortune sous Charles VIII, qui lui donna un duché dans le royaume de Naples; mais Commines lui garda toujours rancune de sa déposition au château d'Amboise : c'était « un homme de petit estat et qui « de nulle chose n'avoit eu expérience[1]. » Quant à Coctier, il est aisé de reconnaître dans le premier président de la cour des comptes, le médecin à qui Louis XI donnait dix mille écus par mois afin qu'il lui allongeât la vie, et qui lui adressait d'outrageuses et rudes paroles[2].

Le 19 septembre 1483, Charles VIII ordonnait de mettre les La Trémoïlle en possession de la vicomté de Thouars et de la principauté de Talmont, « pour en jouir « à titre de provision[3]. » Mais Commines forma aussitôt opposition à l'entérinement des lettres royales. Dès le 2 octobre, il fit exposer au grand conseil « qu'il estoit « question de grant chose, et que par arrest de parle- « ment, la vicomté, terre et seigneurie de Thouars avoit « esté adjugée au roy, et la dite vicomté unie et joincte à « la couronne de France, et que, pour déduire les dites « choses, le dit de Commynes n'avoit peu trouver de con- « seil en ceste ville d'Amboise[4]. » Huit jours après, il demanda un délai, attendu, répétait-il, « qu'il n'avoit pu « recouvrer de conseil en ceste dite ville d'Amboise pour « communiquer sa matière[5]. »

10,000 écus payés à compte et de plus d'un diamant en bague. (Archives de Thouars.)

[1] *Mém.*, t. II, p. 329.

[2] *Mém.*, t. II, pp. 227, 228, 258, 263, 364.

[3] *Mém.*, pr. t. II, p. 83.

[4] Archives de Thouars.

[5] Archives de Thouars.

Un long et honteux procès s'engageait au moment même où Commines siégeait parmi les quinze conseillers du nouveau roi aux états-généraux de Tours. L'avocat de la maison de la Trémoïlle soutenait que Philippe de Commines connaissait parfaitement l'acte par lequel le roi Charles VII avait approuvé le mariage de Pierre de Bretagne et de Françoise d'Amboise, et qu'il avait aidé à le faire disparaître. Si Commines comptait sur le silence des témoins qui avaient tous juré, entre les mains de Louis XI, de ne rien révéler, son espoir fut promptement déçu. L'archevêque de Tours, Élie de Bourdeille, qui, au lit de mort de Louis XI, lui avait rappelé la spoliation des La Trémoïlle, déclara, le 8 octobre 1483, relever de leurs serments tous ceux qui pouvaient éclairer la justice [1].

L'enquête s'ouvre dans les derniers jours de janvier.

Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, dépose qu'il a été chargé par Louis XI, ainsi que Commines, d'aller rechercher au château de Thouars les lettres qui pouvaient servir au procès contre les La Trémoïlle. Il ajoute qu'il tenait dans ses mains les lettres de Charles VII, lorsque Commines les lui arracha et les lança au feu, en disant : « Le roy veult que ces lettres-cy soient jetées au feu. » Jean Chambon les en retira, et le seigneur de Bressuire les porta au roi ; Commines l'accompagnait et dit : « Sire, vecy « monsieur de Bressuire qui a des lettres qui ne servent « pas bien à nostre matière. » Louis XI les prit et les livra aux flammes, en ajoutant : « Je ne les brusle pas, c'est le « feu ; » mais aussitôt après, il fit jurer à tous ceux qui étaient présents qu'ils ne révéleraient rien de ce qu'ils

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 95.

avaient vu. « Jean Chambon, ajoutait le roy, a cuidé nous « tromper, moi et le seigneur d'Argenton. »

Le seigneur de Bressuire observe « qu'il scet bien que le « seigneur d'Argenton a eu grant auctorité et a esté fort « en la grasce du feu roy[1]. »

Un autre témoin, Richard Estivalle, procureur de la vicomté de Thouars, dépose que feu le roi Louis XI « lui « déclaira les services que le dit de Commynes lui avoit faits « pendant qu'il estoit avec le duc Charles de Bourgogne, « et que pour ce le voloit récompenser. » Il apporta au roi les lettres de restitution émanées de Charles VII et reçut l'ordre de les remettre à Commines, mais il ne voulut pas le faire, parce qu'il n'avait pas de décharge, et ce fut le roi lui-même « qui les bailla en garde au dict de Commynes, « qui les print et receut. » Il a vu aussi « le feu roy Loys « prendre la lettre relative au mariage de Françoise d'Am- « boise, et la jetta ou fit jetter au feu par le dict de Com- « mynes, n'est recors lequel des deux[2]. »

Voici enfin en quels termes dépose Jean Chambon, qui a retiré les lettres du feu :

Honorable homme et saige, maistre Jehan Chambon, conseiller et maistre des requestes ordinaires de l'hostel du roy, aagé de soixante ans, dit que, visitant les lettres de Thouars, quant messire Philippe de Commynes ouyt dire à qui il deppose et à autres qui les visitèrent, qu'il y en avoit une de la restitution de Thalemont, et l'autre de la permission de mariage, iceluy de Commynes les prit et les jetta au feu. Et lors il qui deppose, dit que c'estoit très-mal faict, et se leva hastivement

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 103.
[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 110.

et les retira dudict feu ; et dit qu'il ne voudroit point estre présent à telles choses, mais conseilla que l'on les portast devers le roy. Et ne set depuis que devindrent les dictes lettres, sinon qu'il ouyt depuis dire aux dessusdicts que ledît feu roy les avoit jettées au feu. Et est bien recors que, certain temps après, ledict feu seigneur luy dit, ainsi que dessus a dit, que lesdictes lettres n'estoient en ciel, ny en terre ; et, en disant cela, luy monstra le feu qui estoit en la chambre, en se sousriant; et adoncques luy feit faire le serment de non révéler ledict cas, comme il avoit fait faire aux autres dessusdicts. Dit outre que, deux ans après, le procès dudict Thalemont durant, ledict feu seigneur feit venir il qui deppose, et luy dit qu'il falloit qu'il allast à Paris poursuivre ledict procès audict parlement ; et disoit ledict feu seigneur que il se esbahissoit comme il duroit tant. Et il qui deppose, luy feit responce qu'il y avoit beaucoup de difficultés audict procès, car lesdicts de la Trémoïlle mettoient en faict que les lettres de restitution estoient audict Thouars, en la puissance dudict feu roy Loys, et par ainsi n'en povoient riens monstrer, mais ils trouveroient bien gens qui en depposeroient qu'ils avoient veu les dictes lettres. Et aussi dit il qui deppose, audict feu roy, ces mots ou semblables : « Sire, vous savez bien comme il va des dictes « lettres, et la conscience y gist. » Et lors ledict feu roy Loys demanda à il qui deppose, s'il n'avoit point parlé au sieur de Cran, entendant qu'il l'eust suborné ou fait dire les paroles dessusdictes ; et il qui parle, luy respondit que non, mais le disoit pour soy acquitter envers luy. Et lors il qui deppose, luy supplia que, attendu qu'il avoit son imagination sus luy, que il ne l'envoyast point à Paris. Et alors ledict seigneur luy jura et affirma que il n'avoit point d'ymagination sus luy, en lui disant que, au regart de ce qui avoit esté faict desdictes lettres, il ne lui en devoit challoir [1].

Le 20 février, le Parlement a ordonné à Commines de produire ses moyens de défense. Trois jours après, il invoque

[1] *Mém.*, t. I, *Introd.* p. LXIV.

la garantie expresse mentionnée dans la donation qui lui a été faite, et déclare appeler en cause le procureur général du roi ; mais la valeur de cette garantie est évidemment bien affaiblie depuis que Charles VIII a succédé à Louis XI. Le Parlement l'autorise toutefois « à amener « son garant, si bon lui semble[1], » mais il maintient le jour de la citation.

Commines, mécontent et inquiet, songea-t-il à cette époque à rentrer dans sa patrie et à se réconcilier avec Maximilien? Quelques traces de cette intention sont arrivées jusqu'à nous. Alain d'Albret, qui avait siégé avec Commines dans le conseil de Charles VIII, l'avait associé, comme l'avait fait naguère le prince de Tarente, à l'espoir d'une couronne (c'était celle du royaume de Navarre promise à son fils). Commines prêtait de l'argent qui, le jour du succès, eût produit de notables bénéfices, et en même temps le sire d'Albret, héritier de la maison de Châtillon, cédait les terres d'Avesnes et de Landrecies à Commines, qui voulait y bâtir un château et qui fût devenu de plein droit l'un des pairs du comté de Hainaut[2]. Cependant, il était douteux que cette transmission pût s'effectuer régu-

[1] Archives du château de Thouars (23 février 1484).

[2] Le prix des seigneuries d'Avesnes et de Landrecies fut fixé à vingt-cinq mille écus d'or, et afin que le contrat ne laissât rien à désirer sous le rapport de la forme, on le fit dresser le 7 avril 1483 (v. st.) par un tabellion impérial qu'on appela de Cambray. Cet acte a été publié par M. Rahlenbeck, *Messager des sciences historiques*, 1867 p. 219. Le 25 août 1485, Commines était à Montsoreau, lorsqu'il chargea Regnault du Noyer et Olivier de Vendel de payer cinq mille écus qu'il devait encore au sire d'Albret. Quelques mois plus tard, Philippe de Commines prêta mille livres au sire d'Albret. *Archives des Basses-Pyrénées.* — Alain d'Albret, bisayeul de Henri IV, avait épousé Françoise de Bretagne, arrière-petite-fille de saint Charles de Blois.

lièrement, et dès le lendemain du jour où Alain d'Albret s'y était engagé, Commines réclama de lui un nouvel acte où il promit d'assurer au seigneur d'Argenton, à défaut des domaines d'Avesnes et de Landrecies, le comté de Dreux, en se réservant toutefois le droit de rachat pendant dix années [1].

Le comté de Dreux avait appartenu, comme Talmont, à la maison d'Amboise, mais dès 1473, Louis de Belleville, petit-fils de Charles VI et d'Odette de Champdivers, l'avait reçu du roi en échange de la baronnie de Montaigu [2]. Commines avait été présent à cette convention, et s'était épris, paraît-il, de la richesse de ce domaine que défendait un vieux château.

Depuis qu'Anne de Beaujeu avait quitté Tours, son parti s'organisait avec vigueur sous l'impulsion de son énergique volonté, et Commines comprit que le procès soulevé devant le Parlement allait prendre une gravité contre laquelle ses efforts seraient impuissants. Les circonstances devenaient de moins en moins favorables : il s'agissait d'attendre qu'elles se fussent améliorées et de retarder le plus possible la marche des débats judiciaires.

Commines a écrit quelque part que dans les procès, « il « faut avoir bonne cause, despendre largement et compter « sur la longueur du temps pour avoir raison [3]. » Comme il n'avait pas bonne cause, il cherchait d'autant plus à tout obtenir par « longueur de temps. »

[1] Acte du 8 avril 1483 (v. st.) *Archives des Basses-Pyrénées.*

[2] Commines avait été l'un des témoins de cet acte. — On voit par une lettre de Louis XI au seigneur de Bressuire qu'il tenait beaucoup à ce château de Montaigu où ses gens devoient entrer sans bruit, ayant chacun une bonne arbalète. (Brantôme).

[3] *Mém.*, t. II, p. 137.

Cependant, les héritiers de la Trémoïlle poursuivent la revendication avec autant de zèle et d'activité que Commines apporte de lenteur et de mauvais vouloir à s'y soumettre. Ils déclarent le 22 juin qu'ils entendent invoquer, « en tant que mestier est et servir leur pourroit, les enques- « tes ou examens faits en ceste matière, tant touchant la « dite voulenté et déclaration du feu roy que le brûlement « des lettres et tiltres desdits demandeurs [1]. »

Le moment est venu où Commines lui-même ne pourra plus échapper à ces enquêtes et à cet examen.

Le 19 juillet 1484, il comparaît devant les commissaires du Parlement.

Du lundi XIXe jour de juillet 1484, pardevant messieurs J. d'Armes, P. des Plantes, J. Bouchart et J. Pelieu. Messieurs dessus nommés ont fait venir pardevant eux messire Philippes de Commynes, chevalier, seigneur d'Argenton, lequel, après serment par lui fait sur les saints évangiles de Dieu de dire vérité, a esté interrogié s'il eut jamais charge, de par le feu roy Loys, d'aller au chasteau de Thouars veoir des lettres estans en icelui, et en quelle compagnie il y fut. Dit que, sept ou huit ans a ou environ, le feu roy Loys envoya il qui parle en la compagnie de maistre Jehan Chambon, Loys Tindo, le seigneur de Bressuyre, maistre Richart Estivalle et Regnaut du Noyer, audict chasteau de Thouars, pour scavoir et veoir s'il y avoit aucunes lettres servans au procès qui estoit lors entre les enfans du seigneur de la Trémoïlle et ledict feu roy, touchant les terres du feu viconte de Thouars, auquel lieu de Thouars leur furent monstrées plusieurs lettres par le seigneur de Bressuyre et autres, qui en avoient la garde, lesquelles furent mises sur une table audict chasteau.

Interrogié se lui qui parle et les dessusdicts, entre autres lettres, virent pour lors deux lettres du feu roy Charles, l'une

[1] Archives de Thouars.

de la restitution faite par ledict feu roy Charles audict feu Loys, viconte de Thouars, de la seigneurie de Tallemont et Chasteau-Gaultier, et l'autre lettre dudict feu roy Charles, par laquelle il donne congié audict feu Loys. viconte d'Amboise, de marier sa fille à Pierre Monseigneur, fils du duc Jehan de Bretaigne : dit que, pour le présent, il n'a pas bonne souvenance d'avoir lors veu lesdictes lettres, et requiert délay d'y penser, afin qu'il en puisse mieux dire la vérité.

Dit, par le serment qu'il a fait, que le délay qu'il demande, il ne le demande pour éviter d'en dire la vérité , mais est seulement pour y penser, pour en sçavoir plus seurement parler ; et, pour toute souvenance qu'il ait pour le présent, dit que audict chasteau de Thouars furent regardées plusieurs lettres, et les aucunes par eux emportées, mais ne scet depposer, comme dit a, pour le présent, se lesdictes lettres faisoient mention de ladicte restitution et congié de mariage, et requiert de rechief délay, s'il plaist à la court, d'y povoir penser, afin d'en respondre plus certainement, et jusqu'ad ce que le roy soit en Touraine, ou autre tel délay qu'il plaira à la court lui donner [1].

Dix jours après, Commines est rappelé devant les commissaires du Parlement, qui lui ordonnent de répondre péremptoirement par *oui* ou par *non :*

Messire Philippe de Commynes, chevalier, seigneur d'Argenton, lequel, après serment par lui fait de dire vérité, lui a esté remonstré par mesdicts seigneurs qu'ils ont fait leur rapport à la court du délay qu'il leur avoit demandé de respondre de la matière dont ils l'interrogièrent le dix-neuf de ce présent mois, et que, tout considéré, par ladicte court a esté appointé qu'il respondra de ce qu'il scet de ladicte matière, affirmative ou négative, ainsi qu'il sçaura parler. Et, ce fait, a esté interrogié se, entre les lettres qui furent trouvées audict lieu de Thouars, furent point trouvées certaines lettres de restitution faite à mon-

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 119.

sieur Loys d'Amboise, lors viconte de Thouars, par le feu roy Charles VII, de l'an 1437, signées A. le Beuf, par laquelle ledict feu roy le restituoit à la seigneurie de Tallemont et de Chasteau-Gaultier, réservée à icelui feu roy Charles par autre restitution par lui faite audict Loys d'Amboise, l'an 1434.

Dit que, trois mois a ou environ, et après le renvoi fait par les gens du grant conseil du principal de la matière en la court de parlement, touchant les terres dudict feu viconte de Thouars, maistre Regnault du Noyer dit à lui qui parle, qu'il falloit envoyer à Paris les titres que lui qui parle, pourroit avoir touchant ladicte matière; et, pour ce faire, envoya, lui qui parle, à Montsoreau quérir les lettres et titres qu'il avoit touchant ladicte matière, lesquelles lui furent apportées en un coffre en la ville de Tours, et les visita ledict du Noyer, et rapporta à il qui parle que, entre les lettres estans audict coffre, il avoit trouvé unes lettres faisans mention de la restitution faite par ledict feu roy Charles audict feu viconte de Thouars, desdictes terres de Tallemont et de Chasteau-Gaultier; lesquelles ledict qui parle, veit et ne les leut pas au long, mais les fit coppier par l'un de ses clercs; et n'estoient icelles lettres de restitution vérifiées, ne expédiées par la court de parlement, ne la chambre des comptes, ne en forme telle qu'il appartient, ainsi qu'il fut dit à il qui parle par son conseil; et a par devers lui lesdictes lettres, et sont lesdictes lettres de celles qui furent trouvées audict Thouars et apportées devers ledict feu roy Loys, ou dit an 1476, qui les bailla à il qui parle. Dit, sur ce interrogié, que audict lieu de Thouars, ou dit an 1476, furent trouvées aussi unes lettres closes dudict feu roy Charles, signées Charles et Burdelot, faisant mention de la provision faite audict feu viconte de Thouars par ledict feu roy Charles, de marier sa fille à feu Pierre, fils de feu Jehan duc de Bretaigne, lesquelles furent portées dès lors audict feu roy Loys; et, peu de temps après, icelui feu roy Loys, estant à Thouars, manda venir par devers lui maistre J. Burdelot, chanoine de Saint-Martin, trésorier de l'église de Nevers, auquel, en la présence de il qui parle, icelui Burdelot, interro-

gié par serment par ledict feu roy s'il avoit escript, signé et expédié lesdictes lettres, respondit que jamais il ne les avait escriptes, ne signées.

Interrogié se lesdictes lettres furent monstrées par ledict feu roy audict Burdelot, ou se ledict feu roy l'interrogia seulement, comme dit est, sans monstrer lesdictes lettres à icelui Burdelot, dit qu'il n'a en mémoire pour le présent.

Interrogié se, audict lieu de Thouars, après que lesdictes lettres furent trouvées, elles furent jettées au feu, et, se elles y furent jettées, par qui et qui les retira du feu, dit qu'il n'a point esté présent que audict lieu de Thouars lesdictes lettres ayent esté jettées au feu, et qu'il a bien mémoire qu'il n'y avoit point de feu en la chambre en laquelle il veit lesdictes lettres audict Thouars, et depuis ne les veit jusqu'à ce qu'elles furent apportées et baillées audict feu roy au lieu de Cande, auquel lieu, après que ledict feu roy les eust vues, il les jetta au feu, présens lui qui parle, le seigneur de Bressuyre, maistre Jehan Chambon et autres dont il n'a mémoire.

Interrogié à quelle requeste lesdictes lettres furent jettées au feu par ledict feu roy, et mesmement se de se faire il fut requis par il qui parle, dit que non, et que le roy le fit de soy-mesme, sans prières de lui, ne d'autres ; et, qui plus est, jamais il qui parle, ne demanda audict feu roy Loys lesdictes terres dont il est question ; mais les lui bailla sans demander, de soy-mesme, estant moins de plus grant somme dont il estoit tenu envers lui, et les lui promit garantir envers tous et contre tous ; et n'eust point voulu ledict feu roy que s'il y eust eu aucunes doubtes ès dictes terres, que il qui parle en eust esté adverti, pour crainte que il qui parle, ne se feust apperceu lesdictes terres n'estre pas seures, et que, par ce moyen, ledict qui parle, eust eu cause de s'en retourner dont il estoit venu, et de laisser ledict feu roy ; et autre chose n'en scet [1].

Une citation à comparaître devant le Parlement suivit de près ces interrogatoires ; elle fut renouvelée le 2 août.

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 125.

Dix jours après, Commines demande de nouveau « à estre « reçu à sommer garans. » On l'y autorise une seconde fois, mais en lui intimant de se défendre au principal. Autres moyens dilatoires. Le seigneur d'Argenton cherche, porte un mémoire de Louis de la Trémoïlle « à rendre illu- « soires lesdits arrests et appoinctemens audit suppliant, « et que fin ne puisse estre mise audit procès pour ce qu'il « est possesseur des terres audit suppliant, qui sont et « furent le vray dot et héritaige de la mère d'icellui sup- « pliant, où le feu roy, que Dieu absolve, n'avoit tiltre cou- « louré, ne autre, ains eust et ait ordonné pour la des- « charge de sa conscience les terres que tient ledit de « Commynes estre rendues audit suppliant. » Quel droit pouvait-il donc alléguer? Il ne pouvait produire aucun autre titre qu'un don de Louis XI révoqué par lui-même. Il parlait de garantie, mais en matière de donation, « de « raison ne chéit garant[1]. » Ce n'était point par de semblables arguments qu'on pouvait retarder la restitution d'un revenu de quatre à cinq mille livres, dont les légitimes propriétaires étaient privés depuis quatorze ou quinze ans.

Le 30 août, l'avocat des La Trémoïlle dépose la supplique qui suit :

« Messieurs du Parlement,

« Supplie humblement Loys, seigneur de la Trémoïlle, viconte « de Thouars, comme par ordonnance de la dite cour et à la « requeste du dit suppliant et du procureur général du roy, « messire Phelippes de Commines, chevalier, et Regnault du « Noyer aient esté interrogés sur certaines charges à eulx « imposées, estant dedans la dite court, et considéré que le dit « suppliant a grant intérest de veoir leurs confessions, il vous

[1] Archives de Thouars.

« plaise ordonner icelles luy estre monstrées et communi-
« quées [1]. »

Dès le lendemain, opposition de Commines. Son avocat Piédefer soutient « qu'il n'avoit jour, ne terme sur ladite « requeste, et néantmoins offroit et estoit content que si « ledit de la Trémoïlle vouloit prendre droit par icelles « confessions, qu'elles lui feussent communiquées; autre- « ment, dit qu'elles ne lui doivent estre communiquées. » Étrange prétention qui, en portant l'interrogatoire de la partie intéressée à la hauteur d'un serment décisoire, eût remis le sort de ce procès entre les mains de celui contre lequel il était dirigé.

Cependant, Commines conservait ses fonctions de membre du conseil. Il s'en éloigna, paraît-il, aux mois de juillet et d'août, lors de ses interrogatoires.

Au mois d'août, il s'était rendu en Champagne, nous ne savons pour quel motif secret, et ce fut de là qu'il écrivit au bailli de Chartres, au sujet d'un de ses serviteurs qui avait été arrêté :

Monsieur le bailly, j'ay entendu qu'Antoine Percane, ung de mes serviteurs, lequel estoit prisonnier détenu au chastel de Chaumont, d'où avoit requis qu'il fût eslargi, pour estre innocent du faict qui luy avoit esté imputé par aulcuns ses hayneulx, comme a esté bien recongneu depuis, ne voyant adriver son eslargissement, a brisé ses dictes prisons et s'en est enfouy. Toutesvoyes a esté depuis prins au corps et mené prisonnier en prison de vostre baillage, qui me faict vous prier, attendant qu'il soit faict droict sur sa dicte affaire, dont veulx appeller au roy, voulloir tant faire qu'il ne soit mollesté en ses corps et biens, estant prest de donner caution pour luy,

[1] Archives de Thouars (30 août 1484).

s'il est besoing d'icelle. Et à Dieu prierai, monsieur le bailly, que vous doint ce que plus désirez.

Escript de Rheims, ce mercredi après la Sainct-Berthélemy.

Le tout vostre,

COMMYNES.

A monsieur le bailly de Chartres[1].

Au mois d'octobre, Commines siégea de nouveau au conseil, et il y prit la parole dans les derniers jours de décembre 1484, lorsque Charles VIII somma Maximilien de cesser la guerre contre les états de Flandre et d'évacuer Termonde. Secrètement préoccupé de son projet de se retirer en Hainaut, il demanda qu'on invitât en même temps Maximilien à lui faire restituer par Baudouin de Lannoy, l'un des principaux chefs de son armée, les terres d'Ugies et de Siply, confisquées, en 1472, par le duc de Bourgogne [2].

Charles VIII, favorable aux communes flamandes, confirma leurs priviléges. Le nom de Commines se lit au bas des lettres royales qui ratifient les franchises accordées par Marie de Bourgogne à la ville de Douay [3]. Cette fois, bien moins encore qu'au mois de septembre 1483, il n'osa s'abstenir de figurer comme témoin dans une ordonnance du 27 décembre, où Charles VIII renouvela la révocation de nombreuses aliénations du domaine royal faites par Louis XI [4].

Ce fut vers cette époque et dans les derniers temps de son séjour à la cour, que Commines entendit le comte de Richemont lui raconter que, depuis l'âge de cinq ans, il

[1] Collection de M. Labouchère.

[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 192.

[3] *Recueil des ordonn.*, t. XIX, p. 442 (octobre 1484).

[4] GODEFROY, *Hist. de Charles VIII*, p. 463.

avait été constamment fugitif ou prisonnier [1]. Le comte de Richemont était venu réclamer l'appui de Charles VIII, et bientôt après, vainqueur à Bosworth, il ceignit la couronne : autre souvenir qui, dans la mémoire de Commines, s'ajouta à la sanglante légende des révolutions anglaises.

A partir du 27 décembre 1484, Commines ne paraît plus à la cour, qui réside alors à Montargis. S'est-il rendu à Paris? On ne le sait. Il ne se montre point : il attend avec prudence le résultat d'une importante manifestation.

Dans les premiers jours du mois suivant, le duc d'Orléans, qui croyait, comme Commines, que la capitale parlait plus haut que la France, accourut à Paris, et nous retrouverons les inspirations du seigneur d'Argenton dans les lettres que le duc d'Orléans adressa au roi le 14 janvier :

Mon très-redoubté et souverain seigneur,

Je me recommande à vostre bonne grâce tant et si humblement que je puis. Mon très-redoubté seigneur, vous avez précédemment eu cognoissance que ce qui fust conclu par vous en la présence des seigneurs de vostre sang et des estas de vostre royaulme, n'a point esté gardé, et n'avez usé de l'auctorité, laquelle vous appartient, en vostre conseil, ne en la distribution de vos biens : pour quoy est besoing, pour le bien de vous et de vostre royaulme, qu'il vous plaise venir en vostre ville de Paris, en vostre franc et libéral arbitre, en vous ostant hors du pooir d'aultruy, et de quoy vous supplie si humblement que je puis; car ce me seroit dure chose à porter et à pluiseurs vos parens, subgets et serviteurs et aultres notables gens de vostre royaulme, que vostre personne fust et demourast en la subjection de madame de Beaujeu, vostre sœur, laquelle, soubs umbre d'une coustume qu'elle dist estre en aucuns lieux particuliers

[1] *Mém.*, t. II, p. 158. Accessit omnium regis procerum incredibilis in eum affectio. Bern. Andr., *Vita Henr. VII*, p. 25.

de vostre royaulme que une fille eagie de douze ans poeult tenir tenir en bail son frère jusque en eage de vingt ans, et sur ce regard, vous veult tenir en bail et avoir le gouvernement de vous et de vostre royaulme; et pour parvenir à son intention, a gaigniet la pluspart de vos capitaines et gens de vostre garde, tellement que nuls ne se peult sécurement tenir autour de vostre personne pour vous servir, s'il n'est de ses intelligences. Et pour ce que pour riens ne voudroye souffrir, ne endurer que vostre personne fust en telle subjection contre l'ordonnance des roys vos prédécesseurs et contre la délibération de vos estas, où j'estoys présent, je désiroys bien que madame de Beaujeu, vostre sœur, et ceulx qui sont avoecques elle adhérans à son intention, voulsissent avoir plus de regard au bien de vous et de vostre royaulme que à leur voulenté, et vous souffrir venir entre vos subgets de vostre bonne ville de Paris à vostre liberté, et là mander les trois estas de vostre royaulme et les seigneurs de vostre sang pour adviser choses qui seront bonnes pour le bien de vostre personne, et vous garder de celles qui pourroient nuyre ou appetier vostre auctorité, et donner ordre aux affaires de vostre dit royaulme. Car, en ce faisant, je ne me vouldroye porter envers eulx, sinon en toute amitié; mais quand ils vouldroient vous contraindre et tenir en subjection telle que ne puissiez aler et venir à vostre plaisir et liberté, ainsi qu'il vous plaira, je suis délibéré, tant pour la léaulté que je vous dois, comme vostre subget et parent, qui aussi suis tenus à vous aimer pour privaulté et biens que m'avez fait, d'employer mon corps et mes biens et tous mes parens et amis, et vous tirer et mettre hors de ceste subjection : si feront le plus de vos bons subgès et serviteurs, car il n'est riens que plus je désire que de vous veoir obéyr comme roy et maistre, et avoir gens autour de vous à vostre plaisir et non pas à l'appétit d'aultruy, aussi de veoir vostre royaulme gouverné et conduit par aultre ordre et justice qu'il n'est. Pour ce, mon très-redoubté et souverain seigneur, s'ils sont refusans de se condescendre au bien de vous et de vostre royaulme, vous aurez, s'il vous plaist,

aggréable ce que par nous sera fait et pourchacié en ceste matière, laquelle, à l'ayde de Dieu et de vos bons parens, subgès et serviteurs, j'ay intention de mener au bout, de vous mettre en vostre auctorité et honneur tel que devez. Mon très-redoubté et souverain seigneur, je prie le benoît fils de Dieu qu'il vous doye très-bonne vie et accomplissement de vos très-hauls et très-nobles désirs.

Escript à Paris, le XIIIIe de janvier [1].

Quatre jours après, le duc d'Orléans se rendit lui-même au sein du Parlement, et y fit lire, par son chancelier, les lettres suivantes :

Très-chiers et espéciaulx amis,

Aprés le décès du feu roy et que le royaulme est escheu ès mains du roy qui à présent est, nous, avec nos très-chiers et amés cousins, les ducs de Bretaigne et de Bourbon, suppliammes et requisîmes au roy que son plaisir fust pour le bien de luy et de son royaulme, faire assambler les trois estas, afin de mettre ordre et police pour le temps advenir, ayant regard aux foules et charges que depuis aucun tamps en çà avoient portées les estas du royaulme, tant gens d'église, gens nobles et le povre peuple. Et combien que aucuns le voussissent bien empeschier, toutesfois fu persisté tellement contre eulx que les dits estas furent accordés par le roy. à laquelle assamblée des dits estas, nous, cognoissans pluiseurs persuasions et menaces estre faites par aucuns qui désiroient avoir le roy et le royaulme entre mains, envoyasmes devers les dits estats leur remonstrer que pour nulles inductions, ne menaces ils ne devoyent craindre, ne laissier à délibérer et conclure tout ce que sçaroient et cognoistroient estre au bien et honneur du roy et à l'utilité de sa personne et de son royaulme et au soulaigement de son povre peuple, sans avoir regard, ne partialité à nulluy,

[1] Ms. 434 de la Bibl. de l'Université de Gand, f° 185.

et que en ce les porterions et soustiendrions, à quoi les dits estats se condescendirent comme bons et léaulx subgets. Et délibérèrent que le roy debvoit user totalment de l'auctorité appartenant à un roy, pour les grans biens et vertus qu'ils cogneurent en sa personne, et qu'il attaingnoit l'eage de quatorze ans, et dès lors en avant il pooit et debvoit commander toutes choses, ainsi qu'il seroit advisé par les seigneurs de son sang et de ceulx de son conseil, et qu'il feust par luy conclu en la présence des seigneurs et estas de son royaulme. Aussi furent faites pluiseurs aultres belles ordonnances et conclusions, tant pour la justice, pour gens d'église comme pour nobles, et pour la diminution des tailles et soulagement du povre peuple, lesquelles ordonnances et conclusions ont esté très-mal gardées, voire qui est plus, toutes corrompues, car n'a point donné la pluspart de ses offices par l'oppinion des seigneurs de son sang et de son conseil, et n'a usé de son auctorité comme roy doibt faire, mais tout à le voulenté de madame de Beaujeu sa sœur, laquelle, soubs umbre de coustume qu'elle dist estre en aucuns lieux particuliers du royaulme que une sœur eagie de douze ans poeult tenir son frère en bail jusques à l'eage de vingt ans, et à ceste occasion voeult tenir en bail le gouvernement, le roy et le royaulme, et pour plus parvenir à son intention a gaigniet la pluspart des cappitaines et aucuns des gens de ses gardes et print serment d'eulx, combien que jamais ne fust de coustume que aultruy eust le auctorité, ne le commandement sur eulx sinon le roy seulement, et tellement en use que ceulx qui doibvent et désirent servir et conseiller le roy, craignent de soy trouver en sa maison pour les dangiers de lors personnes, congnoissans exploix et démonstrances qui là se sont consommés et jusques à mettre hors d'avoecques luy les serviteurs qui lui avoient estés bailliés par le roy son père et par la royne sa mère et contre sa voulenté et deffence. Avoecques ce, en procédant contre la pramatique sanction et les libertés de l'église de France, par quoi tout l'argent de ce royaulme pourroit estre porté à court de Rome, distribuent aussi les

finances du roy à leurs serviteurs propres, à gens estraingniers et incogneus, pour les gaingnier, qui n'ont pas l'amour du roy, ne ne peuvent servir de riens au bien de luy, ne du royaulme, et ont mis les deniers tant en arrière qu'il est deu de l'année passée trois ou quatre cens mille francs oultre et par dessus les trois cens mille francs qui furent accordés par les estas pour l'advénement et sacre du roy. Et pour continuer l'outrageuse despense et sans cose voellent imposer et croitre les tailles de ceste présente année, de pareille ou plus grant somme, qui seroit onze cent mille francs oultre et pardessus ce que par les estas avoit esté accordé, qui seroit chose importable au povre peuple; et jà ont commenchiet à y besoingner, car en aucuns lieux, tierres, etc., ils ont décheu le povre peuple en le faisant payer cinq quartiers pour quatre, car les tailles soloient commenchier au premier jour de janvier, et le premier quartier et paiement se faisoit au dernier jour de mars; et de présent il les fait commenchier au premier jour d'octobre qui estoit de l'année passée, et font faire le payement premier au dernier jour de décembre, qui sont choses déraisonnables et fort estraignes, dont nous sommes si très-desplaisans que plus ne poons : si sont pluiseurs des seigneurs du sang et aultres notables gens du royaulme, principalment pour l'amour que avons et debvons au roy et au bien de sa personne, lequel n'est pas en sa liberté, mais en grant subjection, aussi pour le bien du royaulme et du povre peuple qui seroit par ce moyen en voye de venir en totale destruction et désolation, se provision n'y estoit mise ou donnée; car les tailles et aultres exactions qui soloient estre si grandes et excessives, seroient en brief tamps pires et plus grandes que jamais. Et à ceste cose, voiant la subjection en quoy le roy mon souverain seigneur est déceu par madame de Beaujeu sa sœur et par ses adhérens, laquelle voelt tout faire et gouverner, aussi la désolation et destruction qui pourroit venir par son gouvernement, la persécution de l'église, la perturbation de justice, le grant contempnement aussi que elle et ses adhérens font des belles et

notables conclusions des dits estas, cognoissans non pooir y remédier seul et que n'estions en seurté de nostre personne en leur compaignie, nous nos sommes retirés en ceste bonne ville de Paris qui est la ville cappital du royaulme, fontaine de justice et de bon conseil, et depuis nostre partement avons communiquiet et fait communiquier à pluiseurs des seigneurs du sang et aultres notables du royaulme les choses qui estoient à faire pour le bien du roy et du royaulme, lesquels avons trouvé très-desplaisans de veoir et cognoistre le roy en telle subjection et les maulx qui sont esmeulx et poevent ensievir par faulte de bon gouvernement, et par le conseil d'eulx avons envoyet devers le roy pour luy remonstrer les choses dessus dites et lui supplyer et requerre que luy plaise soy trouver en sa ville de Paris en son franc et libéral arbitre, et là, par l'advis et délibération des seigneurs de son sang, de sa court de parlement et aultres notables hommes, mander les estas de son royaulme pour prendre conclusion de la forme et manière comment il se gouvernera touchant sa personne, aussi pour adviser comment seront conduis les affaires de son royaulme et oster les désordres et abus qui y sont. Et quant au dit gouvernement de sa personne, nous ne le désirons, ne prétendons à avoir, mais sommes délibérés de nous eslongier, pourveu que les aultres qui le tiennent à présent en subjection, se recullent, auxquels nous en avons rescript, afin qu'ils aient regard plus au bien de luy que à leur voulenté particulière. De toutes lesquelles choses, cognoissans que tousjours avez esté bons et léaulx au roy et à la royne, vous voulons bien advertir et faire sçavoir que l'intention de pluiseurs des seigneurs du sang et notables hommes du royaulme et la nostre est, si madame de Beaujeu et ses adhérens sont reffusans de mettre le roy en son franc et libéral arbitre, de servir le roy et le délivrer et mettre hors de la subjection et détention où il est, et de le remettre avoecques bonne ayde de ses aultres bons et léaulx subgets en son franc et libéral arbitre, et le faire joïr et user des auctorités et prééminences royaulx en ensievant

la conclusion et délibération des dits estas. Encores nous vous prions de tout nostre cœur que veulliés adhérer à vous acquitter comme bons et loyaulx subgets pour le bien de sa personne, laquelle, comme vous pouvez cognoistre, est traictiée à son grant déshonneur, et aussi pour éviter les grans maulx qui, par ce moyen, se pourroient ensievir, se provision n'y estoit mise, dont vous porteriez vostre part. Et au regard de nous, nous avons bonne espérance de remonstrer au roy le devoir en quoy vous serez mis, ensamble le service que vous luy aurez fait en mettant paine de vostre pooir de le mettre en liberté, et de nostre part nous vous porterons, favoriserons et soustenrons contre tous aultres qui vouldront nuire aux adhérans à nostre bonne intention, et emploierons au besoing corps et biens, et ne debvez ajouter foy, ne croire le contraire par lettre que on fache signer au roy durant le tamps qu'il est et sera tenu en la subjection où il est; car vous sçavez que on luy pourra légièrement faire signer ou dire et escripre par forche ou aultrement pluiseurs choses qui seront contre son honneur et prouffit et sans ce qu'il soit venu, ne viengne à sa cognoissance. Très-chier et espéciaulx amis, Nostre-Sire vous ait en sa sainte garde.

Escript à Paris, le XVIIe jour de janvier.

Le duc d'Orléans, de Millan et de Vallois,

Loys [1].

Le 25 janvier 1484 (v. st.), le comte de Dunois écrivait de Paris à l'amiral de Bourbon pour l'engager à venir rejoindre Monsieur (il désignait en ces termes le duc d'Orléans), qui était « en bonne volonté de mettre le roy en

[1] *Ms.* 434 *de la Bibliothèque de l'université de Gand*, f° 184. — Une analyse de ce document a été publiée par Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 266 : il est assez important pour être reproduit intégralement.

« estat que les gens de bien puissent avoir loy de parler « pour son bien et le servir [1]. »

La tentative du duc d'Orléans ne réussit pas. Le Parlement, loin d'accéder à son désir de s'emparer du gouvernement, envoya vers Charles VIII des députés parmi lesquels se trouvait Martin de Bellefaye, et peu de jours après, tandis que le duc d'Orléans regagnait la Touraine, le jeune roi rentra à Paris, où son premier soin fut de se rendre au sein du Parlement pour en accroître les prérogatives. Commines eut l'audace d'assister à cette séance ; et ce fut peut-être le même jour que le duc de Lorraine « ayda à le chas- « ser de la court avec rudes et folles parolles [2]. » Le duc de Lorraine s'était allié intimement par des lettres du 29 septembre 1484 avec le seigneur de Beaujeu [3]. Il reprochait de plus à Commines de s'être opposé à ses prétentions sur le comté de Provence. Commines comprit qu'il n'était ni sûr, ni honorable pour lui de prolonger son séjour à Paris [4], et il se retira dans le domaine de sa femme à Montsoreau, afin d'être plus près des princes confédérés qui se fortifiaient aux bords de la Loire.

Tout semblait annoncer une insurrection prochaine. Tandis qu'une prise d'armes s'organisait en Guyenne et en Bretagne, des mécontents se réunissaient depuis Auxerre

[1] *Documents français à la Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.*

[2] *Mém.*, t. II, p. 299. Le duc d'Orléans déclarait aussi que tous ses griefs s'adressaient non au roi, mais au duc de Lorraine. GODEFROY. *Hist. de Charles VIII*, p. 450.

[3] GODEFROY, *Histoire de Charles VIII, p.* 451.

[4] Le nom de Commines se trouve pour la dernière fois cité dans une ordonnance du mois de février 1484 (v. st.). *Recueil des ordonn.*, t. XIX, p. 472.

jusqu'à Soissons pour passer l'Oise et marcher vers Paris. Commines avait-il, l'année précédente, aidé à préparer ces complots par son voyage en Champagne?

Le 16 septembre 1485, Charles VIII écrit au Parlement qu'il a résolu de procéder contre le duc d'Orléans et ses complices « par adjournements et prises de corps. » Peu de jours après, le 28 du même mois, une ordonnance royale priva Commines de la dignité de sénéchal de Poitou; elle était conçue en ces termes :

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme il soit ainsi que présentement aucuns princes et seigneurs de nostre royaulme se soient eslevés et mis en armes contre nous, à la grant charge, foule et oppression de nos subjects, pour quoy, après ce que nous avons esté deuement informés que Philippes de Commynes, chevalier, séneschal de Poictou, avoit et a, dès longtemps a, conseillé, favorisé et porté, conseille, porte et favorise à l'encontre de nous les dicts princes et seigneurs à nous rebelles et désobéissans, et leur donne tout l'ayde et faveur qu'il peut, nous l'avons deschargé dudict estat et office, et d'icelluy avons pourveu nostre amé et féal conseiller et chambellan Yvon du Fou, chevalier, grant veneur de France; et pour ce que, de tout temps et d'ancienneté, ceulx qui ont tenu ledict estat et office de nostre séneschal de Poictou, ont eu de par nous la garde et cappitainerie du chastel de nostre ville de Poictiers, que pareillement a tenu et tient ledict de Commynes, nous avons été conseillés, par l'advis des princes et seigneurs de nostre sang et gens de nostre conseil, de l'en descharger et d'en pourvoir aucun notable personnaige à nous seur et féable.

Donné à Orléans, le quinziesme septembre, l'an de grâce mil quatre cens quatre-vingt et cinq, et de nostre règne le troisiesme[1].

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 128.

On ordonna en même temps à Commines de changer le capitaine qu'il avait chargé de la garde du château de Talmont. Commines répondait le 6 novembre au roi :

Sire, j'ay receu vostres lettres qu'il vous a pleu m'escripre avecques une information contre celluy qui est au chasteau de Tallemond, par lesquelles il vous plaist me mander que incontinent je l'oste et que je vous mande le nom de celluy que j'y mettrai : ce que je feray à toute diligence, et a nom celluy que je y enverray, Regné de Poillé, qui est d'auprès d'Argenton et a femme et plusieurs enfants.

Sire, celluy qui estoit à Tallemont, a nom Regné de Pelvoisin et est fils de messire Mathurin de Pelvoisin, et dès que je fus premièrement arrivé devers vous, vous le me baillastes, et lui et son père sont bien hérités au pays de Poitou, et croy que le père et le fils vouldroient loyalement servir. Mais celluy qui les a chargés, estoit à Tallemond à la morte paye et contrefist mon signe pour cuider avoir argent du receveur dudict lieu, et encontinent le dict Regné le fist mettre en prison, et les officiers procédèrent contre luy comme l'on fait en tel cas ; et pour ce que je savois qu'il estoit serviteur dudict Regné et pour lui faire plaisir, je mandai incontinent qu'on le laissât aller, nonobstant qu'un homme m'étoit venu dire qu'il avoit envoyé devers monseigneur de la Trémoïlle pour lui offrir de le mettre de nuit dedans la place. Il ne m'en challist, pour ce que je voyois que quant il seroit dehors, qu'il ne me poroit nuyre ; et pour vengeance de cette prison, il se alla adresser aux gens de monseigneur de Carey, à la Chèze-le-Visconte, afin qu'il lui aidast à mettre cecy en avant, et aussy le premier qui déposa en ce procès contre ledict Regné, est le lieutenant dudict lieu de la Chèze.

Sire, la place vous sera tousjours bien gardée, et vous en sera rendu bon compte au plaisir de Dieu, auquel je prie, sire, qu'il vous doint bonne vie et longue et accomplissement de ce que désirez.

Escript à Montsoreau, le VIe jour de novembre.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PHILIPPES DE COMMYNES [1].

René de Pouillé, zélé serviteur de Commines, garda, paraît-il, avec un courageux dévouement, le château de Talmont, malgré le roi et malgré le Parlement.

Les discordes intérieures devenaient de jour en jour plus menaçantes [2]. Au mois de février 1486, Dunois écrivait au

[1] *Documents français à Saint-Pétersbourg*, vol. 71, n° 65.

[2] On avait habilement répandu le bruit que Charles VIII n'était qu'un enfant supposé. « On l'a tenu, porte une note écrite au commencement « du XVIe siècle, et y avoit apparence, pour fils supposé du consente- « ment du roi et de la reine pour servir à oster les prétentions de « Charles, frère du roi, et aussi on dit que le dit Charles estoit fils « d'un boulanger d'Amboise. Je l'ay ainsi appris de feu messire « Renaut de Beaune, archevesque de Bourges et puis de Sens, qui « en avoit des mémoires escrits à la main de ce temps-là. » Renaud de Beaune était le petit-fils du marchand de Tours chez qui furent déposés les fonds de Commines. Son beau-frère, Robert Briçonnet, avait, comme archevêque de Reims, sacré Charles VIII.

Du Haillan, qui était par sa mère, parent de Tristan l'Ermite, dit à ce sujet :

« Au mesme temps (1470), nasquit Charles fils du roy, et despuis « roy et nommé Charles huictiesme. Plusieurs ont eu opinion qu'il « eust esté supposé, autres qu'il estoit bien fils du roy, mais non de « la royne sa femme, qui estoit Charlotte de Savoye, et laquelle ledit « roi son mary n'aimoit guerres ; mais que pour assopir les troubles « esmeus par son frère, il fit ceste supposition, laquelle nous avons « plus amplement descrite en l'histoire dudit roy, et non encores « imprimée. La naissance de cest enfant (si tant est qu'il fust vray fils « du roy), affoiblit l'espérance des princes et luy enfla le cœur. » *De l'estat et succès des affaires de France*, Liv. II, p. 157, (éd. de 1607).

Pierre Landais avoua dans son procès qu'il avait été porté par quelques grands à contester la légitimité de Charles VIII. Lenglet désigne le duc d'Orléans.

gouverneur d'Auxerre que le moment était venu pour tous les mécontents de « tirer aux champs » et de se diriger en armes vers Paris où les rejoindrait le duc d'Orléans [1].

Restait le soin de trouver ce qu'on a appelé dans tous les temps le nerf de la guerre.

Le seigneur du Bouchage avait remis en 1478 dix mille écus d'or au soleil à la banque lyonnaise des Médicis et des Sasseti, et depuis lors il avait grossi cette somme par de nouveaux versements [2]. Ce fut sur ce dépôt, paraît-il, qu'on préleva les fonds dont on avait le plus urgent besoin, et le seigneur du Bouchage se porta caution vis-à-vis de la banque des Médicis et des Sasseti à Lyon, d'une somme de quatre mille écus d'or, qui devait être remise à Tours, non pas entre les mains de Commines, qui ne s'y trouvait pas, mais probablement dans l'hôtel qu'il y possédait comme les autres favoris de Louis XI. Ce prêt se fait « sur cela que « vous savés, » écrit mystérieusement Cosme Sasseti au seigneur du Bouchage :

Monseigneur, je me recommande humblement à vostre bonne grâce. Plaise vous savoir que monseigneur d'Argenton m'a escript, einsy que verrés par ces lettres que je vous envoie dedens ces présentes enterclosses, que je vous mande de par luy que vostre plaisir soit de lui faire prester, à Tours, la somme de IIII^{m} escus d'or, sur cela que vous savés ; car le doit à ung homme de bien à quy point ne vouldroit faillir : et m'a requis ledit seigneur d'Argenton de m'obliger à vous de ladicte somme, en cas que aultrement ne le veuillés bailler, ce que je suis bien content de faire. Pour tant, monseigneur, sy avés intencion de besognier, m'envoierés, par ce présent pourteur, les lettres

[1] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 507. Cf. p. 576.
[2] Molini, *Doc. di stor. ital.*, t. I, p. 13.

adressant à celui qui le doit desborser, et comant je dis, je m'obligeray de restituer ladicte somme à vostre vouloir, ensemble, sy riens voulés que faire puisse, pour l'acomplir de très-bon cuer, à l'aide de Dieu, au quiel je prie, mon très-honnoré seigneur, que vous doint bonne vie et longue.

Escript à Lyon, ce XXVe jour de décembre, de la main de

Vostre humble serviteur,

COSME SASSET.

A monseigneur du Bouchage, mon très-honoré seigneur [1].

Commines feignit devoir mille écus au marquis de Saluces, et le seigneur du Bouchage promit d'en tenir compte personnellement. Le marquis de Saluces, seigneur à peu près indépendant entre la Savoie et le Dauphiné, espérait accroître sa puissance en entrant dans la coalition dirigée contre la royauté [2]. D'autres liens le rapprochaient de Commines. A son exemple, il cultivait les lettres, et bien qu'il eût traduit *l'Art de chevalerie* d'après Végèce, il placait comme Commines, la première condition des succès dans les ruses et dans les combinaisons de la politique.

Le seigneur du Bouchage écrivait à Cosme Sasseti en termes déguisés mais fort affables, car comme le dit Commines, pour les seigneurs aussi bien que pour les princes, il est utile « de tenir bons termes aux marchans : on ne « sçait à quelle heure on en peut avoir besoing, car quel- « quefois peu d'argent faict grand service [3]. »

Voici en quels termes était conçue une des lettres d'Im-

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 193.

[2] Louis, marquis de Saluces, avait épousé Jeanne de Montferrat, sœur de la duchesse de Savoie. Il mourut en 1504.

[3] *Mém.*, t. II, p. 338.

bert de Batarnay plus connu dans l'histoire sous le nom de seigneur du Bouchage :

Seigneur Cosme, je me recommande à vous tant comme je puis. J'ay receu les lettres que m'avez escriptes, par lesquelles me mandez que avez baillé environ mil escus à monseigneur le marquis de Salluces, que monsieur d'Argenton luy debvoit. Je vous prie que teniez quicte mondict seigneur d'Argenton de ladicte somme de mil escus, et je vous en tiendray compte.

Au surplus, je vous prie que luy veilliez assurer pour moy et luy respondre de la somme de six cens vingt-cinq escus, en quoy je luy suis tenu, en cas que monseigneur le marquis ne retire la terre et seigneurie d'Ampton avant le terme qui est dit et mis ès contracts passés entre mondict seigneur le marquis et monsieur d'Argenton ; car, cas advenant qu'il retirast ladicte terre, je ne serois tenu luy baillier lesdicts six cens vingt-cinq escus, ains en demoureroye quicte. Aussi, en cas qu'il ne la retire, le terme passé, si vous plaist, l'aseurez de les lui bailler incontinent le terme eschu. Et au surplus, s'aucune chose vous plaist que pour vous faire puisse, mandez-le moy, et je le feray de très-bon cueur, aidant Nostre-Seigneur, auquel je prie, seigneur Cosme, vous donner ce que désirez.

Escript au boys de Vincennes, le XXVe jour d'avril, l'an mil quatre cens quatre-vingt et six.

Le tout vostre,

YMBERT DE BATARNAY[1].

En même temps s'engageait une correspondance mystérieuse où Commines attribuait les titres d'évêque[2], de prévôt, de doyen, de chapelain, de compagnon, à ses principaux complices. Il serait difficile de déterminer aujourd'hui lesquelles de ces désignations doivent s'appliquer aux

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 190.

[2] L'évêque est, je pense, le duc d'Orléans. La dignité la plus élevée lui revenait de droit. Le cousin n'est-il pas le duc de Bourbon ?

ducs d'Orléans, de Bourbon et de Bretagne, aux comtes d'Angoulême et de Dunois [1], à Lescun, qui résidait en Guyenne [2], à Coetman, alors gouverneur d'Auxerre; mais on ne saurait douter que le bénéfice engagé dans le procès auquel on fait sans cesse allusion, ne fût le gouvernement même du royaume, prêt à être livré aux hasards de la guerre civile :

Le prévost a fait sçavoir au cousin qu'il envoyait au compagnon pour l'advertir que luy, le secrétaire et le diacre, avec eux le chevecier, se délibéraient de commencer un grand procès au chapelain et à son chapitre, délibérés de luy faire perdre tous ses bénéfices, car ils ont mil ou douze cens escus en or, et de monnoye tant que en voudront. Ledict prévost voudroit bien que le compagnon ne se adjoignît point avec le doyen et que ne se meslast de son procès ; ledict cousin n'a peur, mais que l'on aye de quoy fournir au procès, et que si l'on avoit de quoy y fournir, il seroit bien d'opinion que l'on le poursuivît ; mais quand est de luy, il ne veut entrer en procès, qu'il ne voie bien les provisions de Rome bonnes. Et de la ligue du compagnon au doyen, ledict cousin ne s'en soucie point, mais que vous establissiez le procès en manière que tout soit bien. Ledict cousin m'a dit qu'il ne prise pas fort la ligue du doyen devers le prévost, car il s'est doubté que s'il y aloit, qu'il luy feroit renoncer à ses bénéfices, et si luy feroit par advanture pis. Le chapelain ne sera que sage de garder de tomber au défaut

[1] Dunois, dans sa correspondance, use aussi d'un langage énigmatique quand il parle du grand homme qui est au sergent des bois qui est pardelà. Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 508.

[2] Le 21 février (1487) le comte de Comminges (Lescun) écrivait au roi pour se plaindre des mauvais offices qu'on lui rendait et des soupçons qu'on répandait sur sa fidélité. Le 18 décembre 1487, il lui écrit de nouveau et déclare qu'il n'est ni Anglais, ni Espagnol, mais bon Français. *Documents français à Saint-Pétersbourg.*

là où il est, et y vaudroit mieux retirer au bénéfice du doyen. Le compagnon ne sera que sage de faire provisions de sens le plus qu'il pourra, aussi de monnoye, et de bien garder le bénéfice et de s'en aller incontinent au doyen, s'il ne s'y est allé. Si le cousin a les titres nécessaires contre le compagnon, qui touchent le procès, il ne y doit point obéir, et que prenne garde de bien garder le prieuré contentieux. Le maistre n'a rien aux ordres, en manière que je croy que bientôt en sera au bout, en manière que le compagnon soit des principaux amis du doyen, car le prévost luy en donnera plus tost bénéfice, quand il verra qu'il ne pourra besoigner que pour son ami, et que le doyen et chapelain soient bien unis en leur procès, car le prévost ne demande que de appointer à l'une des parties. Ledict doyen et compagnon ne doivent aller là où est le diacre, pour chosse que l'on leur sache dire, car seroient arrestés pour ce que doivent à la banque; car je suis adverty que ne y auroit point de faute. Le clerc du doyen a perdu la recréance de sa chapelenie, mais si le doyen veut, il aura bonne cause au principal. Ledict compagnon doit tousjours tascher que les prévost et secrétaire soient ses amys. Aussi encore doit montrer qu'il est le leur; mais puisqu'il est appelant de l'official, s'il procède contre luy par authorité, en cette manière et en tous ses procès, que ledit compagnon face si bonne poursuite que le tout soit bien; et si enfin n'est venu devers le doyen, faut faire de manière qu'il y vienne pour mettre à fin l'eschange du compagnon et du chantre, et faire en manière que le doyen soit tousjours pour ledict compagnon. Soyez si sage à la poursuite de votre procès que ne perdiez la recréance, car si le secrétaire la gagne, vous aurez bien à faire au principal; mais faites que le compagnon fasse tousjours savoir de ses volontés au prévost et secrétaire, et advisés de rassambler desus le plus que pourrés, car sont ..... pour le recréant que le voroye, et le surplus en monnoye la plus..... que verés [1].

[1] *Documents français à Saint-Pétersbourg*, vol. 71, n° 34. Lettre autographe, non signée. Les dernières lignes sont à peu près illisibles.

Commines avait quitté la Touraine, où le parti des princes du sang n'avait osé se maintenir contre les forces de la régente, et après un court séjour en Poitou, où ses fonctions de sénéchal avaient cessé, il alla rejoindre le duc de Bourbon. Ce fut du village de Saint-Maurice, situé entre Poitiers et Usson, qu'il écrivit la lettre suivante au seigneur de Brosse :

Tout est prest icy, mais un des estats est en pratique. Tout est bien, excepté moy à qui on tient bonnes paroles : nous avons bien eu affaire à demesler le fait de céans. L'évesque est allé à Bourges et n'y a eu remède; il a demandé mes serviteurs, il n'y arrestera guères et est bien icy de ceste compagnie; le chapelain et le chantre sont vers eux. Le compagon ne partira encore d'icy, qui est homme de vertu et ses gens aussy; je ne partiray encore d'icy que je ne voye plus clair. De nostre bénéfice n'ay sceu que tout bien. Bertrand [1] est allé au Dauphiné pour dix jours et sçait bien là où vous estes; le principal chapelain du doyen se recommande à vous et le compagnon et ses gens, et tous voudroient que ne fussiez bougé; je voudrois le chapelain mieux qu'il n'est et pour toujours. Et à Dieu, à demain.

De Saint-Morisse.

Le tout vostre.

En nostre appointement nul n'y a charge, ni honte; mais il n'est pas tel que nous l'eussions bien fait, si ce ne fussent aucuns de ceux que vous vistes.

A monsieur de Brosse [2].

[1] Je ne sais quel est ce personnage. Ici encore le nom est probablement faux.

[2] Lettre entièrement écrite de la main de Commines, mais non signée. *Documents français à Saint-Pétersbourg*, vol. 71, n° 31.

A la suite de l'adresse, la lettre porte ces mots : *pour bailler au mestre de son hostel.* Ont-ils été ajoutés par Commines et faut-il supposer qu'il avait voulu désigner ainsi le duc de Bretagne lui-même? Ce message assez périlleux fut-il, au contraire, décliné par celui qui devait le transmettre et qui l'aurait renvoyé au seigneur d'Argenton, en écrivant sur la lettre ces mots : *pour bailler au mestre de son hostel?* De ces deux hypothèses, la seconde paraît la plus vraisemblable, car elle est aisée à justifier. La lettre aurait été rapportée à Tours, où le seigneur d'Argenton ne se trouvait plus, on vient de le voir, avec l'ordre de la donner, en son absence, à son maître d'hôtel. Ce qui est certain, c'est que ce messager, qu'alarmaient sans doute les bruits répandus sur les motifs du départ du seigneur d'Argenton, n'osa entrer dans son hôtel et s'adressa à un passant pour le prier d'y remettre la lettre dont il était chargé.

Commines, disgracié et fugitif, abandonnait à ses adversaires le terrain judiciaire que jusqu'à ce moment il avait défendu pas à pas.

Dès le 9 mars 1486, le Parlement prescrivit le dépôt au greffe de toutes les confessions du seigneur d'Argenton [1], et quelques jours après, le 22 mars, il lui ordonna de remettre Talmont et Château-Gontier aux La Trémoïlle, et de leur restituer tous les revenus qu'il avait perçus [2]; mais, lorsqu'un sergent se présenta au nom des La Trémoïlle pour prendre possession du château de Talmont, René de Pouillé lui en refusa l'accès [3].

[1] Archives de Thouars.

[2] Archives de Thouars.

[3] Le dit appelant ne lui avoit voulu faire obéissance de la place de

Le 10 juin 1486, le roi, par des lettres patentes données à Troyes, ordonne que si le seigneur d'Argenton persiste à se refuser à la restitution du château de Talmont, il sera arrêté et que tous ses biens seront saisis. En même temps, le Parlement désigne un conseiller, nommé Jean Pellieu, pour veiller à l'exécution de son arrêt. Jean Pellieu évalua, avec une minutieuse exactitude, les revenus perçus par le seigneur d'Argenton à 11,693 livres 10 sous 9 deniers et deux tiers de denier, et chargea Pierre Guilloton, sergent au baillage de Thouars, de se rendre à Argenton pour sommer Commines de s'incliner devant l'autorité de la justice. Cette citation attachée aux portes du château d'Argenton en fut aussitôt arrachée.

Je sergent susdit, le onzième jour du mois de juillet 1486, me transportay de la ville de Thouars en la ville d'Argenton, et quant fus audit lieu d'Argenton, me transportay jusques à la porte du chastel, en espoir d'entrer audit chasteau pour faire les commandemens cy-après à déclairer, aux personnes dudit de Commynes, seigneur dudit lieu, et de dame Hélène de Jambe, sa femme, demourant audit chasteau, auquel chasteau ne peu entrer parce que on me ferma les portes et la barrière d'iceluy, et pour ce, après ce que je fus deument informé que lesdits seigneur et dame d'Argenton faisoient et avoient à coustume faire leur continuelle résidence audit chasteau d'Argenton et que ladite dame y estoit pour lors résidente, je, par une cédulle par moy atachée et délaissée à la porte dudit chasteau, feis commandement... et ainsi que m'en voulloye retour-

Thallemond, en laquelle il n'avoit peu entrer, nonobstant quelque commandement qu'il fist, pour les rébellions et les désobéissances que faisoit le dit appelant, René de Pouillé et autres ses serviteurs estans en en ladicte place. (*Archives du château de Thouars*).

[1] Archives de Thouars.

ner, survint illec Hantoine Ledoux, soy-disant procureur dudit seigneur d'Argenton, qui icelle cédulle en ma présence osta de ladite porte et me déclaira que ledit seigneur d'Argenton, son maistre, estoit de longtemps appellans [1].

A la suite de ce procès-verbal, Pierre Guilloton adressa au Parlement un rapport où il exposait qu'il s'était rendu en la ville d'Argenton, à quatre lieues de Thouars, « espé-« rans y trouver et appréhender en personne nobles per-« sonnes, messire Phelippe de Commines, chevalier, et « dame Hélène de Jambe, seigneur et dame dudit lieu, « avecques lesquieulx ne peu avoir seur accès de parler « aucunement, parce que le chasteau estoit clos et que « l'on ne m'en voulut faire aucune ouverture. » Le sergent attacha donc sa cédule « à la porte du chasteau du dit « lieu d'Argenton, ouquel estoit lors ladite dame Hélène « de Jambe, ainsi que de ce fut deuement informé. » Cette cédule portait qu'à défaut de paiement le dit sergent « exposeroit et mettroit en vente lesdits chasteaux et « hostels par criée au plus offrant et dernier enchérisseur, « au plus prouchain jour de marché. » C'est ce qui eut lieu, en effet; la criée se fit à Bressuire et à Thouars. Personne ne mit ces biens à prix, et le procureur des La Trémoïlle déclara les prendre en paiement de sa créance, en se réservant de saisir d'autres biens si ceux-là étaient insuffisants, et, en effet, presqu'aussitôt après, on saisit la terre d'Argenton [2].

Cependant, le procureur de Commines était intervenu pour former un nouvel appel au Parlement. Il soutenait

[1] Archives de Thouars.

[2] Archives de Thouars.

que le seigneur d'Argenton n'avait rien à restituer parce qu'il avait dépensé à Talmont et à Château-Gonthier plus de quinze mille livres, c'est-à-dire au delà des revenus qu'il avait perçus; que l'on avait dans tous les cas commis une grave erreur en évaluant le revenu des domaines que l'on avait saisis; que la forêt de Talmont valait annuellement de trois à quatre cents livres tournois, et qu'elle relevait non pas de la principauté de Talmont, mais de la seigneurie d'Olonne.

D'autre part, le procureur des La Trémoïlle niait tout ce qu'avançait le procureur de Commines. La forêt de Talmont ne relevait que de Talmont, mais lors même qu'il en eût été autrement, à quel titre Commines invoquait-il le lien féodal qui l'eût assujettie à la seigneurie d'Olonne? « Dient les dits intimés que de dire par le dit appellant « qu'il soit seigneur de la seigneurie d'Aulonne, n'y a « apparence; ains de la dite terre d'Aulonne, de Berrye et « autres terres jusques à deux ou trois milles tournois de « rente qui appartindrent à feu monseigneur le viconte de « Thouars, ayeul maternel des dits intimés, le dit appel- « lant en est usurpateur comme il estoit de la principaulté « de Thallemond, Bran, Brandois et Curzon [1]. »

Lorsque Commines tomba en disgrâce et fut réduit à s'éloigner de la cour, il invoqua lui-même ces circonstances pour obtenir de nouveaux délais. D'une part, il annonça l'intention de faire droit aux réclamations des La Trémoïlle; d'autre part, il représenta qu'il se trouvait dans l'impossibilité de se défendre. Rien de plus noble que la conduite du Parlement dans cette affaire. Quelque convaincu qu'il

[1] Archives de Thouars.

fût de la déloyauté de Commines, il n'hésita pas à accueillir cette requête afin que ses décisions impartiales fussent rendues après un débat contradictoire : « Appoinçté est, « sans préjudice de l'accord que on dit estre fait entre « les dites parties, qu'elles produiront ce qu'elles vouldront « dedans le premier jour de juin prochain, et se l'empes- « chement dudit de Commynes dure encore, il restera à « la court de pourvoir d'autre délay [1]. »

Commines, retiré en Bourbonnais, adressait à Laurent de Médicis cette lettre qui fait allusion à ses relations financières avec les Sasseti :

Au seigneur Laurens de Médicis.

Seigneur Laurens, je me recommande à vous tant comme je puis. J'escrips aucunes choses d'importance à Cosme Sasset, lesqueus il vous fera sçavoir. Je vous prie que à diligence m'en fassiez response et que m'en mandiez vostre avis ; car en l'estat que sont mes affères, j'ay bien bessoin de tel conseil que le vostre. Toutesfoys je ne suis point despourveu d'amis, et si vous me voulez emploier en riens, me trouverez tousjours vostre serviteur. Priant à Dieu, seigneur Laurens, qu'il vous doint accomplir tout ce que vous dessirez.

A Molins, le IXe de may.

Le plus que tout vostre,
COMMYNES [2].

Le duc de Bourbon, qui résidait à Moulins, était un prince faible qui se souvenait de ses intrigues de la ligue du Bien Public et qui écoutait en ce moment Commines pour le trahir quelques semaines plus tard.

[1] Archives de Thouars.
[2] BENOIST, *Lettres de Comynes*, p. 16.

Commines vit aussi à Moulins le duc de Lorraine qui avait contribué à le faire chasser de la cour, et qui l'avait quittée lui-même parce que Charles VIII plaçait en Italie ses propres prétentions au-dessus de celles de la maison d'Anjou. Commines dit en parlant du duc de Lorraine : « Il « me feit la plus grant chière du monde, soy doulant de « ceulx qui demoroient au gouvernement[1]. » Ceci n'était pas moins vrai du duc de Bourbon.

Commines, aidé par son ami le sire de Culant, décida le duc de Bourbon à se rendre à Beauvais près du roi Charles VIII pour lui porter ses plaintes sur le gouvernement du royaume. Charles VIII, qui avait besoin du duc de Bourbon dans un moment où Maximilien prenait les armes, lui avait promis d'avoir égard à son conseil « de bien traiter les grands, bons et notables personnages « de son royaume[2], » et Commines avait pu croire que cette promesse le concernait directement. Néanmoins, comme il était sous le coup des lettres du 10 juin 1486, il eut besoin pour accompagner le duc de Bourbon d'un sauf-conduit qui lui fut accordé le 26 août de la même année :

De par le roy. Nos amés et féaulx, nostre oncle de Bourbon nous a fait prier que le seigneur d'Argenton, qui est avec luy, puisse venir, et il le puisse seurement amener par devers nous : ce que voulentiers luy avons octroyé. Et par ce ne luy donnez ou faictes donner aucun empeschement, car nous n'en serions

[1] *Mém.*, t. II, p. 299.

[2] Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 531. On peut appliquer à Commines ce passage de ses mémoires : « Nulle mutation ne peut estre en ung royaulme qu'elle ne soit bien douloureuse pour la plupart, et combien que aucuns y gaignent, encores il y en a cent plus qui y perdent... Ce qui plaist à ung roy, desplaist à l'aultre. » *Mém.*, t II, p. 583.

pas contens; et s'il y avoit cause de luy faire quelque arrest, nous sommes pour le faire obéyr et satisfaire à justice.

Donné à Beauvais, le XXIIIIe jour d'août.

CHARLES [1].

Mais cela ne suffisait point à Commines. Il redoutait autant la justice royale que le roi lui-même, et il réclama de la cour du Parlement une ratification des lettres de sauf-conduit :

Veues par la court les lettres du roy, et veue aussi la requeste bailliée par le seigneur d'Argenton, par laquelle il requéroit que, attendu le contenu ès dictes lettres, ne luy fust donné aucun empeschement à sa personne, la court le luy a octroyé et a commandé au greffier la réponsce à sa requeste, et qu'elle feust par ledict greffier signée [2].

L'entrevue du roi et du duc de Bourbon fut sans résultat. « Le roy estant à Beauvais, à l'entrée du mois de sep- « tembre, l'an mille quatre cent quatre-vingt et six, mon- « seigneur de Bourbon, venant de son pays de Bourbon- « nais, arriva en cour, bien accompagné, et le roy envoya « des plus gens de bien de sa maison au devant de lui : « il avoit dans sa maison aucuns de ses serviteurs, qui « estoient fort grands mutins, dont le seigneur de Culant « et le seigneur d'Argenton qui s'estoit retiré par devers « luy, estoient les principaux, qui avoient attiré plusieurs « jeunes gentilshommes à leur cordelle ; et, trois ou « quatre jours après que mondit seigneur de Bourbon « eut séjourné audit Beauvais, à la poursuite des dits

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 137.

[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 137.

« seigneurs de Culant et d'Argenton (je crois bien que « monseigneur d'Orléans, qui estoit aussy à Beauvais, « et ceux de sa bande n'y nuisoyent pas), mondit sei- « gneur de Bourbon feit un peu du courroussé, feignant « de n'estre point content de monseigneur et de madame « de Beaujeu, ny du seigneur de Graville et autres « qui gouvernoyent sous eux, en disant qu'ils estoient « cause de la guerre que le duc d'Autriche faisoit, et « du mescontentement qu'avoient les autres seigneurs du « sang. Il alléguoit qu'il estoit connestable, et qu'à luy « appartenoit l'exécution de la guerre, et qu'il s'en vouloit « aller en Picardie, pour résister à l'entreprise du dit duc « d'Autriche et y trouver quelque bon appointement. De « fait, il partit du dit Beauvais contre le gré du roy, pour « tirer en Picardie : il y eut à son départ des allées et « venues de la part de monseigneur et de madame de « Beaujeu, et autres grands personnages de la maison du « roy, par devers luy, pour interrompre son despart, mais « il n'y eut point de remède ; et il s'en alla au giste en la « Neuville-en-Hez, à quatre lieues de là. Auquel lieu sem- « blablement, dès le lendemain, il y eut des gens envoyés « de par le roy et mondit seigneur et dame de Beaujeu « pour le retarder ; mais toujours il faisoit du mauvais « cheval. Toutefois quelque chose qu'il fît, je crois qu'il « l'entendoit autrement, et qu'il avoit une secrète intelli- « gence avec mondit seignenr et madame de Beaujeu, qui « se menoit par aucun de ses serviteurs ; mais il vouloit « bien feindre d'estre un peu mescontent, pour contenter les « dits seigneurs de Culant et d'Argenton et autres qui « estoyent de leur bande, et par ce moyen il sçavoit tou-

« jours le faict et les intrigues de mondit seigneur « d'Orléans et de ceux de sa suite [1]. »

Guillaume de Jaligny termine la page que nous venons de citer, par ces mots : « Quoy qu'il en soit, bientost après « les dicts seigneurs de Culant et d'Argenton furent mis « hors de la maison du duc de Bourbon. »

Voici les détails que Guillaume de Jaligny donne à ce sujet : « Le lendemain que le roy fut arrivé à Compiègne, « monseigneur de Bourbon se trouva avec monseigneur et « madame de Beaujeu, et se mirent à part eux en confé- « rence, et là eurent plusieurs paroles ensemble, chacun « faisant sa doléance et plainte, de ce qu'il luy sembloit que « l'un faisoit tort à l'autre ; mais, après plusieurs remons- « trances, ils délibérèrent d'estre bons frères et parens, « et d'avoit le faict du roy et du royaume sur toute chose « à cœur et en recommandation, et de s'employer à son « service comme ils y estoient tenus, sans avoir de partia- « lité pour quelque homme que ce fust, et là arrestèrent « entre eux de plus, que tous leurs serviteurs qui s'estoient « meslés, ou avoient volonté de mettre et nourrir quelque « dissension et division entre eux, qu'ils s'en défferoient « et ne leur donneroient plus de crédit auprès d'eux ; et, « à cet effet, pour ce que les dits seigneurs de Culant et « d'Argenton estoient notés estre des principaux, mondit « seigneur de Bourbon, dès lors, leur donna congé et les « esloigna de lui avec tous ceux qui estoient de leur intel- « ligence. Plusieurs gens de bien, qui aimoient le service « du roy, furent fort joyeux de voir les deux frères estre « ainsi bien ensemble, pour ce que les affaires du roy s'en

[1] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 6.

« fortifioient toujours davantage ; mais d'autres, au con-
« traire, qui eussent bien voulu voir des brouilleries dans
« l'Estat, n'en estoient pas fort joyeux [1]. »

Commines n'en continua pas moins ses complots. Il avait, raconte Octavien de Saint-Gelais, formé le projet de s'emparer de la personne du roi de France. Tout au moins s'agissait-il d'une vaste prise d'armes contre la dame de Beaujeu.

Quels étaient les principaux complices du sire d'Argenton ? Par une coïncidence remarquable, il faut à la fois citer parmi eux un prince que l'histoire a inscrit au nombre des bons rois et un prélat qu'elle a également placé parmi les grands ministres. C'était le duc d'Orléans qui régna depuis sous le nom de Louis XII ; c'était l'évêque de Montauban qui, sous le titre de cardinal d'Amboise, devait être l'illustre conseiller de ce même roi Louis XII.

Nous ne savons si Commines revint près du roi, sur la foi des anciennes lettres de sauf-conduit, ou bien s'il essaya, ce qui paraît plus probable, de feindre une fausse soumission. Malgré son habileté, il fut pris au piége : « Au mois
« de janvier 1486 (v. st.), continue Guillaume de Jaligny,
« le roy fut adverty que les évesques de Périgueux, sur-
« nommé de Pompadour, et de Montauban, surnommé de
« Chaumont, et les seigneurs d'Argenton et de Bucy, frère
« dudit évesque de Montauban, avoient intelligence avec
« monseigneur d'Orléans et monseigneur de Dunois, et
« d'autres qui s'estoient retirés en Bretagne, et qu'ils leur
« faisoient sçavoir toutes nouvelles de cour. Mesme fut
« trouvé un homme allant d'Amboise (où ils estoient avec
« le roy) en Bretagne, portant des lettres d'eux, et crois

[1] Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 9.

« bien que le porteur desdites lettres fit sous main sçavoir
« son message afin d'estre trouvé chargé d'icelles lettres :
« pour ce faict, le roy les fit un matin constituer prison-
« niers, et à chacun d'eux bailla des gardes et les fit
« mettre en lieu seur [1]. »

Nous ne possédons pas d'autres détails sur l'arrestation de Commines. Nous savons seulement que ce fut le sire du Mesnil-Simon qui mit la main sur lui en saisissant en même temps sa vaisselle et ses bijoux qui étaient d'une valeur considérable.

Dès que l'arrestation de Commines fut connue, un bourgeois de Tours qui avait été chargé de remettre à son maître d'hôtel la lettre écrite de Saint-Maurice, se présenta devant le chancelier de Bourbonnais et le général de Languedoc et la déposa entre leurs mains. Il déclara qu'il l'avait reçue d'un homme inconnu et écrivit lui-même au verso les quelques lignes que nous allons reproduire :

Ces présentes me furent baillées par ung passant que je ne congnois, il y a environ huit mois, pour les bailler au maistre d'hostel de monseigneur d'Argenton, depuis lequel temps je les ay gardées. Depuis que j'ay oy les nouvelles dudict d'Argenton, je les ay baillées à monsieur le chancelier de Bourbonoys, maistre Charles de la Vernade, et monsieur le général de Languedoc, pour en faire, pour le bien du roy, ce qu'ils verront bien estre.

Du jeudi XVe jour de février 1486.

BASQUET [2].

Les preuves de la trahison de Commines se multipliaient : il fut conduit au château de Loches [3].

[1] GODEFROY, *Histoire de Charles VIII*, p. 14.

[2] *Documents français à Saint-Pétersbourg*, vol. 71, n° 31.

[3] Il est à remarquer que l'un des derniers actes où Commines eût

Peu de mois s'étaient écoulés depuis que, Louis XI étant mort, Olivier le Diable avait cessé d'être capitaine du château de Loches; mais tout y retraçait encore les plus tristes souvenirs. Autour du donjon, un vaste terrain que la cognée avait dépouillé de ses chênes séculaires, rappelait une des bizarres fantaisies de Louis XI qui, ayant reçu un jour une fâcheuse nouvelle dans cette forêt, avait fait détruire les arbres qui, à ce qu'il croyait, lui avaient porté malheur [1]. Dans le donjon où avaient été enfermés le duc d'Alençon, Philippe de Savoie et tant d'autres victimes de sa tyrannie, se voyait encore une de ces cages de fer, basses et étroites, à double serrure, où le prisonnier, même sous les barreaux de fer qui l'entouraient, portait une lourde chaîne terminée par une sonnette de cuivre, afin que le moindre mouvement n'échappât point à l'attention des geoliers. Étrange et terrible exemple des vicissitudes de la fortune! Le ministre de Louis XI, conduit à Loches, fut enfermé dans la cage de fer inventée par son bon maître pour torturer les pensionnaires du barbier Olivier. Il rapporte lui-même « qu'il tasta de ces rigoureuses prisons [2]. »

Ce fut probablement alors qu'il répéta, à ce que raconte Sleidan, ce verset du psalmiste qui s'appliquait si bien à sa situation présente : *Veni in altitudinem maris et tempestas demersit me.*

Commines put faire à Loches d'amères réflexions sur la

figuré comme témoin, était une charte en faveur de la collégiale de Notre-Dame au château de Loches. *Recueil des ordonn.*, t. XIX, p. 367.

[1] Louis XI ne gardait ni les habits, ni le cheval dont il se servait un jour de malheur ou de contrariété. *Cabinet de Louis XI*, Lenglet, t. II, p. 246.

[2] *Mém.*, t. II, p. 265.

vanité de la puissance et de la grandeur, et la trace s'en est conservée dans ses Mémoires :

« Nostre vie, dit-il, est si brefve qu'elle ne suffist à avoir « de tant de choses expérience... Tout bien regardé, nostre « seulle espérance doibt estre en Dieu; car en cestui-là gist « toute nostre fermeté et toute bonté, qui en nulle chose « de ce monde ne se pourroit trouver, mais chascun de « nous la congnoist tard, et après ce que nous avons eu « besoing [1]. »

Supporta-t-il son malheur avec courage? Sa prison retentit-elle de ses lamentations? « L'on dit que le plaindre « allége la douleur, » mais Commines qui fait cette observation en parlant de lui, ne l'applique qu'à ses maladies où il montrait moins de force et moins de patience que le roi Louis XI [2].

Il affirme du reste que les peines du corps sont bien moins grandes que celles de l'entendement, même dans le bonheur, même dans la prospérité, à plus forte raison pour ceux « qui sont des conditions de ceulx qui sont nommés au « livre de Boucasse... Les coups que Dieu donne sur les « grans, sont surtout les plus cruels et les plus pesans [3]. » Hélas! Commines venait lui-même ajouter un chapitre de plus au livre : *De casibus virorum illustrium.*

Il est à penser toutefois que Commines ne fut pas traité avec une extrême rigueur. François de Pontbriant qui avait remplacé Olivier le Diable comme capitaine de Loches, ne lui était pas inconnu, car c'était ce même personnage qu'en

[1] *Mém.*, t. I, pp. 113 et 156.
[2] *Mém.*, t. II, p. 256.
[3] *Mém.*, t. II, p. 584.

1480 il avait si vivement recommandé au duc de Milan [1]. Du reste, la détention de Commines ne se prolongea pas huit mois comme il le dit dans ses Mémoires [2], mais un peu plus de six mois, et l'on comprend que ce temps lui ait paru bien long.

Un arrêt du parlement du 18 juin 1487 ordonna que Commines serait conduit en la Conciergerie du Palais à Paris : il n'y arriva toutefois qu'après le 17 juillet, date de l'ordonnance suivante du conseil de la grand'chambre :

Veues par la court les lettres à elle escriptes par François de Pontbriant, capitaine de Loches, par lesquelles il a escript qu'il a amené à Corbeil, par l'ordonnance du roy, les évesques de Montaulban et de Périgueux, et qu'il amène à Paris le seigneur d'Argenton et six autres prisonniers, et tout considéré : ladicte cour a ordonné et ordonne que ledict seigneur d'Argenton sera mis prisonnier en la haulte chambre de la tour carrée de la consiergerie du Palais, gardé par deux huissiers de ladicte court qui luy feront sa despense. Et, au regart des autres six, ils seront mis ès prisons faictes nouvellement en ladicte consiergerie, séparément et le plus seurement que faire se pourra [3].

Une autre ordonnance prescrivit les mesures de surveillance qu'il y avait lieu de prendre à l'égard du prisonnier, dont on redoutait l'évasion :

La court a permis que messire Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton, à présent prisonnier en la tour carrée des haultes galleries de ce palais, puisse oyr messes en

[1] Voyez tome I, p. 317. François de Pontbriant était fort dévoué à Charles VIII. Il avait été pris par les partisans du duc d'Orléans au mois de septembre 1485. *Histoire de Charles VIII*, p. 492.

[2] *Mém.*, t. II, p. 265.

[3] *Mém.*, t. III, pr. p. 141.

sa prison, tous les jours à ses dépens, se bon lui semble; et a enjoinct ladicte court à Nicolas le Mercier et Jehan Bachelier, huissier en ladicte cour, qu'ils prengnent de jour en jour chapellain pour dire ladicte messe, et qu'ils ne laissent parler ledict d'Argenton audict chapellain, ne autre, en quelque manière que ce soit; et qu'ils gardent bien et seurement ledict d'Argenton, tellement que aucun inconvénient n'en adviengne, sur leurs vies, et qu'ils facent mettre des crochets de fer aux huys desdictes galleries et facent murer les fenestres des galleries du costé de la rivière.

Aujourd'hui Jehan Balay a mis par devers le greffe criminel de la court de céans certaine clef qu'il disoit estre de l'un des huys des galleries haultes de la Consiergerie, et a requis qu'il pleust à la court faire mettre des serrures ou fermetures auxdicts huys et autres de ladicte gallerie [1].

Le Parlement avait délégué Martin de Bellefaye pour interroger Commines « sur plusieurs mauvaises et damp-« nées entreprinses, conspirations et machinations illicites « contre le roy et son auctorité, ainsi que sur plusieurs « lettres contrefaictes, avec les expositions d'icelles, infor-« mations et confessions [2]. » Martin de Bellefaye, arraché de son siége par l'ordre de Louis XI et livré à ses honteuses vengeances [3], venait de rentrer au Parlement pour présider à une enquête qui embrassait et les périls du règne nouveau et les abus du règne précédent.

Lundy XIIIe jour de juillet 1487, au Conseil de la grant chambre.

A esté fait venir messire Philippe de Commines, chevalier, seigneur d'Argenton, prisonnier en la tour carrée de la consier-

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 142.
[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 140.
[3] *Recueil des ordonn.*, t. XIX, p. 338.

gerie de ce palais, auquel, après serment par lui faict de dire vérité, lui ont esté leues de mot à mot ses confessions autresfois faictes par devant aucun conseiller de ladicte court, ensemble la confrontation dudict d'Argenton et d'un nommé Georges, faicte par devant ledict conseiller, èsquelles confession et confrontation il a persévéré, sans y vouloir adjouter, ne diminuer, et icelles a dit contenir vérité. Ce fait, a esté interrogué touchant certain article contenu en certaines lettres missives escriptes par le seigneur de la Forest ; lequel d'Argenton, après lecture à lui faicte dudict article, a dit qu'il n'estoit véritable, et du contenu en icelluy n'en parla jà : mais audict seigneur de la Forest, et dit, sur ce interrogué, que sur ledict article ne s'en vouldroit audict de la Forest rapporter, pour ce qu'il sceet la prinse et détention de la personne de qui il parle, et pourroit avoir esté induit à charger ledit d'Argenton. Et à tant a esté renvoyé en sa prison [1].

C'est tout ce que nous possédons des interrogatoires subis par Commines à Loches et à Paris. Il lui avait été à peu près impossible de trouver quelque avocat qui se chargeât de sa défense : il l'entreprit lui-même et plaida pendant deux heures. « Il insista fort, dit Sleidan, sur les travaux « et peines qu'il avoit soustenus pour le roy et le royaume, « combien le roi Louys s'estoit montré envers luy de bonne « volonté et libéralité, et qu'il n'avoit rien fait par ambition « ou avarice ; que s'il se fust voulu enrichir, il en avoit eu « autant grand moyen qu'homme de sa qualité et estat [2]. »

Le discours de Commines, à ce qu'assure Sleidan, fut fort éloquent, et il put dès ce moment obtenir quelques adoucissements dans les précautions dont on entourait sa captivité. Les fenêtres furent démurées ; quelques grilles disparurent,

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 143.
[2] *Mém.*, éd. Lenglet, t. IV, 2, p. 123.

et le prisonnier put voir et l'azur du ciel et les eaux de la Seine, chargées de nombreux bâteaux qui en remontaient le cours.

Il est permis de croire que Commines, tranquillisé sur son sort, ne se borna pas, pendant sa captivité, à compter les navires qui arrivaient de Normandie [1], et que ces longues heures furent en partie employées à la rédaction de ses mémoires. Ils avaient été commencés, paraît-il, aussitôt après la mort de Louis XI [2]. Il les poursuivit dans le silence et dans la méditation de la captivité ; et cette fois encore, les enseignements du malheur rendirent les jugements de l'historien plus profonds et plus sages ; mais en comparant « les pertes et douleurs reçues depuis le trespas de « Louis XI » aux « grâces et privautés » dont il avait été comblé, il ne se sentit que plus porté à louer et à excuser le prince que, presque seul au milieu de ceux qui le maudissaient, il continuait à appeler « son bienfaicteur [3]. »

Cependant, le procès des La Trémoïlle contre Commines, suspendu depuis le mois de février 1487 jusqu'au mois de mars 1488, avait, dès cette époque, occupé de nouveau le Parlement. Piédefer, avocat de Commines, réclama un autre ajournement, que combattit Michon, avocat des La Trémoïlle.

« Le délai étant passé, Piédefer, pour le défendeur, a dit « que la cause de son empeschement dure toujours et que « il ne sçauroit faire son enqueste, car toutes les terres du « dit défendeur sont saisies, et si ne parle personne à lui, « par quoy impossible seroit de y besongner, et doit avoir

[1] *Mém.*, t. I, p. 74.
[2] *Mém.*, t. I, p. 156.
[3] *Mém.*, t. I, p. 4.

« délay de troys moys après sa délivrance. Michon dit que « ledit défendeur a des gens et procureurs assez instruis de « la matière et que la présence dudit défendeur n'y est « requise [1]. »

Huit mois après, Piédefer insistait encore : « Piédefer « pour Commynes a dit que il n'avoit charge, ne mémoires « pour ledit défendeur qui estoit empesché tant en sa per- « sonne que en ses biens, comme chacun scet, et estoient « ses terres saisies et n'eust sceu faire son enqueste [2]. »

Cependant de graves événements allaient s'accomplir. Le duc d'Orléans, le duc de Bretagne et le prince d'Orange avaient levé l'étendard de la rébellion, et c'était l'illustre héritier d'une maison longtemps spoliée, c'était Louis de la Trémoïlle qui commandait l'armée du roi. La guerre le ramenait dans ses domaines héréditaires. Le 19 mai 1488, il était à Thouars et écrivait que l'on craignait un débarquement des Anglais aux Sables d'Olonne [3]. Le 30 juin il renforçait la garnison de Thouars [4]. Un mois après, la victoire de Saint-Aubin du Cormier couronne sa fidélité et son courage, et Anne de Beaujeu qui, dès le mois d'avril, a recommandé aux conseillers du Parlement « de vider le « procès touchant la visconté de Thouars en faveur de « son cousin de la Trémoïlle, lequel est continuellement « occupé au service du roi en ses plus grans affaires, » n'hésite pas, le 22 septembre, à donner, au nom du roi, des ordres formels pour qu'il en soit ainsi [5].

[1] Archives de Thouars.

[2] Archives de Thouars.

[3] *Documents français à Saint-Pétersbourg.*

[4] *Documents français à Saint-Pétersbourg.*

[5] *Mém.*, t. I, introd., p. XCV.

L'un des plus savants éditeurs de Commines, Godefroy, rapporte que la restitution de la vicomté de Thouars fut le prix des services rendus par Louis de la Trémoïlle à la bataille de Saint-Aubin, et Jean Bouchet ajoute, dans le panégyrique de son héros, que cette vicomté et d'autres terres, venant de la succession de sa mère, ne lui furent délivrées « non sans grandes mises et labeurs », mais qu'il demeura enfin prince de Talmont et vicomte de Thouars.

En effet, Louis de la Trémoïlle, dans tout l'éclat de sa gloire, avait été réduit à présenter de nouvelles réclamations où il exposait qu'il avait dépensé vingt mille francs pour le service du roi et qu'il n'avait pu recouvrer l'héritage de ses ayeux [1].

Si la défaite du duc d'Orléans, à la journée de Saint-Aubin-du-Cormier, servit mal les projets ambitieux de Commines, elle lui fut utile à un autre point de vue, car elle permit de ne plus redouter la faction à laquelle il avait apporté l'appui de ses intrigues. L'intervention du pape Innocent VIII en faveur des prélats arrêtés en même temps que lui, ne fut pas non plus sans influence sur l'heureuse issue des poursuites, dont était saisi le Parlement.

Laurent Spinelli écrivait, le 28 mars 1488, à Laurent de Médicis :

Vous aurez appris que les ambassadeurs du pape se sont tirés à leur honneur de leur harangue et que l'évêque en a été grandement loué. Le roi les a chargés de juger le procès de l'évêque de Montauban et de l'évêque de Périgueux, et ils sont disposés à le faire, pensant qu'ils seront absous. S'il en

[1] *Documents français à Saint-Pétersbourg.*

est ainsi, monseigneur d'Argenton peut avoir bon espoir pour lui [1].

La procédure instruite contre Commines ne se termina qu'un an après : le 24 mars 1489, un arrêt du Parlement, que nous reproduirons, le condamna à dix ans d'exil dans un de ses domaines et à la confiscation du quart de ses biens.

Veues par la court les charges, informations et procès faicts à l'encontre de messire Philippe de Commynes, prisonnier au palais, à Paris, pour raison de ce qu'il estoit chargé d'avoir eu intelligence, adhésion et praticque par parolles, messaiges, lettres de chiffre et autrement avec plusieurs rebelles et désobéissans subjects du roy, et d'autres crimes et maléfices, les confessions dudict de Commynes, faictes tant par devant aucuns commissaires, ordonnés par le roy que depuis en la court de céans, lesdictes lettres de chiffres, confrontation et autres choses estans audict procès et tout considéré, dict a esté que ladicte court, pour réparation et pugnition desdicts cas, a condamné et condamne ledict de Commynes à estre relégué, jusques à dix ans prochainement venans, en une des maisons, terres et seigneuries de luy ou de sa femme, telle qu'il plaira au roy lui ordonner, dont il ne partira durant ledict temps, et promettra et jurera ledict de Commynes que par lettres, messaiges, ne autrement il ne communicquera, ne praticquera avec aucuns qu'il saiche vouloir entreprendre aucune chose contre l'auctorité du roy et le bien du royaulme, et s'aucune chose il en sceet, en advertira ou fera advertir le roy sur peine d'estre tenu et réputé crimineux de crime de lèse-majesté et comme tel pugny, et, néantmoins, de ce faire baillera bonne et suffisante caution, jusques à la somme da dix mil escus d'or. Et si a déclaré et déclare icelle court la quarte partie de tous les biens dudict de Commynes estre acquise

[1] Archives de Florence.

et confisquée au roy, et sans préjudice du droict prétendu par Jehan d'Orval en la conté de Dreux. Prononcé le vingt-quatriesme jour de mars, l'an mil quatre cens quatre-vingts huict [1].

Nous ne savons si Commines prêta le serment de ne plus *pratiquer*. Du reste, la confiscation d'une partie de ses biens ne fut point exécutée, et la sentence même d'exil, comme nous le verrons bientôt, fut appliquée avec peu de rigueur.

Cependant, Commines était à peine rendu à la liberté, lorsque des sergents se rendirent à Argenton afin de poursuivre l'exécution des arrêts du Parlement qui avait, depuis longtemps, ordonné qu'on mît ce domaine aux enchères pour satisfaire à des amendes et à des indemnités judiciaires. Si Commines avait résisté du fond du Châtelet, en défendant Talmont et Olonne avec une persévérante ténacité, il n'eût pas, à plus forte raison, laissé aisément échapper de ses mains l'héritage de sa femme, ce manoir d'Argenton dont les seigneurs avaient figuré avec gloire dans les chroniques de Froissart. Son habileté étant à bout, il n'hésita pas à recourir à la violence. Aidé de ses serviteurs, il repoussa par la force les sergents qui se présentèrent : de là, un nouvel ajournement devant le Parlement « sur peine de bannissement du royaume [2]. »

Dix jours après, le Parlement déboutant Commines de tous ses moyens de défense, le condamna définitivement à restituer Talmont et Château-Gonthier.

Commines continuait à alléguer des réparations considérables exécutées à Talmont et à Château-Gonthier, pour

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 146.

[2] Archives de Thouars.

contester les restitutions de revenus, qu'on lui demandait; mais il ne s'appuyait que sur de vagues affirmations, comme on peut le voir dans la requête suivante :

Supplie humblement Philippes de Commynes, chevalier, seigneur d'Argenton, comme commandement ayt esté fait au procureur dudit suppliant de baillier ses deffenses contre la déclaration des fruits de plusieurs années, des terres et seigneuries de Talemont et Chasteau-Gontier, à luy baillée par l'opinion de monseigneur de la Trémoïlle, et aussi de bailler par escript les réparations que icellui de Commynes a faictes ès dits lieux, ce qui seroit impossible au procureur dudit suppliant, parce qu'il n'a mémoire, ne instruction pour ce faire, etc. [1]

En vain voudrait-on, ajoute Commines, consulter les receveurs pour évaluer les dépenses faites à Talmont et à Château-Gonthier Celles qui y figurent : « ce sont menues « réparations ; mais il y en a de grandes qui ont esté faictes « par le dit de Commynes pour la fortification des dites « places et chasteaux, et qui ont cousté au dit de Commynes « plus de quinze mille livres tournois. »

En ce qui touche Argenton, la saisie est nulle quant au fond, parce que ce domaine appartient à sa femme et non à lui. La mise aux enchères ne l'est pas moins quant à la forme, car elle a eu lieu, non à Passe-Avant, à deux lieues d'Argenton, mais à Thouars, qui est bien plus loin. Elle aurait même dû se faire à Argenton, et l'on ne dit pas la vérité lorsqu'on soutient : « que au dit lieu d'Argenton *non* « *erat justus accessus* [2]. »

[1] Archives de Thouars.

[2] Archives de Thouars.

Les années 1489, 1490 et 1491 se passèrent ainsi en interminables contestations. Enfin, deux arrêts, l'un du 31 août 1491, l'autre du 5 septembre suivant, ordonnèrent de nouvelles restitutions, celles des terres de Berrye, Olonne, Curzon, La Chaume, Bran et Brandois, et, de plus, le remboursement des revenus injustement perçus par Commines et le paiement des frais du procès, évalués ensemble à la somme de sept mille huit cent onze livres quatre sous sept deniers parsisis, et payables nonobstant toutes oppositions ou appellations quelconques.

Le 17 février 1492, Jacques Gardeteau, sergent de Thouars, se rend à Argenton, et là, il signifie à Antoine Ledoux, receveur du domaine d'Argenton, la saisie qui en est faite « pour convertir au paiement des sommes dont le « sire de Commines est refusant et en demeure. » Les biens sont mis aux enchères, et, le 14 mars, les héritiers de la Trémoïlle s'en rendent adjudicataires pour le montant de leur créance, qui est portée à la susdite somme de sept mille huit cent onze livres quatre sous sept deniers parisis. Cependant le sergent de Thouars, par incurie, avait perdu de vue que l'année était bissextile, et il en résulta que les délais fixés par le Parlement n'avaient pas été strictement observés. Il fallut annuler tout ce qui avait été fait et recourir à une nouvelle signification, mais lorsque le sergent retourna à Argenton, porteur de sa cédule, il n'y trouva plus Antoine Ledoux, « lors résidant à Paris pour « les affaires de monseigneur d'Argenton, son maistre [1]. »

Commines, de son côté, poursuivait activement ses récla-

[1] Archives de Thouars.

mations vis-à-vis des banquiers florentins. Il écrivait, le 5 août 1489, à Laurent de Médicis :

Segneur Lorens, je me recommande à vous, tant comme je puis. Je vous avois escript touchant Thomas Portunary[1], II mois a ; mès vous n'avez pas eu les lettres, comme m'a mandé mon homme. Très-vollentiers j'usse atendu en m'asurant ma dette. Messer Aserito s'est mis à en nier une partie et à me volloir frauder de XIIII^c escus. Je vous prie avoir tousjours la matière pour recommandé. Mon homme est encore à Millan. Je ne sé s'il apointeront : à moy ne tiendra. S'il est pès avec le roy des Romains, son fet en amendera. J'ay veu lettres de Franconfort du XXe du mois pasé d'un de nous embasadeurs, qui asure l'avoir veu jurer, et à ste propre heure ay eu lettres de court, qui n'en font nulle mension. Sy ency est, vous le sarez avant avoir ste lettre. Je ne sé si en Bertangne l'aseteront ; il sont beaucoup gens mal d'acort.

Cosme Saset vous ara de tout escript, lequel s'est très-exactement conduit comme j'ay entendu, et a bonne renommée des gens qui le connoissent. Là où je verois faute en vos serviteurs, je vous le manderois, car ency le m'avez-vous autresfois escript. Je ne les ay pas tousjours trouvés tous sages ; mès à mon avis il me craignoient plus que homme de desà.

J'ay eu en ma grant nésessité à fère de III cent escus, estant en la prison ; mes gens n'osoient emprunter de lieu qui vint à connoissance et presoient les vostres pour les fournir ; il mirent XV jours pour en fournir II cent. Au saillir, vollus avoir trois ou IIII mille escus sur sertain argent, dont il me sont respondant pour monseigneur du Bosage. Nonostant que en ay escript souvent, n'ay peu tirer que III mille francs, que j'ay receu puis, VIII jours son, et en a duré la poursuite IIII mois.

[1] Thomas Portinari avait été à Bruges le chef de la nation de Florence et le banquier des Médicis ; il avait été élevé au rang de conseiller des ducs de Bourgogne.

Je sé bien que n'ont pas tousjours argent, mès y veoient mon besoing, et qui me fasoit pis, je doutois que ste dissimulacion ne se fist à l'apétit de ceux qui me veullent mal, car partout mes biens estoient embrouilliés. Toutefois je vous prie que pour cest heure n'en facez nul samblant, car je ne désire la malle grâce de nul. Je n'ay eu le vis à nul de vous serviteurs, non plus que à l'autre, mès seulement à vous, où j'ay plus d'espérance que en nulle autre personne qui vive. Je vous prie que en escrivant à vous gens à Lion, dites seullement se mot, que en ce qui me touchera, qu'il y soient dilligents, et tousjours me pardonner que si ardiment vous escrips, et vous prie ne leur en mander autre chose, car tousjours trouve Fransois Sasset, mon amy.

Le roi et Madame [1], puis peu de jours, me donnent espérance de mes affères et aux prélats prins cant et moy ont donné liberté d'aller partout et restitué les pensions de leurs frers. De ces choses n'ay jusques icy fet nulle poursuite, mès en attenderay leur plesir; mès les presse des biens que m'ont ostés et fet perdre, car d'autre estat, ni office, n'ay nulle envie.

Segneur Lorens, je vous suplie avoir pour recommandé une matière dont n'a guères vous ay escript, qui s'adrèse à Rome, et me commandez vostre plesir, et vous me trouverez prest à y obéir, priant à Dieu, segneur Lorens, qui vous doinst tout se que vous désirez.

A Dreux, le Ve d'aust, de la main de

Plus que tout vostre,

COMMYNES [2].

Cependant un compte modifié par de nombreuses réserves avait été signé à Dreux, tel que Commines l'avait écrit de sa propre main :

Nous, Lorens de Médicis et Fransois Sasset, compaignons à

[1] Madame de Beaujeu.

[2] Lettre autographe, qui peut donner une idée de l'ortographe du seigneur d'Argenton. BENOIST, *Lettres de Comynes*, p. 18.

Lion, certefions que aujourd'huy, date de ces présentes, avons conté avec monseigneur d'Argenton de plusieurs sommes de deniers, que avons eu affère ensamble juques aujourdui, et de tout sommes demoré d'acort, excepté de la somme de V mille escus qu'il nous demande pour le profit de deux ans finis de mois d'aust dernièrement passé, pour aucunes sommes d'argent que avons eu de ly en garde, comme estions acoustumé de fère le tams passé, se que ne ly avons point aloué, ne mis en conte, ains sommes demorés d'acort que sy ladite somme lui est dû ou non, s'en remest ledit seigneur à la discrésion, jugement et équité du dessus dit Lorens de Medisis, et en tesmoing de ce, avons siné ceste présente de notre main et marque acoustumé. A Dreux, le VIe de novembre, l'an IIII^xx IX[1].

C'était surtout contre les réserves énoncées par Cosme Sasseti que Commines protestait le plus vivement, comme nous l'apprend la lettre suivante de Laurent de Médicis.

Illustrissime seigneur, j'ai reçu par le même messager une lettre de Votre Seigneurie, et mon âme est pénétrée du regret d'apprendre l'état d'irritation où paraît vous avoir mis le dernier règlement de compte de Cosme Sassetti avec Votre Seigneurie. J'en serais bien plus désolé encore si je pouvais croire que Votre Seigneurie ait suspecté les sentiments de ma maison envers elle, à qui je suis si infiniment obligé à tant de titres que je serais l'homme le plus ingrat du monde si je m'acquittais envers elle autrement que je ne le dois, vu les immenses bienfaits que j'ai reçus de Votre Seigneurie dans la prospérité et dans les revers[2].

[1] Archives de Florence.

[2] Anchora molto maggiormente me dolerià, se per questo intendessi essere nata in quella alcuna sinistra opinione dello servitù mio verso Vostra Signoria, alla quale io sono tanto obligato per infiniti respecti, che mi pareria meritare il nome de huomo ingratissimo, se io pagassi al presente quella de altra moneta che io li debbo, per molti benefici ricevuti da Vostra Signoria nelle adversità et prosperità mie.

Aussi, examinant à fond la conscience de mon devoir, je puis assurer Votre Seigneurie que ni moi, ni aucun des miens nous ne ferons jamais rien qui puisse l'indisposer à mon égard ou lui faire concevoir une mauvaise opinion de moi. Et si ce que Cosme Sassetti a dit touchant les intérêts de Votre Seigneurie, devait avoir ce funeste résultat, j'en serais affligé jusqu'au fond de l'âme, parce que ce serait contre toute vérité et contre mon intention intime. Je confesse bien, et Votre Seigneurie ne l'ignore pas, que depuis quelque temps notre maison de Lyon a essuyé des dommages et des pertes d'une si grande importance que vis-à-vis de ceux qui ont été ou qui seront encore mes clients, comme l'est Votre Seigneurie, il n'a pas été possible de se taire, de n'en point parler et de ne point s'en plaindre, comme l'a fait Cosme Sassetti : c'est là, peut-être, ce qui aura déplu à Votre Seigneurie ; mais elle peut être assurée que je n'ai, au fait, rien à discuter avec elle, soit à propos de ce qu'elle en écrit, soit pour tout autre motif, Votre Seigneurie pouvant disposer à son gré, non-seulement de toute la somme en contestation avec Cosme, mais de toute ma fortune, comme de la sienne propre. Que Votre Seigneurie veuille donc me croire, et que cette affaire se termine sans qu'il y ait le moindre nuage entre elle et moi, parce que je fais plus d'estime des bonnes grâces de Votre Seigneurie, [1] quelle que soit sa fortune, que de n'importe quelle somme d'argent [2].

C'est à une autre lettre de Laurent de Médicis que Commines répond en ces termes :

Seigneur Lorens, non obstant toutes mes plaintes que je fesois à Cosme Saset, votre serviteur, des rigoreux termes que me tenoit votre meson de Lion, sy ay-je esté forcé par ses remonstrances de fère mon donmage et m'acorder à votre

[1] In ogni sua fortuna.

[2] Archives de Florence.

volloir et au sien. Ledit apointement est bien mègre pour moy, car sy j'avois afère d'argent durant ce terme, je n'en porois finer. Toutefois, ce que j'en ay fet, a esté pour demorer en votre bonne grâce, à laquelle je me recommande de toute ma puisance, et mes affères. Ledict apointement m'a esté gref ung petit, mès il m'a forcé. Des nouvelles de dechà, on dit que nous avons trois rois, nous voisins, qui nous menacent. Les II ont des affères et grans emprinses, pour coy croy que cest esté ne se fera point grant chose, pour Bretaigne et pour l'Escluse. En Flandre y poroit bien avoir débat, mès cella est bien d'autruy et ne grève point ce réaume. L'un seul de ces rois ne nous asaudra point; ossy n'y feroit point son profit. Pour ceste heure, ne sé autre chose, sinon que tousjours suis prest à vous fère service: priant à Dieu, seigneur Lorens, qui vous doinst acomplir tout ce que vous désirez.

A Amboise, le Ve de mars.

De la main du plus que tout vôtre,

COMMYNES.

Au seigneur Lorens de Médicis [1].

En même temps, Commines chargeait l'ambassadeur Laurent Spinelli de recommander le soin de ses intérêts aux chefs de la seigneurie de Florence.

Spinelli écrit le 25 mars 1490 à Laurent de Médicis :

Monseigneur d'Argenton m'a écrit une lettre et m'a fait parler par l'homme qu'il a envoyé ici, en me priant très-instamment de vous faire part de ses sentiments et de vous assurer qu'il se dit votre serviteur et ami ; il me prie aussi de vous engager à le traiter comme le mérite l'affection qu'il a toujours témoignée à Votre Magnificence. J'écris à ce sujet à Filippo de Cagliano. Pour le surplus, vous pourrez vous faire montrer la lettre [2].

[1] Archives de Florence.

[2] Archives de Florence.

Commines n'en repoussait pas moins toutes les propositions d'arrangement qu'on lui adressait. Cosme Sasseti mandait à ce sujet à Laurent de Médicis :

J'ai bien des fois réclamé la lettre d'Argenton et votre avis sur la manière dont vous entendez qu'on le paye. Quant à lui, il ne veut s'accommoder en aucune façon de ce vous m'avez écrit à diverses reprises : il lui semble qu'on le traîne en longueur, et il fait des plaintes. Délibérez donc bien vite sur ce qu'il faut faire et répondez-moi[1].

Comme si ces difficultés ne suffisaient point pour calmer l'activité de son esprit, Commines intentait en même temps un procès à André de Vivonne pour faire annuler les lettres royales qui lui avaient enlevé la sénéchaussée de Poitou. Nous retrouvons ici l'avocat Piédefer, mais la partie adverse lui répliquait assez rudement que le roi n'avait fait que pourvoir « à un cas insupportable et notoire, que Com-
« mines avoit esté convaincu d'avoir eu aucunes intelli-
« gences, conspirations et factions avecques aucuns tenans
« parti contraire au roy, qu'à ceste cause il ne povoit
« exercer, ne tenir l'office de séneschal, *signanter* que le
« danger estoit lors sur les marches dudict païs de
« Poictou[2]. »

Commines, expulsé de Talmont, menacé à Argenton, s'était retiré au château de Dreux, et là aussi il avait un procès à soutenir contre le seigneur d'Orval, qui contestait la validité de la vente consentie par Alain d'Albret.

[1] Archives de Florence.

[2] *Mém.*, t. III, pr. p. 152.

C'était au monastère de Notre-Dame-la-Ronde, près de Dreux, qu'il avait déposé, comme une offrande qui rappelait sans doute quelque vœu formé dans ses heures d'angoisse et de péril, les chaînes qu'il avait portées à Loches [1].

Un rayon de bonheur, bien différent de celui qu'on demande aux brûlantes déceptions de l'ambition politique, mais que donnent les joies paisibles et pures du foyer domestique, vint éclairer à Dreux la vie de Commines, après tant de souffrances et de cruels revers. Il avait eu déjà, probablement pendant son séjour à Montsoreau en 1485, un enfant qui mourut peu après. En 1490, Hélène de Chambes qui avait intercédé près du roi pour le faire sortir de sa cage de fer de Loches et qui paraît lui être restée fidèle et dévouée, le rendit père d'une fille qui devait vivre et transmettre le sang du seigneur d'Argenton à de royales générations.

Cependant le séjour de Dreux n'était pour Commines qu'un exil. Il n'aspirait qu'à revenir à la cour où il avait à recouvrer à la fois son influence et ses richesses.

[1] Les anneaux des chaînes que portait Commines, étaient passés dans une côte de baleine, qui fut conservée avec soin. Elle fut exposée en 1863 au concours régionnal de Chartres et se trouve aujourd'hui au musée de cette ville. Commines, lors de sa délivrance, l'avait offerte en même temps que ses chaînes, au monastère de Notre-Dame-la-Ronde. (Note communiquée par M. Beautemps-Beaupré.)

VII

COMMINES RENTRE EN FAVEUR PRÈS DE CHARLES VIII.

Six mois à peine s'étaient écoulés depuis la fin de la captivité de Commines, lorsqu'il invoqua auprès d'Anne de Beaujeu les services jadis rendus à Louis XI, pour obtenir sa rentrée en faveur près de Charles VIII.

Dès le 12 septembre 1489, il écrivait à Anne de Beaujeu :

Madame, tant et sy très-humblement comme je puis, me recommande en vostre bonne grâce. Monseigneur de la Heuse m'a dit ce qu'il a plu au roy me mander par ly. Madame, je répute ce bien et honneur venir de monseigneur et de vous, et vous suplie le volloir mestre à fin. J'ay fet response par escript. Je vous supplie, madame, que vous plese la voir, car j'ay espérance que le roy et vous me serez bons procureurs, pour honneur et révérence dou roy vostre père. Plèse vous, madame, me commander tousjours vostre bon plaisir pour l'acomplir à mon pooir, en priant à Dieu que vous doinst bonne vie et longue et l'acomplissement de vostre désir.

Escript à Dreux, ce XIIe jour de septembre.

Vostre très-humble et très-obéyssant serviteur,

COMMYNES [1].

Commines obtint, paraît-il, au mois de janvier 1490, l'autorisation de reparaître à la cour, qui se trouvait à Mou-

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 194.

lins. Ce fut de là qu'il adressa la lettre suivante au duc de Bourbon :

Monseigneur, si très-humblement comme je puis, me recommande à vostre bonne grâce. L'arrivée de monseigneur le prince a esté icy très-bonne pour quelque brouille encommencé pour le fait de cette guarde, où le roy a très-sagement procédé. Je crois, monseigneur, que le roy désire vostre venue, et si fait chacun, se me semble. Des nouvelles n'en sçay nulles que celles que chacun jour vous sont envoyées. Il a pleu au roy commander la pension que j'avoys, quand il me désapointa l'office ; mais il ne tiendra qu'aux gens de finances qu'il ne se fasse, et n'y ai embesogné que luy. Il me semble, monseigneur, que ceux qui ont loy de parler à luy, aisément luy font entendre la raison. Vous me pouvez, monseigneur, tousjours commander vostre bon plaisir pour l'acomplir à mon pouvoir. Priant à Dieu, monseigneur, qui vous doint bonne vie et longue et accomplissement de tout ce que vous désirez.

A Molins, le 4 de janvier.

De la main de vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PHILIPPE DE COMMYNES.

A mon très-redouté seigneur, monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Auvergne [1].

Ce qui démontre suffisamment que Commines avait reconquis son ancienne position, c'est que, dès le mois d'avril 1491, intervient un contrat entre Alain d'Albret et lui, où il est dit que le sire d'Albret, n'ayant pu le mettre dans la possession des terres d'Avesnes et de Landrecies, « obstant aucunes coustumes du pays de Hénault, » lui confirme celle du comté de Dreux, dont il restera saisi, tant que les sommes par lui avancées ne seront pas rembour-

[1] *Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg*, Doc. français, vol. 71, n° 89.

sées, et y ajoute la vente d'une maison nommée la Picquemuse, située à Paris, près du palais des Tournelles. Il est à remarquer en effet que Commines se maintient dans la jouissance de la terre de Dreux, malgré divers procès qu'engagent Jean d'Albret, comte de Nevers et seigneur d'Orval, et Jacques d'Estouteville, baron d'Ivry : il prend même, dès le mois de novembre 1490, le titre de comte de Dreux [1].

D'autre part, l'influence politique de Commines renaît de jour en jour, combattue et contestée, il est vrai, par ceux qui le craignent ou le méprisent, mais s'imposant malgré eux, tant son habileté est grande.

Cosme Sasseti écrivait de Lyon, le 16 juillet 1490, à Laurent de Médicis :

Monseigneur d'Argenton a recouvré la liberté d'aller partout et est parti d'ici pour une de ses terres. Néanmoins je ne crois pas qu'il retourne à la cour en ce moment, parce que sa monnaie n'y aurait point cours [2].

La fortune du sire d'Argenton s'était déjà relevée, lorsque Sasseti mandait l'année suivante à Laurent de Médicis :

J'ai reçu votre lettre du 24 du mois passé, ainsi que la lettre destinée à monseigneur d'Argenton à qui je l'ai remise : il est resté très-satisfait de votre bienveillance envers lui, il m'en a beaucoup remercié et paraît désirer de rester votre ami. Je l'ai assuré que de votre côté vous ne négligeriez rien dans ce but. Il est continuellement ici, nageant entre deux eaux. C'est un homme

[1] Le catalogue Joursanvault (n° 1225) cite un acte de foi et hommage rendu le 22 décembre 1490 à Philippe de Commines, comte de Dreux et seigneur d'Argenton, par Michel Deschamps pour un fief relevant du comté de Dreux. (Archives des Basses-Pyrénées.)

[2] Archives de Florence.

sage et subtil [1]. Je ne sais encore de quel côté il abordera : vous le saurez bientôt [2].

Huit jours après, Commines répondait à Laurent de Médicis :

Seigneur Lorens, je me recommande à vous de toute ma puissance. J'ay resu vos lettres par Cosme, et vous prie continuer en se bon pourpos envers moy. Vous avez assez su la prinse de Nantes, qui est cité petite et grans faubourg, la mieux garnie de pourtaux et de tours et de murailles, que nulle autre que j'aie jamès veue, et de fousés taillés en roc, mal mésonnée, et est la fin de la rivière de Lère et l'entrée de la mer de se costé de Bertagne, d'artillerie assez pourvue, et duché. Le treté a esté lonc, et grant mervilles que n'a esté découvert, car il est passé par beaucoup de mains, et en estoit assez averty le marésal de Bertainge ; mès il ne le povoit croire, pour le parentage. Madame Anne ne tient plus que Rennes, ville grande et fort peuplée, loins de mer. Le roy tient les présents païs, sauf un apellé Redon, qui est ville très-feble, et n'y saront metre gens, que le roy ne la preinge en VI jours, sy elle n'est secourue. Six mois après, Rennes dira le mot par famine. On n'osa fère nulle asamblée pour tirer outre Nantes, de peur que cella ne descovrît l'emprinse.

Autres petites villes tient ladite dame au bas de Bertainge, mès niens fort. Juques icy n'est désendu nuls Englès ; sy faut-il que le secours vienge de là ou que le roy ait Bertainge, synon, que le roy des Romains et de Castille ficent grant effors par leur fons, qui samble mal aparant, car on dit que ne s'atendoient de rien fère jusques l'an qui vient. Il samble que Dieu meine lès fets du roy, car il viennent mieux que l'on ne s'atendoit. Le mariage estoit mal profitable ; pour le fils ût esté milleur que pour le père, et les Englès usent plus prins la matière à ceur, qui est nacion

[1] Egli è del continuo qui et stassi infra due aque, riputato homo savio et sottile.

[2] Archives de Florence.

puisante et riche et gens biens crains pour les batailles, et n'a pas tenu à eux les sésons passées, que il ne se soient espreuvés en toutes autres choses, et ne sont point crains desà.

Maint an a que la couronne de France tint Bertainge, se ne fusent-il et a esté encore plus bas ; mès par une bataille fut recovrée. Pluisieurs désireroient que le roy espousât cette fille de Bertainge pour avoir pés à se bout, à l'aquit de sa conscience, et seroit une grant ajonsion pour cette couronne : autrement poroit bien durer la guerre encore. Sy n'estoit pour les Englès, le demorant de ladite duché ne dureroit ung mois; ils n'ont nul homme de seur qne le prinse d'Orange, qui à cette nécessité ne l'a vollu lesser encore, mès dit ne la transporter point, mès atendre la fortune dedans Rennes.

Je fais mon conte que d'icy à XII jours, l'armée du roy sera devant Redon. Conquérir Honguerie et recouvrer Bertainge, est grant emprinse; et les Bertons désiroient homme qui se tînt sur le lieu. La parsonne de ladite dame est fort louée et afecsionnée à se roy des Romains. Je croy que selon la profécie du roy Louis, à qui Dieu face pardon, que Italie demora encore en pès aucuns ans.

J'espère bref la délivrance de monseigneur d'Orléans. Diverses opinions y a en cette court; mès notre roy est très-sage et aime le harnès. Cosme vous escripra le demorant, qui en set plus [que] moy, mès je me soucie bien qui vous lira cette mavesse lettre. Priant à Dieu, seigneur, qui vous doinst acomplir tout se que vous désirez.

A Monsoreau, le XXIe d'avril.

J'ai parlé à Cosme d'une carte où est comprins Guinée, j'en tiens le double.

Plus que tout vôtre,
COMMYNES [1].

Si Commines nageait entre deux eaux, c'était afin de cacher de nouvelles intrigues : le moment n'était pas éloigné

[1] Archives de Florence.

où on allait voir combien il était « sage et subtil. » Il avait retrouvé, à la cour de Charles VIII, le seigneur de Miolans, naguère associé comme lui aux mesures les plus violentes de Louis XI contre la maison de Savoie. Le seigneur de Miolans parvint à s'emparer de l'esprit faible et inquiet de Charles VIII, déjà impatient de se dérober à la tutelle de ceux qui, jusqu'alors, avaient gouverné en son nom ; et son premier soin fut d'entraîner le roi hors du château du Plessis, dans une partie de chasse où l'on amena devant lui le duc d'Orléans, délivré de sa prison de Bourges, qui recouvra tous ses honneurs. Ce fut ainsi, observe Saint-Gelais, que Charles VIII fit un tour de prince magnanime, et que le duc d'Orléans se trouva pour jamais obligé de lui faire service.

Le triomphe du duc d'Orléans était celui de Commines. Peu de jours après, le 25 juillet 1491, Charles VIII, ne se contentant pas de renoncer à tout droit de confiscation, lui fit don, sous prétexte des garanties invoquées contre la couronne, d'une somme de trente mille livres, bien supérieure à ce dont il avait besoin pour indemniser les La Trémoïlle. Il semble aussi, vers cette époque, avoir recouvré les pensions dont il jouissait autrefois.

Un autre complice de Commines, Dunois, dominait en Bretagne. Il se réconcilia aussi avec Charles VIII.[1]

[1] Dunois mourut au milieu de ses succès le 25 novembre 1491. C'était « un très-sage chevalier, rempli de très-bon conseil sur toutes « les concurrences d'estat qui pouvoient survenir. (*Godefroy,* p. 95.) Comme Commines, il aimait les lettres; il possédait dans sa bibliothèque des manuscrits précieux et plusieurs volumes imprimés dont l'énumération ne sera pas sans intérêt pour l'histoire de la typographie avant 1492 : La mer des histoires. — Orose. — Eticques et politicques.

Le 6 septembre 1491, l'ancien parti des princes du sang est reconstitué. Un traité d'alliance est signé à la Flèche par les ducs d'Orléans et de Bourbon, les évêques d'Alby et de Montauban, le comte de Dunois, Miolans et Du Bouchage, « pour servir le roy Charles, défendre et garder sa « personne, redresser le fait de son royaume et soulager « son peuple. » Les auteurs de cette ligue s'engagent aussi : « à s'aimer l'un l'autre, et à se porter, favoriser, soustenir « et tascher de se mettre l'un l'autre en la bonne grâce du « roy[1]. » Une prudence excessive, mais dictée par l'expérience, peut seule expliquer ici l'absence du nom de Commines.

L'œuvre de Miolans et de Dunois, dirigée probablement par le seigneur d'Argenton, fut le mariage, aussitôt accompli qu'annoncé, du roi de France et de la jeune duchesse de Bretagne. Si Commines ne parvint point à réunir la Flandre à la France, ce fut peut-être à lui qu'elle dut le territoire que baigne l'Océan. La patrie d'Artevelde avait résisté ; la terre du duc Nomenoé se souvint de Duguesclin et ne se plaignit point de devenir française.

Anne de Bretagne se montra très-reconnaissante à l'égard

— Le propriétaire. — Le mirouer de vie humaine. — Le mirouer de la Rédemcion. — Mélusine. — Le vieil testament. — Le doctrinal de la court. — Fasciculus temporum. — Le confessional Jarson. — Maguelonne. — Sidrach. — Pourchas. — Le romant de la Rose. — Boèce : de consolacion. — Bonnes meurs. — Mandeville. — Les commentaires César. — L'art de chevalerie. — Le lucidaire. — Le doctrinal des crestiens. — L'assault de Roddes. — Le livre des vices et vertus. — La vengence de Jhérusalem. — Prudence et Mélibée. — Le lay des trespassés, et plusieurs autres petits traictiés. (Bibl. imp. de Paris. Ms. fr. 2912, f° 81 v°.)

[1] Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, p. 616.

de ceux qui avaient négocié son mariage; c'est Commines qui nous l'apprend dans une lettre à Laurent de Médicis :

Seigneur Laurent, je me recommande à vous autant que je puis, et je vous remercie d'avoir bien voulu m'écrire et de ce que vous m'avez fait dire par Côme. Vous serez informé du changement de ce mariage : les voisins de la Bretagne en éprouvent une grande allégresse ; ceux de la Picardie et de la Champagne ne se réjouissent pas autant [1]. Le roi restituera honorablement la fille du roi des Romains [2], et tâchera de nous procurer la paix : je crois bien que jusque là nous aurons des allées et des venues. Monseigneur d'Orléans et monseigneur de Bourbon nous ont beaucoup servi, car, par la force, on n'en serait pas venu à bout cette année. Le roi donne une très-grande autorité à ces deux ducs, qui sont grands amis, et il les a pris pour chambellans pour faire tout passer. Je pense que les choses resteront sur ce pied un peu de temps. Le même prince a fait le duc d'Orléans, gouverneur de Normendie, il y a trois jours, ce qui est une marque de ce je vous dis plus haut. Tout le monde loue fort la nouvelle reine, et elle se montre très-obligée envers ceux qui ont mené cette affaire. Je serai encore homme de cour pendant deux mois, toujours prêt à vous servir partout où je pourrai. Priant Dieu, seigneur Laurent, qu'il vous donne l'accomplissement de tout ce que vous désirez.

Écrit à Tours, le IIIe de décembre.

Côme vous écrira plus au long touchant les autres affaires de ce pays.

Le plus que tout vôtre,

COMMYNES [3].

[1] Le 12 juillet 1491, Maximilien adressa aux populations de la Bourgogne un manifeste où il leur annonça qu'il ne tarderait point à les affranchir de la domination française.

[2] Déjà dans une lettre du 29 juin 1479, le comte Engelbert de Nassau avait engagé Charles VIII à renvoyer Marguerite à son père : « ce qui seroit un grand commencement de bien. » *Documents français à Saint-Pétersbourg.*

[3] Archives de Florence.

Quelques jours après, Laurent Spinelli écrit de Lyon à Laurent de Médicis :

J'ai envoyé à Côme votre lettre du 2 et celle du seigneur d'Argenton : il vous répondra, comme il lui appartient, puisque c'est une affaire qu'il doit mener lui-même. Quant à ce qui a été fait par l'abbé de San-Antonio [1], je pense que le roi finira par céder à votre réclamation : il s'y conformera comme il convient, et il vous fera de plus indemniser. Je crois que le seigneur d'Argenton restera notre ami ; et pour ne pas l'irriter, je lui ai toujours dit que, si Dieu nous faisait la grâce de réussir et de nous dédommager d'une partie des torts que vous avez soufferts du temps de Lionetto [2], vous lui feriez bien sa part : j'estime que cet espoir l'engagera à faire quelque chose et même beaucoup s'il ajoute foi à ma parole [3].

Laurent Spinelli ne se trompait point : Commines tenait beaucoup à conserver l'amitié de Laurent de Médicis, et, quelques jours après, il lui adressait une longue lettre, où il embrassait de ses regards toute la situation politique de l'Europe, depuis les menaces du roi des Romains et du roi d'Angleterre jusqu'aux combats qui se livrent à Grenade, sans omettre l'espoir, mal justifié, qu'il nourrit déjà, de voir naître bientôt un héritier de la couronne de France :

Seigneur Lorens, je me recommande bien fort à votre bonne grâce et vous mercie de vous lettres. Desà n'est riens sourvenu puis se mariage, qu'à la vérité est grant exemple de fortune, comme disent vous dites lettres, car le roy l'a espousée comme

[1] Cf. Desjardins, t. I, p. 230.

[2] Lionetto de Rossi. La banque de Lyon, qu'il dirigeait, avait éprouvé de fortes pertes.

[3] Archives de Florence.

vraye duchesse et héritière de Bertainge, avec très-grant douère. Mès, se que plus les aide après Dieu, a esté la bonne délibéracion, qu'il avoient d'eux bien défendre et la grant réparacion qu'il avoient fet à la ville de Rennes, et sans cella riens ne s'en fût fet, et s'y est fort sagement conduit le prinse d'Oranges, et bon besoing ly a esté, car sy les Allemans ussent entendu ledit mariage, il ût esté en grant dangier de sa parsone et tous ceux qui s'en melloient.

De la pès de Honguerie, nous la tenons pour fette au profit et honneur du roy de Behaigne, avec queque poy de soupeson de guere par desà. Mès le plus dangereux est le roi d'Engleterre et solicite les autres. Le roy d'Espainge n'a point encore fet en Grenade, mès la chose ne peut guère durer. Partout y a embassadeurs, et puis aucuns seigneurs d'Allemainge ne désirent point le roy des Romains trop grant. Toutfois il leur demande ayde : ne sé sy la ly front. On en a yci petite crainte.

Puis aucuns jours, c'est cuidé prendre Mès par intelligence de ung des XIII gouverneurs de la ville, et si mesieur Gracian de Gevaro ût eu ses gens au jour qu'il avoit prins, et un autre gentilhomme de Loreine, la chose ne fût point faillye. Et depuis avoient reprins jour au XXVe de se mois de genvier, auquel ledit gouverneur devoit avoir la guarde d'une porte, car il en ont la guarde tour à tour. Ung portier les a descouvers, et a ledict gouverneur esté prins : s'ût esté au profit de monseigneur de Loreine. Le roy se fet ung très-beau prinse et sage, et tous ses voisins quièrent son amitié, et ay espérance que Dieu ly donnera quequefois ung beau fils d'este reyne, qui sera sage dame. Et atant fais fin à este mavesse lettre, priant à Dieu, seigneur Lorens, qu'il vous doinst l'accomplisement entier de vous désires.

A Orléans, le XIIIe de janvier,

De la main du plus que tout vôtre,

COMMYNES.

Au seigneur Lorens de Médicis[1].

[1] Archives de Florence.

Trois mois après, Laurent de Médicis descendait au tombeau, laissant après lui une gloire et une puissance dont ses héritiers ne surent pas toujours porter le poids, et la première lettre que Commines adressa à Pierre de Médicis qui lui succéda, reproduisit une de ces réclamations pécuniaires qui remplirent une trop grande partie de la vie du seigneur d'Argenton :

Seigneur Pierre, je me recommande à vous, tant comme je puis. N'a guères que moy estant à Paris, dis à Pellegrin Lorin, qui receut pour moy VI mille frans, qui m'estoyent deus en la ville, pour ce que c'estoit monnoye, et n'avois homme qui si bien s'i cognust, et aussi pour ce que me fiois de ly, car il a XX ans que hante fort en mon logis, se qu'il fist, et ly ordonnay bailler ladite somme par la ville à aucuns, au bout d'un jour ou II, sus qu'il estoit en franchise avec son frère Philippe, qui, à ce jour avoit esté prins pour debte et par le moyen dudit Pellegrin échapé. Auquel lieu allay parler aux deux. Après plusieurs parolles me rendirent partie de mon argent ; du surplus, montant deux mille VI^c frans, s'obliga à moy devant notaires ledit Pellegrin de me payer ladite somme dedans troys moys, et voulentiers lui eusse presté, sans se mettre en ce dangier, car je luy pourchassois du bien par mariage : toutesfois n'a guères s'en est party, sans me riens mander, ne advertir, et ne sçay où il est tiré. Pour quoi doubte à grant paine recouvrer mon argent, et pour ce vous prie qu'il vous plaise mander Philippe son frère, devant vous, lequel je tiens cause de ce que par son dit frère m'a fait, dont en riens ne me mescontente, mais que recouvre le mien, et lui dire se qui vous samblera propice, affin qu'il face dilligence que son frère me paye. Il vous alléguera quelque transport que me fist ledit Pellegrin d'une debte du trésorier de Bretaigne ; mais je n'en ay riens peu recouvrer. Pour quoy de rechief vous supplie vous employer pour moy en ceste matière et m'en faire responce ; tels tours ne prouffitent point aux bons marchans. Et

si en riens vous plaist m'employer, savez que tousjours suis à votre commandement. Priant à Dieu, seigneur Pierre, que vous doint tout ce que vous désirez.

Dreux, ce IXe d'aoust.

Le tout vôtre,

PHILIPPE DE COMMYNES.

Au seigneur Pierre de Médicis [1].

La lettre suivante présente plus d'intérêt : Commines venait d'être envoyé à Senlis pour négocier, au nom du roi de France [2], un traité qui devait confirmer l'union de la Bretagne et de la France, ramener la paix sur les frontières des Pays-Bas et calmer le ressentiment de Maximilien :

Au seigneur Pierre de Médicis.

Seigneur Pierre, je me recommande à vous autant comme je puis. J'ai receu les lettres qu'il vous a pleu n'a guères m'escripre, et en ay dit le contenu au roy et à nul autre. Et à ce que j'ay entendu par sa responce, crois que le trouverez tel envers vous, comme luy et ses prédécesseurs ont esté envers vostre maison. Et s'il y a faulte en ce que je vous dis, elle viendra de vous, comme plus à plain j'ay dit à Fransquin Norry pour ce vous escripre.

Au seurplus à ce matin a esté conclu la paix entre le roy et l'archeduc Philippes, en la présence des embassadeurs de l'empereur et du roi des Rommains. Je vous en envoye le gros, car les choses ne sont pas encore couchées par le menu, ne ne seront de huyt jours. J'ay esté présent aux choses dessus dictes, Il y avoit icy embassadeurs pour le comte Palletin et pour les Suysses et tous tendans à fin pour estre médiateurs de ceste paix.

Quant votre homme sera venu, je le adresseray envers le roy

[1] Archives de Florence.

[2] *Mém.*, t. II, p. 318.

et partout ailleurs, là où ge pourray. Et si en autre chose vous plaist m'employer, vous me trouverez tousjours à votre commandement. Priant à Dieu, seigneur Pierre, qu'il vous doint accomplissement de tout ce que vous désirez.

Escript à Senlis, le VIIIe jour de may.

Le tout vôtre,

COMMYNES [1].

Ce fut en vertu des dispositions du traité de Francfort, renouvelées par le traité de Senlis, que Commines recouvra ses domaines héréditaires qui avaient été confisqués lors de sa trahison; mais rien ne permet de croire qu'il ait revu le foyer paternel et les campagnes dans lesquelles il ne pouvait plus retrouver une patrie [2].

L'homme de Pierre de Médicis que Commines se chargeait « d'adresser, » c'est-à-dire de guider et de conduire, se nommait Francesco della Casa. Nous reproduirons quelques-unes de ses dépêches à Pierre de Médicis :

La première est du 18 juin 1493 :

Je vous écrivis la dernière fois, que madame de Bourbon m'avait demandé si vous seriez content que le roi de France vous fît entrer dans la nouvelle ligue entre le Pape, les Vénitiens et Milan : répondez à ce sujet par le premier courrier. Monseigneur d'Argenton m'en a depuis touché un mot, et vous savez combien cela importe. Je me recommande à Votre Magnificence. Je n'ai rien de plus à vous dire pour cette fois, sinon qu'il me

[1] Archives de Florence.

[2] La maison d'Albret réclama la terre d'Avesnes, en vertu du traité de Senlis, « par lequel avoit été décidé que chascun retourneroit au « sien ; » mais ce domaine resta à Charles de Croy, prince de Chimay, qui avait épousé Louise d'Albret. (Documents cités par M. Rahlenbeck.)

paraît certain que je mènerai à bonne fin ce que vous m'avez confié, sans que nous en recevions ni grief, ni tort aucun. Je regrette seulement que nos amis, que vous savez, ont en quelque sorte apprivoisé quelques-uns de ces seigneurs avec lesquels j'ai affaire et qui désiraient pouvoir encore tirer quelque chose de nous. Monseigneur d'Argenton en est un, et néanmoins il est tout vôtre [1], mais le gouvernement est ici tel aujourd'hui que personne ne peut faire fond sur rien et qu'on n'y voit que confusion [2].

La seconde est écrite dix jours après :

Le roi revint ici samedi passé, qui était le 22 de ce mois, au soir. Le lendemain matin, dimanche, je fus introduit par monseigneur d'Argenton auprès de Sa Majesté, et j'eus ma première audience dans un petit cabinet à l'usage privé du roi, où se pressaient une soixantaine des principaux et plus grands seigneurs du royaume. Sa Majesté, un faucon sur le poing, ouvrit votre lettre, y jeta un rapide coup d'œil, puis voulut lui-même la lire et la connaître tout entière. Après cette lecture, il se retira avec le sénéchal et monseigneur d'Argenton, et ayant pris connaissance de la lettre de la Seigneurie et délibéré avec eux, il me dit que j'étais le bien venu, qu'il me ferait bientôt entendre et qu'il me ferait donner réponse de mes lettres de créance. Cela dit, il s'en alla à la messe. De mon côté, je me retirai avec monseigneur d'Argenton et le sénéchal qui m'annoncèrent avoir reçu du roi ordre et commission de m'entendre le lendemain sur mes lettres de créance, avec l'assistance de quelques autres seigneurs qui en sont chargés.

Le prince de Salerne est, comme je vous l'ai dit précédem-

[1] Solo mi dolgo che li amici nostri, che voi sapete, hanno in modo avvezzi qualcuno di questi signori, con chi io ho a fare, che ancora da noi desiderrano possere trarre qualche cosa. E M. d'Argenton ne è uno, che nondimanco è tutto vostro.

[2] Archives de Florence; Desjardins, *Négoc. dipl. entre la France t la Toscane,* t. I, p. 221.

ment, grâce au sénéchal, un des délégués admis dans les conseils relatifs aux affaires d'Italie. M'étant aperçu, en causant avec lui, qu'il était choisi pour siéger à mon audience, je ne pus m'empêcher de voir dans cette désignation une inadvertance peu honorable pour le roi et pour nous, et secrètement j'en avertis monseigneur d'Argenton en lui en démontrant la portée. Celui-ci reconnut la justesse et l'exactitude de mon observation, il retourna auprès du sénéchal et le roi ordonna qu'on désignerait le lendemain avec le général de Languedoc, comme délégués chargés de cette affaire, le maréchal des Cordes, gouverneur de Bourgogne, le sénéchal et Argenton. C'est ce qu'on fit.

Monseigneur d'Argenton, comme vous savez, est tout vôtre : il me vient ici bien à point, car c'est un homme prudent et très-entendu, et en outre il espère se servir de vous ou du moins se faire honneur de vos affaires. Je le vois, en ce qui touche toutes les nôtres, faire tous ses efforts, et bien qu'il n'ait pas grande autorité, comme les autres le craignent, il lui en reste assez pour que, avec son activité et son habileté, il soit encore pour vous un instrument excellent et nécessaire. Écrivez-lui, remerciez-le, et tâchez de le satisfaire, si vous pouvez, sur les trois chefs de demande que je vous ai transmis de sa part, ou au moins sur une partie de ceux-ci, surtout quant à son affaire avec Lorino qu'il désirerait faire retirer de l'ordinaire ; il a écrit à Péron de Baschi de le solliciter ; tâchez donc de l'obliger ou de vous en excuser de la meilleure façon, et, en tout cas, songez à le récompenser par quelque service ; car c'est un homme assez convoiteux et qui ne sert pas tant par amour que pour tirer de vous quelque chose [1].

[1] M. d'Argenton è, com voi sapete, tutto vostro, e di qua mi viene assai a proposito, perchè è prudente e intende assai, e inoltre perchè spera valersi di voi, o almeno farsi onore delle materie vostre. Lo veggo in ingni nostra cosa andare di buone gambe ; e, benchè non sia di grande autorità, perchè è temuto da costoro, nondimanco non è di sì poca che, acozzata con la sua prontezza e destrezza, non ci sia uno ottimo e necessario instrnmento. Scrivetegli une lettera e ringraziatelo e sopra i tre capi, di che per lui vi scrissi per altra, vedete o di

Péron de Baschi est très-avide, et je sais qu'à Milan on l'a fort bien traité de présents et d'autres choses. S'il vous semble bon, d'après ce que m'a dit Argenton, vous lui donnerez quelque gratification.

Il me paraît étrange que nos amis d'Italie poussent si avant leurs affaires : j'en causais avec monseigneur d'Argenton, qui, par aventure, fait aux autres de ce côté des promesses qu'il ne songe pas à tenir [1], et il me répondit que je ne faisais pas autant de diligence pour votre service que le seigneur Ludovic [2] n'en fait pour son affaire.

Monseigneur d'Argenton me dit que si l'affaire de Naples va plus avant, vous devez songer à une seigneurie pour vous particulièrement.

Je reçois à l'instant votre lettre du 14, à laquelle je ne trouve rien de plus à répondre. Je ferai diligence pour connaître aussi en détail que possible les promesses du seigneur Ludovic et autre chose, si je le puis ; mais il faut marcher adroitement avec ces gens, car tous ceux qui ont ces secrets entre les mains, sont des hommes gagnés par le seigneur Ludovic, et monseigneur d'Argenton lui-même oriente habilement sa voile de ce côté pour voguer avec le vent qui souffle [3].

La troisième lettre, commencée le 16 juillet 1493, ne fut achevée que le lendemain :

Vous ayant écrit, il y a huit jours, par Mathieu del Vecchio et

tutti o di parte satisfargli potendo, e massime in questa sua con il Lorino, che desiderebbe lo traessi de l'ordinario; e a Peron de Basche ne scrive che la solleciti, si che vedete di servirlo o pigliarne buona escusazione, e ad ogni modo pensate di ricompensarlo di qualche piacere, perchè e uomo che appetisce assai, e non serve tanto per amore, quanto per valersi di voi di qualche cosa.

[1] Che, per avventura, altri di costà promette quello che non pensa di osservare.

[2] Ludovic Sforza, tuteur du jeune duc de Milan, puis duc de Milan lui-même.

[3] Archives de Florence; DESJARDINS, t. I, p. 223.

vous ayant fait savoir alors le résultat de l'audience du roi et de la conférence que j'ai eue avec les cinq conseillers chargés des affaires d'Italie, je n'ai pas grand chose à vous dire pour le moment.

Monseigneur d'Argenton est parvenu par son habileté et sa prudence à se faire admettre au nombre des cinq, mais il n'en est pas beaucoup plus avancé, car les autres, connaissant ce qu'il vaut, ne lui disent pas tout. Nous lui sommes très-obligés de ce qu'il nous sert activement partout où il le peut, non pas autant pour l'amour naturel qu'il vous porte, que pour se faire aussi honneur de nos affaires et se prévaloir de nous : il me rappelle souvent ses affaires et me demande si vous m'avez répondu à ce sujet. Voyez si vous pouvez lui être agréable en quelque chose, et veuillez y aviser [1].

Lorenzone arriva, il y a deux jours; il avait, me dit-il, laissé à Orléans, Antonio del Repoli avec quarante-neuf faucons. J'en parlai de suite au sénéchal, avant le départ du roi, et Sa Majesté me fit dire de les envoyer à Melun, qui est une ville distante d'ici de dix lieues, où le roi sera demain et où je me rendrai ce soir pour accompagner la cour partout où elle ira. Ce matin j'ai reçu votre lettre adressée à François Nori et à moi, par laquelle j'apprends que tous les faucons sont destinés au roi. Nous les lui remettrions, si déjà nous n'en avions mis deux de côté pour monseigneur d'Argenton, qui m'avait prié avec beaucoup d'insistance de les faire venir; mais, au moment de les présenter, je tâcherai que le sénéchal les réclame lui-même pour monsei-

[1] M. d'Argenton per sua industria e prudenza è suto ammesso per uno de cinque, ma non è tirato molto inanzi, nè gli fanno intender tutto perchè conoscono che vale troppo. Noi gli siamo obligati, che ci serve prontamente di quanto può, non tanto per amor naturale che vi porta, quanto ancora per farsi oonore delle cose nostre, e per valersi di noi; e spesso mi ricorda e domanda se delle sue faccende mi avete riposto cosa alcuna; vedete, potendo, compiacergli in qualche cosa, e ne avvisate.

gneur d'Argenton. Je vous dirai une autre fois comment le roi les aura reçus [1].

La lettre suivante complète celle que nous venons de citer :

Je vous écrivis de Paris, il y a quatre jours, tout ce qui m'était arrivé alors. Depuis je suis venu ici où le roi se trouve pour se livrer à loisir à la chasse dans les environs. J'y ai fait amener, sur l'ordre de Sa Majesté, votre envoi de faucons : le roi, curieux de les voir, alla les visiter à la tombée de la nuit. Il en est parti de chez vous cinquante-quatre, dont trois sont morts en route, à ce que m'a dit Antoine. Vous savez qu'au moment du départ, il y en avait quatre en mauvaise santé.

Laurent Spinelli en a, paraît-il, eu trois, pour les donner à je ne sais quel seigneur. Les quarante-huit autres qui sont arrivés ici, ne pourraient être en meilleur état, sauf un seul; il ne leur manque pas une plume, et ils sont beaux et gras au possible. Je vous avais écrit que monseigneur d'Argenton m'en avait demandé une couple et que je les lui avait promis, si je pouvais en disposer ; mais, vu votre recommandation et la volonté de roi, tous les oiseaux seront, comme vous l'ordonnez, fidèlement remis à Sa Majesté ; et bien qu'une lettre de Lyon me mande que vous en avez promis deux à Filippo de Gagliano pour son frère Julien, qui demandait qu'on les remît ici à un trésorier de la reine, je vous excuserai et moi aussi sur ce que le roi a voulu les garder tous pour lui : je prendrai le même prétexte vis-à-vis de monseigneur d'Argenton [2].

Au-dessus de ces détails d'un faible intérêt, se plaçaient des questions politiques qui réclamaient une urgente solution. L'Italie était profondément divisée. Tandis que Florence se rapprochait du roi de Naples, le Pape, le duc de

[1] Archives de Florence ; Desjardins, t. I, p. 233.

[2] Archives de Florence; Desjardins, t. I, p. 239.

Milan et Venise formaient une étroite alliance, et on ne savait encore dans quel but on avait stipulé dans ce traité la levée de nombreux hommes d'armes. Il importait à Florence, flottante et indécise au milieu de ces discordes, de trouver un appui dans le conseil de Charles VIII. Le 31 août 1493, Francesco della Casa écrit à Pierre de Médicis :

Depuis que le roi a quitté Paris, monseigneur d'Argenton n'a plus mis le pied à la cour. J'apprends qu'il doit y être aujourd'hui et j'en suis fort aise, car bien qu'il ne pêche pas en toute eau, il viendra néanmoins fort à propos à nos ambassadeurs dans bien des choses [1]. Quand ils seront arrivés, ils devront, me semble-t-il, faire en toute diligence un bon choix d'un ou deux de ces principaux seigneurs qui gouvernent, et entrer avec eux en étroite intelligence et en bonne amitié, car si nous ne nous attachons à quelque bon ami particulier, nous n'aurons jamais aucune certitude dans nos affaires; et un bon ami dévoué et intime nous aidera mieux qu'une foule de relations sans valeur [2].

Francesco della Casa ajoute cinq jours après :

Je ne puis laisser de vous dire, quoique je pense que vous n'en ferez pas grand cas, qu'un ami secret m'a dit que Peron a eu un entretien secret avec le pape, pendant une nuit, dans une chambre où il n'y avait qu'eux, et il craint que le Pape ne lui ait parlé de votre ligue avec le roi de Naples.

Il me semble que vous devez le plus tôt possible nous écrire comment nous pouvons vous justifier de cette ligue, qu'on dit exister, et il ne serait pas mauvais, je pense, qu'en écrivant au

[1] L'Argenton, dipoi che il rè parti de Paris, non è suto mai in corte, e intendo che oggi ci debbe essere, che assai mi piace perchè non ostante che non peschi in ogni pelago, nondimanco a molte cose verrà assai a proposito á nostri ambasciadori.

[2] Archives de Florence ; DESJARDINS, t. I, p. 248.

roi, vous écrivissiez aussi au sénéchal de Beauvais, qui n'a plus son titre de sénéchal de Carcassonne. Je n'ai pas autre chose à vous mander. Nos ambassadeurs se dirigent vers Tours où le roi sera, à ce que je suppose, dans une dizaine de jours [1].

Commines était-il cet ami secret? Il y a quelque motif de le penser car Francisco della Casa écrivait le 9 novembre de la même année :

L'évêque de Saint-Malo a eu un entretien secret. Je l'ai su par le seigneur d'Argenton...

Le seigneur d'Argenton nous assure, et je le crois, qu'il parle et travaille pour nous [2].

Ue autre ambassadeur florentin, l'évêque d'Arezzo, écrit le 29 novembre 1493 à Pierre de Médicis :

Je me tiens volontiers sur mes gardes pour ne pas être pris, et je pense qu'il fait bon de ne pas bouger, car soit que vous avanciez, soit que vous reculiez, vous vous heurtez à des lances en arrêt : je voudrais bien que la cuve eût déposé son marc avant que nous goûtions le moût. Il est bon d'aller doucement, mais trop est trop, dit-on ici. Voici le Pape admis dans l'appointement du roi d'Espagne. On sait qu'abandonnés à vous-mêmes, vous ne pourriez soutenir le choc des Français et des Lombards s'il vous atteignait. Qu'importe ? Je vous ai enseigné mille charmes pour l'amortir, diversions, mariages, chapeaux, etc., la nature vient de m'en révéler un nouveau qui *per easdem,* etc. On sait que le principe de ce mal fut la corruption de ceux de là-bas pour abaisser celui d'ici : pourquoi n'essayèrent-ils donc pas de jeter la cruche d'huile, pour un porc plus gras ? Nous avons appris, par le moyen de monseigneur d'Argenton, que les promoteurs de l'entreprise ont tellement réussi à échauffer le roi qu'on ne l'a jamais vu si furieux.

[1] Archives de Florence ; DESJARDINS, t. I, p. 252.

[2] Archives de Florence ; DESJARDINS, t. I, p. 260.

L'allusion que j'ai touchée ci-dessus *du porc plus gras*, je ne la tiens pas d'un méchant bavard. On la juge utile *cum res in dubio sit*. C'est un grand personnage qui m'a glissé à l'oreille et *sub juramento* le mot en question du *porc* [1].

Commines, qui rendait de si notables services, n'agissait pas, nous l'avons déjà vu, avec un complet désintéressement; et Francesco della Casa écrivait le 14 janvier 1494 à Pierre de Médicis :

Monseigneur d'Argenton reviendra dans quelques jours à la cour; je voudrais bien pouvoir lui répondre quelque chose au sujet de ce que je vous ai écrit à sa prière [2].

Tout annonce qu'il fut fait droit, au moins en partie, à ces réclamations, puisque Commines se montra plus que jamais l'ami des Médicis et le défenseur des intérêts de Florence.

Commines combattait à la fois, dans le conseil de Charles VIII, l'opinion du roi et celle du duc d'Orléans qui voulaient tous les deux une expédition en Italie, l'un avec l'espoir de recevoir à Rome, des mains du Pape, la couronne d'empereur d'Orient [3], l'autre avec l'ambition plus modeste de disputer aux Sforza l'héritage de son aïeule Valentine Visconti, le beau duché de Milan.

Charles VIII était « très-jeune et foible personne, plain « de son vouloir, peu accompaigné de sages gens, ne de

[1] Archives de Florence; DESJARDINS, t. I, p. 350.

[2] L'Argenton tornerà, fra pochi di, in corte; che desiderrei potergli respondere qualche cosa di quanto scrissi a sua richiesta. *Archives de Florence;* DESJARDINS, t. I, p. 268.

[3] Le 6 septembre 1494, André Paléologue déclara céder à Charles VIII tous ses droits à l'empire d'Orient.

« bons chiefs [1]. » Quant au duc d'Orléans, c'était « un « jeune et beau personnaige, mais aimant son plaisir [2]. »

Lorsque Commines affirmait que servir les Italiens, c'était se mettre à l'hôpital, et beaucoup donner pour ne rien obtenir [3], il ne faisait que reproduire l'opinion même de Louis XI, qui s'était toujours montré peu disposé à intervenir dans les affaires d'Italie. Commines avait vu, sous Louis XI, Olivier le Diable triompher de ses sages avis. Il ne se sentit pas moins humilié quand un autre valet de chambre de son ancien maître, Étienne de Vesc, qui était aussi « homme de « petit estat et de petite lignée [4], » fit, sous Charles VIII, rejeter de nouveau ses conseils. Parmi ses contradicteurs, se trouvait également le général des finances Guillaume Briçonnet, qui avait épousé la fille de Jean de Beaune, le marchand de Tours qui avait jadis reçu le dépôt des premières largesses du roi de France en faveur du transfuge. Briçonnet, d'après notre historien, était « un homme de finance auquel le cœur « faillit [5]. » Étrange rapprochement ! Briçonnet avait, comme receveur du roi, enregistré la pension et les dons de 1472 qui rappelaient la trahison de Commines ; Étienne de Vesc avait été l'un des témoins dont la déposition avait constaté ses fraudes dans la destruction des titres du château de Thouars : l'un et l'autre lui rappelaient ses hontes.

Ce qui, d'après Commines, manquait aux conseillers du roi et au roi lui-même, c'était « le sens. » Il observe des premiers : « Le sens des conducteurs du voyaige n'y servit

[1] *Mém.*, t. II, p. 292.
[2] *Mém.*, t. II, p. 327.
[3] *Mém.*, t. II, p. 557.
[4] *Mém.*, t. II, pp. 291 et 329.
[5] *Mém.*, t. II, p. 291.

« guères [1], » et il va jusqu'à dire de Charles VIII : « Le « roy n'estoit pourveu, ne de sens, ne d'argent [2]. »

Ludovic Sforza, tuteur de son neveu le jeune duc Jean-Galéas, appelait les Français en Italie : il réclamait de Charles VIII l'investiture de la ville de Gênes, et pour parvenir à ce but, il donna à certains serviteurs du roi de France, notamment à Étienne de Vesc, huit mille ducats. C'était trop peu, selon Commines qui ne put ou ne voulut recevoir sa part dans ces dons. « Si argent ils devoient « prendre, dit-il, ils en devoient demander plus [3]. » Ludovic Sforza était du reste trop habile pour ne pas réussir, car voici le portrait que nous en a laissé Commines : « Ledict seigneur Ludovic estoit homme très-saige, mais « fort craintif et bien souple quand il avoit paour (j'en « parle comme de celluy que j'ay congneu et beaucoup de « choses traicté avec luy), et homme sans foy s'il veoit son « prouffit pour rompre [4]. » Telles étaient les *pratiques* qui venaient d'Italie [5].

Charles VIII, de son côté, entretenait en même temps d'autres *pratiques* avec le Pape, les Vénitiens et les Florentins. Le soin de les diriger avait été confié à un serviteur de la maison d'Anjou, né en Italie et nommé Perron de Baschi, que nous avons déjà vu employé aux mêmes intrigues par le roi Louis XI [6]. Les Florentins, de plus en plus inquiets, avaient envoyé l'évêque d'Arèse et Pierre Soderini

[1] *Mém.*, t. II, p. 292.
[2] *Mém.*, t. II, p. 328.
[3] *Mém.*, t. II, p. 314.
[4] *Mém.*, t. II, p. 311.
[5] *Mém.*, t. II, pp. 321 et 557.
[6] *Mém.*, t. II, p. 315.

vers Charles VIII « pour dissimuler avec luy [1]. » Commines se trouva, nous l'avons déjà vu, au nombre de ceux qui « besognèrent » avec ces envoyés de Florence [2]. Une autre ambassade, conduite par Pierre Capponi, rencontra le roi à Lyon [3]. Capponi, à qui on attribue cette célèbre réponse dans les murs de Florence menacée : « Si vous « sonnez vos trompettes, nous sonnerons nos cloches, » n'était, d'après Commines qui s'entendait en trahisons, qu'un traître, perfide vis-à-vis de Pierre de Médicis comme vis-à-vis de sa patrie [4]. Commines eut peut-être, nous le verrons plus tard, certains motifs de calomnier Pierre Capponi.

A Vienne, on discuta longuement dans le conseil du roi quelle conduite il fallait tenir vis-à-vis des Florentins. Commines continuait à défendre leurs intérêts. Il écrivait le 6 août 1494 à Pierre de Médicis :

Au seigneur Pierre de Médicis.

Seigneur Pierre, je me recommande à vous tant comme je puis, pour ce que à l'eure que vos gens partirent de Lyon ils me escripvirent, me priant que si je venoye ycy en court, que je voulsisse aider à adolsir les choses qui étoient mal entendues céans, et l'on vous trouveroit toujours bon serviteur et amy du roi.

Je fais responce à Laurens Spinelli au contenu de leurs dites lettres, pour ce que l'on m'a dit à Lyon en passant qu'il est retourné à Chambéry, et luy escrips qu'il me face briefve responce pour ce que je ne sçay quel chemin je prendray au party

[1] *Mém.*, t. II, p. 336.
[2] *Mém.*, t. II, p. 336.
[3] *Mém.*, t. II, p. 339.
[4] *Mém.*, t. II, p. 340.

que le roy fera d'icy, et pour le temps que je y serai, m'emploieray voulentiers à vous faire quelque service. Et ne convindray à dire ce que m'escriprez, à personne du monde, espérant que vos envois et vos parolles seront semblables. Toutesfois il est force que chacun congnoisse ses amis par effect et en bref. Et si je estoie party à l'eure tirant en France, si renvoyeray-je les lettres en telles mains que le roy les pourra veoir et entendre, et messeigneurs d'auprès de luy ; toutesfois j'espère estre encoures là où sera le roy, m'ouffrant tousjours vous servir en ce que il sera possible. En priant Dieu, seigneur Pierre, que vous doint ce que désirez.

Escript à Vienne, ce VIe jour d'aoust.

Le plus que tout vostre,

PH^es^ DE COMMYNES [1].

On nous a conservé aussi la lettre que Commines adressa le même jour à Laurent Spinelli. Il y examine tous les griefs dirigés contre la seigneurie de Florence et lui donne de sages conseils :

A Laurens Spinelly.

Laurens, je me recommande à vous tant comme je puis. Vous savez que à l'heure de vostre partement de Lyon, vous et Cosme m'avez escript, me priant, que si je venoie en court, que misse peine de donner à entendre au roy et à messeigneurs qui sont auprès de luy le contraire des charges que l'on donnoit contre vérité à la seignourie de Florence et au seigneur Pierre de Médicis : en passant à Lyon ay sceu comment vous m'avez escript puis naguères et que les lettres estoient allées à Paris, lesquelles je n'ay point eues, et que vous seul devés estre de retour à ceste heure à Chambéry.

Pour quoy, tant pour satisfaire à vostre requeste que pour

[1] BENOIST, *Lettres de Comynes*, p. 25.

faire service audit seigneur Pierre de Médicis, ay mis peine, dès que suis arrivé ycy, de savoir la vérité dont procédoit ce grant mescontentement que le roy avoit contre luy, et en ay parlé aux principaulx. Tous disent générallement, et encoures d'aucuns qui vouldroient faire plaisir à vostre maison, que en toutes assemblées et en tous lieux ledit seigneur Pierre s'est montré vray parcial pour le roy Alphons, et qu'il a fait recevoir son armée dedans le port de Pise et de là sont partis pour venir commencer la guerre en rivière de Gennes. Aussy m'a esté parlé du reffus que entre vous avez fait de prester argent, quant en avez esté requis, et que l'on vous voulloit bailler bonnes seuretés et prouffit, et que en brefs termes eussiez esté paié et que Gennevoys n'ont pas fait ainsi. J'ay fait responce pour vostre escuse, que en général ne l'eussiez jamais fait, et que d'autres princes vous eussent peu contraindre à faire le semblable ; mais que en particulier je creoys qu'on eust trouvé argent avecques entre vous, au moins quelque somme raisonnable.

Il m'a esté respondu que autresfois Florentins ont presté deux cens mille ducas contans au roy Ferrand et payé cinquante mille ducas tous les ans comme par tribut. Cest article ay-je tenu comme rapport fait contre vérité et l'ay excusé à ceulx à qui il avoit esté dit, disant que de tribut jamais ne l'eussiez payé et que si Florentins paioient aucun argent par années, qu'il falloit que ce feust pour quelque entretennement de gens d'armes à l'eure qu'ils estoient ses alliés. D'autres plusieurs choses m'ont esté dictes, que je passe pour briefveté.

Et pour fin de ma lettre, j'ay prié aucuns personnaiges et en bon lieu que ceste hayne voulsist repouser sans adjouster plus grant foy aux rapports, ni faire nulle rigueur jusques à ce que plus amplement le roy feust informé de vos excuses, et que après ce coup ne m'en empescheroie plus si je vous veoye gens obstinés. Et me semble bien que si ladite seignorie de Florence se vouloit déclarer franchement pour le roy et que le seigneur Pierre en feust moien, qu'ils seroient receus plus en faveur et amytié avecques luy qu'ils ne feurent jamais avec le feu roy

Loys, à qui Dieu pardoint. Et ne fault point craindre que à l'appétit de mil ennemys qu'ils eussent, le roy feist chose dont ils se deussent douloir; et seroient les choses mieulx entendues que jamais. Et si n'entend point qu'ils feissent nulle déclaration jusques à ce qu'ils veissent l'eure propice.

Si vous vous mectez en dissimulations, les rapports et les malveillances croytront chacun jour; aussi vous véez bien qu'il n'en est plus temps. Je ne sçay que je deviendray au partement du roy, qui sera brief; et pour ce, si vous me voullez respondre faictes-le diligentement. J'escrips troys lignes au seigneur Pierre, et remects la créance sur vos lettres. Vous savez que je luy vouldroye faire service et à toute sa maison. En priant Dieu, Laurens, que vous doint accomplissement de tout ce que vous désirez.

Escript à Vienne, le VIe jour du mois d'aoust.

Le tout vostre,

PH^es DE COMMYNES [1].

Laurent Spinelli, qui gouvernait la banque de Pierre de Médicis, était, dit Commines, « un homme de bien en « son estat et assez nourri en France, mais des choses de « nostre court ne povoit avoir congnoissance [2]. »

Au milieu de ces graves discussions, Commines ne négligeait pas le soin de ses intérêts privés. Pour être plus certain de conserver le comté de Dreux, il se fit remettre à Vienne deux déclarations différentes par Alain d'Albret qui faisait partie de la même expédition. La première, du 9 août, porte qu'Alain d'Albret ne le forcera jamais ni à prendre la seigneurie d'Avesnes, ni à rendre le comté de Dreux. La seconde, du 22 août, ajoute en termes contradictoires mais destinés à multiplier les garanties pécu-

[1] BENOIST, *Lettres de Comynes*, p. 23.

[2] *Mém.*, t. II, p. 350.

niaires, que Commines a remis mille livres à Alain d'Albret, six cents à son fils, de plus trois perles, et de ce chef Alain d'Albret reconnaît devoir au seigneur d'Argenton trois mille livres, qui devront être payées avant tout rachat du comté de Dreux [1].

Les perles vendues par Commines brillèrent peut-être dans les fêtes qui signalèrent la marche des Français en Italie : il eût mieux valu une solide armure pour les périls qui marquèrent leur retour.

La guerre venait d'être définitivement résolue, et dès ce moment, Commines, qui l'avait combattue dans les conseils, montra le plus grand zèle pour en assurer le succès. Il nous apprend notamment qu'il équipa, à ses frais, une grosse galléace « très-puissante, avec grant artillerie [2] et grosses « pièces, » telles que les Italiens n'en avaient jamais vues de semblables [3]. C'était, selon toute probabilité, le plus gros navire de la flotte, car ce fut celui que choisit le duc d'Orléans, qu'on croyait appelé à prendre le commandement de toute l'armée de mer.

[1] *Documents des archives des Basses-Pyrénées*, publiés par M. Rahlenbeck. Il y a quelques lacunes dans ces documents. Par une charte du 13 décembre 1493, le terme du rachat du comté de Dreux avait été prorogé.

[2] Ce goût pour les armes qui devaient briser les remparts et détruire les gros bataillons, paraît avoir été héréditaire dans la famille de Commines. Son père avait réuni au château de Renescure un assez grand nombre de canons que le duc Philippe employa en Orient contre les infidèles. Commines remarque que le fait de l'artillerie n'avait jamais été si bien entendu en France que dans l'expédition de 1494 et que les Italiens y connaissaient peu de chose. (*Mém.*, t. II, p. 346.)

[3] *Mém.*, t. II, p. 335, 342 et 346.

En ces besoins pressants, on demanda cent mille francs aux Soli de Gênes à l'intérêt de 3 1/2 pour cent par mois [1]. On emprunta aussi à un marchand milanais cinquante mille ducats, qui furent avancés par le duc de Milan, à la condition qu'ils fussent garantis personnellement par divers seigneurs. Le seigneur d'Argenton, entre autres, s'engagea pour six mille ducats [2].

Commines fit mieux encore : il fut l'un des premiers à monter à cheval, afin de ne pas se trouver au milieu des courtisans dont il méprisait l'inexpérience [3]. Mais il fut rappelé presqu'aussitôt, parce que le projet d'expédition parut un instant ajourné; et lorsqu'on l'exécuta, le roi, mieux avisé, retint Commines près de lui.

[1] Coctier menacé de poursuites pour avoir reçu de Louis XI 93,000 écus en six ou sept mois, en avança 50,000 pour l'expédition d'Italie. (Commines, éd. Lenglet, t. IV, p. 289.)

[2] *Mém.*, t. II, p. 331.

[3] Espérant passer les monts en moindre compagnie. (*Mém.*, t. II, p. 331.)

VIII

AMBASSADE DE COMMINES A VENISE.

Charles VIII quitta Vienne le 23 août 1494 et traversa les Alpes le 2 septembre. Il fut reçu en ami et en allié à Turin et se dirigea vers Asti, domaine de son beau-frère le duc d'Orléans.

Ludovic Sforza se rendit au devant de Charles VIII : « Sire, lui dit-il, ne craignez pas cette entreprise. En Italie, « y a trois puissances que nous tenons grandes, dont vous « avez l'une qui est Millan; l'aultre ne bouge, qui sont « Vénissiens, ainsi n'avez affaire qu'à celle de Naples. « Quant vous me voudrez croire, je vous aideray à faire « plus grant que ne fut jamais Charlemagne. » — « Et « disoit vrai, ajoute Commines, mais que toutes choses « eussent esté bien disposées de nostre costé. [1] »

Ce fut à Asti [2] que le roi nomma Commines son ambassadeur près de l'une de ces grandes puissances d'Italie. Il devait obtenir l'alliance des Vénitiens, ou tout au moins les

[1] *Mém.*, t. II, p. 336. Commines assistait à cette entrevue, car Charles VIII et Ludovic Sforza lui montrèrent l'un et l'autre les nouvelles qu'ils reçurent du combat de Rapallo où les Napolitains avaient été repoussés.

[2] Commines fit quelque séjours à Asti : « Je demouray à partir « aucuns jours parce que le roy fut malade. » (*Mém.*, t. II, p. 342.)

empêcher « de bouger. » En effet, comme le remarque Commines, « par leurs forces, leur sens et leur conduicte, ils « povoient ayséement troubler le roy. » Il s'agissait donc, en allant les remercier de l'accueil qu'ils avaient fait précédemment à deux ambassadeurs français, « de les entre- « tenir en l'amour du roi de France » [1].

Le voyage de Commines ne dura que six jours, « car le « chemin estoit le plus beau du monde [2]. » Il s'arrêta à Pavie et admira au couvent des Chartreux le monument funéraire du duc Jean-Galéas Ier, surmonté de sa statue équestre plus haute que l'autel et entouré des écus des cités qu'il avait usurpées et sur lesquelles il n'avait aucun droit [3]. Le duc Jean-Galéas avait été l'ami de Louis XI, qui le citait comme un modèle des princes. Commines le juge en quelques mots, en l'appelant « ung grant et mauvais tyran, « mais honnorable [4]. »

Au château de Pavie languissait prisonnier le jeune duc de Milan Jean-Galéas II, qui avait avec lui sa femme et un jeune enfant. Commines fit de vains efforts pour le voir. Son oncle Ludovic le cachait à tous les yeux et faisait noyer les messagers qui portaient ses plaintes. Quelques jours après, Charles VIII (comme il le raconta lui-même à Commines), exigea qu'on le lui montrât, et il le trouva pâle, souf-

[1] *Mém.*, t. II, p. 403. Les Vénitiens ne s'étaient pas toujours montrés bien disposés pour la France. Vers 1488, Charles VIII fit saisir leurs navires. Dans une lettre de Louis de Graville, amiral de France, on lit que les Vénitiens sont hérétiques et ennemis du roi. (*Documents français à Saint-Pétersbourg.*)

[2] *Mém.*, t. II, p. 343.

[3] *Mém.*, t. II, p. 352.

[4] *Mém.*, t. II, p. 353.

frant, affaibli, disait-on, par le poison. Ce triste spectacle était l'une de « ces pitiés d'Italie [1] » dont parle notre historien.

Commines traversa Brescia, Vérone, Vicence, Padoue. « Partout, dit-il, me fut faict grant honneur et venoient « grant nombre de gens au devant de moy, avec leur podes- « tat... Ils me conduisoient jusques à l'hostellerie, et com- « mandoient à l'hoste que habondamment je fusse traicté, et « me faisoient deffrayer avec toutes honnorables parolles ; « mais qui conteroit bien ce qu'il fault donner aux tabou- « rins et aux trompettes, il n'y a guères de gaing à ce « deffray, mais le traictement est honnorable [2]. »

Le 1er octobre 1494, Commines n'était pas encore arrivé aux bords de l'Adriatique, car les ambassadeurs florentins à Venise mandaient ce jour-là aux Huit de Pratique [3] :

On attend ici dans deux jours monseigneur d'Argenton, ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne le roi de France. On a ordonné à quarante gentilshommes de lui faire honneur en allant à sa rencontre avec deux bucentaures. Son logement est préparé à Saint-Georges le Majeur. Je ferai la plus grande diligence possible pour savoir les motifs de cette visite, et Vos Seigneuries seront informées de tout ce que j'aurai pu recueillir [4].

L'un de ces ambassadeurs, Paulo-Antonio Soderini, écrivait le même jour à Pierre de Médicis :

Monseigneur d'Argenton doit venir ici dans une couple de

[1] *Mém.*, t. II, p. 355.

[2] *Mém.*, t. II, p. 404.

[3] On donnait ce nom aux membres du conseil supérieur du gouvernement de Florence.

[4] Archives de Florence.

jours. Sachant la bonne amitié qu'il avait pour votre père d'illustre mémoire et qu'il a encore pour vous, j'ai le dessein d'aller le visiter en cérémonie le lendemain de son arrivée. Je sais que les envoyés de Milan et de Ferrare iront à sa rencontre à quelques milles ; j'irai seul lui faire visite comme je viens de dire. Si toutefois il vous semblait que je dusse agir d'une manière plutôt que d'une autre, faites-le moi savoir. J'ai appris de très-bonne source que le seigneur d'Argenton doit exposer à la seigneurie que Sa Majesté Très-Chrétienne, informée qu'on fait courir le bruit qu'elle n'est venue en Italie que pour bouleverser ce pays et se l'assujettir en ravissant à la Sainte-Église sa liberté, envoie son ambassadeur déclarer et donner à la République l'assurance formelle que, sauf ce qui concerne le royaume de Naples (lequel, ainsi qu'elle l'a fait entendre à diverses reprises, lui appartient de droit), elle n'est pas venue dans le dessein de nuire à qui que ce soit, ni d'occuper quelque point du territoire d'autrui, quoique la conduite du Pape et celle de nos seigneurs envers Sa Majesté soient de nature à altérer ses bonnes dispositions.

L'ambassadeur de Milan répète qu'avant qu'il se passe quinze jours, on apprendra une nouvelle des plus importantes. Je ne puis conjecturer de quoi il s'agit, ni ce que ce peut être. Vous en jugerez mieux [1].

Ce fut le 2 octobre 1494 que Commines arriva à Venise. Il descendit la Brenta de Padoue à Fusina, où il trouva des barques petites mais élégantes et ornées de somptueux tapis, pour fendre le flot endormi qui expire silencieusement sur ces lagunes chantées par les poëtes. Vingt-cinq gentilshommes richement vêtus de drap de soie et d'écarlate, lui souhaitèrent la bienvenue au nom de la seigneurie de Venise. Ce fut avec une vive admiration qu'il salua ses canaux couverts de trente mille gondoles, ses édifices, ses

[1] Archives de Florence.

jardins, ses monastères, ses soixante-douze paroisses, « et « est chose bien estrange de veoir si belles et si grans « églises fondées en la mer [1]. »

Commines s'arrêta d'abord à l'église de Saint-André, où d'autres gentilshommes lui adressèrent une seconde harangue. Là se trouvaient les ambassadeurs de Milan et de Ferrare, et ce fut placé au milieu d'eux qu'il monta dans une barque beaucoup plus grande, tendue de satin cramoisi, qui le porta dans la grande rue que les Vénitiens appellent le Grand Canal, « la plus belle qui soit au monde, » car elle est bordée de palais dont les façades sont de marbre ou de porphyre. Si on y pénètre, tout répond à cette magnificence, car partout l'or et les peintures marient à l'envi les pompes de la richesse et le génie des arts. « C'est, dit Com- « mines, la plus triomphante cité que j'aye jamais veue [2]. » C'était, de plus, celle qui recevait le mieux les ambassadeurs étrangers, et une compagnie de cinquante gentilshommes ne quitta pas l'envoyé de Charles VIII jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'abbaye de Saint-Georges, où on avait préparé sa résidence.

Commines ajoute que Venise est aussi la cité « qui plus « saigement se gouverne; que ses affaires sont plus saige- « ment conseillées que de prince, ne communaulté qui soit « au monde; qu'il a connu les Vénitiens si saiges et tant « enclins d'acroistre leur seigneurie que, s'il n'y est pour- « veu tost, tous leurs voisins en maudiront l'heure [3]. » Égaux aux Romains par leur génie, mais plus prudents et

[1] *Mém.*, t. II, p. 405.
[2] *Mém.*, t. II, p. 406.
[3] *Mém.*, t. II, pp. 321 et 409.

mieux instruits par l'expérience, ils n'ont point de tribuns du peuple, et le peuple lui-même n'est point porté aux discordes civiles, car il se compose en grande partie d'étrangers. Si toutes les fonctions sont réservées aux gentilshommes, il n'y a ni trésors, ni commandements d'armée qui puissent exciter leur convoitise et leur ambition[1].

C'était à des Vénitiens que Louis XI, montant sur le trône, avait demandé les secrets de l'art de gouverner les hommes[2]. C'était aussi à des Vénitiens qu'à la cour de Bourgogne, Commines, jeune encore, avait entendu raconter les révolutions de l'Orient, où Mahomet II s'était élevé moins par la force que par la ruse, moins en exterminant ses ennemis qu'en semant la division parmi eux[3]. Les Vénitiens avaient lutté avec les mêmes armes. En 1494 et en 1495, ils entendaient « plus que jamais la façon d'eulx « deffendre et garder[4]. » Commines devait trouver parmi eux des émules et des rivaux dans l'art difficile de dissimuler.

L'ambassadeur florentin se hâta d'annoncer aux Huit de Pratique l'arrivée du seigneur d'Argenton :

Monseigneur d'Argenton arriva hier soir, et les gentilshommes qui en avaient reçu l'ordre comme je vous l'ai écrit, allèrent à sa rencontre à cinq milles d'ici avec deux bucentaures; ce matin ils se sont, au nombre de trente, rendus avec les mêmes bucentaures à Saint-Georges où il est logé, et l'ont conduit à l'audience. Je ferai diligence, comme je vous le disais dans ma dernière lettre,

[1] *Mém.*, t. II, p. 531.
[2] Chastellain, t. IV, p. 199.
[3] *Mém.*, t. II, p. 286.
[4] *Mém.*, t. II, p. 409.

pour savoir quelle est sa charge, et j'en rendrai compte à Vos Seigneuries [1].

Commines, résumant le discours qu'il adressa à la seigneurie de Venise, rapporte qu'il la remercia de la réponse faite à d'autres ambassadeurs français : que le roi pouvait se confier en elle en poursuivant hardiment son entreprise [2]. Après avoir invoqué les anciennes alliances des rois de France et de Venise, il s'efforça de justifier les projets de son maître sur le royaume de Naples et sur l'Orient, et offrit aux Vénitiens le port de Brindes où les croisés s'embarquaient au XIe siècle, jusqu'à ce qu'on eût pu leur rendre aux rives de l'Hellade ou du Bosphore quelques-uns de ces territoires que les compagnons de Dandolo avaient conquis, mais qu'ils n'avaient su conserver. A ce que rapporte Commines, les Vénitiens lui tinrent les meilleures paroles du roi et de ses affaires, parce qu'ils supposaient qu'il n'irait pas plus loin que le Milanais, et montrèrent un grand désintéressement en ce qui touchait la cession des ports de Brindes et d'Otrante, car ils savaient bien que le roi ne les possédait pas et ils croyaient qu'il ne les posséderait jamais. Du reste, ils craignaient peu les Français « et ne s'en faisoient « que rire [3]. »

Nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs les pièces officielles conservées aux archives de Venise; ils y trouveront sur la première audience accordée à Commines les intéressants détails que cherchaient à recueillir les envoyés florentins :

[1] Archives de Florence (3 octobre 1494).

[2] Cette réponse est donnée par Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 239.

[3] *Mém.*, t. II, p. 413.

Sommaire du discours de monseigneur d'Argenton, au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Après avoir fait son compliment au nom du roi, et ses lettres de créance ayant été présentées et lues, monseigneur d'Argenton a exposé ce qui suit :

Aussitôt que Sa Majesté Très-Chrétienne fut arrivée en Italie et dès qu'elle y eut rejoint le seigneur Ludovic, elle résolut d'envoyer immédiatement monseigneur d'Argenton, en qualité d'ambassadeur auprès de l'illustrissime seigneurie, mais, à cause d'une maladie survenue au roi, celui-ci a été forcé de différer jusqu'à présent son voyage.

Il remercia ensuite l'illustrissime seigneurie, au nom de Sa Majesté, du bon accueil qu'on avait fait à monseigneur de Citain, le dernier ambassadeur de Sa Majesté ici, des bonnes relations qu'on avait eues avec lui, de l'ordre transmis au capitaine-général de traiter tous les navires et tous les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne comme ceux de Venise, de la réponse donnée à Sa Majesté concernant la demande faite par elle de cinq galères que la République s'est excusée, par de bonnes raisons, de fournir, ainsi que de ce qu'elle aurait répondu aux ambassadeurs du pape et du roi : que l'intention de l'illustrissime seigneurie est de rester fidèle à l'amitié et à l'alliance de sadite Majesté Très-Chrétienne.

Il déclara de plus qu'il a été et est envoyé pour justifier Sa Majesté de l'intention que lui ont prêtée lesdits ambassadeurs, de ne pas se contenter du royaume de Naples, mais de vouloir aussi usurper l'Italie entière, ce que monseigneur d'Argenton déclare être faux. Non-seulement il n'a jamais été dans les usages de la couronne de France de s'emparer du bien d'autrui, mais Sa Majesté, en ce qui la touche, a formellement manifesté son intention à cet égard, et ce n'est pas elle qu'on pourrait suspecter de ce chef. Il suffira de rappeler qu'après la mort de son père, on la vit rendre Perpignan et le

Roussillon à la couronne d'Espagne, sans même exiger la restitution de l'engagère qui s'élevait à près de 350,000 écus; que le roi a de même rendu à l'archiduc d'Autriche les places qui lui appartenaient. Il affirma que Sa Majesté n'a pas la moindre prétention sur l'Italie, sauf sur le royaume de Naples, qui est le sien à juste titre, et encore n'est-ce que pour arriver à reconquérir sur les infidèles les villes et les provinces qu'ils ont usurpées; que Sa Majesté n'aurait même pas le moindre souci de son royaume de Naples, si elle ne voyait dans son entreprise une œuvre chrétienne; que, ce royaume reconquis, elle rétablirait les seigneurs dans leurs domaines et leur restituerait à tous leurs possessions, après quoi il restera fort peu de chose à Sa Majesté, vu les énormes dépenses qu'elle aura à faire pour maintenir l'ordre dans son dit royaume; que le Saint-Père n'a pas de motif légitime pour se plaindre de Sa Majesté, puisqu'elle entend lui payer pour ledit royaume, le tribut qui s'élève à 43 ou 44,000 écus par an ; que Sa Majesté tient beaucoup à ce que la sérénissime République soit informée de ces circonstances, pour sa justification ; que Sa Majesté, en considération de l'amitié et de l'alliance réciproques qui existent entre elle et la sérénissime République a résolu de faire part à celle-ci de ce qu'elle compte faire cette année. D'abord, en ce qui concerne Ostie, Sa Majesté n'entend pas garder cette ville, pas plus qu'aucune autre place de l'Église ; elle veut la restituer et la remettre entre les mains du révérend cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, qui est, comme tout le monde sait, évêque et patron de ce siége. Sa Majesté compte partager ses gens d'armes en deux corps : l'un, qu'elle enverra à son camp, près de Ferrare, où il n'y a pas encore de troupes françaises; l'autre, sous les ordres de monseigneur de Montpensier, marchera sur les places des Florentins, lesquels, après avoir promis à Sa Majesté qu'ils se déclareraient pour elle à son arrivée en Italie avec une armée, n'ont pas laissé, à Porto-Venere et à Rapallo, de favoriser, d'assister et même d'accueillir ses ennemis. Il protesta du reste que Sa Majesté ne voulait rien prendre auxdits Florentins, s'ils lui

livraient passage pour se rendre au but de son expédition ; qu'elle leur demanderait ce passage et que s'ils l'accordaient de bonne grâce, elle les traiterait en amis ; que par cette route elle comptait rallier l'armée de Colonna, qui s'était, ainsi que Sienne, prononcée en sa faveur, et que, de là, Sa Majesté se porterait à la conquête de son royaume ; que si lesdits Florentins lui refusaient le passage, Sa Majesté se verrait fort à regret forcée de s'emparer de quelques-unes de leurs places, ce qu'elle ne ferait du reste que pour les raisons qu'on vient de dire et pour aucun autre motif; qu'il était aussi bien vrai que Sa Majesté ferait savoir aux Florentins, que s'ils voulaient conserver Pierre de Médicis pour leur gouverneur, comme il l'est actuellement, elle en serait bien aise; que s'ils voulaient au contraire rétablir le gouvernement de la commune [1], Sa Majesté ne s'y opposerait pas davantage. Voilà ce qu'il avait à exposer pour le moment, ajouta-t-il, et il demanda à être entendu par les auditeurs sur des questions plus particulières : il rendit de grandes actions de grâces pour les honneurs qu'on lui avait faits dans cette ville et dans tout le territoire de la seigneurie, s'en louant hautement et promettant d'en faire rapport à Sa Majesté Très-Chrétienne, comme aussi d'embrasser en toute circonstance le parti de la République. Il finit par une allusion à la sage réponse *super qualitatibus,* que lui avait faite le sérénissime Doge, en disant qu'il existait de nombreux motifs d'amour et de bienveillance réciproques entre Sa Majesté Très-Chrétienne et la sérénissime République, que rien entre eux ne donnait lieu à la haine ou à l'inimitié, et que les ennemis de l'un ne pouvaient être les amis de l'autre.

Des auditeurs spéciaux furent désignés pour recevoir les communications « plus particulières » qu'avait à faire le seigneur d'Argenton. En voici le résumé :

Monseigneur d'Argenton exposa trois points :

1° Que bien des gens assurent que la sérénissime République

[1] Governar a comunita.

n'est pas contente que Sa Majesté Très-Chrétienne s'empare du royaume de Naples, afin de ne pas avoir un seigneur plus puissant dans ce royaume que le roi Alphonse, qui le gouverne en ce moment; que cette hésitation ne peut venir à l'esprit de la seigneurie; que s'il lui semblait que son alliance avec Sa Majesté Très-Chrétienne n'est pas aussi solide et aussi ferme qu'elle le voudrait et s'il lui convenait d'y joindre quelques articles additionnels, Sa Majesté était toute prête à le faire, et l'ambassadeur promettait de lui en écrire immédiatement, s'engageant à avoir la réponse de Sa Majesté dans six jours, avec le mandat et les pleins pouvoirs nécessaires pour conclure le tout;

2° Que, le royaume de Naples étant reconquis par Sa Majesté, elle aurait plus besoin de la sérénissime République que celle-ci de Sa Majesté, car elle restituerait à tous les seigneurs leurs possessions et n'en garderait que la moindre partie en compensation de ses dépenses; qu'elle était mue dans sa conduite, non par un sentiment de cupidité, mais uniquement par le bien de la religion chrétienne; que Sa Majesté possédait déjà un royaume très-vaste qu'elle avait à protéger constamment, contre l'Angleterre et contre la Bourgogne, du côté de Perpignan et du côté de Maximilien, d'où l'on pouvait conclure qu'elle aurait besoin de la République comme il a été dit plus haut;

3° Qu'il avait charge de parler du dernier point comme en son propre nom, et seulement avec deux ou trois personnes, c'est-à-dire que, si la seigneurie désirait avoir quelque ville ou port du royaume de Naples, Sa Majesté Très-Chrétienne était prête à le lui abandonner libéralement, jusqu'à ce qu'elle eût recouvré en Grèce sur le Turc quelque autre place plus importante qu'elle lui donnerait en échange; que si la sérénissime seigneurie voulait assister Sa Majesté dans son expédition de Naples, à savoir avec dix ou vingt galères, ou bien avec cent ou deux cents lances, ce secours découragerait le roi Alphonse et hâterait le succès de l'entreprise, et Sa Majesté saurait reconnaître l'assistance qu'on lui aurait prêtée et s'en montrer recon-

naissante; mais, que Sa Majesté, soit qu'elle reçût cette aide de la République, soit qu'elle ne la reçût pas, n'en était pas moins bien disposée envers elle, et que, dès que l'expédition de Naples serait terminée, on pourrait s'occuper de la réforme de l'Église et de bien d'autres affaires qui touchaient à l'intérêt de la chrétienté [1].

Le lendemain, 4 octobre 1494, Commines présenta ses lettres de créance au Doge « qu'on honore comme un roi, » mais « qui ne peult guères de luy seul. » Néanmoins, Agostino Barbarigo, qui était depuis longtemps investi de cette dignité, était « homme de bien, saige, bien expérimenté « aux choses d'Italie, doulce et amyable personne [2]. » Cette audience se borna à quelques compliments, puis l'on montra à Commines l'arsenal où la République préparait ses victoires, et la chapelle de Saint-Marc où elle en déposait les trophées.

Les Vénitiens prirent huit jours (leurs conseils étaient un peu longs, dit Commines) pour répondre au discours qui leur avait été adressé. On nous a conservé le texte de la délibération qui eut lieu à ce sujet :

Délibération du Sénat de Venise (9 octobre 1494).

Le Sénat décide qu'il sera répondu à l'ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne, en ces termes, en ce qui touche les propositions dont il a été fait rapport en ce conseil :

Magnifique ambassadeur, nous vous avons déjà amplement déclaré, la première fois que vous fûtes en notre présence, le profond respect que nous avons pour Sa Majesté Très-Chrétienne, respect que de tout temps notre seigneurie a professé envers

[1] Archives de Venise. Délibérations secrètes du Sénat, XXXV, f° 31. Cf. Bembo, p. 27.

[2] *Mém.*, t. II, p. 407.

son auguste dynastie, ainsi que l'estime toute particulière que nous faisons de votre très-digne personne; il nous paraît donc qu'il serait superflu de revenir sur ces deux points, et nous nous en référons à ce que nous vous avons fait entendre de vive voix. Nous croyons également qu'il serait oiseux de rien ajouter à propos des remercîments que Sa Majesté Très-Chrétienne a la bonté de nous adresser, au sujet de l'accueil que nous avons fait à monseigneur de Citain, naguères encore son ambassadeur auprès de nous, et au sujet de nos bonnes intentions envers sa propre personne : nous n'avons en cela rien fait qui ne nous fût dicté par la bienveillance et le dévouement qui nous animent envers Sa Majesté. Nous agréons les justifications qu'elle nous a fait exposer par Votre Magnificence, d'abord en notre présence, puis par le canal de nos députés, à propos de la présente expédition de Sa Majesté Très-Chrétienne et de son intention de ne revendiquer que ce qui lui revient de droit, et nous le faisons d'autant plus volontiers que nous avons toujours connu la justice et l'équité de la très-chrétienne maison de France, et particulièrement de Sa Majesté qui en a donné de si grands témoignages, en restituant Perpignan et le Roussillon aux Espagnols et d'autres places à l'illustrissime archiduc d'Autriche, comme nous l'a si bien rappelé Votre Magnificence. Bien plus, nous n'avons jamais conçu de pensée, ni de soupçon du genre de ceux dont Votre Magnificence nous a parlé. Loin de là, dans l'opinion générale que nous avons de la justice et de la bonté de Sa Majesté Très-Chrétienne envers tout le monde, nous avons toujours tenu et nous tenons encore, nous fondant sur l'amitié, l'union et l'alliance réciproques qui nous attachent par des liens si solides et si sincères, à ce que Sa dite Majesté considère comme les siens propres notre État et nos biens, avec la ferme conviction qu'elle maintiendra la dite alliance avec nous, comme nous le ferons à son égard. Cette cause d'une suspicion non méritée étant écartée de nous, il n'est plus besoin de renouveler, confirmer ou étendre notre dite alliance, comme Votre Magnificence l'a proposé, et

même nous sommes convaincus qu'il ne serait pas possible d'y rien ajouter.

Puisque dans son discours et dans ses justifications, Votre Magnificence nous a fait comprendre que Sa Majesté Très-Chrétienne n'a pas, en ce qui concerne l'affaire d'Ostie, l'intention de conserver cette place, mais qu'elle veut la laisser entre les mains de son révérendissime évêque et seigneur le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, et que sa Majesté ne veut également retenir aucune autre place de l'Église, nous ne pouvons que la louer hautement d'un si saint propos, et en cette circonstance le roi agira comme il convient à son titre de Très-Chrétien.

Il ne nous reste qu'à rendre d'amples et immortelles actions de grâces à Sa Majesté Très-Chrétienne de ce qu'elle nous a fait part, avec tant d'amour et de confiance, des événements qui lui arrivent, ce qui accroît grandement nos obligations envers elle. Estimant qu'il est de notre devoir de communiquer pareillement à Sa Majesté ce qui, de notre côté, peut être digne de lui être notifié, spécialement en ce qui touche aux intérêts et aux dangers de la République chrétienne, nous signalerons à Votre Magnificence que le Grand Turc qui tend sans cesse à inquiéter les chrétiens, surtout lorsqu'il voit quelque présage de discorde, vient de contraindre par la force des armes presque toutes les terres et les places fortes de la pauvre et misérable Croatie, déjà ravagée et désolée par ses troupes l'année dernière, à lui payer un tribut et à le reconnaître pour son seigneur et maître ; il est parvenu ainsi à subjuguer cette importante province, ce qui est comme le premier degré et le plus aisé de l'invasion de l'Italie. En outre, ces jours derniers, il s'en est peu fallu que les Turcs n'occupassent furtivement Belgrade, place et château d'une importance plus grande qu'on ne pourrait dire, qui est la clef et la porte de toute la Hongrie. Ils avaient déjà pris deux tours, et s'ils ont été repoussés, c'est plus à la miséricorde du ciel qu'à la force humaine qu'il faut l'attribuer. De plus, nous reçûmes hier un avis de notre gouverneur de Capo d'Istria, du 6 courant, qu'une autre armée turque était en marche vers la Bosnie et quelques autres

lieux dont les habitants, comme l'avaient fait également ceux de la Croatie, demandent depuis plusieurs mois secours et assistance, non seulement à Sa Sainteté, mais aussi à l'Italie entière, qui, enveloppée dans les troubles qui l'agitent actuellement, ne peut agir comme elle en aurait le désir. Nous signalons ces faits à Sa Majesté Très-Chrétienne, avec la plus profonde et la plus amère douleur, et nous ne doutons pas qu'elle ne partage, en les apprenant, le deuil et le chagrin qu'en éprouve notre seigneurie.

Ce projet fut adopté par cent cinquante-une voix contre vingt. On décida toutefois que le paragraphe relatif à Ostie serait remplacé par la phrase suivante :

Puisque dans son discours et dans ses justifications, Votre Magnificence nous a fait comprendre que Sa Majesté Très-Chrétienne n'a pas, en ce qui concerne l'affaire d'Ostie, l'intention de garder cette place, ni aucune autre du domaine de l'Église, nous ne pouvons que louer hautement Sa Majesté d'un si saint propos, et en cette circonstance, elle agira comme il convient à son titre de roi Très-Chrétien [1].

Cette rédaction fut approuvée par cent quarante-huit suffrages contre un. On tenait à ne pas mentionner les prétentions à la possession d'Ostie, invoquées par le cardinal de Saint-Pierre *ad vincula,* Julien de la Rovère, qui se signalait alors dans le camp français parmi les plus ardents adversaires du pape Alexandre VI, et qui devait lui-même, quelques années plus tard, ceindre la tiare sous le nom de Jules II.

Commines s'était mis immédiatement en rapport avec Taddeo Vicomercati, envoyé de Ludovic Sforza qui avait chargé son ambassadeur « de lui tenir compaignie et de « l'adresser [2]. »

[1] Archives de Venise. Délibérations secrètes du Sénat, XXXV, f° 32. Cf. Bembo, p. 27.

[2] *Mém.*, t. II, p. 403.

Le 7 octobre, nous rencontrons la première dépêche de l'ambassadeur milanais :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Comme j'accompagnais aujourd'hui monseigneur d'Argenton, qui visite ce pays, Sa Seigneurie me pria de vouloir écrire en son nom à Votre Excellence, qu'autant qu'elle a pu en juger jusqu'à présent, l'intention de cette seigneurie est de ne s'opposer en aucune façon à l'expédition du royaume de Naples, que compte entreprendre Sa Majesté Très-Chrétienne. Il m'a ensuite chargé très-expressément de le recommander instamment à Votre Excellence : je lui répondis que, encore que l'amour de Votre Excellence envers Sa Seigneurie fût si grand pour le rang qu'elle occupe auprès du roi et pour son propre mérite, qu'il serait impossible d'y rien ajouter, je ne laisserais pas néanmoins d'exécuter ce dont elle me chargeait. Je me recommande de rechef à vos bonnes grâces.

Venise, le 7 octobre 1495.

Votre humble serviteur,
TADDEUS VICOMERCATUS[1].

Quatre jours après, le même ambassadeur rendait compte de la communication qui lui avait été donnée par le Doge, de la réponse que le Sénat avait faite au discours de Commines.

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Je fus appelé ce matin en présence de l'illustrissime seigneurie. Le prince[2] me dit qu'on m'avait mandé pour observer envers Votre Excellence l'usage ordinaire, en me communiquant les nouvelles importantes, afin que je pusse vous les transmettre, comme les Vénitiens en usent eux-mêmes avec leur ambassadeur;

[1] Archives de Milan.

[2] On désignait ainsi le Doge.

que ces jours passés on m'avait fait part de l'arrivée de l'ambassadeur du roi Très-Chrétien auprès de la seigneurie et du résumé de sa harangue; qu'en me communiquant aujourd'hui la réponse qu'on y avait faite, on me mettrait mieux au courant de la question. Le prince chargea alors le secrétaire de me lire cette réponse. Après les généralités où l'on dit qu'on lui a mieux fait connaitre de vive voix les dispositions de cette seigneurie envers Sa Majesté Très-Chrétienne, on s'adresse directement à l'ambassadeur, et voici ce qu'on lui dit en substance: cette seigneurie est on ne peut plus disposée à maintenir et à entretenir l'alliance de Sa Majesté Très-Chrétienne, inaugurée par ses augustes prédécesseurs avec une grandeur qui ne laisse pas songer même à la possibilité de l'accroître. Sa Majesté ne doit pas craindre que la seigneurie dévie jamais de cette ligne de conduite, celle-ci étant fermement persuadée que Sa dite Majesté, en sa qualité de prince très-chrétien, n'entreprendra jamais rien que de juste. On loua ensuite le dessein de Sa Majesté de ne pas enlever Ostie à l'Église; et pour répondre aux communications qu'elle a daigné faire faire à la seigneurie, celle-ci de son côté finit par lui transmettre aussi plusieurs nouvelles importantes, comme l'occupation de la Croatie par le Grand Turc, qui profite de la discorde des princes chrétiens; l'invasion de Belgrade, poste très-important de la Hongrie; la formation d'une armée turque vers la Bosnie pour passer en Italie. Telle fut la substance de cette réponse, mise en fort beau langage, comme vous l'entendrez mieux de votre ambassadeur qui en a reçu une copie pour vous l'adresser. Je louai la haute sagesse de cette réponse et je remerciai comme de coutume le prince de sa communication. Je lui dis que je transmettrais cette réponse à Votre Excellence avec la même bienveillance et la même affection qu'il me l'avait communiquée : ce que je fais en me recommandant à vos bonnes grâces.

Venise, 11 octobre 1494.

Votre humble serviteur,

TADDEUS VICOMERCATUS.

Post scriptum. Illustrissime et excellentissime seigneur, la même communication que j'ai reçue sur la venue en cette illustrissime seigneurie de monseigneur d'Argenton et de l'exposé général de sa mission, a été faite aussi aux ambassadeurs du Pape, du roi Alphonse et du duc de Ferrare, qui ont été appelés successivement l'un après l'autre [1].

Commines, fidèle à son opinion, se hâta, dès qu'il fut à Venise, de tout mettre en œuvre pour le rétablissement de la paix. Non-seulement il écrivit au roi pour lui conseiller « de prendre un bon appoinctement [2], » mais nous le verrons aussi faire parvenir ses conseils jusqu'à Naples et hâter à Rome l'envoi d'un légat qui se serait présenté à Charles VIII, muni de pleins pouvoirs pour signer un traité. Chose étrange! il ira jusqu'à engager secrètement les Florentins à bien garder leurs forteresses contre les Français, afin que quelque succès ne vienne pas exciter l'ambition et la vanité du jeune monarque.

Il est intéressant de retrouver dans les pièces diplomatiques de cette époque le témoignage manifeste de cette intelligence supérieure que nous admirons dans les *Mémoires*.

Dès le 5 octobre 1494, Soderini écrit à Florence :

Le sérénissime prince me fit dire hier soir par un des chanceliers que je voulusse bien me rendre ce matin, à l'heure de l'audience, en présence de la seigneurie, ce que je fis, et Sa Sérénité me tint à peu près le discours suivant : « Ambassadeur, « voulant maintenir les bons usages établis avec vos seigneurs, « et comme il convient envers de fidèles amis à qui nous tenons

[1] Archives de Milan.

[2] *Mém.*, t. II, p. 364.

« à faire part de tout ce que nous apprenons d'important, nous « avons jugé utile de vous mander pour vous communiquer ce « que nous a remontré monseigneur d'Argenton, ambassadeur « de Sa Majesté Très-Chrétienne le roi de France. Son allocu- « tion a été publique, elle n'a pas eu lieu à huis-clos, et tout le « monde pouvait entrer et écouter. Donc, après les salutations, « les protestations et les offres d'usage entre bons amis, ledit « ambassadeur exposa longuement toutes les raisons en vertu « desquelles Sa Majesté prétend que le royaume de Naples lui « appartient de droit (nous savons que les ambassadeurs de ce « prince ont fait la même démarche auprès de vos seigneurs). « Or, Sa Majesté, ne pouvant souffrir que son bien soit injus- « tement occupé par d'autres à son grand dommage et au « préjudice de son honneur et de sa dignité, est venue en « Italie pour le revendiquer les armes à la main, et son dessein « est d'y rester et de persévérer dans son entreprise jusqu'à « ce qu'elle occupe ledit royaume. C'est ce dont nous avons « voulu vous faire part pour que vous le communiquiez à vos « seigneurs. » A ces mots, le prince se tut; je remerciai Sa Sérénité et la seigneurie de leur bienveillante communication ; je les assurai que j'allais la transmettre à Vos Seigneuries, que j'étais certain qu'elle vous serait agréable au delà de toute expression et que vous vous empresseriez d'en rendre grâce à Sa Sérénité et à cette illustrissime seigneurie. Comme il me parut que le prince faisait allusion aux motifs qui avaient pu déterminer Vos Seigneuries à m'envoyer ici avec Jean-Baptiste Ridolfi, je crus pouvoir répondre en termes ménagés : que, lorsque Vos Seigneuries eurent reçu l'assurance que le roi de France devait traverser l'Italie, la conjoncture leur parut si grave qu'elles jugèrent urgent de nous dépêcher vers la seigneurie, connaissant sa vertu, sa gravité, sa sagesse et le rang considérable qu'elle tient en Italie, pour l'entretenir de ce projet, la consulter et se concerter avec elle, dans l'intention de ne manquer à rien de ce qui serait nécessaire pour assurer le repos général et la paix particulière des divers États de l'Italie ;

que depuis, Sa Majesté Très-Chrétienne ayant réalisé son projet et fait les démonstrations qu'on sait, ayant en outre manifesté son intention de rester en Italie et de persister dans son entreprise, le péril, qui était d'abord éloigné, est devenu imminent au point que si Dieu et ceux qui peuvent nous aider n'y apportent remède, nos affaires vont tomber dans un désordre et un trouble que tous les efforts humains seront impuissants à conjurer. En conséquence, j'exhortais humblement leurs illustrissimes Seigneuries à aviser aux circonstances et à ouvrir un avis s'il leur paraissait opportun d'agir en tel ou tel sens, leur promettant que, comme on l'a pu voir en toute occasion, Vos Seigneuries ne manqueraient pas, de leur côté, de faire tout ce qui sera jugé utile au repos, à la paix et à la tranquillité de l'Italie entière. Le prince me répliqua dans un langage très-expressif qu'on n'avait rien négligé pour faire en sorte que les troubles actuels n'altérassent point la paix de l'Italie, qu'on suivrait la droite ligne et qu'on y persisterait jusqu'au bout avec zèle et diligence. A quoi je repartis que tels étaient bien aussi l'espoir et l'attente de Vos illustrissimes Seigneuries.

Venise, 5 octobre 1494 [1].

Soderini écrit de nouveau le lendemain à Pierre de Médicis :

Je m'empresse de vous faire savoir que monseigneur d'Argenton m'envoya hier matin son secrétaire pour s'excuser de ne point encore m'avoir fait mander, mais que la cause en était qu'il avait constamment l'ambassadeur de Milan sur les talons et qu'il m'écrirait ce qu'il aurait à me dire. Je le remerciai convenablement, je louai fort son bon procédé et je dis que si moi aussi je manquais à ce que réclament le respect et le dévouement de la République et de votre personne envers le roi, comme l'amour et la confiance que la République et vous, vous portez à son Excel-

[1] Archives de Florence. Correspondances des Huit de Pratique et des ambassadeurs.

lence, l'unique motif en était que je ne voulais porter ombrage ni défiance à personne en faisant quelque démarche. Il vient de me faire dire par le même secrétaire (et c'est pourquoi je vous dépêche le présent courrier, avec ordre de se trouver à sa destination mercredi prochain, 8 courant, à la XXe heure), qu'il a reçu des lettres de la cour par lesquelles on l'informe que le roi était engagé par la plupart des siens à s'en aller hiverner en Provence avec une partie de son armée, que Saint-Malo et Beaucaire (ce que m'avait déjà dit monseigneur d'Argenton comme je vous l'ai écrit) sont les seuls qui l'en détournent, que Saint-Malo, ayant appris que le Pape envoie pour légat le cardinal de Gurck, lui a écrit que si ce légat se rendait de suite à Asti, il en résulterait une heureuse issue pour la pacification des affaires. En conséquence, il me charge de vous écrire que le légat est prié de se rendre à son poste avec la plus grande diligence possible, et que, dans cette occurrence, si j'étais de bonne volonté, il n'en résulterait que de bons effets. Je l'ai convenablement remercié en lui promettant de vous écrire au vol [1], comme je le fais. Vous porterez un bon jugement, j'en suis certain, de la nature et du caractère de cette confidence, et vous y donnerez telle suite que vous croirez être compatible avec l'honneur de la seigneurie et le vôtre.

Je dépêche ce messager avec toute la diligence que je vous mande, estimant que si vous êtes le premier en cette affaire, vous ne pourrez qu'en recueillir de la reconnaissance et de l'honneur auprès de tout le monde [2].

Le 11 octobre 1494, les ambassadeurs de Florence rendent compte de la communication qui leur a été faite, aussi bien qu'aux ambassadeurs de Milan, de la réponse adressée par le Sénat à la harangue du seigneur d'Argenton :

Vos Seigneuries ont appris par ma lettre du 5 de ce mois la

[1] Volando.

[2] Archives de Florence.

communication que cette seigneurie m'a faite du discours de monseigneur d'Argenton et ce que j'ai jugé à propos de répondre à cette communication ; j'ai à vous annoncer que cette seigneurie m'a fait appeler ce matin, et le prince me dit aussitôt : « Ambas-« sadeur, nous vous avons communiqué le discours qu'a pro-« noncé publiquement monseigneur d'Argenton envoyé du roi « de France. Depuis, il a fait part à nos auditeurs de certaines « choses qui ne diffèrent guère de celles qu'il avait exposées en « public. Selon la règle que nous nous sommes imposée à l'égard « de Vos Seigneuries qui êtes nos bons amis, nous vous les ferons « connaître en vous donnant lecture de la réponse que nous « avons adressée à monseigneur d'Argenton lui-même. » Dans cette réponse, cette seigneurie déclare d'abord qu'en ce qui touche son respect et son dévouement pour la maison de France et spécialement envers Sa Majesté Très-Chrétienne, ainsi que son affection à l'égard de sa personne, elle ne peut répondre autre chose que ce qui a été dit lors du premier discours. Quant à ce qui concerne le royaume de Naples, elle a compris ce qui a été dit de la constante coutume de la Maison Très-Chrétienne confirmée par Sa Majesté dans beaucoup de ses actions, notamment quand elle a restitué Perpignan et le comté de Roussillon dont il a été fait mention, et cette seigneurie considère comme hors de doute que le roi ne veut que ce qui lui appartient justement et honnêtement. Quant à l'alliance ou ligue entre Sa Majesté et cette seigneurie, elle ne sera violée, avec la grâce de Notre-Seigneur, par aucune des parties qui l'ont conclue, et cette seigneurie est résolue à l'observer avec bonne foi et sincérité, si on l'observe ainsi à son égard, et il lui paraît inutile en ce momont de la confirmer ou de la renouveler. Quant à la déclaration de Sa Majesté qu'elle n'a pas occupé Ostie avec la volonté de conserver cette ville pas plus qu'aucun domaine de la Sainte-Église, elle approuve fort cette intention et dit qu'elle est telle qu'elle convient à son titre de roi très-chrétien. De plus, le prince ajouta qu'en sa qualité d'allié du roi et de prince dévoué à la religion chrétienne, il était tenu de faire connaître à Sa Majesté

Très-Chrétienne que le Turc, toujours impatient d'effacer le nom chrétien et prêt à saisir toutes les occasions d'y parvenir, a récemment réuni ses troupes dans la Croatie qui a été pillée et ravagée l'année dernière, sauf quelques forteresses qui ont résisté et qui ne cessent de demander des secours à l'Italie ; mais ces secours, l'Italie absorbée par ses troubles, n'a pu les fournir. Des forteresses ont été réduites à capituler, et toute la Croatie est conquise, de telle sorte que le Turc peut envahir facilement l'Italie, et dernièrement des lettres du 6 de ce mois écrites par le gouverneur de Capo d'Istria ont annoncé que le Turc rassemble une grande armée dans la Bosnie qui est une province voisine de la Croatie. Déjà il a attaqué Belgrade, ville de la plus haute importance qui forme l'entrée de la Hongrie, et c'est plutôt par le secours de Dieu que par celui des hommes qu'on a repoussé les Turcs qui avaient déjà pris deux tours. Lorsque le roi Très-Chrétien sera instruit de toutes ces choses, il n'en sera pas moins affligé que cette seigneurie. Cette réponse était longue et ornée de belles paroles, mais j'en expose la substance à Vos Seigneuries. La même communication a été faite séparément au légat, à l'ambassadeur du roi et à l'envoyé de Ferrare. J'exprimai mes remercîments, dans les termes qui me parurent les plus convenables, de la bienveillante communication qui m'était faite, laquelle, comme je l'assurai, sera d'autant plus agréable à Vos Seigneuries qu'elle offre la preuve que cette illustrissime seigneurie continue à entretenir avec Vos Seigneuries les affectueuses relations qui conviennent entre de bons amis.

Hier soir arriva ici messire Jean-Baptiste Spinello, ambassadeur du roi Alphonse, qui vient résider près de cette illustrissime seigneurie [1].

Le même jour où cette lettre était envoyée par les ambassadeurs florentins, Pierre de Médicis écrivait à Soderini :

Paul-Antoine, voilà bien des jours que je ne vous ai plus

[1] Archives de Florence.

écrit en mon nom ; j'avais prié les huit seigneurs de la Pratique de le faire pour vous donner en diligence avis de ce qui se passait ici. Leurs Seigneuries et moi, nous ne pouvions presque pas faire autrement, les Vénitiens ne voulant pas que dans cette légation on s'occupe d'intérêts plus grands, comme l'exigerait cependant le péril imminent auquel l'entreprise de la France expose toute l'Italie. Si nous voyions qu'on envisage autrement la situation, nous vous tiendrions mieux au courant des affaires. Toutefois, pour ne pas vous laisser trop languir après une de mes lettres, je vous dirai ici tout ce qui m'arrive et me préoccupe.

J'ai reçu toutes vos lettres jusqu'à la dernière, qui me fut apportée par un courrier en poste. De toutes je suis extrêmement satisfait et je ne puis que louer votre activité, dont nous ne retirons pas un médiocre fruit. Plus j'y songe, plus je me réjouis que vous soyez là bas, parce que, grâce à vous, nous connaissons très-bien l'esprit qui y règne. Je vous engage donc à persévérer et à recueillir de part et d'autre ce que vous pourrez moissonner. Je désire savoir en particulier la réponse qu'on fera à l'envoyé du roi d'Espagne et à monseigneur d'Argenton ; vous ferez lire à Son Excellence le paragraphe suivant.

J'ai appris, à ma grande satisfaction, que mon cher seigneur d'Argenton était arrivé là bas, et, dès que j'eus connaissance de son voyage j'en ressentis un grand encouragement. En vérité, Sa Majesté le roi de France ne pouvait envoyer une personne plus capable, plus sage, plus intègre, plus éclairée, ni plus amie de notre nation, et comme vous vous trouvez encore là, j'ai toujours espéré qu'il en résulterait quelque bon résultat pour l'information de Son Excellence et pour le bien de notre République. Ce que vous me mandez par vos deux lettres a comblé au delà de toute mesure la bonne opinion et la confiance que m'inspire Son Excellence. En apprenant la recommandation officieuse qu'elle vous avait faite d'envoyer en hâte le légat vers Sa Majesté le roi de France, j'écrivis sur le champ en due forme, où besoin était, si bien que vous pouvez assurer

Son Excellence que dans quatre ou six jours ou plus tôt même, monseigneur le légat partira pour se rendre auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne avec la plus grande célérité possible, chargé de pouvoirs qui feront voir au monde entier que notre Saint-Père ne néglige rien pour arriver à quelque bon traité.

Quant à nous, je vous dis que, autant qu'il sera au pouvoir de la République, nous serons toujours disposés à tout faire pour l'honneur de la couronne de France, car c'est notre tradition naturelle et celle en particulier de tous les membres de notre maison. Certaines circonstances et les raisons que vous connaissez, ont pu égarer l'opinion de quelques-uns sur notre dévouement envers la couronne de France; mais j'ai l'espoir, s'il plaît à Dieu, qu'il ne se passera plus long temps que nos bonnes intentions ne soient connues.

Priez monseigneur d'Argenton de daigner accueillir cette réponse, comme il l'a fait toujours, avec cette bienveillance dont il a donné tant de témoignages à la cité et à moi, qui lui en garde une vive reconnaissance. Je me félicite que Son Excellence soit parvenue à ce point où l'on pourra enfin l'apprécier à sa valeur, car je ne doute pas qu'elle ne se montre l'ami fidèle de la République et le protecteur de ma famille qui n'a jamais failli envers la couronne de France. Je ne sais que dire de plus à Son Excellence, sinon qu'elle m'aime, comme elle l'a toujours fait, et qu'elle persévère dans ses bonnes dispositions et dans sa bienveillance envers la République, l'assurant que si Dieu nous donne jamais la grâce et l'occasion de pouvoir faire admettre notre justification par la clémence du roi Très-Chrétien, j'ai la ferme espérance que nous recouvrerons la bonne réputation dont nous jouissions auprès de Sa Majesté.

En dernier lieu, remerciez vivement Son Excellence en la priant de vouloir nous prévenir amicalement si elle avait l'une ou l'autre recommandation à nous faire, et lorsqu'elle retournera auprès du roi son maître, je la supplie de continuer à faire l'office de bon patron et de bon seigneur, car c'est ainsi que

l'est, selon moi, Son Excellence, à qui je vous prie de me recommander. Son Excellence aimant ordinairement à connaître les nouvelles d'Italie, vous lui direz que Sa Sainteté et le roi Alphonse prendront les armes dans quelques jours contre les Colonna pour recouvrer Ostie, et que, pour cerner et attaquer leurs possessions, les armées du Pape et du roi (Sa Majesté s'y trouvera en personne) se composeront de 70 escadrons, de 3,000 chevaux-légers et de 5,000 fantassins [1].

La seigneurie de Florence avait en ce moment, près du roi de Naples, un ambassadeur qui écrivait de Terracine [2], le 13 octobre 1494, à Pierre de Médicis :

Il me reste à répondre à vos deux lettres du 7 et du 8, dont j'ai fait part à Sa Majesté ; je l'ai entretenue spécialement de la mission donnée à Spinello avec des pouvoirs plus étendus ; je lui ai aussi parlé des nouvelles pratiques que monseigneur d'Orléans vous a fait proposer par Pellegrino Lorini, et de l'article que Paul-Antoine vous a envoyé de Venise, par l'ordre de monseigneur d'Argenton, relativement aux sollicitations à adresser au légat afin d'arriver à un accord. Sa Majesté en a été fort reconnaissante, et elle vous a loué de ce que vous avez fait pour concilier les deux négociations sans que l'une fît tort à l'autre. Si l'on réussit à accommoder le tout, Sa Majesté en espère de bons résultats, et elle compte y parvenir, moyennant l'aide de Dieu et avec votre concours. Le roi ne paraît pas mécontent que vous ayez usé de largesse envers Laurent [3] et que vous ayez dépassé la somme, pourvu qu'on mène la chose à bonne fin. Du côté du roi, c'est tout ce qu'on peut désirer. Il se prêtera à tout

[1] Archives de Florence.

[2] Il se nommait Philippe Valori. C'était peut-être un frère de François Valori, ami de Savonarole et mort avec lui en 1498.

[3] Nous croyons qu'il s'agit ici de Laurent de Médicis et non, comme l'a supposé M. Desjardins, de Spinello. L'ambassadeur Spinello, nous venons de le voir, s'appelait Jean-Baptiste.

et vous prie de prendre soin de la conduite des affaires. Il n'y a pas longtemps qu'est revenu ici l'homme que le roi entretenait auprès de monseigneur de Bresse et que ledit seigneur s'est hâté d'envoyer pour lui communiquer la proposition faite à Spinello, et subsidiairement pour réclamer un secours de six à huit mille ducats, dont il a grand besoin. Le roi a résolu ce matin de renvoyer ce même homme jusqu'à Bologne, et il en expédie un autre en sa compagnie, nommé Antonio Luglio, qui prendra les devants parce que le premier serait reconnu, et Sa Majesté consent à prêter audit seigneur de Bresse de l'argent jusqu'à six mille ducats, pour accélérer les choses et adopter toutes les mesures nécessaires avant la conclusion. Ces deux hommes viendront s'aboucher directement avec vous, le désir du roi étant que vous procuriez et remettiez l'argent à Spinello, parce que ledit seigneur a témoigné qu'il ne voulait le recevoir que des mains de celui-ci [1].

Il faut noter ici les intrigues particulières formées, d'abord par le duc d'Orléans, mécontent de voir Charles VIII reconnaître le droit des Sforza sur le duché de Milan [2], et en second lieu par monseigneur de Bresse, qui fut depuis duc de Savoie. Commines dit un mot des pratiques qui avaient lieu avec lui [3].

Soderini répond le 16 octobre à Pierre de Médicis :

Je vous ai fait connaître le 11 la réponse que la seigneurie avait faite à monseigneur d'Argenton et qu'elle m'a communiquée. Je répondais en même temps à votre lettre du 3 et je vous mandais ce que je croyais le plus digne de vous être signalé. En réponse à votre lettre du 11, que j'ai reçue hier à la tombée de la

[1] Archives de Florence; Desjardins, t. I, p. 461.
[2] Cf. *Mém.*, t. II, p. 342.
[3] *Mém.*, t. II, p. 350.

nuit, je me hâte de vous faire savoir que je suis allé ce matin devers la seigneurie, pour la remercier en votre nom de la communication qu'elle m'avait donnée des propositions de monseigneur d'Argenton, et je lui fis part, autant que je le jugeai à propos, des avis que vous me transmettez. Sa Sérénité le prince m'a chargé de remercier beaucoup Vos Seigneuries pour cette communication, et il m'a dit qu'on me communiquerait libéralement tout ce qui pourrait produire un heureux effet, afin que je le transmisse à Vos Seigneuries : « Vous voyez, ajouta-t-il, que le « temps devient mauvais ; nos gens ne pourront pas tenir la cam- « pagne, ni nos flottes la mer, et à cause de cela il est nécessaire « que chacune des parties renonce à l'offensive. L'arrivée du légat « envoyé par Sa Sainteté amènera une trêve à tant de troubles, « et il faudra bien trouver un bon expédient [1]. »

A cette lettre était jointe la dépêche chiffrée que nous allons reproduire :

Quelque persuadé que je fusse que vous aviez de bonnes raisons pour ne pas répondre à plusieurs de mes lettres, je vous avoue cependant que votre missive du 11 ne m'a pas peu encouragé et réjoui, d'abord parce que j'y trouve l'assurance que vous êtes satisfait de moi, ce que je désire par-dessus tout, et aussi parce que vous m'y tracez la marche la plus convenable à suivre dans les circonstances actuelles. Voilà bientôt trois mois que je suis ici, et je commençais à ne plus voir fort clair. Donc, pour répondre avec ordre à votre lettre, je commencerai par monseigneur d'Argenton. Il me fit dire hier par un de ses affidés, que bien qu'il n'eût rien de nouveau à me mander, comme l'ambassadeur du seigneur Louis et les autres ne pouvaient se rendre chez lui, le canal de la Giudecca n'étant pas praticable par le gros temps qu'il faisait, il désirait néanmoins s'entretenir un peu avec moi. Demeurant dans son voisinage, je me rendis à sa

[1] Archives de Florence; Desjardins, t. I, p. 523.

demande, sachant bien qu'il n'y avait rien à perdre avec les autres et tout à gagner avec lui. Il s'informa beaucoup de vous et de toutes vos affaires, et parut charmé d'apprendre que tout allait bien et que vos affaires, comme celles de la cité, étaient dans une bonne situation. Comme j'allais me retirer, il me dit : « Monseigneur l'ambassadeur, je porte tant d'affection à Pierre « et à votre cité, que je regrette de ne pouvoir me trouver con- « stamment avec vous, mais il faut bien se soumettre aux cir- « constances ; veuillez m'en excuser. » A quoi je répondis que je suis retenu vis-à-vis de lui par les mêmes considérations que lui vis-à-vis de moi, mais qu'il suffit que nous soyons assurés de notre bon vouloir mutuel et résolus à ne laisser échapper aucune occasion d'en faire preuve l'un envers l'autre.

Cette occasion s'est présentée aujourd'hui, bien que la tempête d'hier n'ait point cessé. Je lui avais fait dire que j'avais à l'entretenir, si toutefois le moment lui paraissait opportun ; il me fit prier de me rendre de suite chez lui, et j'y allai. Je lui dis que j'avais reçu votre réponse, concernant le conseil qu'il m'avait donné de vous engager en son nom à solliciter l'envoi du légat, et relativement à la bienveillance qu'il avait témoignée envers vous et envers toute la cité ; j'ajoutai que j'allais d'ailleurs lui communiquer votre lettre. Il m'écouta avec beaucoup d'attention et de plaisir, et quant à l'envoi de l'ambassadeur, il loua beaucoup ce que vous avez fait, en disant que c'était une mesure dont on ne pouvait que se réjouir et qu'il était bien désirable qu'elle se réalisât avant un mois d'ici, qu'il serait bien facile aujourd'hui d'arranger les affaires, le roi s'étant subitement décidé à retourner en France, ce à quoi tous les siens l'engagent fortement, sauf ceux dont je vous ai parlé dans une autre lettre. Il m'a prié de vous écrire que vous ne laissiez pas soupçonner que c'est à son instigation que vous avez sollicité l'envie de cette ambassade, car si le bruit en venait à la cour, il en subirait des désagréments. Quant à sa bonne volonté envers vous et ceux de la cité, il m'a répété ce qu'il m'avait déjà dit, ajoutant que vous aviez les uns et les autres beaucoup d'amis en

France, la plupart gens de bien et des plus illustres. Les dernières paroles que lui avaient dites entre autres monseigneur de Bourbon et sa femme, furent qu'ils savaient que Sa Majesté comptait beaucoup sur vos services, vu la pratique que vous avez des affaires de l'Italie, et qu'on devait avoir ici pour vous la plus grande confiance et la plus grande déférence : aussi vous priaient-ils de vous employer de tout votre pouvoir à prendre soin que ni votre personne, ni votre gouvernement n'eussent à subir à Florence aucune offense ou aucun dommage. En somme, il conclut que vous et la cité, vous pouviez placer en lui la plus entière confiance et la plus grande sécurité, protestant que partout où il pourrait vous obliger, il le ferait avec autant de zèle, d'affection et de dévouement que vous pourriez le faire vous-même.

Comme je lui demandai s'il n'avait rien appris de nouveau, il me dit que quelques jours avant son départ il avait remarqué qu'on inclinait à négocier la paix, ce qui l'avait engagé à dire que si l'on avait l'intention de faire la paix, on pouvait l'envoyer à Florence, parce qu'il comptait bien vous amener, vous et la cité, à lui accorder des conditions plus honorables que n'en obtiendrait homme de France, mais que s'il fallait user encore de rigueur et de dureté, comme on a fait précédemment, il ne se sentait pas propre à ce métier et ne voulait pas le faire. Il consentait bien à se rendre à Florence pour exécuter la commission dont il a été chargé dans son ambassade, mais il voulait y persévérer et arriver ainsi à poursuivre cette pratique avec vous et la cité. Monseigneur de Saint-Malo hésita jusqu'à minuit et se décida enfin à l'envoyer ici. Il vous invite aujourd'hui à prendre bon soin de vos affaires, parce que si on laisse passer la saison et si l'on peut empêcher les partis de se soulever, il est indubitable qu'on finira par conclure une paix à laquelle il vous engage fortement à vous montrer favorable, en procurant à Sa Majesté le plus d'honneur et de satisfaction que vous pourrez, dans l'intérêt même de votre honneur et de celui de la cité ; car, bien que, dans les circonstances présentes, Sa Majesté

se montre fortement irritée contre vous et la cité, parce qu'elle se figure que vous lui arrachez la victoire des mains, néanmoins si vous l'aidez de façon qu'elle vienne à bout de son entreprise avec quelque honneur et quelque satisfaction, elle vous rendra non-seulement sa bienveillance et son affection (car elle et toute la maison de France ont toujours été bien disposées à votre égard par le passé), mais elle vous en aura aussi une éternelle obligation. Monseigneur d'Argenton vous prie et vous adjure, par le grand amour qu'il vous porte, de faire tous vos efforts pour que les choses n'aillent pas autrement, car il y va, pour vous et pour la cité, de vos intérêts les plus graves.

Voilà ce qu'il m'a dit de plus essentiel concernant l'arrivée du légat et ses propres dispositions envers vous et la cité. Ce qu'il avait à me communiquer pour le moment, répond donc aux trois paragraphes du passage de votre lettre dont je lui ai donné lecture. Outre ce que je viens de vous mander, qui m'a paru digne de vous être signalé, il a encore touché dans la conversation plusieurs points que je vais résumer : d'abord, c'est le Pape qui a été la principale cause que Sa Majesté s'est engagée dans cette entreprise ; car, après l'y avoir poussée par ses brefs et par divers moyens et l'avoir pressée de se prononcer et de divulguer partout qu'elle voulait s'y engager, Sa Sainteté a changé de parti et a traité avec le roi Alphonse. Alors, bien que le roi de France fût sur le point de se refroidir, le seigneur Ludovic ne laissa pas d'exciter Sa Majesté et de réchauffer son ardeur, en lui promettant comme chose très-certaine que Bologne et Forli se déclareraient en sa faveur et qu'il ne serait pas plus tôt à nos frontières avec son armée, que vous et la cité, vous en feriez tout autant, et que le pape se trouverait par conséquent forcé lui-même à changer de politique. Ensuite, les rigueurs dont on a usé envers nous, ont été instiguées par les premiers fauteurs de l'entreprise ; tous les autres étaient d'avis qu'on devait procéder envers nous avec douceur, que nous nous rallierions plus sûrement à leur dessein par ce moyen que par l'intimidation ou la force, et que si nous n'embrassions pas leur parti, ils

parviendraient toujours à nous faire rester neutres. Le seigneur Ludovic et le sénéchal de Beaucaire étaient d'avis que la flotte, bien équipée et très-forte si l'on avait observé dans sa conduite l'ordre qu'il fallait y garder, devait être dirigée sur le royaume de Naples. Saint-Malo et le grand écuyer lui désignaient pour but Livourne, en affirmant qu'on s'emparerait vite de ce port, de même que de Pietrasanta et de nos autres places du littoral, qui leur fourniraient de grandes commodités pour la conquête du royaume de Naples.

Puis enfin, en ce qui concerne l'entreprise, il conclut en ces termes : « Si Pierre nous aide, comme je suis certain qu'il le fera, « car je sais que lui et Florence sont les bons amis de Sa Majesté, « les affaires prendront une bonne tournure, et j'entrevois « bien ce que feront en ce cas Saint-Malo, le seigneur Ludovic « et les autres qui ont poussé le roi dans cette expédition. » Et, parlant de Saint-Malo : « Je suis sûr, ajouta-t-il, que « Saint-Malo donnerait bien 40,000 écus pour qu'il n'eût jamais « été question de cette entreprise et qu'il fût assuré d'être main- « tenu dans sa position actuelle et d'obtenir le chapeau avec « bien d'autres choses. » Quant aux affaires d'ici, il dit qu'il n'a aucune espérance de rien obtenir de cette seigneurie, mais que le roi, ayant toujours entretenu à Venise un homme d'un rang peu élevé, a jugé bon de l'y envoyer maintenant pour faire honneur aux Vénitiens et leur faire croire à son estime, vu que, il n'y a pas bien longtemps encore, il n'était nullement clair que ceux-ci voulussent rester neutres et ne pas s'immiscer dans ces affaires. Il trouve que les Vénitiens ne les prennent pas au sérieux, et on l'a prié, non en public mais officieusement, d'engager le roi à faire la paix, en considération du Turc, eux-mêmes n'entendant intervenir en aucune façon dans les négociations. Il leur semble, qu'au point où ils en sont, ils n'ont plus besoin de personne pour se défendre et se maintenir.

Je n'ai pas cru devoir entrer dans plus de détails avec monseigneur d'Argenton, et je le remerciai vivement de ses bonnes dispositions envers vous et envers la cité. Je l'engageai à y per-

sévérer, lui donnant ma parole que vous tiendriez le tout bien secret et qu'en tout temps il pourrait compter sur le bon souvenir et la reconnaissance de Votre Seigneurie et de la cité ; que partout où vous pourriez vous employer pour l'honneur et le profit de Sa Majesté Très-Chrétienne, l'honneur de Florence sauf, vous seriez prêt à le faire avec plus d'affection, de zèle et de dévouement qu'homme du monde, et que Sa Majesté Très-Chrétienne trouverait notre ville animée à son égard des mêmes dispositions et des mêmes sympathies, avec une unanimité de sentiments qui ne le cède à ceux d'aucune ville, ni d'aucun peuple de son royaume de France. J'ai retenu cette lettre jusqu'au 18. Monseigneur d'Argenton m'a fait dire hier qu'il avait reçu des lettres de la cour ne contenant qu'une nouvelle digne de mention, c'est que Sa Majesté le roi de France devait se trouver hier à Pavie et se porter de là sur Plaisance, puis sur Parme, et l'on ajoute, mais Sa Seigneurie n'en croit rien, que le roi se rendra au camp. Ce matin j'envoyai communiquer ces nouvelles à la seigneurie d'ici, qui me fit répondre qu'elle avait donné connaissance à monseigneur d'Argenton de plusieurs lettres d'après lesquelles les Turcs ont fait quelques excursions [1].

Commines fut reçu par le doge le 17 octobre. Il venait lui annoncer, en dépit de ses prévisions et de ses espérances [2], le mouvement de l'armée française qui s'était portée en avant.

Dès le 13 octobre, Bernard de Magno, qui se trouvait aux bords du Tessin, mandait à Ludovic Sforza :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Le comte Charles m'a fait prévenir ce soir que Sa Majesté le

[1] Archives de Florence; Desjardins, t. I, p. 528.

[2] Je croyoie fermement que le roi ne passast point oultre. (*Mém.*, t. II, p. 343.) La compagnie fut en grant vouloir de retourner. (*Mém.*, t. II, p. 347.)

roi de France va dîner demain au faubourg de Pavie, au delà du pont du Tessin, et qu'elle a donné l'ordre de ne laisser entrer personne de sa suite et de fermer la porte de la ville. Je pars à l'instant avec Pierre-Paul de Varèse et Damien de Gruppello pour prendre les dispositions nécessaires. Si je dois faire autre chose, je prie Votre Seigneurie de m'en donner avis, et je me recommande toujours à ses bonnes grâces.

Grupello, 13 octobre.

Votre fidèle serviteur,
BERNARDO DE MAGNO [1].

Quatre jours après, Vicomercati écrivait à ce sujet à Ludovic Sforza :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Ce matin, dès que j'eus reconduit monseigneur d'Argenton après l'audience, je retournai vers son Illustrissime Seigneurie pour lui donner avis que le roi Très-Chrétien, parti de Casal pour Vigevano, avait quitté cet endroit pour se rendre à Pavie et de là à Plaisance, m'acquittant ainsi de la charge que m'en avait donnée Votre Seigneurie par ses lettres des 10, 12 et 13 du présent mois. Le prince remercie Votre Excellence de cette communication, et il m'a en partie répété ce qu'il nous avait déjà dit, à monseigneur d'Argenton et à moi, concernant les nouvelles des Turcs, ajoutant qu'il ne doutait pas que Sa Majesté Très-Chrétienne, d'accord avec Votre Seigneurie, ne prît en sérieuse considération ces affaires turques. Je lui répondis, comme je l'avais fait déjà en présence du magnifique ambassadeur français, qu'on ne devait pas en douter, en effet, et que Votre Seigneurie ne faillirait jamais au devoir d'un vrai prince chrétien.

Venise, 17 octobre 1494.

Votre humble serviteur,
TADDEUS VICOMERCATUS [2].

[1] Archives de Milan.
[2] Archives de Milan.

Cinq jours après, Vicomercati ajoute quelques détails de plus sur l'effet que produisit la nouvelle inopinée de la marche de l'armée française, et sur les perplexités de Commines quand il fut chargé d'annoncer une résolution si opposée à son langage :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Hier, vers les deux heures de la nuit, monseigneur d'Argenton, à qui il venait d'arriver un courrier, me fit part de certaine résolution de Sa Majesté Très-Chrétienne, relative à l'expédition de Naples, et me donna lecture d'une lettre de Sa Majesté, datée de Pavie. Il me demanda ensuite conseil sur la manière dont on pourrait communiquer cette lettre à la seigneurie d'ici, et je lui donnai les avis qui me paraissaient les plus opportuns, en lui disant comment j'en userais moi-même en pareil cas, sauf que Sa Seigneurie, prudente et expérimentée comme elle l'est, saurait bien mieux mener l'affaire que je ne pourrais le lui conseiller. Il me demanda, vu que les gens de Sa Majesté Très-Chrétienne n'ont pas la pratique des affaires de ce pays et ne sont pas instruits des usages italiens, de vouloir bien écrire à Votre Excellence, en son nom, pour la prier d'engager le roi Très-Chrétien à tenir cette illustre seigneurie au courant de ses desseins jour par jour et de ne pas trop se reposer sur les bonnes réponses qu'elle lui a faites, précaution nécessaire à son avis. Il me pressa beaucoup de vous transmettre cet avertissement, nonobstant que je lui eusse répondu que Votre Excellence était très-prudente et connaissait fort bien ces affaires, et qu'elle ne manquerait pas de communiquer à Sa Majesté Très-Chrétienne tous les avis qu'elle jugerait nécessaires pour le bien de son entreprise; je lui promis néanmoins de m'acquitter immédiatement de sa commission.

Venise, 22 octobre 1494.

Votre humble serviteur,

TADDEUS VICOMERCATUS[1].

[1] Archives de Milan.

Ludovic Sforza, à qui pesait déjà le séjour des Français dans ses États, avait plus que personne engagé Charles VIII à franchir le Tessin [1] : il eût vu avec plaisir les Français conquérir les villes de Pise, de Sarzana et de Pietrasanta, pour les réunir aussitôt après au Milanais [2].

Cependant Soderini continuait, à mesure que s'accroissait le péril de sa patrie, à entretenir de plus fréquentes relations avec Commines. Il écrivait le 22 octobre à Pierre de Médicis :

Je m'empresse de vous faire savoir, par la présente lettre, que, dimanche matin, 19 de ce mois, monseigneur d'Argenton me fit prier, avant son lever, par son messager ordinaire, de lui envoyer mon secrétaire. Il lui dit d'abord que les Vénitiens, lui ayant communiqué la nouvelle des incursions des Turcs en Croatie et l'ayant chargé de la transmettre au roi en engageant celui-ci à chercher un moyen de rétablir la paix dans la chrétienté et d'agir contre les Turcs, il leur avait demandé de faire la même communication à l'ambassadeur du seigneur Ludovic, de l'inviter à écrire audit seigneur Ludovic dans le même sens et d'écrire aussi à leur ambassadeur auprès du roi pour qu'il fît de son côté la même démarche en leur nom. Il raconta qu'il était venu ici pour se rendre à Saint-Antoine de Padoue avec un seul serviteur et qu'il faisait toutefois partie du conseil du roi; il rapporta ensuite qu'il y avait eu de grandes discussions, relativement au projet du roi de se porter en avant, entre les premiers fauteurs de cette entreprise, ceux qui l'avaient conseillée et encouragée, et les autres grands personnages qui entourent le roi, ceux-ci ne pouvant souffrir que les premiers poussassent le roi, faible de complexion comme il l'est, et dans un pareil moment, à s'immiscer dans les affaires des autres, au péril de sa vie et au préju-

[1] *Mém.*, t. II, p. 341.
[2] *Mém.*, t. II, p. 348.

dice de tout le monde; que le roi voulait partir dans quinze jours pour Plaisance, puis pour Parme et de là pour le camp de Ferrare; que la flotte avait quitté Gênes avec 4,000 hommes, la plupart Génois, appareillant pour Livourne, sauf quelques navires détachés pour transporter à Ostie des hommes, des vivres et de l'artillerie. Le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens n'a pas voulu se joindre à la flotte, il préfère rester auprès du roi avec les autres, pour l'affermir dans son entreprise; c'est le grand écuyer qui a le commandement de la flotte et il emmène le frère de Son Excellence, qui en montre du déplaisir. Monseigneur d'Argenton a beaucoup questionné mon secrétaire sur les fortifications de Livourne, sur les ressources de cette ville en hommes et en artillerie et sur les autres places que nous possédons sur le littoral ou à proximité de la mer. Le secrétaire lui ayant répondu que nos places étaient assez bien pourvues de tout pour n'avoir rien à craindre, il laissa entendre qu'on lui avait assuré le contraire, et il insista beaucoup pour que je vous engageasse à les approvisionner de manière qu'on ne puisse en occuper aucune; car, si l'on réussit à temporiser jusqu'à ce que la saison ne permette plus de tenir la campagne, il y a tout lieu d'espérer un bon arrangement. Mon secrétaire, après l'avoir remercié, lui dit que je vous avais mis au courant de l'entretien que j'avais eu avec lui et que, pour que sa bonne volonté fût mieux connue de la cité et de vous, je vous écrirais de même tout ce qu'il venait de lui dire.

Il est de nouveau venu ici un envoyé du marquis de Mantoue, lequel s'était trouvé à Asti. Il a rapporté à la seigneurie, par l'ordre de son maître, que le roi de France a certainement 28,000 combattants en Italie et que, dans un entretien que ce même envoyé avait eu avec le roi sur la route de Vigevano à Pavie, Sa Majesté avait affirmé que la seigneurie de Venise lui avait promis sous serment de ne rien tenter contre elle. Ce qui a mis ceux d'ici fort en courroux, ajoute l'envoyé, et ils le nient formellement. Il assure que le roi a le projet de marcher de Parme

sur Lucques, avec un grand nombre de gens, sous le commandement de monseigneur de Montpensier, pour nous attaquer, et que Sa Majesté lui a prouvé qu'elle avait les moyens de nous frapper au cœur.

De plus, je m'empresse de vous faire savoir que ceux d'ici ont eu, il y a quelques jours, l'intention de nommer et de députer vers le roi deux ambassadeurs choisis parmi ceux qui sont investis de la plus grande autorité dans l'État; on donnait pour prétexte que c'était afin de s'entendre avec le légat sur la négociation du traité, mais, en réalité, on voulait faire honneur au roi de France, comme le roi leur a fait honneur en envoyant ici monseigneur d'Argenton. Cependant leur ambassadeur ayant écrit que le roi avait témoigné l'intention de venir visiter cette cité et les principales villes de la République sur la terre ferme, le conseil des Pregadi siége en permanence depuis plusieurs jours; je tiens de bonne source qu'ils sont dans une grande perplexité, ne sachant s'ils doivent nommer et envoyer lesdits ambassadeurs et s'ils doivent accueillir la visite qu'on leur annonce, attendu que, si le roi vient ici, ils seront obligés de faire une dépense d'au moins 30,000 ducats pour sa réception, ce dont ils ne se soucient guère; et, d'un autre côté, nous pourrions les soupçonner de n'avoir député l'ambassade que pour inviter le roi à se rendre ici, ce qui nous porterait ombrage. Ils prétendent que c'est le seigneur Ludovic qui pousse le roi à aller à Lucques, pour s'en faire honneur, tout en évitant l'embarras et les frais que lui occasionnerait le séjour de la cour pendant une partie de l'hiver. De plus, voyant le roi s'avancer avec plus de force, d'ordre et de résolution qu'on ne s'y attendait, et ayant cru jusqu'ici que tout cela se faisait dans leur intérêt et qu'ils ne pouvaient courir aucun danger, ni essuyer aucun dommage, ils sont, depuis quelques jours, devenus d'une extrême défiance ; ils ne savent plus à qui se fier, ni que faire, ni que dire, et la personne qui me tient au courant de tout ceci m'affirme que, s'il est une puissance en Italie dans laquelle ils aient quelque confiance, c'est nous.

On a dirigé hier au soir sur la Polésine de Rovigo une grande quantité de munitions, et l'on y envoie constamment des troupes. Ils se figurent qu'on ne veut pas entamer des négociations avec eux, parce qu'en leur faisant des propositions, on pourrait éveiller le mécontentement et le ressentiment des autres parties ; ils craignent qu'un traité ne conduise pas à une pacification générale, qu'il subsiste des haines et des rancunes, et que le rapprochement qui aurait lieu, ne tourne contre eux.

J'ai écrit hier au soir ce qui précède.

Depuis, monseigneur d'Argenton m'a fait prévenir, sur les trois heures, qu'il avait reçu des lettres de la cour et qu'il désirait m'entretenir, mais qu'ayant à sa table la personne dont je vous ai parlé plus haut, il ne pourrait me recevoir que vers six heures.

Au point du jour, il me fit prier de lui envoyer mon secrétaire. Il fit entendre à ce dernier qu'il avait reçu des lettres du roi et de monseigneur de Saint-Malo, qui l'avertissent que Sa Majesté se rend à Plaisance ; que là le roi délibérera s'il doit se rendre au camp de la Romagne ou au camp de nos ennemis. Aussitôt après, on enverra un courrier en poste à monseigneur d'Argenton pour lui annoncer le parti auquel on se sera arrêté. Il espère que vous reconnaîtrez enfin la grande faute que vous avez commise en vous découvrant de jour en jour davantage et en faisant acte d'hostilité envers Sa Majesté, avec quelques autres Alphonsins, et que votre ville, dont il connaît l'attachement envers le roi, se prononcera pour lui quand il aura conquis son royaume de Naples. Des navires qui mettent à la voile, les uns iront à Ostie, pour l'objet que je vous ai dit plus haut, les autres transporteront à la Spezzia un grand renfort de troupes, d'artillerie et de munitions. C'est pourquoi monseigneur d'Argenton vous engage et vous adjure de nouveau à faire tous vos efforts pour qu'on ne remporte aucun avantage sur nous d'ici à quelque temps et qu'on ne s'empare d'aucune de nos places, espérant bien que vous y appliquerez

tous vos soins. Il espère qu'en agissant de la sorte, les choses prendront une bonne tournure. Enfin, il doit aller ce matin remercier la seigneurie, de la part du roi, pour les honneurs qu'on lui a rendus et pour les bonnes intentions dont on a fait preuve envers Sa Majesté. En réalité, dit-il, il n'y a rien d'important à faire avec ceux d'ici [1].

Une nouvelle ambassade du roi de Naples était arrivée à Venise, et on lit à ce sujet dans une lettre écrite au camp français dans les premiers jours de novembre :

Monseigneur d'Argenton, qui est ambassadeur à Venise pour le roy, lui fit hyer assavoir qu'il estoit venu une autre ambassade du roy Alphonse devers la seigneurie, requérant icelle, en grant humilité, comme le roy les tenoit comme ses pères, et que, à ce besoing, le voulsist secourir, et qu'il ne pourroit plus supporter les frais. On n'a point respondu, mais ils devoient continuer en leurs propos qu'ils ont été tousjours alliés de la maison de France et qu'ils ne se veullent point se mesler de leurs différents [2].

Un mois ne s'était pas écoulé depuis que Commines avait passé à Pavie, lorsque l'ambassadeur vénitien à Milan annonça la mort du jeune Galéas et l'avénement de son oncle Ludovic. Ces lettres furent montrées à Commines. Les Vénitiens s'indignaient du crime et des fruits qu'il portait : ils demandèrent au seigneur d'Argenton si le roi de France ne prendrait point contre l'usurpateur le parti de l'orphelin délaissé à qui l'avenir ne réservait que le silence et l'oubli du cloître. « Combien que la chose fust « raisonnable, je leur mis en doute, rapporte Commines, « veu l'affaire que le roy avoit dudict Ludovic [3]. »

[1] Archives de Florence; DESJARDINS, t. I, p. 528.

[2] *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie*, par M. DE LA PILORGERIE, p. 89.

[3] *Mém.*, t. II, p. 344.

Un autre drame allait s'accomplir aux bords de l'Arno : Pierre de Médicis, suivant trop docilement les conseils de Commines, s'était rendu aux frontières de l'État de Florence au devant de Charles VIII pour faire acte d'humble soumission, mais cette démarche lui coûta le pouvoir, et ce fut à grand peine qu'il sauva sa vie, abandonnant au pillage ses trésors et ses richesses de tout genre [1].

Commines apprit par l'ambassadeur florentin que Fortune avait couru sus à Pierre de Médicis et qu'il avait perdu honneur et biens. Ces nouvelles l'affligèrent, car il avait connu son père, et il ajoute que si Pierre de Médicis eût voulu le croire, « il ne lui fust point ainsy mésadvenu. » Il avait, en effet, reçu d'Étienne de Vesc et de Briçonnet l'autorisation « d'appoinctier avec luy. [2] » Commines eût-il agi par pure amitié? N'eût-il pas retiré quelque avantage personnel de cet appointement? Il se garde bien de nous le dire; mais il rapporte que Pierre de Médicis lui répondit « comme par moquerie » par le moyen de Pierre Capponi, à qui il garde rancune dans ses Mémoires. La grande faute de Pierre de Médicis avait été de mal choisir son heure pour « appoinctier. »

Paul-Antoine Soderini, qui instruisait de tout ceci Commines avant d'en faire part aux magistrats vénitiens, parlait la veille de Pierre de Médicis comme de son seigneur naturel; le lendemain, il se déclara son ennemi. Soderini, dit Commines, « estoit des saiges hommes qui fussent en « Italie [3]. »

[1] Pratique se meut à Florence... *Mém.*, t. II, p. 349.
[2] *Mém.*, t. II, p. 358.
[3] *Mém.*, t. II, p. 359.

Soderini fut presque aussitôt rappelé à Florence : il montra à Commines l'ordre auquel il allait obéir, et le quitta pour rentrer dans sa patrie.

Pierre de Médicis chercha un asile à Venise. Laissons parler Commines :

« Deux jours après, vint ledict Pierre en pourpoinct ou « avec la robbe d'un varlet ; et en grant doubte le receurent « à Venise, tant craignoient à desplaire au roy. Toutesfois « ils ne le povoient reffuser par raison et désiroient bien « sentir de moy que le roy en disoit ; et demoura deux « jours hors la ville. Je désiroye à luy ayder et n'avoye eu « nulle lettre du roy contre luy ; et dis que je croyoye sa « fuyte avoir esté par craincte du peuple et non point par « celle du roy. Ainsi il vint, et l'allay veoir le lendemain « qu'il eut parlé à la seigneurie, qui le feirent bien logier « et luy feirent très-grant honneur... Quant je le veis, il « me sembla bien qu'il n'estoit point homme pour res- « pondre. Il me compta au long sa fortune, et à mon povoir « le reconfortay. Ung peu m'a fallu parler de ce Pierre de « Médicis, qui estoit grant chose, veu son estat et aucto- « rité ; car soixante ans avoit duré ceste auctorité, si « grande que plus ne povoit [1]. »

Commines croyait la puissance des Médicis à jamais détruite [2] : il ne prévoyait pas qu'un siècle ne s'écoulerait point sans que les petites-filles de Laurent le Magnifique vinssent s'asseoir sur le trône de France.

Il est intéressant de comparer au récit de Commines la lettre suivante de Taddeo Vicomercati au duc de Milan :

[1] *Mém.*, t. II, p. 360.

[2] Il semble que ceste lignée vint à faillir. *Mém.*, t. II, p. 338.

Monseigneur, cette nuit est arrivé ici le magnifique Pierre de Médicis avec trente à quarante personnes, et il s'est logé dans l'hôtel de certains banquiers-gentilshommes, de la maison des Lippomano. Monseigneur d'Argenton, comme il me l'a fait savoir, lui a fait visite ce matin chez lesdits gentilshommes, où il l'a trouvé en petit pourpoint, tel que ledit Pierre est parti de Florence, à ce qu'il lui a raconté. Un envoyé de monseigneur de Bresse était venu à sa rencontre avec des lettres du roi, par lesquelles il l'engageait à s'arrêter à Bologne, les événements qui se sont accomplis étant arrivés contre la volonté et au vif déplaisir du roi, aussi bien que de Votre Excellence. Le roi l'exhortait à ne pas perdre courage et annonçait qu'il enverrait promptement quelqu'un vers lui. Ensuite monseigneur d'Argenton me communiqua quelques lettres du cardinal de Gurck [1], qui lui fait connaître que Sa Sainteté l'a désigné en qualité de légat auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne pour négocier la paix et l'accord entre Sa Sainteté et Sa Majesté ; qui l'engage à bien fortifier cette seigneurie dans son refus de prêter assistance au roi Alphonse, et qui le prévient ensuite que ladite seigneurie doit avoir fait dire au Souverain-Pontife qu'elle veut secourir le roi Alphonse, au retour de la belle saison. Monseigneur d'Argenton me demanda mon avis sur ce point, pour savoir s'il y avait lieu de faire quelque observation à cette seigneurie. Je lui dis qu'on parle de diverses façons et qu'on dit beaucoup de paroles creuses sans fondement ; qu'il me paraît que la seigneurie est tellement assurée et certaine des bonnes dispositions de Sa Majesté Très-Chrétienne qu'elle peut se reposer sur elle avec une juste confiance ; que néanmoins monseigneur d'Argenton était trop sage, qu'il voyait et comprenait trop bien les affaires pour que j'eusse rien à lui conseiller. Enfin il m'annonça le voyage de Sa Majesté Très-Chrétienne à Florence où elle a dû entrer hier, et en dernier lieu il me chargea de l'excuser auprès de Votre Excellence, s'il ne lui donne pas de ses nouvelles,

[1] Raymond Perrault, évêque de Gurck, créé cardinal en 1493.

mais comme il me tient jour par jour au courant de ce qu'il apprend du côté du roi et d'ailleurs, il pense que je le supplée auprès de vous. Il me pria instamment de le recommander à vous de la manière la plus expresse. Ayant répondu à tout comme il convenait, j'ajoutai que je ferais tout ce qu'il m'avait demandé, quoique ce fût chose bien superflue de le recommander, Sa Seigneurie se recommandant amplement par elle-même. Je me rappelle toujours à vos bonnes grâces.

Venise, le 18 novembre 1494.

TADDEUS VICOMERCATUS [1].

Si Commines déplora la ruine de Pierre de Médicis, ce fut surtout parce que ses intérêts privés en souffrirent. Il avait confié des sommes importantes à leur banque de Lyon. Un autre créancier se trouvait à Florence. C'était un maître d'hôtel chargé de préparer le logement du roi, qui pilla le palais de Pierre de Médicis, « disant que sa « banque de Lyon lui devoit grant somme d'argent [2]. » Ce maître d'hôtel ne partagea point avec Commines.

Ce fut dans un entretien à Venise que Pierre de Médicis raconta à Commines que le duc de Milan, cet allié des Français sur lequel on fondait tant d'espérances, ne songeait qu'à les rejeter au delà des Alpes [3]. Ludovic Sforza prétendait en savoir la façon [4], à ce qu'il avait écrit à Pierre de Médicis et à ce qu'il écrivit aussi à la république de Venise : le but auquel il tendait, avait été atteint le jour où s'était accomplie son usurpation.

Commines ne se montre pas dans ses Mémoires plus

[1] Archives de Milan (trad.).
[2] *Mém.*, t. II, p. 361.
[3] *Mém.*, t. II, p. 412.
[4] *Mém.*, t. II, p. 412.

affligé des malheurs de Pierre de Médicis que de ceux de Cico Simonetta. Il rapporte que les ambassadeurs français qui avaient obtenu de lui plus qu'il n'eût dû leur accorder, le racontaient « en se raillant et se mocquant de luy [1]. »

Charles VIII entra en vainqueur à Florence, mais de peur de mécontenter les Florentins, il n'osa pas y rappeler Pierre de Médicis, dont la ruine n'avait été causée que par sa condescendance vis-à-vis des Français.

Lorsque Florence, comme Pise, eut reçu les bannières fleurdelisées, les Vénitiens s'émurent : ils ne riaient plus et commençaient à avoir peur. Dès ce moment se multiplièrent les longs conseils et les mystérieuses ambassades qu'inspirait une pensée hostile prête à se révéler d'après les circonstances et les événements. Déjà Venise se livre à des armements que justifie la prudence, mais dont elle cache le but.

Le 27 novembre, Commines écrit au duc de Milan :

Monseigneur, si très-humblement comme je puis, me recommande à vostre bonne grâce. Vostre embassadeur vous escript des bruys qui courent par ceste ville et du préparatif qu'ils font tant par mer que par terre pour l'esté qui vient. Ils m'ont dit puis six jours et à ung secrétaire que le roy m'avoit icy envoyé, comment ils faisoient armer pour eulx garder du Turc ; et s'ils ne font venir nuls estrangiers, je croy qu'ils n'ont intention sinon d'eux bien garder, car ils sont en soubson grand.

On ne sauroit dire meilleures parolles que tousjours me disent du roy et m'asseurent de ne riens faire contre luy. Mais depuis qu'il est entré à Pise, ont sans cesse esté en ce conseil des Preguay, et comme sçait vostre dit embassadeur de qui je en ay plus entendu que par autres, le bruit court par les gens de la ville que

[1] *Mém.*, t. II, p. 351.

depuis que le roy est à Florence, qu'il leur a osté toute liberté et que ès maisons où nos gens sont logiés, l'on fait des choses mal faictes touchant femmes [1]. Mais je sçay bien que tout cela se trouvera mensonge et ne m'y arreste point. Ils disent aussi qu'on liève je ne sçay quels deniers sur le peuple audit Florence, ce que je ne croy pas bien, et ferez bien, monseigneur, de souvent advertir le roy de ce qu'il aura à faire, car ces choses de ceste ville ne sont pas si bien entendues là comme vous les entendez.

Plaise vous, monseigneur, tousjours me commander vostre bon plaisir pour l'acomplir à mon povoir, en priant à Dieu, monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue et tout ce que vous désirez.

Escript à Venise le XXVIIe jour de novembre.

Vostre très-humble et obéissant serviteur,

PHILIPPE DE COMMYNES.

A mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Millan [2].

Au mois de décembre 1494, Milan et Venise « branloient, » selon l'expression de Commines [3]; mais grâce à l'influence du seigneur d'Argenton, la défection était sans cesse ajournée, et l'habile ambassadeur, profitant de ces heureux résultats, voyait son crédit s'accroître auprès de Charles VIII. Le roi lui adressait le bulletin quotidien de ses étapes et de ses succès [4], et le 28 décembre 1494, le Sénat de Venise écrivait aux ambassadeurs qu'il avait envoyés au camp français :

Nous avons appris par une source sûre que Sa Majesté Très-

[1] Cf. *Mém.*, t. II, p. 347.

[2] Document communiqué par M. Charavay. Il en existe une traduction aux archives de Milan.

[3] *Mém.*, t. II, p. 372.

[4] *Mém.*, t. II, p. 370.

Chrétienne tient présentement en plus grand crédit et en plus d'estime que personne, monseigneur Philippe et le maréchal de Gié, et que monseigneur de Saint-Malo et monseigneur du Bouchage ne sont pas aussi en faveur que de coutume. L'illustrissime seigneurie recommande à Votre Magnificence de lui donner à cet égard des informations précises et complètes [1].

Cependant, les luttes politiques devenaient d'autant plus vives, qu'elles se mêlaient à de nombreuses rivalités et à d'ardentes jalousies. Le roi des Romains, à qui l'on avait persuadé que Charles VIII voulait ceindre à la fois à Rome la couronne des empereurs d'Orient et celle des empereurs d'Occident, s'alarma et résolut d'envoyer l'évêque de Trente à Venise. Il y vint un autre ambassadeur du roi d'Espagne qui craignait de voir les Français porter leurs drapeaux en Sardaigne et en Sicile. En même temps, l'envoyé de Naples multipliait ses démarches [2]. « Toujours praticquer, dit Commines, c'est la coustume d'Italie [3]. »

Commines, plein du désir de tout savoir, entretenait de fréquentes relations même avec les ambassadeurs ennemis qui résidaient à Venise ; et c'était de la bouche des envoyés du Pape et du roi Alphonse qu'il avait appris les préparatifs qui se faisaient pour combattre les Français à Viterbe ou pour faire débarquer les Espagnols à Reggio [4]. Il voyait aussi fréquemment l'ambassadeur de Bajazet II,

[1] Archives du Sénat de Venise.

[2] Il y avoit ambassade de Naples, les suppliant tous les jours et leur offrant ce qu'ils vouldroient, et confessoit le roy Alphonse avoir failly vers eulx et leur remonstroit le péril que ce leur seroit si le roy venoit au dessus de son entreprinse. *Mém.*, t. II, p. 412.

[3] *Mém.*, t. II, p. 370.

[4] *Mém.*, t. II, pp. 363 et 427.

bien qu'en ce moment même Charles VIII invoquât si haut sa résolution de combattre les Infidèles.

Taddeo Vicomercati écrivait le 7 janvier 1495 au duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

L'ambassadeur d'Espagne est retourné ce matin à la seigneurie, mandé par elle, si je suis bien informé. Je ne sais encore ce qu'il vient pratiquer ici, sinon qu'il est chargé, entre autres choses, par le roi son maître, d'engager la seigneurie à ne pas envoyer cette année ses galères en Barbarie, parce que les Maures lui importent peu dans ses embarras actuels. Monseigneur d'Argenton, d'après ce qu'il m'a fait dire ce soir, a eu aujourd'hui un entretien d'une bonne heure avec cet ambassadeur, et il n'a rien pu en obtenir, sinon l'assertion formelle qu'on verrait de grandes choses en Italie au printemps et que le roi son maître n'aurait jamais cru que Sa Majesté Très-Chrétienne dût venir en ce pays. Ce sont les mêmes expressions dont se servit hier avec moi un fils dudit ambassadeur, qui assistait à la messe avec le prince, à cause de la solennité de l'Épiphanie, et il ajouta que le roi d'Espagne paraissait fort mécontent de l'arrivée des Français en Italie [1].

Les magistrats de Venise continuaient à montrer à Commines quelques-unes des lettres qu'ils recevaient, ou les lui faisaient lire par un de leurs secrétaires [2]. Néanmoins son influence déclinait, et on allait jusqu'à lui insinuer qu'il ferait bien de ne pas prolonger son séjour à Venise. Taddeo Vicomercati le rapporte d'après l'aveu de Commines ; voici ce qu'il mande, à ce sujet, au duc Ludovic :

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] *Mém.*, t. II, p. 364.

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Monseigneur d'Argenton m'a fait savoir aujourd'hui que dans un entretien avec l'un de ceux qui se trouvent actuellement dans le conseil de la seigneurie, celui-ci, l'engageant adroitement à s'en aller d'ici, lui a dit spontanément, mais en termes qui semblaient toutefois lui avoir été suggérés par d'autres, qu'il vaudrait mieux qu'il se rendît auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne pour l'aider de ses conseils et lui persuader de faire la paix, mais il lui répondit qu'il ne s'éloignerait qu'avec le congé du roi ou par l'ordre formel de la République. Il me demanda si je croyais que ces paroles lui eussent été dites de la part de la seigneurie pour le faire partir, afin qu'elle fût plus à l'aise pour pratiquer quelque chose avec les ambassadeurs du roi des Romains qu'on attend, et avec l'ambassadeur d'Espagne, qui est arrivé. Je sais que Sa Majesté Très-Chrétienne ne lui a écrit, depuis qu'il est ici, qu'une ou deux fois, comme monseigneur d'Argenton me l'a dit lui-même à plusieurs reprises, en se plaignant du gouvernement du roi, qui devrait, dans l'intérêt de l'expédition, en communiquer jour par jour les progrès à la seigneurie par l'intermédiaire de monseigneur d'Argenton, qui du moins n'aurait pas l'air d'être sans mission; car on doit savoir combien il importe de tenir la seigneurie au courant de tout. A diverses reprises, en plusieurs circonstances, ces gentilshommes lui ont dit qu'ils ne comprenaient pas dans quel but l'ambassadeur de France était venu à Venise, puisqu'il ne leur faisait jamais la moindre communication et n'écrivait jamais à son roi ce qui se passe ici. Je lui répondis que son interlocuteur avait peut-être été de bonne foi et qu'il ne fallait pas chercher à son discours un sens qu'il n'avait peut-être pas ; que lors même que le conseil de retourner auprès du roi viendrait de la seigneurie, ce n'était pas pour le motif que monseigneur d'Argenton lui prêtait, mais pour un autre, car son séjour n'empêcherait pas la seigneurie de négocier et d'entamer de nouvelles pratiques avec les autres

ambassadeurs, si telle était son intention, ni de s'occuper des questions relatives à ces affaires. Il m'approuva et me dit qu'il avait des motifs pour supposer que ce langage lui a été tenu parce qu'il réside ici sans utilité, puisque le roi son maître ne communique rien à la seigneurie par son entremise et encore moins par les ambassadeurs vénitiens, à qui il a peu parlé depuis leur arrivée, ce qui n'est pas favorable à ses desseins ; et blâmant le gouvernement du roi, il ajouta que si le roi savait le trouble que la seigneurie peut jeter dans ses entreprises, il en ferait plus de cas qu'il ne le fait, et se tiendrait avec celle-ci dans d'autres termes. Je répliquai que certes il avait raison, et que sachant la position du roi il devrait en avertir Sa Majesté et le gouvernement. Il répondit qu'il avait écrit et insisté et qu'il n'avait point encore obtenu de réponse ; qu'il avait envoyé des messagers en poste et n'avait pu avoir de nouvelles, ni rien connaître de ce qui intéresse l'expédition ; qu'il ne voulait plus écrire, puisque ses conseils étaient pris en mauvaise part, et il ajouta que Votre Excellence sait bien comment tout se passe à la cour. Il termina en disant que si les efforts du roi sont heureux et couronnés de succès, l'honneur en revient plutôt à la Providence qu'à l'habileté de son gouvernement [1]. J'ai cru ne pas devoir vous cacher cet entretien pour que vous en fassiez l'usage que votre haute sagesse vous suggérera. Je compris d'ailleurs que monseigneur d'Argenton serait bien aise que vous puissiez engager le roi à entretenir des relations plus amicales avec cette seigneurie. Je me recommande toujours à Votre Altesse.

Venise, 11 janvier 1495.

Votre humble serviteur,

TADDEUS VICOMERCATUS [2].

Si Charles VIII eût été arrêté dans sa marche, une ligue

[1] Commines a exprimé la même pensée dans ses Mémoires.

[2] Archives de Milan (trad.).

eût été aussitôt conclue contre lui : « J'en estoye bien « asseuré, » dit Commines [1].

Un grand événement allait consolider pour quelque temps encore la position diplomatique de Commines. Le 31 décembre 1494, Charles VIII était entré à Rome, et le 15 janvier, le Pape avait signé un traité de paix et d'amitié.

Taddeo Vicomercati écrit au duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Le bruit s'étant répandu dans ce pays, depuis hier soir, que le révérend vice-chancelier avait quitté Rome avec quelques cardinaux pour se rendre auprès de Votre Excellence, et le public faisant à ce sujet toutes sortes de gloses et de commentaires selon son habitude, je me suis rendu aujourd'hui chez monseigneur d'Argenton et j'ai touché aussi un mot de ces rumeurs. Sa Seigneurie, sans me répondre, me mit sous les yeux une lettre de monseigneur de Beaumont, écrite à Rome le 16, qui lui annonce que le roi est d'accord avec le Pape ; qu'il laisse le fort Saint-Ange entre les mains de celui-ci, mais que Sa Sainteté abandonne au roi toutes les autres forteresses de l'Église ; que le seigneur Ascagne [2] est parti de Rome, ne se fiant pas trop à la parole du Pape. On lui donne quelques autres nouvelles insignifiantes. Il m'entretint ensuite des nombreuses raisons qui ont pu amener le roi à faire cet accord, qui ne satisfait pas tout le monde ; il en conclut que je pouvais me tranquilliser et qu'on ne ferait contre le seigneur Ascagne rien qui pût motiver chez vous le moindre mécontentement, car vous savez bien, disait-il, que Sa Majesté n'est pas ingrate et vous ne pouvez croire sérieusement qu'on entreprenne rien de fâcheux contre ledit révérendissime seigneur. Il parla ensuite du caractère du roi et

[1] *Mém.*, t. II, p. 372.

[2] Le cardinal vice-chancelier Ascanio Sforza, dont Taddeo Vicomercati parle au commencement de cette lettre.

de son gouvernement. Je l'assurai que rien au monde ne pourrait faire départir Votre Excellence de son respect et de ses bonnes dispositions envers Sa Majesté Très-Chrétienne; que je ne voyais aucune raison pour ne pas prendre en sérieuse considération les affaires de la seigneurie; que toutefois je n'étais pas sans quelque inquiétude, surtout au sujet des rumeurs qui circulent, la seigneurie n'ignorant pas combien elles sont fondées, pour des motifs qu'elle connaît mieux que moi. Il répliqua qu'il avait été nécessaire pour bien des raisons que le roi s'entendît avec le Souverain-Pontife et qu'il n'y avait rien à craindre pour le seigneur Ascagne; que tout se calmerait et qu'il ne fallait pas en douter le moins du monde, quoi que le public pût dire. Je passai, comme de coutume, plus d'une heure à entretenir Sa Seigneurie de ces questions et d'autres encore. Au moment où j'allais me retirer, arriva Julien de Médicis avec trois ou quatre personnes. Je le laissai avec monseigneur d'Argenton.

Venise, 21 janvier 1495.

Votre humble serviteur,

TADDEUS VICOMERCATUS.

A cette lettre était joint le post-scriptum suivant :

Votre Excellence, qui a suivi les événements jour par jour, a toujours pu s'apercevoir que ceux d'ici ne voyaient qu'avec déplaisir les succès de Sa Majesté Très-Chrétienne et sa présence en Italie. Néanmoins, on m'a, ce matin, communiqué l'accord de Sa Majesté et du Pape, avec de telles démonstrations qu'on eût dit qu'ils en ressentaient intérieurement une grande joie; c'est probablement une feinte pour cacher quelque projet. Je fus mandé en hâte et tard; qui aurait cru que la seigneurie fût levée à cette heure? Le prince, avant d'aborder un autre sujet, me dit qu'on venait de recevoir à l'instant la nouvelle dont il allait me faire part. La même communication fut faite à monseigneur d'Argenton, chez lequel l'ambassadeur

du roi Alphonse était allé un peu auparavant. L'après-dîner il y eut conseil des Pregadi, et le soir le bruit se répandit, tant par les lettres privées des marchands que par les propos des gentilshommes, que monseigneur le vice-chancelier quittait Rome avec Lonate, pour se rendre à Milan, et que les cardinaux Colonna et Savelli partaient aussi, ne se trouvant plus en sûreté à Rome.

Même date que ci-dessus.

Je me recommande toujours à vos bonnes grâces.

TADDEUS VICOMERCATUS [1].

Nous avons vu Commines insister près du duc de Milan pour qu'il obtînt que Charles VIII ménageât davantage la république de Venise. Ludovic déféra à sa prière, et le roi de France en tint compte dans une certaine mesure, comme nous l'apprend une autre lettre de Taddeo Vicomercati :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

La lettre de Votre Excellence, du 20, ne réclame point de réponse, sinon que j'ai fait savoir à monseigneur d'Argenton que Votre Excellence a invité Sa Majesté Très-Chrétienne à user, par son entremise, de termes plus affables envers cette illustre seigneurie. Après avoir remercié Votre Altesse de cette démarche, il témoigna qu'il en avait déjà retiré quelque satisfaction et qu'il en avait bien vu l'effet, ayant reçu, comme vous le savez, des lettres du roi Très-Chrétien qui contiennent les articles du traité de Sa Majesté avec le Souverain-Pontife, et d'autres lettres de monseigneur de Saint-Malo... Je me recommande aux bonnes grâces de Votre Excellence.

Venise, 25 janvier 1495.

Votre humble serviteur,

TADDEUS VICOMERCATUS [2].

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] Archives de Milan (trad.).

A cette lettre succéda celle que nous allons reproduire et qui est également adressée au duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Monseigneur d'Argenton a reçu les articles du traité conclu entre le Pape et le roi Très-Chrétien, comme j'en informai Votre Excellence par une lettre du 23. Il les a communiqués immédiatement à la seigneurie et lui en a laissé copie; quand on les lui eut rendus, il me les fit montrer, après s'être en personne présenté chez moi. Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence, ils sont en tout et pour tout semblables à ceux que Votre Excellence m'a chargé de communiquer à cette seigneurie, sauf que les siens sont rédigés en français. Je me recommande toujours à vos bonnes grâces.

Venise, 27 janvier 1495.

Votre humble serviteur,
TADDEUS VICOMERCATUS [1].

Cependant, tandis que le roi traitait à Rome, on voyait se réveiller aux bords de l'Arno les vieilles discordes de Pise et de Florence, que les Français n'avaient pu apaiser.

Commines en fut vivement affligé, comme on peut en juger par cette lettre de Taddeo Vicomercati au duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Ce matin, de bonne heure, monseigneur d'Argenton fit mander mon chancelier et lui dit qu'il avait à m'apprendre les grands troubles qui avaient éclaté à Florence. La veille au soir, vers une heure de la nuit, ajouta-t-il, étaient venus chez lui quelques Florentins, tant des amis de Pierre de Médicis que de ses ennemis, et, lui montrant des lettres de Florence, ils lui annoncèrent que les citoyens de cette ville s'étaient sou-

[1] Archives de Milan (trad.).

levés ; qu'ils avaient fait venir plus de dix mille cuirasses et d'autres armes, prétendant recouvrer ce que les Français leur avaient enlevé ; qu'ils avaient déjà fait marcher du monde pour assiéger Pise et s'étaient emparés de quelques châteaux des Pisans, et que les Gênois avaient envoyé quatre cents hommes à Pise ; que les Florentins, n'ayant jusqu'à présent obtenu du roi que de belles paroles, relativement à la restitution de leurs domaines, s'étaient résolus à les reprendre de force. Sur quoi monseigneur d'Argenton avait fait observer à ses visiteurs que les Florentins avaient grand tort de recourir à de semblables moyens et que ce n'était rien moins que s'insurger contre le roi ; qu'ils ne pouvaient se plaindre de Sa Majesté, sachant bien que Pierre de Médicis ne lui avait donné lesdites terres que par leur charge, afin qu'il les gardât pour sa sécurité pendant l'expédition dans le royaume de Naples ; que s'ils entreprenaient quoi que ce soit contre cette convention, les Français, qui étaient à Pise et à Livourne, se tourneraient immédiatement contre eux, et bien qu'ils fussent peu nombreux, ils leur feraient une guerre plus rude qu'ils ne le croyaient ; que le roi lui-même n'y pourrait obvier, puisque Sa Majesté a été constamment préoccupée d'intérêts plus graves, et que dès lors il n'y a pas lieu de s'étonner qu'ils n'aient obtenu jusqu'à présent que de belles paroles. Lesdits marchands reconnurent eux-mêmes que les Florentins devaient rester dans les termes de leur convention s'ils ne voulaient pas chercher leur malheur. Monseigneur d'Argenton se montre fort contrarié de ces mouvements, dans la crainte qu'ils n'entravent l'expédition de Naples. Il a répété à mon chancelier que lesdits marchands lui avaient appris que les Florentins députaient en ce moment un ambassadeur auprès de cette seigneurie. Mon chancelier lui répondit qu'il n'avait absolument rien ouï dire de ces soulèvements et lui promit de me rapporter le tout ; et comme monseigneur d'Argenton écrivait en ce moment à l'ambassadeur français qui réside à Florence, il dit de lui-même qu'il l'entretenait de ses affaires privées et non de ces événements. Il

est vrai que les marchands florentins ont ramassé dans ce pays toutes les cuirasses qu'ils ont pu trouver ; la chose m'a été affirmée par des marchands milanais, qui leur en avaient vendu une bonne quantité, dont la plupart n'avaient plus vu le jour depuis longtemps, et lesdits Milanais riaient beaucoup de ce méchant marché. Je me recommande toujours à vos bonnes grâces.

Venise, le dernier jour de janvier 1495.

Votre humble serviteur,

TADDEUS VICOMERCATUS[1].

Les affaires privées auxquelles Commines faisait allusion à propos des lettres qu'il adressait à Florence, concernaient ce qu'il avait à réclamer des dépôts confiés autrefois par lui à la banque des Médicis. D'autres contrariétés lui étaient réservées à Milan, où les marchands qui avaient avancé de l'argent au roi, invoquaient sa caution personnelle pour être payés sans retard.

Le 12 janvier 1495, le duc de Milan écrivait à Commines :

Monseigneur, depuis la fin du mois de septembre dernier est expiré le délai où devaient être restitués et payés les trente mille écus pour lesquels plusieurs seigneurs de la cour (et notamment Votre Seigneurie pour quatre mille écus) se sont engagés vis-à-vis de Jean de Beoleo, de François Magiolino et de François de Rome, nos marchands, qui vous ont aidés, grâce à notre intervention, et qui se plaignent de ce que cette somme ne leur est pas restituée, car ils en ont besoin pour leurs opérations. C'est pourquoi je prie instamment Votre Seigneurie de faire payer sa part dans cette créance parce que, si elle ne le

[1] Archives de Milan (trad.).

faisait point, nos marchands poursuivraient en justice l'exécution de l'engagement qu'ils ont de vous et des autres seigneurs, et quelque regret que nous en eussions à cause de l'amour que nous portons à Votre Seigneurie, nous ne pourrions honnêtement les en empêcher [1].

Commines répondit en ces termes à Ludovic Sforza :

Monseigneur, si très-humblement comme je puis, me recommande à vostre bonne grâce. J'ay receu une lettre qu'il vous a pleu m'escripre, faisant mention de quatre mille ducats dont je suis respondant à aucuns marchans de Millan, afin que les paiasse avant qu'ils ne procédassent selon l'obligation contre moy et autres obligés envers eulx pour trente mille ducats.

Monseigneur, je sçay bien que, avant partir de Vienne, je fus requis avec d'autres pour respondre pour cinquante mille ducats, et pluseurs en y eut qui refusèrent de le faire, et à l'eure le conte Carle dist qu'il se mettroit pour la plus part, si les autres qui en estoient requis ne se vouloient mettre, et qu'il ne s'en falloit point soulcier, et s'y mist pour vingt mille, et voyant cela et que monseigneur de Sainct-Malo et monseigneur le séneschal s'y mettoient, je m'y mis aussi, espérant qu'ils en savoient bien l'issue.

Monseigneur, je en escripts à ceulx qui y sont obligés, combien que je croy que leur en avez escript. Touteffois les affaires du roy sont encores bien troublées, et a besoing de vostre faveur et amytié plus que jamais. Je ne veulx point nyer, ny mettre en doubte la debte, mais bien vous supplier de tenir la main que je ne feusse point tost pressé et que premiers on s'adressast à ceulx qui pevent le plus pour les faire paier.

Plaise vous, monseigneur, tousjours me commander vostre bon plaisir pour l'acomplir à mon povoir. En priant à Dieu,

[1] Archives de Milan (trad.).

monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue et tout ce que vous désirez.

Escript à Venise, le IIIIe jour de février.

S'il est vray ce qu'on dit, le Pape monstre qu'il est homme de mauvaise foy.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PHILIPPE DE COMMYNES.

A mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Millan[1].

Voici quels étaient les événements auxquels faisait allusion la dernière phrase de la lettre de Commines. Le cardinal de Valence, César Borgia, avait été remis par le Pape comme otage entre les mains du roi de France. Il s'échappa du camp français à Velletri, au moment même où les ambassadeurs du roi d'Espagne déclaraient à Charles VIII que le traité de Barcelone était rompu. Commines se hâta de communiquer ces importantes nouvelles à l'ambassadeur milanais qui en fit part en ces termes à Ludovic Sforza :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

L'illustrissime seigneurie a fait connaître ce soir à monseigneur d'Argenton, par un de ses chanceliers, qu'on a reçu de Rome, par lettres du 2 et du 3, l'avis que le Pape avait manifesté un vif mécontentement de ce que le cardinal de Valence avait quitté Velletri, et qu'il avait fait chercher avec soin où il s'était retiré pour le faire revenir, puisqu'il doit y avoir des ambassadeurs délégués près de Sa Majesté Très-Chrétienne aux termes des articles approuvés par Sa Sainteté et afin de témoigner au roi sa ferme intention de respecter les dits articles. On ajoute que malgré le refus du châtelain de Civita-Vecchia de rendre cette

[1] Document communiqué par M. Charavay.

forteresse à Sa Majesté, elle n'en était pas moins passée entre les mains de Sadite Majesté Très-Chrétienne. On dit aussi qu'il n'était pas vrai que les ambassadeurs d'Espagne eussent protesté contre le roi de France et menacé de lui déclarer la guerre, mais qu'il était exact qu'à Velletri ils lui avaient parlé en termes très-vifs pour le détourner de son entreprise. Monseigneur d'Argenton, qui s'était montré fort mécontent que le Pape se fût prononcé contre le roi, n'eût pas plus tôt reçu ces nouvelles qu'il me les fit communiquer avec allégresse, disant qu'il ne pouvait croire que les sérénissimes rois d'Espagne voulussent attirer la foudre sur eux, en rompant avec la couronne de France. Je me recommande de nouveau à vos bonnes grâces.

Venise, le 6 février 1495.

Votre humble serviteur,

TADDEUS VICOMERCATUS [1].

Commines avait acquis, en ce moment, la conviction que Venise était d'accord avec le roi d'Espagne dans l'hostilité qui se manifestait contre la France. Pensa-t-il que l'on pouvait prévenir l'explosion de ce mauvais vouloir par quelque tentative hardie, et qu'en présence des rassemblements de troupes vénitiennes dans la Polésine de Rovigo, il était licite de diriger un coup de main contre la cité même de Venise? Nous n'oserions résoudre cette question, et nous nous bornerons à rapporter les faits.

Le corps d'armée confié au sire d'Aubigny, de la maison de Stuart, qui formait l'avant-garde, avait été, dès le début de la campagne, gêné par une partie de son artillerie trop pesante pour faire la guerre au milieu des montagnes. Il avait fallu la laisser à Castro-Cano, et un envoyé spécial fut chargé de demander qu'on pût, à travers le territoire de

[1] Archives de Milan (trad.).

Venise, la transporter à Ravenne pour l'embarquer et la renvoyer en France. De là un grand émoi parmi les Vénitiens si prompts à s'inquiéter.

Le Sénat s'assembla, et on lui proposa la résolution suivante :

Il est décidé que notre sérénissime prince répondra dans les termes que sa sagesse lui suggérera, en présence de monseigneur d'Argenton, à l'envoyé de Sa Majesté Très-Chrétienne, sur la communication que celui-ci a soumise au Conseil, touchant le transport par mer de certaines pièces d'artillerie qui se trouvent à Castro-Cano et qu'on veut embarquer à Ravenne en destination du royaume, en ce sens :

Que nous avons remontré audit envoyé la difficulté d'embarquer ladite artillerie à Ravenne, à cause du défaut de port, et en même temps pour le danger qui pourrait s'en suivre. Néanmoins, si ledit envoyé trouve bon d'insister, nous sommes contents qu'il le fasse avec notre permission et licence, sous cette condition que, pour des motifs raisonnables, ladite artillerie ne soit ni embarquée, ni transportée sur nos bâtiments, et qu'il n'en résulte aucune charge pour notre territoire, sans utilité pour Sa Majesté Très-Chrétienne : lequel point sera justifié par notre susdit sérénissime prince, en employant les arguments les plus efficaces qui conviennent à la matière.

Lorsqu'on passa au vote, il y eut cent dix-sept suffrages contre, soixante-trois pour, et treize suffrages douteux : la résolution fut donc rejetée.

Cent trente-une voix se prononcèrent pour :

Que la présente matière fût résolue le soir même et que tout membre de ce collége fût tenu de donner son opinion, à peine, par chaque abstention, d'une amende de cinq cents ducats, exigibles par les avocats de la Commune, sans autre avis.

Trente-huit seulement demandèrent :

Que la présente affaire fût ajournée au lendemain et que le Conseil fût convoqué de nouveau pour en délibérer.

Quarante-six émettent le vœu :

Qu'il soit répondu à l'envoyé susdit en ce sens : Que nous avons remontré audit envoyé la difficulté d'embarquer ladite artillerie à Ravenne, à cause du défaut de port, et également pour le danger qui pourrait s'en suivre ; néanmoins, que si ledit envoyé insiste, nous sommes contents qu'il puisse le faire avec notre autorisation et notre licence ; mais en même temps qu'il soit entendu que, par le moyen le plus prudent et le plus secret qu'il sera possible, le prince et le collége devront proposer et persuader audit envoyé d'employer quelque bâtiment étranger pour transporter ladite artillerie, et que le prince et le collége susdits prendront toutes les mesures convenables pour y parvenir.

Soixante-huit voix contre soixante dix-huit opinent :

Qu'il sera répondu audit envoyé en cette forme : Que nous avons remontré audit envoyé la difficulté d'embarquer ladite artillerie à Ravenne, à cause du défaut de port, et également pour le danger qui pourait s'en suivre ; néanmoins, que si l'envoyé insiste, nous sommes contents qu'il puisse le faire avec notre permission et notre licence ; mais en même temps il sera entendu que si, cette réponse ayant été faite, ledit envoyé sollicite la faveur d'obtenir des bâtiments pour le transport de ladite artillerie, il lui sera répondu qu'il ait à se pourvoir lui-même des bâtiments appartenant à des particuliers qui lui conviendront le mieux.

Enfin cent soixante-treize voix contre six déclarent :

Qu'il sera répondu audit envoyé en cette forme : Que nous

avons remontré audit envoyé la difficulté d'embarquer ladite artillerie à Ravenne, à cause du défaut de port, et également pour le danger qui pourrait s'en suivre ; néanmoins, que si l'envoyé insiste, nous sommes contents qu'il puisse le faire avec notre permission et notre licence, sous cette condition : que, pour des motifs très-raisonnables, ladite artillerie ne sera ni embarquée, ni transportée dans le royaume sur nos bâtiments, et qu'il ne pourra résulter de ce transport aucun tort pour notre autorité, sans utilité pour le roi Très-Chrétien : ce qui sera justifié par le sérénissime prince, en employant tous les arguments qui conviennent à la matière [1].

Dans le midi de l'Italie, les armes françaises restaient victorieuses ; Gaëte et Capoue étaient conquises, et les bannières fleurdelysées s'approchaient de Naples. Taddeo Vicomercati écrit au duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Ce soir, au sortir d'une fête que la seigneurie donne chaque année à pareil jour, j'étais allé me promener en barque sur le canal avec monseigneur d'Argenton, quand nous fûmes rejoints par un secrétaire de la seigneurie qui, en ma présence, fit connaître à monseigneur d'Argenton que la seigneurie avait reçu des lettres du 19, lui annonçant l'entrée de Sa Majesté à Capoue, où les habitants l'avaient accueillie avec toute sorte d'honneurs et de réjouissances. Aversa lui a fait offrir d'ouvrir ses portes et de se soumettre ; le territoire de Gaëte avait aussi été occupé et la citadelle de cette ville était sur le point de capituler. Il lui remit ensuite une lettre de monseigneur Péron de Baschi, informant monseigneur d'Argenton des heureux succès de Sa Majesté Très-Chrétienne, de la prise de Capoue par son armée et de l'arrivée du comte de Pitigliano et de monseigneur Jean-Jacques Trivulce près de Sa Majesté. Monseigneur Péron pense que le

[1] Archives du Sénat de Venise (trad.).

roi Ferdinand lui-même viendra en personne au-devant de Sa Majesté; il annonce l'arrivée d'un trompette du seigneur Virginio Ursino, qui venait lui demander un sauf-conduit pour que le dit Ursino pût se rendre auprès d'elle. Il termine en disant qu'il espère qu'on sera à Naples dans quelques jours. En rentrant chez moi, je trouvai un autre secrétaire de la seigneurie qui me fit le même message, me donnant avis de l'entrée du roi à Capoue et de la soumission d'Aversa et de Gaëte à Sa Majesté. Je me recommande toujours à vos bonnes grâces.

Venise, le 26 février 1495.

Votre humble serviteur,

TADDEUS VICOMERCATUS [1].

Sur ces entrefaites, les Français marchaient toujours. Le 22 février 1495, Charles VIII occupa Naples. « Tout, « dit Commines, se mit à faire bonne chière et joustes « et festes, et entrèrent en tant de gloire, qu'il ne « sembloit point aux nostres que les Italiens fussent « hommes [2]. » Puis on joua en présence du roi des pièces satyriques où l'on tournait en dérision non-seulement le roi d'Espagne et le roi des Romains, mais aussi le Pape et le doge de Venise [3].

La nouvelle de la prise de Naples arriva le 2 mars à Venise, comme nous l'apprend cette lettre de Taddeo Vicomercati au duc de Milan :

J'ai communiqué ce matin à la seigneurie la harangue que vous a adressée monseigneur de la Volte, ambassadeur du roi Très-

[1] Archives de Milan.

[2] *Mém.*, t. II, p. 397.

[3] Et factæ sunt coram rege Franciæ per suos tragediæ et comediæ de Papa, Romanorum et Hispaniæ regibus ac Venetorum illustrissimis ducibus, collusorie et more gallico derisorio. *Relation anon.* (*Pr. de l'histoire de Charles VIII*, éd. GODEFROY, p. 715.)

Chrétien, et la réponse que vous lui avez faite, ainsi que vous m'en chargiez par votre lettre du 25. Je lui donnai également lecture de l'avis de la prise de Naples par Sa Majesté Très-Chrétienne, comme vous me l'avez prescrit par une autre lettre du 27. Le plus âgé des conseillers, en l'absence du prince retenu par une légère indisposition, remercia Votre Excellence de sa bienveillante communication, en me disant qu'eux aussi avaient reçu ce matin même l'avis de l'entrée du roi Très-Chrétien à Naples et du retour du roi Ferdinand au château de l'Œuf, tandis que ceux du Château-Neuf bombardent la ville de Naples, et les Français le Château-Neuf lui-même. J'ai fait la même communication à monseigneur d'Argenton qui a témoigné la plus grande satisfaction de vos bonnes dispositions envers son maître en me répondant que Sa Majesté est obligée à Votre Excellence et qu'il sait bien ce que vous avez écrit à diverses reprises au roi et à quelqu'un placé près de lui, que vous chargiez de lui communiquer vos lettres : il me remercia ensuite de ma communication et m'apprit qu'à l'instant même un chancelier de la seigneurie lui apportait des lettres de Naples, où le roi lui annonce son entrée au fort de Capoue avec sa garde et lui fait part de l'espérance qu'il a de voir prochainement tout le royaume pacifié ; en même temps il lui envoie une seconde lettre contenant la même chose, que monseigneur d'Argenton présentera demain à la seigneurie.

Venise, le 2 mars 1495.

TADDEUS VICOMERCATUS [1].

Lorsque les Vénitiens apprirent cette importante nouvelle, ils s'empressèrent de faire appeler Commines et de la lui annoncer, « monstrans en estre joyeux. » Ils ajoutaient toutefois que le château n'était pas conquis et qu'il s'y trouvait une forte garnison. Commines comprit aisément « qu'ils avoient bonne et seure espérance » que le

[1] Archives de Milan (trad.).

Château-Neuf, où s'était enfermé le marquis de Pescaire, ne partagerait pas le sort de la ville. On sut bientôt que le château était tombé au pouvoir des Français. Cette fois encore, ils firent chercher Commines. Ils étaient au nombre de cinquante ou soixante dans le palais du doge, accablés de tristesse, la tête baissée et cachée entre leurs mains, « plus esbahis et plus espoventés » que les sénateurs romains après la journée de Cannes. Personne ne s'adressait, soit de la parole, soit du regard, à l'ambassadeur français qui les regardait « à grant merveille. » Seul, le doge ne paraissait pas troublé : il raconta ce qu'il venait d'apprendre, et le fit avec un air de satisfaction. Cet homme de bien, si sage, si aimable, méritait l'éloge qu'en fait Commines : « Nul en la compaignie ne se savoit faindre si bien « que luy [1]. » Commines, de son côté, multiplia les offres et les assurances pour calmer les Vénitiens et « les oster de « souspeçon. »

A Milan comme à Venise, cette nouvelle produisit une sensation profonde, et le duc Ludovic écrivit lui-même à Commines :

Nous avons récemment fait connaître à Votre Seigneurie que nous avions remarqué avec quelque tristesse que le roi Très-Chrétien ne nous avait pas annoncé la reddition de Naples. Nous sommes cependant de ceux qui ne céderions à personne au monde l'honneur de prendre la plus grande part à ses succès et à sa prospérité, et partout où il a été et où il sera nécessaire d'aider Sa Majesté, elle peut compter que personne ne l'a fait et ne le fera de meilleur cœur que nous. C'est l'affection singulière que nous portons à Sa Majesté, qui nous engageait à vous écrire combien nous aurions souhaité qu'elle nous donnât dans sa prospé-

[1] *Mém.*, t. II, p. 418.

rité quelque marque d'une sympathie, sur laquelle nous n'osions plus compter après le silence qu'elle gardait à notre égard. Maintenant que les lettres de Sa Majesté, dont la copie est jointe à celle-ci, nous ont été remises par monseigneur de la Volte, non-seulement nous en avons éprouvé une extrême joie parce qu'il eût été impossible de nous écrire avec plus d'amour, mais encore nous regardons comme un devoir d'en faire part à Votre Seigneurie, afin qu'elle sache qu'autant nous avons ressenti de déplaisir ces jours derniers parce qu'on ne nous annonçait pas ce grand événement, autant nous éprouvons aujourd'hui d'allégresse et de bonheur, en voyant Sa Majesté nous témoigner par ses lettres si affables qu'elle répond à notre affection et qu'elle l'apprécie telle qu'elle est, en se montrant persuadée que personne au monde ne se réjouit plus que nous de sa prospérité [1].

Au moment même où le duc de Milan se livrait à ces emphatiques et fallacieuses protestations, il envoyait à Venise l'évêque de Côme, Antoine Trivulce, et Francesco-Bernardino Visconti, et alors commencèrent secrètement et pendant la nuit ces conférences d'où devait sortir la ligue contre la France. Commines en fut instruit. Habile dans l'art de corrompre, « il avoit bons moyens d'estre adverty. » Il savait que l'ambassadeur espagnol avait passé déguisé à Milan et que Ludovic Sforza « conduisoit » les Allemands. Aussi se fait-il honneur de sa perspicacité : « Ceulx de Mil-
« lan me vindrent veoir, dit-il, et m'apportèrent lettre de
« leur maistre, et me dirent que leur venue estoit parce
« que les Vénissiens avoient envoyé deux ambassadeurs à la
« ville de Millan; mais cecy estoit mensonge et tromperie
« et toute déception, car tout cela estoit assemblé pour

[1] Archives de Milan (1 mars 1495).

« faire ligue contre le roy. Après me demandèrent si je « ne sçavoye point que estoit venu faire cest ambassadeur « d'Espaigne et celluy du roi des Rommains, affin qu'ils en « peussent advertir leur maistre. Pour ces raisons et « voyant la ligue si approchée, ne voulus plus faire de « l'ignorant, et respondis audict ambassadeur de Millan « que, puisqu'ils me tenoient termes si estranges, je « vouloye monstrer que le roy ne vouloit point perdre « l'amytié du duc de Millan, s'il povoit remédier; et moy, « comme serviteur, m'en vouloye acquiter et excuser des « mauvais rapports que on en pourroit avoir faicts audict « duc leur maistre, que je croyoye estre mal informé; et « qu'il debvoit bien penser, avant que perdre la recon- « gnoissance de tel service comme il avoit faict au roy, « que nos roys de France ne furent jamais ingrats, et que, « pour quelque parolle qui povoit avoir esté dicte, ne se « debvoit point despartir l'amour de deux, qui tant estoit « séante à chascune desdictes parties, et les prioye qu'ils « me voulsissent dire leurs doléances, pour en advertir le « roy avant qu'ils feissent aultre. Ils me jurèrent tous et « feirent grans sermens qu'ils n'en avoient nul vouloir : « toutesfois ils mentoient et estoient venus pour traicter « ladicte ligue [1]. »

C'est sous l'influence de ce sentiment et de cette émotion que Commines adressa au duc de Milan l'une des plus belles lettres qu'il nous ait laissées :

Monseigneur, si très-humblement comme je puis, me recommande à vostre bonne grâce. J'ay receu deux lettres de vous, dont humblement vous mercie et répute à grant honneur de

[1] *Mém.*, t. II, p. 414.

quoy il vous plaist m'escripre les choses qu'il vous semble où le roy fault recongnoistre envers vous l'amour que vous luy avez portée et que lui portez, et suis très-joyeulx, monseigneur, de quoy vous le prenez à cueur; car ce me semble vray signe d'amour, et vous dy bien, monseigneur, que si mon povoir estoit grant envers le dit seigneur, que je mettroye peine de amender la faulte si elle y estoit, et m'en suis acquicté d'en escripre; mais comme autreffois vous ay dit et vous l'avez congneu, ceste erreur ne procédoit point de luy, et la lettre que maintenant vous a escripte, est du jour ou du lendemain qu'il entra à Napples, et en ay de ceste date, mais les chevaucheurs ne sont point fort diligens, comme vous saura bien dire monseigneur de la Vaulte.

Le roy a eu deux de ses prédeéesseurs roys de France qui n'ont point esté ingras vers leurs amys de qui ils avoient receu plaisir. Le roy Charles son grant père estant en très-grant nécessité des Anglois et en doubte du roy Alphons le Premier, allyé des dis Anglois, comme sa maison a esté de tout temps, luy requist ne luy vouloir faire aucun dommaige en Languedoc, ce qu'il povoit bien faire, car il estoit lors en Cathelongne, mais le dit roys Alphons luy fit gracieuse response, disant que, veu l'affaire en quoy il estoit, qu'il n'entreprendroit riens contre luy. Ceste responce garda le dit roy Charles, qui jamais depuis pour prospérité qu'il eust, ne voulut en son nom prester l'oreille à faire riens contre le dit roy Alphons.

Le feu roy Loys, à qui Dieu pardoint, voyant l'amour que luy monstra le feu duc de Millan Francisque, vostre père, tant de luy envoyer gens d'armes à son affaire et d'un bon conseil qu'il luy donna, l'a aymé toute sa vie et tenu en aussi grant révérence comme s'il eust esté son père, et encores le recongneut envers le feu duc Gualéace vostre frère en quelque temps que est passé, pour quoy conclus, monseigneur, que tous les plaisirs dessus dis ensemble ne sont point à comparer à ceulx que vous avez fais au roy de présent, et ay espérance qu'il ne

vouldra point estre mains recongnoissant envers vous que ses prédécesseurs ont esté devers les dessus dis seigneurs, et si aura plus affaire de vous pour luy aider à garder le royaume de Napples, quant il en sera party, qu'il n'a eu à le conquérir.

Plaise vous, monseigneur, tousjours me commander vostre bon plaisir pour l'acomplir à mon povoir, en priant à Dieu, monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue et tout ce que vous désirez.

Escript à Venise le IXe jour de mars 1495.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PHILIPPE DE COMMYNES.

Je ne vous escrips riens des nouvelles d'icy pour ce que messeigneurs les ambassadeurs que vous y avez, vous advertissent de tout [1].

Commines jugea utile de répéter aux Vénitiens ce qu'il venait de dire aux ambassadeurs du duc de Milan : « Le « lendemain, continue-t-il, allay à la seigneurie leur parler « de ceste ligue et dire ce qu'il me sembloit servir au cas ; « et entre aultres choses, je leur dis que en l'allyance qu'ils « avoient avec le roy et qu'ils avoient eue avec le feu roy « Loys son père, ils ne povoient soustenir les ennemys « l'ung de l'aultre, et qu'ils ne povoient faire ceste ligue « dont l'on parloit, que ce ne fust aller contre leur pro- « messe. Ils me feirent retirer ; et puis quant je revins, me « dit le duc que je ne debvois point croire tout ce que l'on « disoit par la dicte ville, car chacun y estoit en liberté et « povoit chascun dire ce qu'il vouloit : toutefois, qu'ils

[1] *British Museum*, fonds Egerton, 1963, f° 1. Cette lettre a été publiée par M. Charavay dans l'*Amateur d'autographes* du 16 avril 1865, et il en existe une traduction italienne aux archives de Milan.

« n'avoient jamais pensé faire ligue contre le roy, ne jamais « ouy parler ; mais, au contraire, qu'ils désiroient faire ligue « entre le roy et ces aultres deux roys et toute l'Italie, « et qu'elle fust contre ledict Turc, et disoient encores « qu'ils ne feroient riens de nouveau, que je n'eusse res- « ponce du roy ou que le temps de l'avoir ne fust passé ; « et me monstroient plus honneur qu'à ceux de Millan [1]. »

Quatre mois s'étaient écoulés au milieu de ces intrigues qui avaient toutes pour but de se concilier l'alliance des Vénitiens. Les ambassadeurs milanais, allemands, espagnols ne cessaient de réitérer leurs communications. Commines, de son côté, faisait le mieux qu'il pouvait [2], mais sa tâche devenait de jour en jour plus laborieuse et plus accablante. Ne pouvant plus compter sur l'envoyé milanais, il avait à lutter ouvertement contre deux autres ambassadeurs. L'un était celui du roi de Naples qui offrait aux Vénitiens tout ce qu'ils voudraient, et qui ne cessait de leur représenter le péril qui existerait pour eux si le roi réussissait dans son entreprise. L'autre était celui de Bajazet, allié au Pape contre la France. Commines rapporte qu'il le vit plusieurs fois [3], et nous parle avec grande estime des empereurs des Ottomans, surtout du plus illustre d'entre eux, de Mahomet II qui était à la fois sage et vaillant et peut-être plus sage que vaillant, car, de même que le roi Louis XI, « il usoit plus de sens et de cautelle que « de vaillance, ne hardyesse [4]. » Aussi ce Turc, qui ressemblait fort au roi Très-Chrétien, pouvait-il être placé à

[1] *Mém.*, t. II, p. 415.
[2] *Mém.*, t. II, p. 417.
[3] *Mém.*, t. II, p. 412.
[4] *Mém.*, t. II, p. 285.

côté de lui, « parmi les plus grans hommes qui ayent « régné depuis cent ans [1]. »

A cette partie du séjour de Commines à Venise et à sa lutte avec l'ambassadeur de Bajazet II, se rattachent des souvenirs qui méritent d'être recueillis. Depuis Corfou jusqu'à Nègrepont, depuis Athènes jusqu'à Constantinople, des milliers de chrétiens n'attendaient qu'un signal pour prendre les armes. Ils adressaient à Venise des messages qui passaient sous les yeux de Commines, et Commines, à son tour, interrogeait les marchands qui connaissaient le mieux les mers de la Grèce [2]. Noble page de la vie de Commines qui, au milieu de tant de ténébreuses intrigues, servit du moins cette généreuse pensée de l'affranchissement de l'Orient, que le XIXe siècle est si lent à accomplir.

Le traité conclu à Rome le 15 janvier 1495 avait remis entre les mains de Charles VIII le frère de Bajazet, l'infortuné Zizim, dont on espérait un important appui dans l'expédition projetée contre les Infidèles. Malgré Venise qui venait de traiter avec les Turcs pour mieux surveiller les succès de Charles VIII, Commines préparait un soulèvement en Macédoine « qui fut, dit-il, patrimoine d'Alexandre [3]. » Un Comnène vint s'aboucher avec lui et fut caché pendant plusieurs jours dans son palais. L'archevêque de Durazzo, Albanais de naissance, se rendit aussi à Venise pour acheter des armes : Commines ne cessait de presser son départ, lorsque les Vénitiens le firent arrêter. La fortune des Comnène ne devait plus se relever, et les efforts de Commines

[1] *Mém.*, t. II, p. 287.
[2] *Mém.*, t. II, p. 400.
[3] *Mém.*, t. II, p. 291.

se bornèrent à faire rendre la liberté à l'archevêque de Durazzo. Nous trouvons à ce sujet quelques lignes dans la correspondance des ambassadeurs milanais :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

L'archevêque de Durazzo, qui se préparait à partir ces jours derniers pour se rendre dans le Levant, comme Taddée en a informé Votre Excellence, a été relâché, grâce à l'appui, à l'influence et aux prières de monseigneur d'Argenton.

Venise, le 10 mars 1495.

Vos humbles serviteurs,

ANT. TRIVULCE, évêque, FRANCISCUS-BERNARDUS VICECOMES et TADDEUS VICOMERCATUS [1].

Il était évident à tous les yeux que la conquête française à Naples ne serait pas durable. Tout ce qui avait été fait, avait mécontenté la population. « Le roy ne pensoit qu'à « passer temps, et d'aultres à prendre et à prouffiter [2]. » Le moment approchait où une vaste confédération allait réunir toute l'Italie contre l'invasion étrangère.

Commines eut soin d'adresser au roi le sombre et sincère tableau de la situation politique dans le nord de la péninsule, situation aggravée par les prétentions du duc d'Orléans, qui s'arrogeait sans hésiter, dans son château d'Asti, le titre de duc de Milan. Il insista pour que les Français se montrassent plus prudents et songeassent à consolider leurs victoires ; mais, comme il nous l'apprend, « il eut maigre « responce [3]. »

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] *Mém.*, t. II, p. 426.

[3] *Mém.*, t. II, p. 417.

Le 30 mars 1495, Commines voyant que les circonstances devenaient de plus en plus graves, se rendit à la seigneurie, et demanda qu'on ajournât de quinze jours la conclusion de la ligue, afin qu'il eût le temps d'écrire de nouveau au roi et de recevoir sa réponse.

Il était trop tard. La ligue fut signée la nuit suivante. On appela Commines le lendemain matin de fort bonne heure, et le doge lui laissa à peine le temps de s'asseoir, avant de lui faire connaître la conclusion d'une étroite alliance entre le Pape, le roi des Romains, le roi d'Espagne, le duc de Milan et la République de Venise, pour la conservation de leurs États et la défense de l'Italie. Cette fois, les magistrats de Venise étaient joyeux et fiers, réunis en grand nombre et portant tous la tête haute. « J'avoye le cœur « serré, raconte Commines, et estoye en grant doubte de « la personne du roi et de toute sa compaignie[1]. » Puis quelques paroles furent échangées à part, en dehors de la communication officielle des Vénitiens. Commines se vante de s'être plu à leur dire (tant il les voyait soupçonneux et préoccupés du soin de conserver le secret de leurs résolutions), que, dès la veille, il avait tout appris et tout écrit au roi. Ce qui paraît hors de contestation, c'est que Commines fut plus ému qu'il ne l'eût été, si un avis fidèle lui était déjà parvenu, et d'autre part, que les Vénitiens cherchèrent à le tranquilliser en lui disant « qu'il n'y avoit « riens contre le roy, mais pour se garder de luy[2]. » Ils ajoutaient qu'il ne voulait pas que le roi continuât à abuser tout le monde par ses paroles, car, au lieu de conquérir le

[1] *Mém.*, t. II, p. 417.
[2] *Mém.*, t. II, p. 420.

royaume de Naples et de combattre les Infidèles, il songeait à détruire les États de Milan et de Florence et à occuper ceux de l'Église. Commines répondit que les rois de France, loin d'enlever quelque chose à l'Église, l'avaient toujours protégée, que d'ailleurs toutes les raisons qu'alléguaient les Vénitiens, n'étaient point celles « qui les mouvoient, mais « qu'ils avoient envie de troubler l'Italie et faire leur « prouffit. — Ils prindrent cela ung peu à mal, ce me dict « l'on [1]. » Néanmoins, au moment où Commines voulait se retirer, ils le firent rasseoir, et le doge lui demanda s'il ne voulait pas faire quelque ouverture de paix. Venise, ville de marchands comme Florence, eût désiré atteindre le but qu'elle se proposait, plutôt en se montrant capable d'entreprendre la guerre qu'en la faisant imprudemment.

Il y avait toutefois dans ce traité des clauses secrètes que le doge avait eu soin de passer sous silence. Venise s'engageait à favoriser de sa flotte le débarquement des Espagnols dans le royaume de Naples; et le duc de Milan devait enlever Asti au duc d'Orléans, tandis que le roi des Romains envahirait la France par ses frontières de l'est et du nord.

Un historien vénitien, Pietro Bembo, rapporte ainsi la mémorable séance dont nous venons d'emprunter le récit aux Mémoires de Commines : « Quel que fût le nombre des « ambassadeurs et des citoyens qui prirent part aux négo- « ciations, quelque fréquentes qu'eussent été les délibé- « rations, la discrétion des sénateurs et des autres magis- « trats avait été si bien maintenue par l'ordre des Dix, que « Philippe de Commines, envoyé du roi Charles, qui tous

[1] *Mém.*, t. II, p. 422.

« les jours se rendait à la seigneurie et voyait les autres « ambassadeurs, ne parvint toutefois à rien connaître. C'est « pourquoi, lorsqu'il fut appelé à la seigneurie le surlen- « demain du jour où le traité avait été écrit, et lorsqu'il « apprit du doge la conclusion de l'alliance et le nom des « alliés, il faillit perdre connaissance. Cependant, le doge « lui déclara que ce qu'ils avaient fait, c'était non pas pour « entreprendre la guerre contre qui que ce fût, mais pour « se défendre, s'ils étaient attaqués. Enfin, Commines « reprit peu à peu ses esprits : Quoi ! dit-il, mon souverain « ne pourra rentrer en France ? — Certes, il le pourra, « reprit le doge, s'il veut y retourner en ami, et nous lui « viendrons en aide de tout ce qui nous appartient. — Après « cette réponse, Commines s'éloigna, et quand, sortant de « la seigneurie, il descendit l'escalier, il se tourna vers le « secrétaire du sénat qui l'accompagnait : « Je te prie, mon « ami, lui dit-il, de me répéter le discours que m'a adressé le « doge; car j'ai tout oublié [1]. » On sent dans la relation de Bembo l'orgueil du Vénitien qui triomphe de l'humiliation de l'ambassadeur français et se plaît à l'exagérer.

Après l'audience, Commines s'étant retiré chez lui, tous les ambassadeurs de la ligue se réunirent, et le seigneur d'Argenton aperçut l'envoyé de Naples qui avait revêtu une robe neuve et qui se montrait fort joyeux « et avoit cause. » L'après-midi, les ambassadeurs se promenèrent dans des barques ornées des écussons de leurs maîtres, où des ménétriers jouaient en signe d'allégresse. Ces barques passèrent sous les fenêtres de Commines. Le soir, il y eut une grande illumination accompagnée de salves d'artillerie, et

[1] P. Bembi, *Hist. ven.*, p. 36.

Commines, caché dans une gondole couverte, alla, « environ « dix heures de nuict, voir la feste (ce sont ses expres- « sions), par espécial devant la maison des ambassadeurs, « où se faisoient bancquets et grans chières [1]. »

Cependant, une fête bien plus solennelle encore était fixée au dimanche de Pâques Fleuries, qu'on appelle en Italie le dimanche de l'Olive (12 avril 1495). Ce jour-là, tous les ambassadeurs, portant à la main un rameau d'olivier, se rendirent à la chapelle de Saint-Marc, en suivant une galerie tendue de tapisseries et érigée en leur honneur. Plusieurs, les Allemands surtout, portoient des robes de velours cramoisi données par la République. Peut-être les Allemands, victorieux dans leur intrigue, parurent-ils très-grands à Commines, mais il se borne à remarquer avec ironie que les robes neuves qu'ils reçurent, étaient bien courtes. On représenta ensuite des mystères et des personnages bien différents de ceux joués par les Français à Naples. Le premier rôle était rempli par l'Italie, fière de trouver des défenseurs de sa liberté sur les rives du Danube comme au pied des montagnes de la Castille.

Commines avait été invité par deux fois à cette fête ; on comprend qu'il s'en excusa. Ce qui ajoutait à son humiliation, c'est que les ambassadeurs de Milan et de Ferrare, qui lui avaient tenu compagnie pendant plusieurs mois, « faisoient contenance » de ne plus le connaître. Cependant Commines, dès le jour où il entendit que le Pape, mettant un terme à de trop longues accusations, avait fait écrire dans la ligue que son but était avant tout de réunir la chrétienté contre les Infidèles, résolut de cher-

[1] *Mém.*, t. II, p. 423.

cher parmi les Infidèles l'allié du roi très-Chrétien. L'ambassadeur turc à Venise avait reçu l'ordre de s'éloigner: il vint, pendant la nuit qui suivit la fête de l'Olive, trouver Commines dans sa chambre, et passa quatre heures avec lui. « Il avoit, dit Commines, grant envie que son « maistre fust nostre amy [1]. » Commines sans doute ne le désirait pas moins. Charles VIII était allé à Naples malgré le Pape, en reprochant au Pape de favoriser les Infidèles : il pouvait être utile qu'il en revînt, encore malgré le Pape, mais, cette fois, secouru lui-même par les Infidèles [2].

Commines rapporte dans ses Mémoires qu'avant la conclusion de la ligue, il avait eu soin d'engager le roi à commencer sa retraite, le duc d'Orléans à se fortifier à Asti contre les Milanais, le duc de Bourbon, lieutenant du roi en France, à envoyer des renforts au duc d'Orléans. Cela peut être vrai, mais il faut toutefois reconnaître que tous les documents où se retrouvent cette sollicitude et cette prudence, sont postérieurs à la ligue de Venise.

C'est à la seconde semaine du mois d'avril 1495 qu'appartient la lettre suivante adressée par Commines à Charles VIII :

Sire, je vous ai escript puis deux jours, et deux fois par avant, depuis ceste ligue, par le chemin de Bologne. Ces gens icy ont eu peur que vous ne vinssiez droit à Rome, dès que vous sçauriez ces nouvelles, qui est la cause pour quoy ils ont pensé y pourvoir ; et pour vous empescher [3] de n'entreprendre, ils font

[1] *Mém.*, t. II, p. 224.

[2] Le 13 mai, une ambassade turque se rendit à Naples près de Charles VIII. *Bulletin de l'armée d'Italie,* par M. de la Pilorgerie, p. 281.

[3] Var. : vous garder. Texte de Saint-Pétersbourg.

tirer toutes leurs galères en une petite isle plus près de Pouille que n'est Courfou, et me semble qu'il n'y doit avoir que soixante milles ; et y pourront estre assemblés d'icy à trois semaines, et font leur compte que, si vous entreprenez rien, qu'ils mettront gens en Pouille. Voilà sur quoy ils fondoient ce reconfort qu'ils donroient à ces chasteaux [1] de Pouille, dont j'ay fait mention par mes autres lettres. Des quatre galères qu'ils armoient en ceste ville, les trois sont parties ceste nuit, et leur provéditeur, qui est le frère de messire Hiérôme George [2] ; ils ont eu lettres certaines, et j'en ay veu, de la perdition de deux gualéaces de Flandres et une nave, sans s'en estre échappé un seul homme de huit cens.

A ce soir arriva ung courrier de marcheans, parti, le XXV de l'autre mois, de Bruges. Ung marchand de Flandres et un Florentin m'ont monstré lettres faisant mention de l'allée de celui qui se dit duc d'York [3] en Angleterre, s'il peut, et que pour ce, il en faisoit les apprêts [4] ; il [5] est passé par Wormes, il n'y a que six jours, et dit que le roy des Romains y estoit et qu'il amassoit force gens pour venir en Italie, et que par tout son chemin en venant, il n'a entendu [6] parler d'autre chose ; et à Disebourg on a fait monstre de environ VI^c hommes à cheval, ès environs dudit lieu. Le nombre de ces gens se fait bien grand par les lettres arrivées icy [7], je le crois beaucoup moindre [8] ;

[1] Var. : à ces marchans. Pap. Fontette.

[2] Hieronimo Zorzi, ambassadeur en France.

[3] Peterkin Werbecque.

[4] Avant de quitter les Pays-Bas, Peterkin Werbecque s'était engagé, par un traité secret signé à Malines le 24 janvier 1494, à transmettre à Philippe le Beau, s'il réussissait, tous ses droits aux couronnes de France et d'Angleterre. La veuve de Charles le Téméraire, Marguerite d'York, présida à ce traité : Werbecque n'était que son instrument.

[5] Le mot *il* s'applique au courrier.

[6] Var. : n'a ouy. Pap. Fontette.

[7] Var. : par les Allemans d'icy. Pap. Fontette.

[8] Var. : je le crois advancé maintenant. Pap. Fontette.

mais sa venue, je ne la mets en nul doubte, s'il ne lui survient autre chose.

Ceste seigneurie [1] a fait dépescher pluseurs grans ambassadeurs, messire Zacharini Contonna [2], qui fut en France, et celuy que vous vistes vers Ast avecques le duc de Milan, au roy des Romains; messire Francesco Capello, qui aussi fut en France, et ung autre, en Espagne : ils passeront par Languedoc. On leur peut dire qu'ils retournent qui voudra, sans autre rudesse, et vont pour se tenir ferme une pièce. Ils en ajoustent encore [3] ung à celuy qu'ils ont à Milan, et ung à Rome, qui fait par tous les lieux de la ligue, deux. L'ambassadeur d'Espagne m'a envoié veoir, qui est encore malade, aussi bien que moy, disant qu'il avoit lettres d'Espagne et que leur apprest estoit fort grant, mais qu'il n'estoit nouvelles qu'ils bougeassent, et conseille, comme déjà vous ay dit, sire, par deux fois [4].

Ung serviteur [5] que le duc d'Urbin a en ceste ville, me vint hier veoir, et estoit venu pour accorder son maistre à ceste seigneurie, et m'a adverty qu'ils ne vouloient faire nulles [6] dépenses nouvelles, si vous ne vouliez faire autre chose; et s'offre, si vous le voulez, pour le party qu'il estoit avec le roy Ferrand. Vous sçavez quels gens il a et sa situation; mais si vous aviez le seigneur de Pistoie [7] et luy, et les Florentins vos amis, vous tiendriez une barrière au travers de l'Italie et d'une mer à l'autre. Et me desplaist, sire, de si longuement avoir escouté cette liberté de Pise, car vient au contraire en

[1] Var. : ceste sérénissime. Pap. Fontette.

[2] Zaccaria Contarini et Francisco Capello furent envoyés en France par les Vénitiens en 1492.

[3] Var. : Il y a d'autres envoiés. Texte de Saint-Pétersbourg.

[4] Le texte de Saint-Pétersbourg porte : « Qu'il n'estoit nouvelles « qu'ils bougeassent de ceste ville, comme icy à vous ay dit, sire, par « deux fois. »

[5] Var. : ung secrétaire. Pap. Fontette.

[6] Var. : Aultres.

[7] Var. Pestre; Pescaire?

ceste Italie, a esté matière de doubte [1], et semblera advis aux Florentins, à ceste heure, que la ligue leur portera ayde ; et leur fut hier icy offert d'y entrer, s'ils vouloient ; ils disent que ce fut avec offres de leur rendre leurs places, mais je n'en suis pas certain.

Les menaces aperessent chascune heure, et ne se dit rien de ceste ville [2], sinon qu'ils ne vous vouldroient point nuire au fait du royaume, mais vous ayder à retourner seurement chez ces gens de Milan. Je parle ung petit gros, mais ce sont eux [3] qui ont la plus grande peur. Pour cent hommes qui viendront en Piémont, on dira icy cinq cens.

On fait grant apprest, sire, en ceste ville, pour dimanche, et sera nouée ceste ligue en présence du duc et de tous les ambassadeurs qui en sont, retournans de la procession, lesquels tiendront chascun une palme à la main, et aussy à Milan et aux autres lieux de ceste ligue, selon le commandement [4] du Pape [5].

Presque aussitôt après, Commines adressa cette autre lettre au roi de France :

Sire, je vous ay escript deux fois de rene par Boulongne, pour ce que j'ay perdu la praticque de m'ayder des courriers de ceste

[1] Commines avait écrit d'abord : « Et déplaist fort, si n'est la peur de Pise, à tous ceux qui seroient au contraire en ceste Italie. »

[2] Var. : Et ne dit nul de ceste ville pis. Pap. Fontette.

[3] Le mot : *eux,* rapproché du mot : *icy* de la phrase suivante : paraît se rapporter aux Vénitiens et, d'autre part, on semble dire que les Vénitiens auraient vu avec plaisir l'armée de Charles VIII rentrer dans les États de leur allié, le duc de Milan. Il y a peut-être ici quelque lacune. Je lis dans la minute conservée à Saint-Pétersbourg, « Ces gens de Milan sont ceulx qui ont le plus peur; » et, en effet, c'étaient les Milanais qui avaient le plus à s'inquiéter de la réunion des hommes d'armes français dans le Piémont.

[4] Var. : de ce bon pape. Pap. Fontette.

[5] Minute à Saint-Pétersbourg, Bibl. imp. Doc. fr. LXXI, 116; Papiers Fontette, Bibl. imp. de Paris; Mém. de Commines, éd. Dupont, t. III, pr. p. 413.

seigneurie. Par la derrenière, faisois mention des gens que ceulx-cy et le duc de Millan devoient envoyer à Rome, lesquels commencèrent hyer à payer et à faire partir les chiefs des gens de pié et d'aucuns chevaulx-légiers ; et pour ce qu'ils n'ont point leur nombre entier à beaucop près, ils s'en vont à dilligence à Rome les faire là. Et ont envoyé ceulx-cy cinquante mille ducats comptans ; je ne sçay si Millan en paye sa part, et les ont voulu faire payer par changes, mais ils n'ont trouvé nul qui en ait voulu prendre la charge. Au XXe de ce moys, doivent estre à Rome ceulx qui ont esté ordonnés par eulx pour la seurté du Pape, et envoyent des gens d'armes en bon nombre à Ravenne.

Le roy des Romains reçoit argent aussy icy, mais je ne sçay la somme ; mais je sçay bien qu'il en recevra largement, tant à cause de ceste ligue que de son mariaige, mais je suis bien certain qu'il en reçoit icy et en quelles mains il tombe, et luy envoye ung marchant aleman beaucop drap d'or et drap de soye pour estre à Pasques à Disebourg ; mais ils persévèrent icy à dire qu'il sera à Trente audict jour, et croy, sire, pour certain, qu'il sera brief après en Italie, et en grant compagnie, et que l'intention des aucuns est qu'il yra le plus près de vous qu'il pourrast ; et sçay bien que ung ambassadeur a aujourd'uy dict que l'argent leur fauldra, ou qu'on verra qui aura du meilleur de vous deux. Vous avez tous deux des gens de bien : l'assemblée en seroit bien périlleuse ; et vous parle voulentiers clèrement de cecy, affin que vous deslibérez bien tout ce que vous avez à faire avant le besoing, et que vous ne mettiez point sa venue en doubte ; et si l'acord se povoit trouver, vous feriez bonne euvre.

Le médecin qui me pense, qui est de Flandres (monsieur de Citain le cognoist bien : il est aussi saige homme de son estat qu'il y en a point en Italie), il a pensé ung de ces Alemans icy, et m'a dit, à cest après-disner, qu'ils luy ont dit que si vous ne touchiez à riens de l'Empire, ni ne reteniez de celuy de l'Église, que vous n'aurez point de débat ensemble. Je luy ay dit que vous ne pensastes onques usurper ne sur l'un, ne sur l'autre ;

mais que par force ne vous feroit-l'on riens faire. Je le dy pour ce que croy qu'il vous sera parlé de toutes ces restitutions. Il m'a dit aussy qu'il avoit entendu que le duc de Millan envoyoit gens à Pise. Ung autre m'a dit que messire Gualéace [1] ou Fracasse [2] vont au devant du roy des Romains, car ne doubtez point que de ce costé il sera faicte la dilligence telle comme à vous, sire, pour l'avancer.

A ceste propre heure est venu devers moy le secrétaire principal de ceste seigneurie ; car ce sont leurs messaiges, et est présent à toutes choses, et est celuy qui a hanté en France, dont j'ay parlé par autres lettres, et est bien saige homme ; et depuis qu'ils me signiffièrent ceste ligue, ne suis bougé de mon logeis pour la fièvre qui m'estoit prinse ung jour devant, laquelle j'ay encores, par quoy ils n'avoient riens sceu de mes nonvelles, ny moy des leurs ; et m'a dit qu'il me venoit viseter de par le duc, et m'a offert médecins et autres choses nécessaires, et après avoir parlé de ce propos une pièce, s'est voulu départir. Quant il a veu que je ne luy disoye riens, il est entré à me dire qu'il se esbaïssoit comme, l'autre jour, je m'estoye tant mescontenté, et que onques ceste seigneurie n'entendist riens faire contre vous, ny empescher à la possession du royaume qu'ils vous ont laissé prendre à vostre aise; mais que par sa foy, ils ont eu paour et d'autres aussy. Je luy ay dit que le duc de Millan feignoit d'avoir ceste paour pour la leur faire plus grande, affin de les fourrer en ce brouillis, qui sera plus grant qu'ils ne l'ont entendu et plus long. Il a dit que, sans nulle doubte, que en nulle chose du monde ils ne vous feront empeschement, sauf que de leur pouvoir ils vouldroient sauver ce qui est d'Italie de vos mains, excepté le royaume, et que vous pouvez bien considérer, aux poursuites qu'ils ont eues, qu'ils vous pourroient bien faire pis s'ils vouloient; mais qu'ils n'entendent avoir rien mué de ce qu'ils vous ont promis dès le commencement.

[1] Le comte de Cajazzo? Cf. *Bull. de l'armée d'Italie*, par M. DE LA PILORGERIE, pp. 322 et 350.

[2] Galéas de San-Severino, surnommé Fracazza.

Ils ont envoyé un grip[1] à leur cappitaine-général[2], qui est en Courfou, mander qu'il assemble là leurs galées soutilles[3], qu'ils ont dehors, qui sont environ trente. Ce lieu est près de Pouille, et le dy pour s'en prendre garde pour ce que je vous diray après. Ils en ont encores quinze qu'ils veuillent faire partir, qui ne sont encores achevées, commanceans toutes, et y besoignent en une mervelleuse dilligence, et, comme il y en a une preste, ils mettent ung cappitaine dessus et autres officiers vénitiens, et les envoyent icy près, en Esclavonye et en Dalmatye, pour prendre le reste des gens, et fais mon compte que dedens huit jours elles seront toutes parties. Il y a trois naves qu'ils font neuves, dont il y en a une fort grosse ; le bailly de Berry l'a veue. Ceulx-là iront aussy; mais je fais mon compte qu'elles ne sauroient partir de troys sepmaines, et auront quarante-cinq gualées et quelques sept naves en tout; mais ils en peuvent bien finer là plus largement s'ils veulent, et de tout temps ils font là leurs assemblées, pour ce que c'est la saillie de leur gouffre.

Aucuns marchans de Pouille qui sont de Trane, qui sont en ceste ville, à qui il a esté prins de leurs biens, pour ce que l'on disoit qu'ils estoient absens, sont allés au duc, ennuyt, pour luy demander lettres de recommandation, car ils vouloient aller vers vostre vice-roy en Pouille[4]. Ils n'ont peu parler à luy; mais il est sailly ung secrétaire à qui ils ont dit leurs cas, lequel sur le champ a respondu qu'ils eussent patience trois ou quatre jours, et qu'ils pourroient bien veoir quelque autre chose qui leur plairoit. Et en ceste propre substance a ennuyt parlé l'ambassadeur du roy Alphons à ung petit vieillot qui est ici, dont autresfois ay escript à monseigneur le séneschal, et cela, sire, est la cause pour quoy j'envoye ceste lettre par homme exprès, vous suppliant, sire, me mander qu'il vous plaira que

[1] Le *grip* est un navire léger. Commines en parle dans ses Mémoires.

[2] Antonio Grimani.

[3] Ce mot a été probablement mal lu. Il faut, je crois : *sous teilles*, sous voiles.

[4] Gabriel d'Albret.

je deviègne avant que le temps empire, et aussi à grant peine me souffriroient icy; car depuis l'onziesme du mois passé ne receu lettres de vous, et n'oubliez pas mon huille [1] que j'ay demandée, ou autre chose pour me tirer d'icy, si c'est vostre plaisir.

Je ne sçay, sire, s'il y a plus rien en Pouille qui tienne, car on parle d'Otrante et du chasteau de Brandis. Les gualéaces qui doivent apporter leurs stradiots, seront brief avecques leur cappitaine-général de leur retour, et m'a-l'en dist qu'ils les feront descharger en la terre de l'Église. La perte de leurs deux gualéaces de Flandres et de la nave garde beaucop de gens d'estre en ceste ville [2] : il y avoit quarante gentilshommes dessus [3].

En même temps, Commines écrivait au cardinal de Saint-Malo :

Monseigneur, j'ay escrit au roy deux lettres et ceste-cy depuis la conclusion de cette ligue, et à vous une. Depuis que cette lettre au roy a esté faite, m'est venu voir ung qui sçait quelque chose, m'assurer sans doute de la venue du roy des Romains et que de grandes choses se vante l'ambassadeur du roy d'Espagne dès qu'il sera en Flandres, lequel a eu lettres et dit que de Flandres sont arrivés gens en Sicile, comme luy a dit ledit ambassadeur. Je luy ay demandé s'il savoit combien receut le roy des Romains à ceste heure; il ne me l'a sceu dire, mais ce qui luy a esté promis là, c'est six-vingts mille ducats. Ung Vénitien mal content de cette ligue (mais veut montrer le contraire et l'on trouve qu'il y a aidé) a dit ce matin à l'ambassadeur du roy Alphonse et devant tesmoin : « A « ce point estoit grand chose à nous d'avoir fait ceste ligue. »

[1] Ce mot semble avoir été mal transcrit, et j'ignore comment on peut le remplacer.

[2] Cette phrase paraît incomplète.

[3] *Mém.*, t. III, pr. p. 408 (d'après les papiers Fontette).

L'autre a dit que ouy, mais elle leur estoit séante. Il luy a respondu : « Traistre, tout se perd en Italie si ce roy de France « eschappe, car s'il mouroit un de ces roys ou le duc de Milan ou « que quelque brouille vînt en Alemagne, nous en serions mal. » Je ne dis rien, ne quoy, ny par espouvantement pour donner doute à nul, mais pour dire ce que c'est et afin qu'il avise à son faict et dilligence, et de ouïr chacun ne vous couste rien, et je dis moins de ce que me disent ceux qui savent bien le vouloir de leurs maîtres ou ce que feront. Il n'y a nul de ceux qui se sont déclarés, qui ne vous voulsist bien de tant obliger à luy que nous aider à retourner, nos bagues sauves, laissant le royaume; et ce que chacun vous en pourra dire, m'est dit icy, et ces offres-là se pourront hausser ou baisser selon que nous trouveront fors. Dieu vous veuille garder de cet inconvénient, mais si cela venoit, la manière de pratiquer seurement ce retour seroit plus seure avec ceux icy que aultres, pour la quantité grande de leurs navires et pour vous tous aider à repasser.

Je ne scay si vous n'avez nul ambassadeur devers les Suisses, mais si vous avez à venir là où je crois, y devriez despendre quelque argent pour essayer à en fourrer une bande en le pays du duc de Milan, et encore qu'ils ne pussent pas faire grand chose, qu'ils meissent les feux, et semblablement vos gens qui seront du costé du Piedmont, s'ils n'y peuvent avoir intelligence, car je fais mon compte que tost il en viendra ; il n'y a que cela au monde qui les espouvantast, car la crainte de la perte leur va devant toute chose. J'ay esté mal traité de nouvelles particulières, veu le lieu où j'estois. Le roy a grande chose en question et a bien besoin de choisir bon party. Pour cent hommes qu'il fera venir en Piedmont, il sera bruit de cinq cens. Vous savez bien, monsigneur, que si je m'en vais, que l'on le redira, et si ne sçay par où je puisse passer en seureté, car icy j'ay beaucoup parlé contre le duc de Milan, avant la conclusion de la ligue et le jour qu'elle me fut dicte, et y a eu maint débat parmi ces Vénitiens avant la conclusion ; mais puisqu'ils y sont, en tout et partout s'en voudroient montrer

les chefs, mais moins périlleus contre la personne du roy, ni à le vouloir de tous points fouller, que les autres ; mais je ne seray plus bon de rien à traiter avec eux, veu la façon comme nous sommes départis. Si est service que je vous puisse faire, en le me faisant sçavoir, monseigneur, je le feray de bon cœur [1].

D'autres lettres de Commines que nous ne possédons plus, furent envoyées au duc d'Orléans et au duc de Bourbon. André Thévet y fait peut-être allusion quand il dit dans son livre de la *Vie des hommes illustres :* « J'ai quel-« ques lettres missives du seigneur d'Argenton, qui sont « fort nécessaires pour le discours d'une si célébrée entre-« prise [2]. » Il est à regretter qu'elles ne se retrouvent plus, et nous sommes réduits à citer les documents où elles sont mentionnées.

Le 14 avril le duc d'Orléans écrit au duc de Bourbon :

Monseigneur mon cousin, présentement et depuis ce matin que je vous ay escrit et dépesché la poste, ay eu un paquet de lettres de monseigneur d'Argenton estant à Venise, lesquelles il m'a fait sçavoir que les ouvre et voye et incontinent les vous envoye en diligence, ce que je fais par ceste poste, et par icelles pourrez amplement voir et sçavoir du fait du roy en Italie, où, pour Dieu, monseigneur mon cousin, pourvoyer en tout extrême diligence, et principalement à m'envoyer gens à ce que je puisse garder les passages des montagnes pour avoir secours de France, afin d'éviter aux inconvéniens et sauver la personne

[1] *Bibl. imp. de Saint-Péterbourg,* Doc. fr., vol. 71, n° 118. Une partie de cette lettre a été publiée par Mlle Dupont (*Mém.*, t. III, p. 416), comme adressée au seigneur de Beaujau.

[2] Ce ne sont pas les seuls documents que nous ayons à regretter. Commines correspondait avec Sébastien Badoer, ambassadeur vénitien à Milan (Romanin, *Stor. docum. di Venezia*, p. 57). Aucune de ces lettres n'est parvenue jusqu'à nous.

du roy, car je suis délibéré y employer ma personne et mes biens sans rien y espargner.

Escrit d'Ast, très à la haste, ce quatorziesme jour d'avril, à cinq heures du soir.

Vostre bon cousin,
Loys [1].

Quelques jours après, le duc d'Orléans écrit de nouveau au duc de Bourbon :

Monsieur mon cousin, je suis très-fort esbahy, veu que par tant de fois vous ay escrit et qu'en cecy gist tout le fait et salvation du roy, que autrement n'ay de vos nouvelles, attendu mesmement que la chose requiert grande et extresme diligence, comme pourrez voir par les lettres de monsieur d'Argenton à vous adressantes, lesquelles par ceste poste vous envoye, et aussi le siége que d'heure en autre j'attends, où me sera impossible de résister, et seray contraint de départir et abandonner les passages, si autrement ne suis secouru. J'ai envoyé par plusieurs et diverses fois haster les nobles du Dauphiné, et vous avois escrit que de vostre part y voulussiez envoyer, dont n'ay eu aucune response. Toutesfois par lettres qu'ils m'ont cejourd'huy escrites, ils font la meilleure diligence que possible leur est, et se montrent en cecy bons et loyaux sujets et serviteurs du roy. Mes gens qui, ceste nuit, estoient allés dehors, ont trouvé près d'icy vingt-cinq hommes d'armes du seigneur Ludovic, lesquels ils ont rué jus et amenés tous prisonniers en ceste ville, et n'en est eschappé qu'un tout seul, dont vous ay bien voulu avertir, parce que je sçais qu'en serez très-joyeux, priant Dieu, monsieur mon cousin, qu'il vous doint ce que vous désirez.

Escrit en Ast, le XXIIe jour d'avril.

Vostre bon cousin,
Loys.

A monsieur mon cousin, monsieur de Bourbon [2].

[1] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, pr. p. 700.
[2] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, pr. p. 702.

Dès le 9 avril, Commines songeait à quitter Venise, mais il craignait, s'il traversait le Milanais, d'être arrêté par les marchands vis-à-vis desquels il s'était engagé, et il écrivait à ce sujet au duc Ludovic :

Monseigneur, si très-humblement comme je puis, me recommande à vostre bonne grâce. J'attens d'icy à peu de jours nouvelles du roy et savoir là où il luy plaira que j'aille devers luy ou en France, et non obstant ceste ligne ne feray nulle difficulté de passer parmy vos seigneuries ; mais comme il vous a pleu m'escripre deux fois, aucuns marchans de Millan me demandent quatre mille ducats dont je suis respondant pour le roy et y suis obligé en la chambre appostolicque, pour quoy me semble que par raison ne me pevent contraindre par autre voye. Par quoy vous supplye, monseigneur, qu'il vous plaise m'escripre si non obstant la demande des dis marchans, je puis seurement passer parmy vostre pays, si le cas estoit que le roy me permist de m'en aller ; et qu'il vous plaise, monseigneur, tousjours me commander vostre bon plaisir pour l'acomplir à mon povoir. En priant à Dieu, monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue et tout ce que vous désirez.

Escript à Venise, le IXe jour d'avril.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

PHILIPPE DE COMMYNES.

A mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Millan [1].

Commines attendait à Venise un autre envoyé de Charles VIII : c'est ce que nous apprend une lettre de Jean-Baptiste Ridolfi, ambassadeur florentin à Milan, adressée aux Dix de la Balie :

L'illustrissime duc de Milan m'a communiqué une lettre qui lui est écrite de Venise par ses ambassadeurs, où on lui annonce

[1] Document communiqué par M. Charavay.

que monseigneur d'Argenton a déclaré à cette seigneurie, de la part du roi, que Sa Majesté avait résolu de lui envoyer un autre ambassadeur, pour lui faire connaître ce qui sera exposé en son nom. Sur quoi la seigneurie lui a répondu qu'elle l'écouterait toujours volontiers et qu'elle répondrait à toutes ses communications, en tenant compte de ce que réclament l'intérêt, l'honneur et la dignité de la Ligue [1].

En effet, Jean Bourdin, secrétaire de Charles VIII, arriva à Venise; mais Commines y resta avec lui, et nous les voyons le 24 mai se rendre ensemble au Sénat. Commines prit la parole et prononça un discours fort habile dont on nous a conservé le résumé :

Premièrement, le roi fit déclarer : que la Ligue a été formée sans qu'il en fût prévenu; qu'on l'avait aussi pressé de négocier une ligue avec d'autres souverains, et qu'un grand personnage, qu'il peut regarder comme son égal [2], l'y avait même engagé, mais que son amour envers la seigneurie l'avait empêché d'en rien faire ; que, même avant d'apprendre la conclusion de la ligue, il avait solennellement envoyé deux ambassadeurs à ladite seigneurie, non-seulement pour renouveler son alliance avec elle, mais aussi pour resserrer encore davantage les liens qui les unissaient déjà. Cependant, la ligue conclue, le roi s'est vu forcé de modifier ses desseins, non qu'il en soit mécontent, mais il se plaint de n'en avoir point été informé.

En second lieu, bien qu'il ne convienne pas à la grandeur du roi de justifier ses actes, néanmoins quand il s'adresse à une seigneurie aussi sage, il lui a paru qu'il était sans inconvénient de le faire et de lui exposer à la fois tout ce qui s'était passé ici et ce qu'il se proposait de faire.

Le roi a franchi les Alpes et a traversé le marquisat de Montferrat, où il y a beaucoup de domaines et de lieux importants, qui n'ont eu à déplorer ni dommages, ni vexations, ni violences

[1] Archives de Florence.

[2] Cette insinuation paraît dirigée contre le duc de Milan.

d'aucune sorte : il en a été de même dans l'État de Milan, notamment lors de son passage à Pavie et dans d'autres villes de la même importance. Les Lucquois ont mis à sa disposition un de leurs châteaux qu'il leur a grâcieusement restitué, moins de deux mois après. Les Florentins lui ont spontanément offert plusieurs de leurs forteresses, et on leur proposa depuis de les leur remettre ; il en a été de même des forteresses pontificales, qui ont déjà été rendues, selon la convention faite avec le Saint-Père.

Quant à ce que le roi se propose de faire, il s'est décidé à retourner en France, sans réclamer ni garanties, ni subsides quelconques. Il s'avancera avec son armée, ne croyant pas que personne doive mettre le moindre obstacle à sa marche et étant même persuadé que le duc de Milan, loin de s'y opposer, le laissera passer et se gardera bien de se montrer hostile, à cause du voisinage de ses États et de la France.

Enfin le roi désire s'aboucher, en Italie ou hors de l'Italie, avec le sérénissime roi des Romains ; il y a même déjà des démarches faites pour une entrevue, dans l'unique but de conclure et de mettre à exécution une expédition générale contre les Infidèles : le roi apprendrait donc volontiers quel genre de secours il peut espérer de la susdite seigneurie dans cette entreprise [1].

Le même jour, Commines écrivit à Charles VIII pour lui rendre compte de cette audience :

Sire,

Je vous ai écrit hier matin que je n'avais aucune nouvelle de maître Jean Bourdin. Toutefois il est arrivé dans la soirée et non sans péril. Avant lui est venu un courrier que vous m'avez envoyé avec des lettres, par lesquelles j'apprends l'état de la santé de Votre Majesté, et aussi de monseigneur le cardinal et du sénéchal. Vous trouverez en vérité, sire, par le rapport que

[1] Archives de Venise (trad.).

vous fera ledit maître Jean, que j'ai dit et fait tout ce qui me paraissait nécessaire selon les circonstances, et je crois que vous avez pu le reconnaître par certaines lettres que je vous ai écrites. Il n'y a rien eu de trop, et je ne laisserai point, par considération pour quelques personnes, de dire tout ce que vous me commanderez. Dans la matinée d'aujourd'hui dimanche, nous nous sommes rendus tous deux à la seigneurie qui nous attendait, parce qu'elle avait été informée de l'arrivée de maître Jean, et comme nous nous trouvions devant la porte de la salle de son audience dans un endroit où l'on attend quand il y a lieu, nous avons remarqué que tous les ambassadeurs de la Ligue étaient réunis dans cette salle. On les fit retirer dans une pièce voisine, et l'on nous fit appeler. Nous exposâmes le contenu de nos instructions sans omettre aucune chose et le moins mal que nous pûmes. Il s'y trouvait beaucoup de monde, c'est pourquoi nous demandâmes *li adjuncti* [1] (ce sont certaines personnes que nous crûmes devoir réclamer cette fois). Ils nous écoutèrent et nous firent très-bon accueil.

Le prince répondit sur le premier point de votre instruction, que la Ligue n'a pas été faite contre vous, puisqu'elle n'a d'autre but que la conservation de cet État et la paix de l'Italie ; et lorsque vous en faites vous-même de semblables sans leur en donner connaissance, vous ne pouvez vous plaindre de celle qu'ils ont conclue, et si vous ne pouvez éviter d'avoir des amis et des ennemis, il en est de même pour eux. A ce que j'avais dit que l'on vous avait fait certaines propositions d'alliance dans une affaire dirigée contre eux et relative à certaines terres qu'ils possèdent et que d'autres prétendent devoir leur appartenir, ils m'ont répondu avec colère, disant que depuis que cette cité existe, ils ont sans cesse fait leur devoir pour rester en paix avec leurs voisins, et que lorsqu'ils n'ont pu faire autrement, ils ont su

[1] Que faut-il entendre par ces *adjuncti?* Étaient-ce des gardes attachés à la personne des ambassadeurs et dont Commines réclama la protection, en voyant la foule qui l'entourait ?

combattre; que tout ce qu'ils ont acquis, ils le possèdent justement et qu'ils sont prêts à défendre, comme ils l'ont acquis, c'est-à-dire de leur sang et de leurs biens, tout ce qu'ils possèdent, contre quiconque voudrait les attaquer. Ils ajoutèrent qu'ils croyaient que vous défendriez de la même manière le royaume de Naples et vos États de France que vos prédécesseurs ont acquis au prix des mêmes peines, mais qu'ils vous remerciaient humblement de ne pas avoir voulu prêter l'oreille aux susdites négociations.

Quant à ce que j'avais dit, sire, que vous vouliez observer tous vos traités avec le Pape et avec les Florentins et leur restituer avant votre départ tout ce que vous avez promis de leur rendre, ils répondirent qu'en agissant ainsi, vous auriez la paix en Italie, et que vous seriez certain qu'ils ne vous inquiéteraient en aucune chose, ce qu'ils ne sont tenus de faire en vertu de quelque ligue que ce soit.

Quant à la paix que vous désirez avec le roi des Romains, ils seraient heureux de vous la voir conclure ainsi qu'avec tous les autres princes chrétiens. En effet, ce qui a eu lieu dans le temps passé contre le Turc, démontre par expérience qu'après avoir seuls soutenu la guerre contre le Turc pendant dix-huit ans sans accepter aucune trève, ils ont été malgré eux réduits à faire la paix avec lui et à l'entretenir. Toutefois, s'ils voyaient le Pape qui est le chef des chrétiens et deux ou trois princes mettre la main à l'œuvre, ils y prendraient aussi une part assez grande pour que l'on reconnût que cet État est véritablement chrétien et qu'il ne veut rien épargner.

En ce qui touche votre retour et la manière dont vous comptez l'effectuer, ils ont répondu qu'ils trouvaient bon qu'on vous laissât passer en sûreté et que vous rendissiez à chacun ce que vous lui avez enlevé, comme vous le dites dans vos instructions; cependant, puisque vous réunissez des troupes nombreuses là où vous êtes, et puis que d'autres bandes se rassemblent à Asti, il y a des motifs suffisants pour qu'ils prennent de ce côté des mesures pour assurer leur sécurité. Je leur ai parlé nettement en présence de maître Jean comme je l'avais

fait avant son arrivée ; je répétai devant lui ce que les ambassadeurs de Milan m'avaient dit pendant la Semaine Sainte : qu'il y en avait qui menaçaient de piller tout le pays jusqu'aux Alpes et de ne pas vous laisser passer, eussiez-vous mille ou quinze cents cavaliers, que cela avait été écrit à vous et en France et que je croyais que vous-même aviez ordonné de le mander à monseigneur d'Orléans. Nous dîmes aussi que les lettres que vous a adressées monseigneur Ludovic, vous avaient engagé à appeler de France plus de gens d'armes qu'il n'en faudrait pour rétablir la paix dont on ne paraît pas vouloir. En ce qui touche Asti et ce qu'ils affirment qu'il vaudrait mieux repasser en petite compagnie, nous avons répondu que les menaces du seigneur Ludovic procédaient de son arrogance plutôt que d'aucune raison, puisqu'il avait été la première cause de votre venue en Italie.

Le prince nous a répondu que si vous faisiez les restitutions, il ne croyait pas que la Ligue voulût empêcher votre départ, que toutefois il ferait appeler les ambassadeurs de la Ligue qui étaient dans la chambre voisine et qu'ils nous répondraient.

Nous répliquâmes que nous ne voulions avoir aucune forme de négociation avec quelque ambassadeur que ce fût, parce que vous étiez résolu à passer sans attaquer personne et que vous sauriez bien protéger les vôtres. J'exhortai le prince, puisque je venais par votre commandement de déclarer votre volonté, de vouloir bien aussi me parler clairement afin que je pusse vous écrire si vous avez, oui ou non, quelque chose à redouter d'eux à votre passage, parce que, dans tous les cas, vous êtes résolu à passer. Ils me dirent qu'ils nous répondraient sur ce point, mais qu'ils ne pouvaient pas porter cette question devant le conseil ou devant les Prégadi avant l'après-dînée de demain, que mardi, mercredi et jeudi, ils seraient empêchés à cause de la fête de l'Ascension qui est la plus grande fête qu'ils célèbrent pendant toute l'année. Nous croyons donc que ce ne sera que vendredi que nous obtiendrons une réponse, et aussitôt que nous l'aurons reçue, si autre chose ne survient point, nous nous mettrons en

route aussi rapidement que nous le pourrons, pour retourner près de vous. Le fils de l'ambassadeur d'Espagne m'a dit ce matin que malgré la coalition qui a eu lieu, toute la Ligue n'osera pas s'opposer à votre passage, mais que, si l'on découvrait celui qui le lui a dit, il serait battu.

La plupart des soldats n'ont pas encore reçu leur argent pour chevaucher, parce que les selles ne sont pas prêtes, et on remet les soldats et les capitaines du jour au lendemain et ainsi de suite, mais toute la cité murmure, et vous devez persévérer dans votre entreprise sans vous préoccuper ni des uns ni des autres, quelque parole qu'on vous puisse dire.

On ne sait rien en ce moment ni du roi des Romains, ni d'aucun personnage qui soit en Allemagne, mais j'ai fait bonne diligence pour être instruit de ce qui se passe.

Commines acheva cette lettre deux jours après :

Dans la matinée d'aujourd'hui mardi, nous sommes retournés à la seigneurie et nous lui avons fait connaître ce dont vous nous avez chargés relativement à don Ferrand : ils nous ont répondu qu'ils vous remerciaient grandement de cette communication, mais que c'était une affaire qui leur était étrangère.

En ce qui touche le fait de votre retour dont nous leur avons parlé, ils en ont conféré avec les ambassadeurs de la Ligue, et il leur paraît à tous que vous n'avez point la volonté de faire des restitutions, parce qu'ils ont reçu récemment des lettres de Rome et d'ailleurs où on leur annonce que vous avez menacé le Pape d'entrer à Rome, ce qui les oblige à faire tout ce qu'ils peuvent non point pour attaquer, mais pour se défendre; et puis ils sont revenus à dire que vous devriez passer en petite compagnie et que le duc de Milan et eux aussi vous donneraient des otages. Je répondis aussitôt que si le duc de Milan vous remettait sa femme, ses enfants et tous ses parents jusqu'à la quatrième génération, vous ne lui confieriez point votre personne. Quelques uns d'entre eux dirent alors : « Mais si nous vous donnions des « nôtres? » Nous répliquâmes que si, pendant le voyage, il arrivait

quelque chose à quoi les otages ne pussent porter remède, et si, en se confiant en eux, vous tombiez dans les mains du duc de Milan, et si (ce qu'à Dieu ne plaise !) vous étiez tué ou pris, cette seigneurie ne pourrait vous ressusciter, ni vous délivrer des prisons de Milan, et qu'ils avaient assez d'expérience pour être convaincus que vous ne vous remettriez à la foi de personne, que d'ailleurs vous n'en avez aucun besoin, que vous passeriez de toute manière et que vous verriez quels seraient ceux qui oseraient s'y opposer.

Trois ou quatre d'entre eux se levèrent et dirent qu'ils vous donneraient cinquante galions, cinq à six navires et autant de galéasses et qu'ils vous feraient conduire jusqu'au port de Livourne et vous escorteraient jusqu'à Marseille. Nous les remerciâmes, nous leur fîmes part de ce que vous nous avez écrit et nous ajoutâmes que nous voudrions savoir ce qu'ils comptaient faire, afin que de cette défiance on ne tombât point dans des hostilités ; nous déclarâmes que nous n'avions d'ailleurs aucun pouvoir à cet égard, et que s'ils le désiraient et si cela était nécessaire, nous leur montrerions nos instructions. Ils cherchèrent plusieurs fois à glisser quelques mots, et nous leur dîmes en nous retirant, que, selon notre opinion, vous n'entreriez dans aucune ville fermée depuis votre royaume de Naples jusqu'en Piémont, que vous prendriez la route de terre, que vous vous reposeriez où il serait besoin, que vous dormiriez dans vos beaux pavillons hors des cités, et que si l'on ne vous portait pas de vivres, vous seriez réduit, là où il le faudrait, à les payer de vos deniers.

A ces mots, nous nous sommes retirés. Ils n'ont pas dit ce qu'ils voulaient faire, et nous nous sommes empressés de venir expédier cette lettre : nous croyons, sire, qu'elle sera la dernière et que nous n'aurons plus d'entretien avec eux, sinon pour prendre congé, sauf le jeudi qui est le jour de la fête de l'Ascension, parce que nous ne pourrons pas partir plus tôt.

Ce changement de langage de dimanche à mardi provient, sire, de ceux de Milan qui ont poussé le Pape à changer d'avis et qui vous poursuivent des plus grandes menaces, parce qu'ils

excitent constamment à se déclarer contre vous ceux-là mêmes auxquels nous disions ce matin qu'il sera nécessaire qu'ils s'opposent seuls à votre passage, parce que le seigneur Ludovic est assez occupé de son côté et le sera encore plus comme cela est vrai. A notre avis, ces apparences et ces démontrations dirigées contre vous aussi bien que les paroles couvertes qu'ils prononcent, ont pour but de vous intimider; mais si vous n'essayez pas d'entrer à Rome par force et si vous vous bornez à poursuivre votre route, vous ne trouverez pas un homme qui ose vous dire quelque chose. Quoiqu'il en soit, veuillez être, aussi bien que ceux qui sont avec vous, complétement en repos sur cette matière; vous pourrez séjourner dans la terre des Florentins, si cela est nécessaire ou si cela vous plaît, et les avoir pour serviteurs et pour amis. Je ne connais aucun peuple qui comme celui de Milan ne sache tirer aucun avantage de ce qu'il possède si ce n'est des gens de pied. Tous les capitaines, excepté le marquis de Mantoue, se trouvent dans cette ville, et il en est bien peu qui ne réclament pas le subside que l'on accorde quand leurs gens montent à cheval, ce qui forme une grande somme d'argent, parce qu'il n'y a aucun hommes d'armes à qui il ne faille donner au moins cinquante ducats. L'homme du marquis de Mantoue m'a dit ce matin que son maître est encore à Milan, qu'il a reçu l'ordre de se tenir prêt et qu'il n'est pas encore question de se mettre en marche. Il est bien assuré de son argent, car sans cela, il ne ferait rien. Nous vous écrivons longuement, sire, afin que vous avisiez sur le tout, et aussi afin que vous veuilliez réunir vos hommes d'armes dans le Parmesan, ce qui exigera plusieurs jours [1].

Commines, dans ses Mémoires, nous apprend peu de chose des derniers temps de son séjour à Venise. Parfois

[1] Archives de Milan, 24 mai 1495 (trad.) Cette lettre fut-elle interceptée et communiquée au duc de Milan? En obtint-il une copie par un de ses agents aussi habiles que Commines dans l'art de surprendre les secrets de leurs ennemis? Rien ne permet de résoudre cette question.

il allait visiter le monastère des religieux du Mont d'Olivet, qui conservaient le corps de sainte Hélène, et ils lui racontaient qu'Alphonse de Naples, « très-saige roy mais très-« hays, » venait de se retirer dans un monastère de leur ordre, n'ayant emporté des grandeurs du monde que des remords et des illusions évanouies[1]. Telle devait être aussi la fin d'un arrière-petit-fils du duc Charles de Bourgogne, qui, après avoir rempli l'Italie de sa gloire bien plus éclatante que celle de Charles VIII, chercha la paix plus haut encore que n'avait atteint son ambition.

Cependant, dès que Commines quittait le cloître, tout lui retraçait les tristes images de la guerre qui se préparait, et il vit descendre à l'île Saint-Nicolas quinze cents estradiotes grecs ou albanais, « vaillans hommes » qui recevaient un ducat par tête d'ennemi qu'ils rapportaient à leurs chefs[2].

Commines continuait à être « aussi bien traicté que « devant[3], » mais on se méfiait de lui et il était surveillé de près. On le croyait capable de former des intrigues qui eussent menacé la sûreté des Vénitiens.

Presque au moment où il prononçait des harangues si pacifiques, les ambassadeurs du duc de Milan à Venise dénonçaient à leur maître les pratiques nouées par le seigneur d'Argenton avec un capitaine du duché de Ferrare, nommé Beschetto, qui se trouvait, semble-t-il, en ce moment, à la solde de Ludovic Sforza :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Ce matin, après nous avoir remerciés fort affectueusement de

[1] *Mém.*, t. II, pp. 380 et 383.
[2] *Mem.*, t. II, p. 456.
[3] *Mém.*, t. II, p. 424.

ce qui s'est passé ces jours derniers, l'illustrissime seigneurie nous confia sous le plus grand secret ce qu'elle avait appris par les siens, des pratiques que monseigneur d'Argenton paraît entretenir avec messire Aloys Beschetto. Nous ne lui avons pas caché combien Votre Excellence a été irritée d'un pareil acte; nous lui avons fait connaître que vous en aviez averti l'illustre seigneur Ascagne [1], afin qu'il écrivît au nom de notre État, et que nous-mêmes de notre côté, nous devions aussi lui en dire quelques mots, comme Votre Excellence nous en a chargés par une lettre du 8. L'illustrissime prince a ajouté qu'on pèserait mûrement la chose et qu'on nous ferait connaître plus tard la décision qui serait prise, nous recommandant bien en attendant de n'en parler à qui que ce soit, ce que nous ferons. Nous nous recommandons à Votre Excellence.

Venise, le 10 mai 1495.

Vos très-fidèles serviteurs,

ANTOINE TRIVULCE, évêque, et ses collègues [2].

« Ainsi vivent en Italie, » dit Commines en parlant d'autres intrigues; « les seigneurs et les cappitaines ont « sans cesse praticques avec les ennemis [3]. » Ce qui était vrai des seigneurs et des capitaines, l'était aussi des ambassadeurs, lors même que ces ambassadeurs n'étaient que des étrangers en Italie.

Ces bruits, vrais ou faux, hâtèrent vraisemblablement le jour où Commines prit congé du doge et de la seigneurie. Barbarigo, toujours prudent, lui répéta que si les Vénitiens et les Milanais formaient un camp de quarante mille hommes, c'était non pour attaquer, mais pour se défendre.

Immédiatement après le départ du seigneur d'Argenton,

[1] Le cardinal Ascanio Sforza.

[2] Archives de Milan. Cf. *Mém.* t. II, p. 515.

[3] *Mém.*, t. II, p. 364.

on arrêta à Venise un bombardier français : de là de nouvelles rumeurs qui rappelaient la réunion de l'artillerie française à Castro-Cano et le complot de Beschetto. Nous les mentionnons d'après une lettre de Taddeo Vicomercati :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Après le départ de monseigneur d'Argenton, l'illustrissime seigneurie a fait arrêter un de ses bombardiers, nommé maître Nobile, français, homme très-habile, paraît-il, dans son métier. On ignore le motif de cette arrestation, quoiqu'on fasse circuler les bruits les plus divers. Ce qui est vrai, c'est qu'il avait de fréquentes relations avec monseigneur d'Argenton. Je me recommande toujours aux bonnes grâces de Votre Excellence.

Venise, le 6 juin 1495.

Votre humble serviteur,
TADDEUS VICOMERCATUS [1].

Les Vénitiens avaient conduit Commines « en bonne « seureté et à leurs dépens, [2] » jusqu'à Padoue. Ce fut là qu'un de leurs provéditeurs qui était venu au-devant de Commines, lui déclara que si les Français n'attaquaient pas les Milanais, les Vénitiens ne passeraient pas l'Oglio. Commines se montra, comme toujours, habile et prévoyant : « Nous prismes enseignes ensemble, dit-il, le dict prové- « diteur et moy, de povoir envoyer l'un vers l'autre, s'il « en estoit besoing, pour traicter quelque bon appoincte- « ment, et ne voulus rien rompre, car je ne sçavoye ce qui « pourroit survenir à mon maistre [3]. » Les envoyés du marquis de Mantoue étaient présents, mais ils n'entendirent

[1] Archives de Milan (Trad.).
[2] *Mém.*, t. II, p. 424.
[3] *Mém.*, t. II, p. 434.

rien de ces propos échangés probablement à voix basse entre Commines et le provéditeur vénitien.

A Ferrare, Commines vit le duc Hercule d'Este se rendre au-devant de lui et lui faire « bonne chière [1]; » mais ce prince, à la fois gendre du roi Ferdinand de Naples et beau-père de Ludovic Sforza, hésitait entre ses relations de famille et son hostilité contre les Vénitiens qui l'avaient dépouillé d'une partie de ses États [2]. A Bologne, le chef de la seigneurie de cette ville, Jean de Bentivoglio, reçut également Commines en le défrayant à ses dépens : comme le duc de Ferrare, il ne se hâtait point de proclamer ses sympathies pour la cause du roi de France. L'un et l'autre se préoccupaient surtout de ce que l'on pourrait ajouter à leurs domaines : peu importait qu'on l'enlevât aux Vénitiens ou même au duc de Milan [3].

[1] *Mém.*, t. II, p. 425.
[2] *Mém.*, t. II, p. 516.
[3] *Mém.*, t. II, p. 560.

IX

SUITE DE L'EXPÉDITION D'ITALIE.

Commines ne consacre que deux lignes à l'accueil que lui fit à Bologne Jean de Bentivoglio, dont le nom fut porté, peu d'années plus tard, par un négociateur qui, à son exemple, nous a laissé de précieux mémoires. Il mentionne plus brièvement encore son court séjour à Florence, où grandissait un jeune homme qui devait, comme Bentivoglio, s'illustrer dans l'histoire, mais qui est surtout resté célèbre parce qu'il développa, avec le même art que le seigneur d'Argenton, ce système d'habileté politique, de sagesse envieuse, de prudence perfide, qui, au xve siècle, fut commun à Louis XI et aux États d'Italie. Machiavel avait vingt-six ans. Il s'applaudissait des conquêtes des Français, si elles devaient avoir pour résultat l'humiliation des ennemis de Florence : il ne regrettait pas les Médicis, et, sans se préoccuper beaucoup du choix de la puissance qu'il encenserait, il se rangeait le premier parmi les adeptes complaisants de cette théorie qui place le bien dans l'utile, le droit dans la force, Dieu même dans le succès. Ce que Commines laisse entrevoir, Machiavel le proclame ; il se fait gloire de ce qu'avant lui on n'avouait qu'à peine ; il développe des idées qui ne sont peut-être pas les siennes, mais qui jamais n'ont été exposées avec tant d'éloquence

et tant d'audace. Commines connut-il Machiavel ? L'instruisit-il par ses conseils? Le forma-t-il par ses leçons? Fut-ce alors que s'établit au centre de l'Italie cette école savante et astucieuse qui devait perpétuer le système de Commines, quand les victoires de Charles VIII seraient déjà oubliées ? Commines s'était à peine arrêté au berceau de Bentivoglio : il eut à Florence le loisir d'entretenir Machiavel, et put l'exhorter à quitter son professeur de lettres grecques pour se mêler activement aux agitations politiques.

Commines ne nous parle, du reste, que des rapports qu'il eut à Florence avec un prieur de Saint-Marc, plus puissant par sa parole et son austérité que les magistrats eux-mêmes, car pour le peuple, peut-être aussi pour les Français, c'était un saint et un prophète. Commines interrogea Savonarola sur l'avenir qui lui paraissait si sombre. « Je « lui demandai, dit-il, si le roi pourrait passer sans péril « de sa personne, vu la grande assemblée que faisoient les « Vénitiens, de laquelle il savoit parler mieux que moi, qui « en venois [1]. » Savonarola répondit que Charles VIII aurait un combat à livrer, mais qu'il en sortirait à son honneur : ce que Commines appliqua plus tard à la rencontre de Fornoue. Mais Savonarola ajoutait aussi : « Si « Charles VIII ne remplit pas la mission que Dieu lui a « donnée, s'il n'empêche pas ses gens de piller, je vois sa « sentence déjà écrite au ciel [2]. »

Commines eut de longues conférences avec les magistrats de Florence, sur les questions si ardentes qui étaient alors débattues, surtout sur celles dont dépendait la liberté

[1] *Mém.*, t. II, p. 438.
[2] *Mém.*, t. II, p. 591.

ou la sujétion des Pisans. Jamais elles n'avaient été si urgentes, si difficiles à résoudre, car elles étaient intimement liées à la retraite de l'armée et à la sûreté du roi. Commines apprit successivement que Charles VIII était sorti de Naples le 20 mai et qu'il avait traversé Rome où le Pape ne se trouvait plus. Le 13 juin, il quitta lui-même Florence pour aller rejoindre le roi à Sienne.

La seigneurie de Florence en informa aussitôt ses ambassadeurs :

Monseigneur d'Argenton est parti ce matin pour se rendre près du roi. Comme nous connaissons l'intérêt qu'il porte à nos affaires, nous en avons conféré avec lui. Il nous a promis de s'employer de son mieux en notre faveur. A l'occasion, vous pourrez réclamer son appui et vous aider de lui toutes les fois que vous jugerez qu'il peut vous être utile. Nous avons montré à Sa Seigneurie la lettre que nous avons reçue, et elle s'est engagée à mettre tout en œuvre pour y réussir; vous l'en ferez ressouvenir [1].

Commines amenait à sa suite de nombreux bagages que Thomas Spinelli s'était chargé de conduire, et on était à peine arrivé près de Lastra, quand une troupe de maraudeurs en enleva une partie. De là grand émoi à Florence. La seigneurie craignait que le seigneur d'Argenton ne se montrât irrité et ne lui retirât un appui dans lequel elle plaçait ses espérances sous Charles VIII aussi bien que sous Louis XI. Aussi écrivait-elle en toute hâte le 19 juin 1495 à ses ambassadeurs près du roi de France :

Nous apprenons à l'instant même (8 heures du soir), que

[1] Cette lettre et celles qui suivent, sont tirées des Archives de Florence.

certaines voitures de monseigneur d'Argenton ont été attaquées en route par quelques valets étrangers, du côté de Lastra. Les paysans ayant de suite fait sonner le tocsin, on a pu rejoindre les voleurs, et nous ne doutons pas que tout aura été retrouvé. Dès que nous avons eu connaissance de cet incident, nous avons dépêché de la cavalerie et des commissaires pour faire garder les passages afin de mettre la main sur les brigands et d'en faire une justice aussi sévère que le mérite leur crime. Nous vous laissons à penser quel déplaisir nous en avons ressenti, et nous ne nous tiendrons pour satisfaits que si nous atteignons le but que nous nous proposons. Il nous a paru opportun de vous communiquer cet avis, pour que vous puissiez rassurer monseigneur d'Argenton quand le bruit en viendra jusque là, et lui dire que nous avons pris toutes les précautions pour recouvrer entièrement ce qu'on a enlevé.

Le même jour, la seigneurie de Florence adressait la lettre suivante à Jean de Bentivoglio :

Quelques voitures de monseigneur d'Argenton qui est parti d'ici pour rejoindre Sa Majesté Très-Chrétienne, ont été attaquées en route par des valets étrangers, à sept milles d'ici environ. D'après nos informations, les brigands doivent avoir pris la route de votre pays et ils se dirigent vers Bologne. Nous venons en conséquence prier Votre Seigneurie de vouloir bien, dans cette circonstance, qui nous intéresse vivement, à cause du respect que nous portons à monseigneur d'Argenton, faire toutes les diligences nécessaires pour retenir les susdits bagages et pour mettre la main sur les brigands. Ce faisant, Votre Seigneurie nous obligera au delà de toute expression, et nous lui en garderons une profonde reconnaissance, avec le ferme propos d'agir de même vis-à-vis d'elle, si quelque occasion s'en présentait.

Le lendemain, la seigneurie de Florence mandait de nouveau à ses ambassadeurs au camp français :

Nous vous avons informés hier soir de l'accident survenu aux équipages de monseigneur d'Argenton et des mesures que nous avions immédiatement prises : elles ont eu pour résultat que les bagages ont été recouvrés ; nous ne croyons pas qu'il y manque rien. Quelques-uns des coupables ont été pris et ils subiront le châtiment de leur crime : on est à la poursuite des autres, et ils tomberont probablement en notre pouvoir. Il nous a paru bon de vous communiquer ces détails, pour que vous en fassiez tel usage que vous trouverez convenable. Les susdits bagages sont à Lastra en lieu sûr, et nous les enverrons sous bonne escorte le plus tôt que nous le pourrons.

Les Dix de la Balie ajoutaient dans une autre lettre aux mêmes ambassadeurs :

Nous vous écrivons ce matin quelques lignes, pour vous donner avis que les bagages de monseigneur d'Argenton sont entièrement recouvrés ; on les a depuis expédiés, sous la conduite d'un massier chargé de les conduire en sûreté. En réalité, nous n'avons pas trouvé la chose aussi grave qu'on le rapportait hier soir. Thomas Spinelli, qui accompagnait ces bagages par ordre de monseigneur d'Argenton, est fort bien instruit de tout et pourra vous dire comment les choses se sont passées.

Charles VIII fit bon accueil à Commines et l'admit dans son intimité. Il lui dépeignit les péripéties de son expédition ; il lui rapporta comment, dans un moment de dénuement et de disette, il avait vu s'ouvrir les portes de Bracciano [1] : il est probable que ce fut aussi le roi qui raconta à Commines qu'à deux reprises on amena les canons pour assaillir le château Saint-Ange, mais que chaque fois il s'y opposa [2].

[1] *Mém.*, t. II, p. 365.
[2] *Mém.*, t. II, p. 385.

En d'autres moments, le roi, trompé par la folle présomption de ses courtisans, plaisantait son ambassadeur sur ses craintes et lui demandait en riant si les Vénitiens n'enverraient pas au-devant de l'armée française, pour faire acte d'obéissance et de soumission. Commines répondit en mettant sous les yeux du roi le rôle des estradiotes et des mercenaires recrutés par les Vénitiens, document important qu'il avait réussi à obtenir, grâce à son habileté; mais les jeunes gens qui entouraient le roi, croyaient peu à ce que disait le seigneur d'Argenton, et ce fut en vain qu'il supplia Charles VIII de hâter sa marche pour rentrer en France.

Commines exposa aussi les griefs des Florentins. Il soutint qu'il fallait leur abandonner les Pisans et accepter les ducats et les hommes d'armes qu'ils offraient; néanmoins l'avis du comte de Ligny l'emporta sur le sien, qui fut écarté « non pour raison, mais pour pitié des Pisans [1]. »

Lorsqu'on mit en délibération s'il fallait occuper Sienne, Commines insista de nouveau pour que le roi « tirât à son « chemin, » au lieu de s'arrêter « à ces folles offres d'une « cité qui se gouverne plus follement que ville d'Italie. » Cette fois, chacun était de son opinion, mais on n'en fit rien: l'on amusa le roi six ou sept jours en lui montrant les dames de Sienne, et une garnison française y fut laissée au grand mécontentement des Florentins [2].

Commines était chargé près de Charles VIII, non-seulement du soin de défendre les intérêts de Florence, mais

[1] *Mém.*, t. II, pp. 433 et 440.

[2] *Mém*, t. II, p. 436.

aussi d'une mission du duc de Ferrare, car ce prince écrivait le 21 juin à Antoine de Costabili :

Messer Antonio, depuis votre départ d'ici jusqu'à ce jour, nous avons reçu en plusieurs fois six lettres, datées du 11, 14, 15, 16 et 18 de ce mois, par lesquelles vous nous avez longuement raconté votre arrivée à Florence et puis à la cour, l'audience que vous avez eue de Sa Majesté et vos entretiens avec monseigneur d'Argenton et d'autres seigneurs. Comme vous avez vu, par une lettre que nous vous avons adressée, que vous devez prendre congé et revenir ici, nous n'avons rien à vous mander, sinon que nous vous remercions et nous vous louons de tous les renseignements que vous nous avez communiqués et de tout ce que vous avez dit et fait. Vous avez, à notre avis, agi en tout avec sagesse et en bon ambassadeur; mais, avant de partir, vous remercierez de notre part monseigneur d'Argenton de la faveur qu'il vous a accordée, ainsi que de ses bonnes intentions et de sa bonne volonté à notre égard, en lui donnant l'assurance du grand amour et de l'affection que nous portons à Sa Seigneurie. Vous tiendrez aussi le même langage, dans les meilleurs termes qu'il vous paraîtra convenir, à monseigneur de la Trémoïlle et aux autres seigneurs vis-à-vis de qui vous jugerez devoir le faire [1].

Le duc de Ferrare avait pour gendre le duc de Milan : nous le verrons s'interposer près de lui pour qu'on laissât les Français sortir paisiblement de l'Italie. Il écrivit lui-même à Commines, le 2 juillet :

Excellent et magnifique seigneur,

Messer Antonio de Costabili, que nous avions envoyé vers Sa Majesté Très-Chrétienne en qualité de notre ambassadeur, pour les négociations que vous connaissez, nous a fait connaître,

[1] Archives de Modène.

à son retour, la manière gracieuse avec laquelle Sa dite Majesté a daigné l'accueillir et la bienveillance que vous lui avez témoignée vous-même. Il nous a rendu compte de tout ce qui s'était dit et fait relativement aux affaires dont nous l'avions chargé; nous avons pris en considération les aimables paroles que Sa Majesté lui a adressées en dernier lieu et l'espérance que Votre Seigneurie conserve encore de faire réussir cette négociation. Nous remercierons d'abord Votre Seigneurie de la bienveillance dont elle a usé envers notre dit ambassadeur, de l'introduction et de la faveur qu'elle lui a ménagées auprès du roi Très-Chrétien, à l'occasion de cette négociation, et aussi de vos excellentes dispositions à notre égard. Comme nous désirions beaucoup, en vérité, que cette négociation eût une issue favorable, principalement dans l'intérêt de Sa dite Majesté, afin qu'elle pût passer sans s'exposer aux hasards de la fortune, et aussi afin que le sérénissime duc de Milan, notre gendre, ne fût inquiété en rien, nous avons fort regretté que cette issue favorable ne se soit pas produite; mais nous tenons à ce que Votre Seigneurie sache, et nous la prions de vouloir le faire connaître au roi, que, de notre côté, nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire, et nous avons mis toute la diligence nécessaire pour amener cette conclusion. D'autres n'ayant pas jusqu'ici jugé à propos d'intervenir dans ces négociations, nous ne pouvons pas faire davantage, et nous sommes certain que Sa Majesté nous en excusera; elle a pu voir la bonne volonté que nous y avons mise, et Votre Seigneurie pourra lui dire qu'ayant bien examiné la dernière réponse de Sa Majesté, ainsi que les paroles bienveillantes de Votre Seigneurie, nous avons de rechef écrit à Milan et rappelé au duc ce qui nous a paru opportun à propos de la négociation, et si nous en recevions une réponse favorable, nous vous en préviendrions de suite. Nous ne vous ferons pas faute de diligence et de zèle dans cette affaire. Il nous reste à prier Votre Seigneurie de vouloir nous recommander aux bonnes grâces du roi et lui faire comprendre combien nous sommes attachés à

Sa Majesté, combien sont grands notre confiance en elle et notre désir de la servir. Elle peut, en un mot, disposer de nous, de notre État et de notre fortune comme de son bien propre, et nous nous mettons également à la disposition de Votre Seigneurie là où il lui plaira de nous employer [1].

Cependant, les Français avaient quitté Sienne. Ils s'avançaient vers l'Arno. Arrivés près d'Emboli, dans un endroit où s'élève le célèbre oratoire de Notre-Dame de Ripa, ils rencontrèrent deux routes conduisant l'une vers Florence, l'autre vers Pise. Commines insista probablement une dernière fois pour que les Français se dirigeassent en amis et en alliés vers Florence; mais lorsque le parti contraire eut été adopté, il entra dans l'oratoire voisin et y fit un vœu à Notre-Dame de Ripa, afin que, grâce à sa protection, il ne fût pas victime de tant d'imprudence et pût rentrer sain et sauf en France : c'est ainsi, du moins, que nous expliquons sa dévotion à Notre-Dame de Ripa, qu'il choisit pour patronne de sa dernière demeure.

Toutes les espérances de Commines s'étaient évanouies. Déjà quelques hommes d'armes français s'étaient joints aux Pisans pour enlever le château de Librafatta aux Florentins, et ceux-ci traitaient en ennemis les Français aussi bien que les Pisans.

Charles VIII, sans traverser Florence, s'était dirigé vers Pise. Ce fut là qu'il convoqua son conseil pour statuer sur les rivalités des Florentins et des Pisans. Commines maintenait toujours qu'il fallait replacer les Pisans sous la domination de Florence, mais un grand nombre de seigneurs français, prenant pitié de la désolation des Pisans, accu-

[1] Archives de Modène.

saient ceux qui tenaient ce langage, de s'être laissé gagner par l'or des Florentins. Charles VIII, hésitant et ébranlé, ne prit, cette fois encore, aucune résolution, et les Dix de la Balie adressèrent à Commines une nouvelle lettre pour lui recommander les intérêts de la seigneurie de Florence :

Connaissant par une longue expérience l'amour et l'affection que Votre Seigneurie a toujours témoignés envers cette ville et envers ceux de notre nation, nous prenons la confiance de lui adresser la présente lettre, par Thomas Spinelli, notre très-cher concitoyen, que Votre Seigneurie connaît fort bien, et nous la prions de vouloir s'employer en notre faveur auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne et des seigneurs de sa cour, de la manière qu'elle jugera la plus convenable à nos intérêts, spécialement en ce qui touche le règlement de nos affaires; car Sa Majesté, se trouvant à Lucques, a promis à nos ambassadeurs de s'en occuper sans faute et sans retard dès qu'elle serait à Asti ou dans quelque lieu voisin [1]. Nous prions instamment Votre Seigneurie de vouloir solliciter cette solution de manière qu'elle sorte son effet, selon la confiance que nous avons en Votre Seigneurie. Nos seigneurs ont de plus répondu ces jours derniers à quelques lettres de Sa Majesté ; nous avons remis une copie de leur réponse à Thomas Spinelli, pour la communiquer à Votre Seigneurie, qui saura ainsi que Sa Majesté exigeait que nous suspendions les hostilités contre les Pisans, promettant d'en exiger autant de ceux-ci, ce que nous étions contents de faire par égard pour Sa Majesté, et jusqu'ici nous avons empêché nos gens de faire aucune démonstration contre les Pisans. Nonobstant cela, à peine Sa Majesté eut-elle quitté leur ville, que les dits Pisans, avec les Français qui sont restés à Pise (quelques-uns même en qualité de parlementaires), se remirent à battre le pays dans tous les sens, le pillant et le ravageant, brisant les prisons et saccageant tout

[1] Voyez la lettre de Charles VIII à la seigneurie de Florence, du 23 juin 1495. Desjardins, p. 621.

sur leur passage, de telle sorte que, pour sauver notre honneur et assurer la sécurité des nôtres, nous avons été forcés de leur permettre d'user de représailles. Nous croyons devoir porter ces faits à la connaissance de Votre Seigneurie, afin que si l'on venait à les rapporter d'une autre manière, elle puisse nous justifier et défendre notre cause en toute vérité.

Nous avons chargé Thomas Spinelli, pendant qu'il sera à la cour, de poursuivre et de surveiller nos intérêts jusqu'à l'arrivée de messeigneurs Guido-Antonio Vespucci et Neri Capponi, que nous venons d'accréditer comme ambassadeurs auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne, pour l'expédition de nos affaires. Nous prions Votre Seigneurie d'accorder une pleine foi à tout ce que lui exposera ledit Thomas Spinelli, que nous lui recommandons en toute circonstance, comme notre très-cher concitoyen.

A monseigneur d'Argenton [1].

Cependant, de graves événements s'accomplissaient au nord de l'Italie. Le duc d'Orléans, au lieu d'employer à fortifier Asti, les renforts que le duc de Bourbon lui envoyait à la prière de Commines [2], les avait conduits dans le Milanais pour commencer la guerre contre Ludovic, et cédant à « une « pratique friande [3], » il s'était emparé de Novare où il se vit bientôt assiégé à son tour par des forces supérieures aux siennes.

Lorsque Charles VIII arriva à Sarzana, on mit en délibération, dans le conseil où se trouvait Commines, s'il fallait envoyer des hommes d'armes à Gênes. Il fut conclu par tous « que on n'y entendroit point » et néanmoins on fit le con-

[1] Archives de Florence.

[2] *Mém.*, t. II, p. 442.

[3] *Mém.*, t. II, p. 443. Le duc d'Orléans raconta lui-même cette pratique à Commines. *Mém.*, t. II, p. 451.

traire de ce qui avait été résolu. « Et fut le premier coup, « dit Commines, que je ouys parler que l'on creust qu'il y « deubst avoir bataille. Je me esbahis comment il estoit « possible que ung si jeune roy n'avoit quelques bons servi- « teurs qui luy osassent avoir dict le péril en quoy il se « mettoit. De moy il me sembloit qu'il ne me croyoit point « du tout [1]. »

Ainsi l'armée française s'affaiblissait de plus en plus à mesure qu'elle était exposée davantage à être assaillie dans un pays rempli de montagnes et de défilés. Lorsqu'elle arriva au pied des Apennins, elle ne comptait pas dix mille combattants, et les confédérés, au nombre de trente à quarante mille, se préparaient à la combattre sous les ordres du marquis de Mantoue, qui avait établi son camp près de Fornoue.

Le danger auquel on était exposé, se révéla à tous les yeux. « La crainte, dit Commines, commençoit à venir aux « plus saiges [2]. » Charles VIII qui n'était pas loin de regretter d'avoir repoussé les conseils de Commines, exprima le désir de l'envoyer vers les Vénitiens, en le faisant accompagner d'un officier qui eût apprécié le nombre des confédérés. Commines jugeait la chose fort périlleuse. Néanmoins, sur les instances de Guillaume Briçonnet, qu'on n'appelait plus que le cardinal de Saint-Malo, Commines adressa un message à l'un des provéditeurs vénitiens attachés à l'armée, qui était, par une chance fort heureuse, celui qu'à son départ de Venise il avait vu à Padoue [3]; il lui

[1] *Mém.*, t. II, pp. 445 et 446.

[2] *Mém.*, t. II, p. 463.

[3] Les provéditeurs, dit Commines (t. II, p. 410), accompaignent les capitaines et les conseillent.

rappelait ce qui s'était alors passé entre eux et faisait demander un sauf-conduit. Il reçut pour réponse que l'agression du duc d'Orléans avait suspendu les pouvoirs donnés pour traiter de la paix, mais que l'on conviendrait du lieu et de l'heure d'une entrevue. Cette réponse arriva le dimanche soir. « Nul ne l'estima de ceux qui avoient le crédit, dit « Commines. Je craignoye à trop entreprendre et que on le « tinst à couardise, si j'en pressoye trop ; et laissay ainsi la « chose pour ce soir, combien que j'eusse voulentiers aydé « à tirer le roy et sa compaignie de là, si j'eusse peu, sans « péril [1]. » Vers minuit, le cardinal de Saint-Malo, dont la tente était voisine de celle de Commines, vint lui annoncer que le roi était décidé à se porter en avant : ce qui parut si imprudent au seigneur d'Argenton qu'il ne vit dans ce projet que la pensée isolée du cardinal Briçonnet, et il eût été convenable que le roi « eust assemblé les plus sages hommes « et capitaines pour se conseillier d'ung tel affaire [2]. » C'était d'ailleurs rompre brusquement la négociation qu'on avait chargé Commines d'entamer : « Et me despleut bien, « dit-il, qu'il falloit prendre ce train ; mais mes affaires « avoient esté tels au commencement du règne de ce roy, « que je n'osoye fort m'entremettre, affin de ne point faire « emnemys de ceulx à qui il donnoit auctorité [3]. »

Il était à peine sept heures du matin quand Charles VIII monta à cheval, tout rayonnant, malgré sa petite taille, de l'ardeur du combat et de l'enivrement du triomphe : ce qui rappela à Commines les paroles prophétiques de Savonarola. Aussi, lorsqu'il entendit le roi lui dire qu'il le chargeait

[1] *Mém.*, t. II, p. 464.
[2] *Mém.*, t. II, p. 464.
[3] *Mém.*, t. II, p. 464.

d'aller avec le cardinal de Saint-Malo négocier avec les ennemis, il ne put s'empêcher de lui répondre : « Sire, je « le ferai volontiers, mais je ne vis jamais deux si grosses « compagnies si près l'une de l'autre, qui se départissent « sans combattre [1]. »

Commines écrivit, sur l'ordre du roi, une seconde lettre aux provéditeurs vénitiens. Il y rappelait sa pacifique ambassade de Venise et s'offrait de nouveau comme médiateur, répétant que le roi ne voulait de mal à personne et ne demandait qu'à poursuivre sa retraite [2].

Les provéditeurs, l'un d'eux surtout, se montraient disposés à traiter avec les Français, mais les capitaines de l'armée confédérée voulaient combattre. Tout à coup le canon se fit entendre, et Commines qui venait de dire au cardinal de Saint-Malo qu'il n'était plus temps « de s'amu- « ser [3], » rejoignit Charles VIII assez tôt pour se placer au milieu des pensionnaires de la maison du roi qu'il avait commandés en 1478 à Dijon. Il chargea avec eux les escadrons italiens du marquis de Mantoue. Le soir il trouva le roi dans une métairie remplie de blessés, et l'entendit raconter son péril : il lui prêta même son manteau, puis il se coucha dans une vigne, après avoir soupé d'un morceau de pain noir.

Il faut bien le reconnaître, cette victoire n'avait pas été décisive, et rien n'assurait à l'armée française qu'elle pourrait poursuivre sa retraite. « Le lendemain au matin, raconte « Commines, me délibéray de continuer encores nostre « praticque d'appoinctement, tousjours désirant le passage

[1] *Mém.*, t. II, p. 466.
[2] *Mém.*, t. II, p. 467.
[3] *Mém.*, t. II, p. 471.

« du roy en seureté [1]. » Il envoya en effet un trompette chargé de proposer de nouvelles négociations. On lui fit parvenir un sauf-conduit pour parlementer à mi-chemin des deux armées. Bien que cela parût à Commines d'une exécution à peu près impossible, il ne fit aucune objection : « Je « ne vouloye, dit-il, riens rompre, ne faire difficile [2]. »

On lit dans une lettre écrite du camp français le 7 juillet 1495, c'est-à-dire le lendemain de la bataille de Formoue :

« Le marquis de Mantoue et le comte de Galéas doivent ce « jourd'hui venir parler au roy pour trouver moyen de faire « quelque traictié de paix, et ont envoyé quérir leur sauf- « conduit pour y venir. Et sont ordonnés, pour les ouyr, « messeigneurs de Saint-Malo, mareschal de Gyé, Pyennes et « d'Argenton [3]. »

Il avait été convenu que les plénipotentiaires des deux armées se rencontreraient sur les bords du Taro. Un orage en avait enflé les eaux, et les plénipotentiaires français esti- « mant leurs personnes, » engageaient Commines à passer sans eux sur l'autre rive, « sans lui dire ce qu'il avoit à « faire, ne à dire [4]. » Il franchit donc le Taro. « Il me sem- « bloit, rapporte-t-il, que si je ne faisoye rien, au moins je « m'acquiteroie vers ceulx qui estoient assamblés par mon « moyen. » Il leur déclara, en effet, que seul il ne pouvait faire aucune ouverture, et lorsqu'un héraut français vint lui annoncer qu'on l'autorisait « à ouvrir ce qu'il vou-

[1] *Mém.*, t. II, p. 484.

[2] *Mém.*, t. II, p. 485.

[3] Lettre de Jacques de Thenray, publiée par M. de la Pilorgerie, *Campagne de Charles VIII en Italie*, p. 350.

[4] *Mém.*, t. II, p. 486.

« droit, » il persista dans le même langage, et ne voulut rien faire en l'absence du cardinal de Saint-Malo et du maréchal de Gyé : « car ils savoient du vouloir du roy plus « que moy, tant pour en estre plus prochains que pour « avoir parlé à luy à l'oreille à nostre partement; mais de « son affaire présent j'en sçavoie autant que eulx pour « lors [1]. »

Commines, qui désirait fort la paix et qui comprenait sans doute qu'il était bon, en toute hypothèse, de gagner du temps en pourparlers, se montra très-gracieux vis-à-vis des confédérés, à tel point que le marquis de Mantoue lui ayant demandé si le roi l'aurait fait mettre à mort dans le cas où il se serait emparé de lui, Commines répondit que le roi lui eût fait, au contraire, s'il en eût été ainsi, le plus bienveillant accueil. La conférence se borna là, et Commines retourna près du roi.

Rien ne fut décidé dans le conseil qui s'assembla aussitôt. Charles VIII parla de nouveau à l'oreille du cardinal de Saint-Malo et chargea Commines de retourner près des confédérés pour entendre ce qu'ils auraient à dire. Or, comme le remarque Commines, c'était au roi de France qui avait provoqué cette conférence, qu'il appartenait de faire les premières propositions, et le cardinal eut soin d'ajouter qu'on ne pouvait rien conclure. « Je n'avoye « garde de riens conclure, ajoute Commines, car on ne « me disoit riens. » Cependant, espérant bien « ne rien « gaster » et devoir peut-être au hasard quelques paroles « de seurté, » il se dirigea de nouveau vers le Taro, mais déjà la nuit approchait et il rencontra un trompette

[1] *Mém.*, t. II, p. 486.

italien chargé de l'engager à ne pas aller plus loin, parce que le guet était confié à ces cruels Estradiotes qui coupaient les têtes de leurs ennemis et qui se faisaient payer chez les chrétiens le même salaire que chez les Infidèles.

A son retour, Commines remarqua « d'autres conseils en « l'oreille qui le firent doubter, » et lorsqu'un peu après minuit, il entra dans l'appartement du roi, il y trouva les chambellans en équipage de guerre, qui lui annoncèrent que le roi continuait son voyage et qu'on le laisserait en arrière pour tenir le parlement : « dont je m'excusay, ajoute Com- « mines, disant que je ne me vouloye point faire tuer à mon « escient et que je ne seroye point des derniers à cheval[1]. »

Une heure avant le jour, l'armée française se mit en marche ; à huit heures, les plénipotentiaires italiens attendaient inutilement sur la rive du Taro ; à midi, ils ne savaient pas encore le départ des Français qui gagnaient les plaines de la Lombardie. Commines ajoute que si les confédérés ne poursuivirent pas les Français, ce fut parce que les provéditeurs vénitiens s'y opposèrent.

L'armée française n'avait plus rien à craindre, mais ses souffrances n'étaient pas à leur terme. Commines, qui n'était pas, comme il l'observe, des plus malheureux, était réduit à porter lui-même dans ses bras le fourrage de son cheval, et pendant deux jours, il n'eut pour toute nourriture que du mauvais pain. C'était le plus pénible voyage qu'il eût fait de sa vie, et il en avait connu « de bien aspres » du temps du duc Charles de Bourgogne.

On arriva enfin à Asti, et on n'y apprit que des nouvelles inquiétantes. La position du duc d'Orléans, assiégé à

[1] *Mém.*, t. II, p, 488.

Novare, devenait de plus en plus critique. Commines, pour soutenir son courage, lui avait fait savoir que des négociations étaient entamées avec le duc de Milan, principalement par la médiation du duc de Ferrare, et que la duchesse douairière de Savoie interposait, dans ce but, son active médiation. « Je m'en mesloye aussi [1], » dit Commines, et, en effet, les confédérés lui avaient envoyé un sauf-conduit, car ils ne désiraient pas moins, assure-t-il, le voir chargé du soin de ces négociations.

Cela était vrai peut-être pour le duc de Milan qui semblait convaincu que Charles VIII était peu favorable aux prétentions du duc d'Orléans, « qu'il ne désiroit point fort « de veoir si grant [2] » et qui savait bien que Commines ne les seconderait pas davantage. Quant aux Vénitiens, depuis l'ambassade de Commines à Venise et plus encore depuis la fallacieuse négociation des bords du Taro, ils éprouvaient un profond sentiment de méfiance.

Ce fut dans ces circonstances que le Sénat de Venise transmit à ses provéditeurs les instructions suivantes :

De quelque pratique que l'on use, soyez sur vos gardes à toute heure, jour et nuit, sans relâche, en tout ce qui se rapporte aux propositions qu'on vous fera, car nous connaissons assez les artifices et l'astuce accoutumée des Français. Pour arriver à ce qui concerne personnellement monseigneur d'Argenton, il vous a, dites-vous, demandé un sauf-conduit de quatre jours pour venir dans votre camp, accompagné de quarante cavaliers, afin de traiter d'un accord avec vous. Nous apprenons par la voie de Milan que ce sauf-conduit lui est déjà délivré. Aussi vous dirons-nous là dessus notre sentiment. Nous

[1] *Mém.*, t. II, p. 501.
[2] *Mém.*, t. II, p. 493.

connaissons ledit seigneur d'Argenton pour un homme aussi habile et aussi sagace que possible, ainsi que nous avons pu nous en convaincre pendant son séjour dans notre ville. Vous avez pu vous en faire vous-mêmes une idée par diverses ouvertures insidieuses qu'il vous a faites avant et après la rencontre des armées. Le nombre des cavaliers qu'il amène et sa liaison intime avec le duc d'Orléans, nous font tenir pour indubitable que sa visite ne peut avoir qu'une fin mauvaise et dangereuse et qu'elle cache quelque pernicieux dessein [1]. Nous aimerions mieux qu'on ne l'eût point reçu, mais la chose étant probablement faite à cette heure, nous vous recommandons que sous aucun prétexte vous ne le laissiez s'arrêter au milieu de notre armée, mais qu'il soit congédié immédiatement avec toute sa suite, de telle sorte que personne d'entre eux ne demeure en arrière : on les accompagnera de près afin qu'ils ne puissent s'entretenir, ni tenter aucune pratique avec qui que ce soit, et afin surtout que nul d'entre eux ne puisse pénétrer, ni envoyer de message à Novare, par quelque moyen que ce soit. Vous nous transmettrez en toute hâte le résumé des ouvertures qu'il aura pu vous faire, pour que nous puissions sur ce point vous exprimer notre avis et nos intentions. En attendant, pressez de plus en

[1] Per descender ad la particularità de monsignor de Argenton, quale ne scrivete haver rechiesto salvo conducto per zorni quattro de poter venir in questo campo cum cavalli 40 per praticar qualche accordo, et per la via de Milano sentimo talo salvo conducto esser li stà concesso : etiam circa questo ve diremo el sentimento nostro : cognoscendo la qualità de la persona de dicto monsignor d'Argenton versutissima et sagacissima quanto exprimer se posse, com ben l'havemo cognossuto nel tempo le stado in questa nostra cità, et anche per diverse sue fraudolente rechieste a vuy facte, et avanti et dapoi el congresso de li exerciti, lo havette etiam vui possuto ben comprehender. Et similiter per el numero di cavalli el mena cum si, et per la affectione incomparabile luy ha al signor duca de Orliens, nui tegnimo indubitamente, che la venuta sua non possi esser nisi ad cativo et periculosissimo fine et cum qualche pernitiosa pensata.

plus le siége de Novare et veillez à ce que, par aucune voie, l'on ne puisse ravitailler cette ville [1].

Commines avait tracé des règles semblables sur les précautions à observer vis-à-vis des ambassadeurs, pour lesquels il y a « matière de suspection [2]. » Il avait lui-même écrit qu'en ce cas il fallait « tost despêcher et faire faire « bon guet. » Il ne pouvait pas se plaindre que l'on vît dans sa mission « des communications dangereuses [3]. »

Quoi qu'il en fût, Commines ne profita pas du sauf-conduit qu'on lui avait adressé, et ce ne fut pas du côté des Vénitiens que vinrent les obstacles. « Comme les envieulx « sont entre gens de cour, » le cardinal Briçonnet s'opposa à ce que Commines fût investi d'une si haute mission [4], et celui-ci se vit réduit à y renoncer, comme il l'écrivait lui-même le 24 juillet au marquis de Mantoue :

Monseigneur, je me recommande à votre bonne grâce tant comme je puis, J'ay receu le sauf-conduit qu'il vous a pleu m'envoier par ce porteur, votre trompette, lequel a esté veu par le roy en son conseil ; mais son plaisir n'a pas esté que j'allasse jusques en votre ost. Mais s'il vous plaist vous trouver ou envoïer quelques gens en une ville neutre, comme de madame de Savoye ou de madame la marquise, le roy y envoiera moy ou autres ; ou si vous aymez mieulx envoïer quelc'un jusques devers ledit seigneur, il envoieroit devers vous, en votre camp, et ceste voye là me sambleroit la meilleure. Il me despleut bien que je ne me peus trouver sur le bort de la rivière, comme j'avois dit,

[1] Archives de Venise.

[2] *Mém.*, t. I, p. 264.

[3] *Mém.*, t. I, p. 82.

[4] Le cardinal rompit que je ne m'en meslasse point. *Mém.*, t. II, p. 501.

le soir dont partismes le matin d'auprès de vous ; mais j'en feis mon excuse à votre autre trompette que vous eustes en ceste ville et lui dis davantage le désir que j'avois de servir en la paciffication de ses différens aussy avant que ma puissance se peut estendre. Et s'il vous plaist m'emploïer en riens, me trouverez tousjours prest à vous faire service. Priant à Dieu, monseigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue.

Escript en Ast, le XXIIIIe jour de juillet.

Le roy vous respond à vos lettres.

Votre humble serviteur,
PHELIPPE DE COMMYNES.

A mon très-honoré et doubté seigneur, monseigneur le marquis de Mantoue, gouverneur général des gens d'armes de la seigneurie de Venise [1].

Cependant la mauvaise saison approchait, l'armée de Charles VIII et la garnison de Novare souffraient de plus en plus, et les choses en arrivèrent à ce point que Commines crut devoir exposer à Charles VIII toute la gravité de la situation. « Je m'aventuray, dit-il lui-même, de dire « au roy qu'il me sembloit qu'il vouloit mettre sa personne « et Estat en grand hasard pour peu d'occasion, qu'il ne « devoit point laisser à prendre quelque honneste appoinc- « tement pour ces paroles que on disoit qu'il ne debvoit « point commencer, et que s'il vouloit je le feroye bien par- « ler en sorte que l'honneur des deux costés y seroit bien « gardé [2]. » Le roi renvoya Commines au cardinal de Saint-Malo qui voulait la guerre ; mais Commines, secondé par le seigneur de la Trémoïlle, insista, et le cardinal déclarant que c'était à lui qu'il appartenait, en sa qualité d'homme

[1] Archives de Venise (trad.).

[2] *Mém.*, t. II, p. 511.

d'église, d'ouvrir les négociations, il répondit qu'à défaut du cardinal, il les aborderait lui-même.

Tel est le récit de Commines ; mais de même qu'au commencement de la guerre il entretenait des relations avec les Florentins, à l'insu du roi, pour s'efforcer de l'arrêter dès son début, il y a tout lieu de croire que cette fois aussi, il adressa de son propre mouvement et sans y être autorisé, des communications secrètes afin de rétablir la paix qu'il considérait comme pouvant seule sauver le roi et les siens. Charles VIII venait de l'envoyer à Casal, où la marquise de Montferrat était morte, laissant après elle deux fils sur lesquels avait mis la main un de ses oncles, le grec Constantin, dont Commines à Venise avait voulu faire un roi de Macédoine. Bien que Constantin ne fût pas l'un des parents les plus proches des jeunes marquis de Montferrat, Commines déclara au nom de Charles VIII lui en remettre la tutelle, et d'autre part, il est permis de l'ajouter, Constantin, favorisé dans son ambition, s'engagea à seconder tous les projets de Commines : ce qu'il fit en adressant aussitôt aux Milanais et aux Vénitiens un message où il leur faisait part, avec toutes les réserves dictées par la prudence, du désir de négocier qu'avait exprimé le seigneur d'Argenton.

Le 12 septembre 1495, Ludovic Sforza remit les instructions suivantes à Jules Cattanei en le chargeant de se rendre à Casal :

Jules, ayant vu le post-scriptum inséré dans la lettre de l'illustre seigneur Constantin, dont vous connaissez le contenu, nous voulons que vous vous rendiez secrètement à Casal et que vous vous présentiez audit seigneur Constantin, de telle sorte que lui et son messager qui vous accompagnera, soient seuls instruits de votre arrivée. Vous lui offrirez d'abord nos saluta-

tions et nos remerciements de la communication qu'il nous a faite, en vous servant des termes qui vous paraîtront les plus convenables. Vous lui expliquerez la cause de votre voyage qui a été amené uniquement par les paroles dont, à ce qu'il nous a écrit, s'est servi le seigneur d'Argenton, et qui a pour but de vous entretenir avec lui comme il en a témoigné le désir; et si le seigneur Constantin vous procure le moyen de rencontrer monseigneur d'Argenton, lorsque vous serez avec lui, vous le saluerez en notre nom et vous le remercierez de l'affection qu'il témoigne à notre égard ; vous lui ferez connaître que le seul motif de votre voyage est de vous entretenir avec lui, comme il en a exprimé le désir, et vous lui ferez entendre que nous aimerons aussi toujours ceux qui se montrent de bonne volonté vis-à-vis de nous, et que naturellement nous sommes porté à la paix avec tout le monde, mais surtout avec ceux que nous avons de tout temps le plus aimés. A ce sujet, vous chercherez à apprendre s'il agit avec sincérité, vérité et loyauté, et vous nous ferez savoir s'il compte venir ici avec vous, ou bien nous écrire dans le cas où il préférerait que vous restassiez là secrètement; et vous aurez soin d'user de tels moyens qui ne vous engagent en rien jusqu'à ce que vous ayez reçu une nouvelle lettre de nous [1].

Commines, dans ses Mémoires, a soin de passer sous silence ce que son initiative avait d'irrégulier et de mystérieux; il ne parle même point des ouvertures qu'il fit faire au duc de Milan et se borne à raconter qu'il était depuis trois jours à Casal, lorsqu'y arriva, par une heureuse et fortuite coïncidence, un maître d'hôtel du duc de Mantoue, capitaine général des Vénitiens, et que ce fut ainsi que s'ouvrirent les négociations. « Celluy-là et moy, dit-il, entrasmes « en parolles d'appoincter les deux osts sans combatre... « Je lui disoye que moy et luy, comme médiateurs, com-

[1] Archives de Milan (trad.).

« mencerions, s'il vouloit [1]. » En effet, il adressa des lettres dictées par la même pensée aux provéditeurs vénitiens. « Je « avoye occasion, ajoute-t-il, de continuer l'office de bon « médiateur, car ainsi l'avoye conclud au partir de « Venise [2]. »

Commines, revenu près de Charles VIII, lui présenta un comte Boschetto, probablement le même condottiere qu'on l'avait accusé, quelques mois auparavant, de vouloir gagner, et qui, par sa double influence à Milan et à Ferrare, pouvait être utile aux Français. On examina de nouveau dans le conseil si, comme le demandait Commines, on accorderait un sauf-conduit aux envoyés de la Ligue. Les gens d'église, à ce que rapporte Commines, continuaient à vouloir la bataille où ils ne se fussent point trouvés [3]. Quant à lui, il insista sur la faiblesse de l'armée, sur la famine dont elle était menacée, sur le devoir de tous de placer au-dessus d'intérêts particuliers l'intérêt général de la France. Le sauf-conduit fut accordé, l'opinion de Commines prévalut et le roi lui ordonna de se rendre au camp ennemi « car il ne « vouloit riens rompre [4]. »

Des conférences s'ouvrirent. Elles eurent lieu près de Camerano et elles se continuèrent au camp des confédérés, où Commines se rendit avec le maréchal de Gyé et le seigneur de Piennes. Dès le premier jour, il obtint un résultat important, car il sauva la garnison de Novare. Les ambassadeurs milanais résumèrent cette importante convention dans les termes que nous allons reproduire :

[1] *Mém.*, t. II, pp. 512 et 514.
[2] *Mém.*, t. II, p. 515.
[3] *Mém.*, t. II, p. 517.
[4] *Mém.*, t. II, p. 519.

Les ambassadeurs français, monseigneur le maréchal de Gyé, monseigneur de Piennes et monseigneur d'Argenton, ayant déclaré dès le début de leurs ouvertures, au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, qu'avant d'aborder les questions particulières ils avaient à demander qu'on laissât le duc d'Orléans sortir de Novare et se rendre auprès de Sa Majesté, on n'a pas voulu discuter l'évacuation de Novare avant d'en avoir parlé au duc, et monseigneur le duc de Milan a répondu qu'il entend traiter avec Sa Majesté et non avec le duc d'Orléans, qui lui a enlevé Novare avec ses gens et son argent.

Enfin on répondit pour conclure, qu'afin d'être agréables au Roi Très-Chrétien, monseigneur le duc de Milan et monseigneur le marquis de Mantoue permettraient au duc d'Orléans de rejoindre Sa Majesté, à condition que si la paix n'avait pas lieu, ledit duc d'Orléans aurait, si tel était le bon plaisir du duc et du marquis de Mantoue, à revenir à Novare avec le même nombre de serviteurs qui l'auraient accompagné à sa sortie et point davantage. Le duc d'Orléans aura à fournir la liste de ses gens avant de sortir, et ils seront comptés par quelqu'un des nôtres.

Ledit ambassadeur ayant demandé des sûretés pendant le voyage dudit duc d'Orléans, pour sa sauvegarde, lesdits seigneurs ont consenti que le seigneur marquis se porterait à l'endroit de la première conférence des seigneurs français avec Sa Seigneurie, où se rendrait en même temps un desdits ambassadeurs français, et qu'il y resterait pour protéger le duc d'Orléans. Le duc de Milan enverra chercher par un des siens ledit duc d'Orléans à Novare, qui se rendra suivi d'un des ambassadeurs français et des gens désignés pour sa suite, jusqu'à l'endroit où se trouvera le marquis de Mantoue. Lorsque le duc d'Orléans y sera arrivé, le marquis retournera au camp avec les ambassadeurs français et ceux de nos gens qui les auront accompagnés; et le duc d'Orléans avec les siens ira rejoindre Sa Majesté [1].

Ce qui contribua le plus à ce résultat inespéré, ce fut le

[1] Archives de Milan (20 septembre 1495).

bruit que le bailli de Dijon s'avançait vers Verceil, avec vingt mille Suisses recrutés à la hâte, pour délivrer la garnison de Novare, et le duc d'Orléans qui les attendait impatiemment, eût sans doute, quelques jours plus tard, refusé d'évacuer la forteresse qu'il avait conquise.

Cependant les souffrances des assiégés étaient devenues si vives qu'il était impossible de les prolonger. Un tiers était mort, surtout par la famine, car ils avaient été réduits à manger tous leurs chevaux. Beaucoup sortirent de Novare, firent quelques pas et expirèrent sur les routes sans pouvoir aller plus loin. Commines en vit plusieurs étendus dans une vigne et frappés d'épuisement. Il leur fit donner de la soupe : « J'en sauvay bien, dit-il, cinquante pour « un escu. » A Verceil, il en mourut encore un grand nombre dans les rues et jusque sur les fumiers de la ville [1].

Ce triste spectacle confirma Commines dans sa profonde conviction qu'il était indispensable et urgent de conclure la paix.

Dès le 24 septembre, l'archevêque de Rouen [2], le maréchal de Gyé, le seigneur d'Argenton et le président de Paris avaient indiqué, comme bases du traité, les points suivants :

1° Remise de la citadelle de Gênes entre les mains du duc de Ferrare, qui s'engagera, pendant deux ans, à la délivrer aux Français si le duc de Milan leur contestait le droit d'y armer et désarmer. Engagement semblable pendant dix ans, des Anciens qui, dans la même hypothèse, se

[1] *Mém.*, t. II, p. 522. Voyez le récit de M. de la Pilorgerie, *Campagne de Charles VIII*, p. 382.

[2] Georges d'Amboise.

mettront en l'obéissance du roi ; confirmation, pour le reste, du fief de Gênes au duc de Milan ; promesse par les ambassadeurs français, au nom du roi, que les armements qui se feront à Gênes, ne seront dirigés ni contre les gouverneurs de cette ville, ni contre le duc de Milan ; mais les Gênois fourniront aux Français les navires dont ils auront besoin ;

2° Engagement du duc de Milan et de la seigneurie de Venise de n'aider en aucune manière le roi Alphonse et le roi Ferdinand, de retirer les hommes d'armes qu'ils auraient pu leur prêter et d'abandonner tous les territoires du royaume de Naples qu'ils auraient occupés ;

3° Engagement du duc de Milan et de la seigneurie de Venise de publier un ban pour annoncer que quiconque prendrait les armes contre le roi Très-Chrétien ou pour envahir le royaume de Naples, serait puni ; indemnités pour certaines personnes dont les noms seront indiqués [1].

Tous les plénipotentiaires se réunirent en une assemblée solennelle pour s'occuper du rétablissement de la paix. Le duc et la duchesse de Milan s'y rendirent, et comme Commines ne savait pas la langue de Tite-Live et parlait assez mal, à ce qu'il nous apprend, celle de Guichardin et de Machiavel, ce fut le président du parlement de Paris, Jean de Gannay, qui fut chargé de prononcer de doctes harangues en latin. Cependant la vivacité française éclatait souvent, et lorsque les envoyés de Charles VIII prenaient la parole tous à la fois, le duc de Milan ne manquait pas de dire : « Ho, « ung à ung [2]. »

Toutefois, en dehors des discours latins du président de

[1] Archives de Milan.

[2] *Mém.*, t. II, p. 520.

Paris, il y avait des raisonnements qui persuadaient mieux Ludovic Sforza, qui probablement n'avait jamais étudié les écrivains de l'ancienne Rome. Ces arguments qui ne se produisaient point dans les séances publiques, mais qu'on faisait répéter tout bas par le comte Boschetto ou par d'autres, c'était au seigneur d'Argenton qu'il appartenait de les faire prévaloir. Il fallait avant tout séparer les confédérés et opposer les intérêts du duc de Milan à ceux de la seigneurie de Venise. Grâce à l'habileté de Commines, on y parvint, et une clause secrète porta que si les Vénitiens n'adhéraient pas au traité et si Charles VIII leur faisait la guerre avec l'aide de Ludovic, celui-ci garderait exclusivement toutes les conquêtes que les Français enlèveraient aux Vénitiens.

Tous les points auxquels tenaient les ambassadeurs français furent donc admis, et le 10 octobre 1495 fut signé un traité de paix et d'alliance entre le roi de France et le duc de Milan, où le seigneur d'Argenton figure à juste titre, au premier rang après le maréchal de Gyé, entre les plénipotentiaires de Charles VIII. Les Vénitiens n'y étaient point intervenus; mais on avait stipulé un délai de deux mois pour qu'ils pussent y adhérer [1].

Charles VIII, voulant consolider la paix qu'il venait de conclure avec le duc de Milan, lui fit offrir par Commines une entrevue; mais Ludovic Sforza la repoussa, prétendant que déjà, à Pavie, au commencement de l'expédition, les Français avaient voulu s'emparer de sa personne, et qu'en ce moment le cardinal de Saint-Malo et le comte de Ligny

[1] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, pr. p. 722; *Recueil des ordonn.*, t. XX, p. 485; *Campagne de Charles VIII*, par M. de la Pilorgerie, p. 384.

tenaient encore des propos qui devaient l'engager à une grande prudence. Il alla jusqu'à dire qu'il ne se croirait en sûreté que si l'entrevue avait lieu sur un pont séparé par une forte barrière [1].

Le refus du duc de Milan, si blessant pour l'honneur français, irrita fort les conseillers de Charles VIII. Commines presque seul soutenait le parti de Ludovic Sforza et continuait à lui adresser des messages confidentiels simplement signés : *Philippe;* mais autour de lui la plupart des courtisans répétaient que c'était une grande faute que d'avoir traité avec un homme menteur et perfide comme Ludovic Sforza, au lieu de chercher avant tout à se rapprocher des Vénitiens. Peut-être reprochait-on à Commines d'avoir écouté à la fois ses intérêts en faveur de Milan et ses rancunes contre Venise.

Neuf jours après la conclusion du traité et au moment même où il rejetait l'entrevue proposée, Ludovic écrivait à l'un de ses cousins, François Sforza, comte de Santa-Flora, qui était retenu au camp français comme prisonnier ou plutôt comme otage; il espérait qu'à la suite du traité de Verceil il serait mis en liberté et le chargeait d'un message pour le roi et pour le maréchal de Gyé et le seigneur d'Argenton. Malgré ces circonstances, François Sforza ne put s'éloigner du capitaine à la garde duquel il était confié et fut réduit à employer un intermédiaire dans une affaire qu'il eût mieux conduite si on avait montré quelque générosité à son égard. Tout en excusant le roi, il ne manqua point de rapporter dans sa réponse que les courtisans français insultaient tous les jours le duc de Milan :

[1] Guichardin.

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Hier à huit heures, j'ai reçu vos lettres ainsi que celles qui étaient adressées au roi Très-Chrétien, à monseigneur de Gyé et à monseigneur d'Argenton, afin que je me rendisse près de Sadite Majesté et desdits seigneurs, pour remplir la mission que vous m'aviez confiée. Sa Majesté était à Chieri ; mais je ne pus rien faire parce qu'il ne m'est pas permis de quitter le capitaine qui m'accompagne sans cesse, et j'en chargeai Manfred, qui m'a rapporté de la part de Sa Majesté que vous connaîtriez sa réponse par une lettre qu'elle venait de vous écrire, qu'elle attendrait que Votre Excellence l'ait reçue et qu'en ce moment il n'y avait pas lieu d'en faire une autre, J'ai reçu la réponse de monseigneur de Gyé que je vous envoie ci-incluse. Quant à monseigneur d'Argenton, il a répondu que dans trois jours il se rendrait de votre côté et que par ce motif il n'avait pas autre chose à dire. Cependant, après un court intervalle, il raconta à Manfred que le roi avait écrit à Venise et qu'il croyait que c'était à la suggestion de ses rivaux [1]. La lettre signée : *Philippe,* est de monseigneur d'Argenton. Tandis que Manfred se trouvait à Chieri pour s'entretenir avec Sadite Majesté, il y eut de nouveau des paroles injurieuses prononcées contre nos seigneurs par leurs ennemis, qui disaient que nous avions trompé Sadite Majesté et que nous lui avions fait jeter trois cent mille francs aux Allemands, etc., et quelques-uns disaient avoir appris d'une personne d'autorité auprès de Votre Excellence, que vous feriez semblant de permettre aux Français de s'armer à Gênes, mais qu'en réalité vous étiez d'intelligence avec les patrons des navires qui ne faisaient rien et laissaient passer le temps en leur faisant perdre leur argent. D'autres disaient que le roi attendait votre réponse quant aux navires qui ont naguère été armés à Gênes pour le roi de Naples et qui étaient déjà partis quand les lettres de défense parurent. En vérité, Votre Excellence est fortement censurée

[1] Commines voulait probablement désigner le cardinal de Saint-Malo et le comte de Ligny.

dans cette cour, mais elle ne doit point s'en préoccuper, car le roi, comme je l'entends, reste ferme dans la bonne opinion qu'il a d'elle, et les choses qui se disent, ne sont que propos de courtisans.

Ce matin je me suis mis en route et je précéderai toujours le roi d'une journée au moins, puisque Votre Excellence ne m'a pas donné d'autres charges. Je pense que le roi partira demain matin pour continuer son voyage et aller fort loin. On dit généralement qu'il demeurera du côté de Lyon ou en Provence tout cet hiver avec ses hommes d'armes.

Je me recommande humblement à Votre Excellence.

Turin, le 20 octobre 1495.

De Votre Altesse illustrissime
Le serviteur,
Le comte François Sforza [1].

L'opinion du cardinal de Saint-Malo triomphait, et, ce qui sans doute affligea vivement Commines, ce fut à lui que Charles VIII donna l'ordre de se rendre immédiatement aux bords de l'Adriatique pour entamer avec les Vénitiens une négociation qui devait inévitablement mécontenter le duc de Milan.

Commines parle peu dans ses Mémoires de cette seconde ambassade à Venise. Il se borne à remarquer qu'il fut reçu à Venise avec les égards dûs à son rang, mais avec moins d'honneur qu'à son premier voyage [2]. Il retrouva le vieux doge Barbarigo et lui exposa le désir du roi de France de voir la seigneurie de Venise retirer tout appui au roi Ferdinand d'Aragon. Barbarigo lui promit de consulter le grand conseil, et la seigneurie, pour mieux attester la gravité des circonstances et de la résolution qu'elle allait prendre,

[1] Archives de Milan.

[2] *Mém.*, t. II, pp. 323 et 530.

ordonna trois jours de prières publiques. Ce fut le 17 novembre 1495 que le grand conseil adopta le texte de sa réponse qui fut communiquée à Commines le surlendemain après quinze jours d'attente :

Magnifique ambassadeur, vu le respect que nous avons de tout temps porté à Sa Majesté Très-Chrétienne et à ses augustes prédécesseurs, nous nous sommes toujours fait un usage et comme une loi naturelle d'accueillir avec empressement et bonheur les envoyés de Sadite Majesté et les marques de sa bienveillance envers nous. Nous sommes d'autant plus heureux d'en agir ainsi avec Votre Excellence, que nous professons une affection et une estime toutes particulières pour ses vertus et ses insignes qualités, dont elle nous a donné tant de preuves. Le discours de Votre Excellence a pour objet et pour but de nous engager à répondre aux trois articles [1] qui nous ont été envoyés du camp du roi, et Votre Excellence nous a notifié qu'il nous avait été accordé un délai de deux mois pour préparer notre réponse. Dès ce moment toutefois, d'accord avec notre sénat et conformément à ce que nous avons déjà fait déclarer à Sa Majesté par nos délégués, nous dirons que, ni dans le passé, ni à l'heure présente, nous ne tenons être en guerre ou avoir rompu avec Sadite Majesté. Tout ce que nous avons fait jusqu'à ce jour, nous l'avons accompli pour ne pas manquer à nos confédérés, offensés et provoqués par Sa Majesté elle-même : c'était, c'est encore un devoir que nous impose notre alliance, et une foule d'exemples ont attesté à l'univers entier que nous n'avons jamais failli à notre penchant naturel de respecter la parole que nous avions une fois donnée. Depuis longtemps déjà nous avons averti nosdits confédérés de la situation des affaires, mais nous n'avons point encore reçu leur réponse : nous n'avons donc point en ce moment les pleins pouvoirs nécessaires pour répliquer en détail aux trois articles qu'on nous propose, d'autant plus que nous

[1] La première rédaction du traité conclu par Charles VIII avec le duc de Milan, ne comprenait que trois articles.

voyons, actuellement encore, Sadite Majesté persister dans ses attaques contre le Souverain Pontife, chef de notre confédération, et contre l'Église, comme nous en avons reçu l'assurance du Saint-Père et comme le démontre d'ailleurs le résultat des mesures que nous voyons Sa Majesté prendre chaque jour. Si elle consentait à cesser entièrement ses hostilités envers nos confédérés, nous serions de notre côté tout prêts à revenir à l'affection et au respect que nous lui portions autrefois, car personne n'est animé envers Sa Majesté de sentiments meilleurs et plus respectueux que les nôtres. Voilà tout ce qu'il nous est possible de répondre quant à présent, car nous ne savons encore, comme nous venons de le dire, quelles sont les intentions de nos alliés. De jour en jour nous attendons de leurs nouvelles, et dès qu'elles nous seront parvenues, nous pourrons répondre d'une manière plus explicite. Cependant, pour ne pas manquer au dévouement que nous avons toujours professé envers Sa Majesté, et surtout parce que c'est Votre Excellence qui la représente ici, nous croyons qu'il est de notre devoir d'ajouter une réflexion. Les principaux monarques et potentats de la chrétienté se trouvant engagés dans les querelles et les discussions actuelles, dont les Infidèles prennent occasion pour s'animer et s'exciter à l'invasion de la république chrétienne, il serait nécessaire, et nous engageons Votre Excellence à s'y employer, que toutes ces querelles et ces discordes pussent s'apaiser sans l'emploi des armes et sans l'effusion du sang chrétien. La tâche si digne et si louable d'assurer une heureuse issue aux différends actuels n'est pas au-dessus des moyens et des ressources dont nous pouvons disposer. Quant à nous, nous nous offrons à y prêter notre intervention et notre concours actif, en assurant Sa Majesté que nous n'y épargnerions pas nos fatigues, si nous savions lui être agréables en cela, et que nous nous employerions de telle sorte que nous aurions lieu d'espérer de voir le tout réussir pour la plus grande satisfaction, le plus grand honneur et la plus grande gloire de Sa Majesté [1].

[1] Archives de Venise. Cette déclaration fut communiquée le même jour aux envoyés d'Allemagne, d'Espagne et de Bologne.

Venise offrait sa médiation afin de se rendre l'arbitre de ce grand différend, mais Commines, devenu trop hostile aux Vénitiens, interpréta leur réponse comme un refus formel d'accéder à toutes ses demandes [1].

Cependant, après cette déclaration publique, Barbarigo, dans un entretien particulier avec Commines, lui fit d'autres propositions. Il engageait le roi de France à se contenter de la suzeraineté du royaume de Naples comme de celle de la cité de Gênes, réclamait pour Venise la possession des ports de la Pouille et offrait seulement à Charles VIII celui de Tarente, le plus éloigné de tous, sous le prétexte qu'il était le plus convenable pour que les Français commençassent de là une croisade à laquelle les Vénitiens s'associeraient volontiers. « C'estoit, dit Commines, une très-meschante « invention, car c'estoit celler les pensées [2]. » Le seigneur d'Argenton se borna à répliquer qu'il rapporterait au roi la réponse qu'il avait reçue, et il se hâta de quitter Venise.

Cette infructueuse démarche près des Vénitiens ne devait-elle pas compromettre tout ce qu'on espérait de l'alliance du duc de Milan? Commines en était convaincu et devait l'éprouver lui-même. En traversant le Milanais, il s'arrêta au château de Vigevano. Le duc Ludovic, dirigeant une partie de chasse du côté où devait arriver l'envoyé de Charles VIII, alla au-devant de lui et lui fit donner un appartement où on l'entoura des plus grands honneurs; mais tout se borna là. Commines n'obtint pas même l'audience qu'il avait sollicitée, et elle était fort

[1] *Mém.*, t. II, p. 531.
[2] *Mém.*, t. II, p. 532.

urgente, car il s'agissait du départ des navires qu'attendaient les Français de Naples et que le duc retenait à Gênes. Lorsque Commines parvint enfin à voir Ludovic, ses plaintes furent mal reçues. Le duc prétendit que le roi lui avait offert Sarzana et Pietra-Santa et n'avait jamais tenu son engagement, puis il ajouta avec une irritation très-marquée que s'il avait promis des navires, ce n'était point afin que les Français pussent s'y embarquer. Commines lui répondit qu'il trouvait l'excuse « bien maigre » et que si le duc lui prêtait une mule pour traverser les Alpes, il lui serait assez inutile de n'en avoir que la vue et de ne pouvoir s'en servir. Enfin, après une longue discussion, Commines, réveillant tour à tour l'ambition et les terreurs de son interlocuteur, lui montra Charles VIII prêt, soit à ressaisir l'épée pour le combattre, soit à lui abandonner une partie de ses conquêtes du royaume de Naples. Ludovic ne parut ni ému de ces menaces, ni séduit par ces promesses. Ce fut en vain que Commines, insistant sur ces points, lui exposa la part qu'il avait prise au traité de Verceil, lui offrit Tarente et Bari, lui fit entrevoir la haine perpétuelle du roi de France, et chercha de nouveau à l'exciter contre les Vénitiens dont il lui représentait la puissance comme dangereuse pour tous leurs voisins. Le duc de Milan se bornait à répondre à l'ambassadeur de Charles VIII « que avec le roy « ne povoit trouver nulle seureté, ne fiance [1]. »

Pendant le séjour que Commines fit à Vigevano, il put admirer fort à l'aise cette résidence qui est « la plus belle « demoure pour chasses et volleries en toutes sortes [2]; »

[1] *Mém.*, t. II, p. 535.
[2] *Mém.*, t. II, p. 451.

mais il éprouva un autre sentiment en voyant les remparts élevés contre les Français aux bords du Tessin, peu de mois auparavant, alors que le duc d'Orléans n'avait su ni maintenir la paix, ni faire la guerre. Ce furent les chefs mêmes de l'armée milanaise qui montrèrent à Commines les positions dont le duc d'Orléans n'avait pas su profiter [1]. La veille il avait entendu dire à Milan que si le duc d'Orléans se fût approché de cette ville, on lui en eût ouvert les portes [2]. Il y eut même un capitaine milanais qui reprocha tout haut aux Français de l'armée de Charles VIII de ne pas avoir tiré un meilleur parti de leur avantage le jour de la bataille de Fornoue [3].

Après trois jours passés à Vigevano, Commines s'éloigna, et le duc qui l'avait reconduit à une lieue de son château, le voyant triste et abattu, « advisa une plus belle mensonge » et lui dit tout à coup qu'il voulait « lui monstrer ung tour « d'ami afin que le roy eust occasion de lui faire bonne « chière. » Il lui promit que dès le lendemain il ordonnerait de mettre les navires de Gênes à la disposition des Français et que du reste il lui écrirait de sa propre main pour lui en annoncer le départ, de telle sorte qu'il en serait instruit avant d'arriver à Lyon et pourrait le premier en faire part au roi [4].

Commines passa les Alpes, et il n'entendait aucune poste derrière lui qu'il ne crût voir arriver le courrier du duc de Milan. Il avait toutefois quelque doute, « congnoissant « l'homme [5]. » Il s'arrêta un jour à Chambéry où le duc de

[1] *Mém.*, t. II, p. 352.
[2] *Mém.*, t, II, p. 451.
[3] *Mém.*, t. II, p. 482.
[4] *Mém.*, t. II, pp. 535 et 536.
[5] *Mém.*, t. II, p. 536.

Savoie « lui fit grande chière [1], » puis il continua sa route vers Lyon où il arriva le 12 décembre 1495 : le courrier du duc Ludovic n'avait pas paru.

Cependant Commines avait conservé quelque espoir, et pour ne rien négliger, cinq jours après son retour à Lyon, il adressa au duc de Milan la lettre suivante :

Monseigneur, je me recommande très-humblement à votre bonne grâce. Quant je suis arrivé ici, j'ai trouvé plusieurs lettres doubles qu'il vous a plu envoyer, dont les aucunes se adressoient à moy, et je ay largement communiqué avec le conte Francisco et votre secrétaire.

A nuyt a esté informé le roy du contenu de vos dernières lettres qui sont bonnes et saiges, et quant l'armée de Gênes fut partie, il n'y eust point eu défaulte que leur service n'eust esté bien reconnu. Jusques ici la compagnie a esté en doute que tout ne passe à Gênes par dissimulation et de votre consentement; et en ay veu plusieurs avertissements aujourduy, et luy coute ladite armée bien chier.

Monseigneur, tout gît à l'expérience et que ceste armée parte tost. Le roy désire bien que vous ly soiez bon parent et amy, et n'a nul plésir de ouir parler du contraire ; et me semble que quand vous serez bien de ly, que vous vivrez en grant surté et grant repost. Messire Téodore [2] et moy, avons de tout parlé au long à vosdits serviteurs, et désire ledit messire Téodore vous fere service, et moy de toute ma puissance, priant à Dieu, monseigneur, qu'il vous donne bonne vie et longue et tout ce que vous désirez.

Escript à Lyon, le XVIIe jour de décembre.

Votre très-humble serviteur,
PHILIPPE DE COMMYNES.

A mon très-redoubté seigneur monseigneur le duc de Milan [3].

[1] *Mém.*, t. II, p. 536.

[2] J'ignore quel est ce messire Théodore.

[3] Archives de Milan.

Commines fit plus encore : il alla le lendemain trouver le comte François Sforza, que les Français avaient conduit avec eux à Lyon; il lui annonça que le roi de France envoyait un agent à Milan et le pressa d'appuyer ses efforts.

Le comte François Sforza écrivait le 18 décembre 1495 au duc de Milan :

Illustrissime et excellentissime seigneur,

Monseigneur d'Argenton vient de me faire mander sur-le-champ, et, accompagné de ma garde habituelle, sans laquelle je ne puis faire un pas, je me suis rendu chez lui. Il m'a dit, au nom de Sa Majesté, que Ghirinat qui doit aller remplacer là bas Regalt [1], avait reçu l'ordre de se mettre en route. Il me fit comprendre que Sa Majesté l'envoyait, bien éclairé sur les affaires de Votre Excellence et muni de toutes les instructions nécessaires pour négocier dans l'intérêt commun, et le roi lui avait donné l'ordre qu'on m'en fît part, afin que je connusse la qualité de ce personnage, qui se trouvait là avec ledit seigneur d'Argenton, et afin que je susse que du côté du roi on n'avait rien négligé pour correspondre aux bonnes dispositions que Votre Excellence témoigne envers Sa Majesté. Il me semble assez habile, plus que les autres peut-être, et pour cela même je crois que Votre Seigneurie en retirera plus de satisfaction. Je répondis que Votre Excellence serait singulièrement charmée et satisfaite du choix et de l'arrivée d'un homme si distingué. Je n'ai rien de plus à vous mander, sinon que je me recommande toujours à Votre Excellence.

Lyon, 18 décembre 1495.

Votre humble serviteur,
François Sforza [2].

Le duc de Milan n'accueillit pas les propositions qui lui furent adressées, mais il écrivit à Commines pour qu'on

[1] Ces noms paraissent inexactement reproduits.
[2] Archives de Milan (trad.).

laissât son cousin à Lyon et qu'on ne le traitât pas avec trop de rigueur :

En ce qui touche le comte François, qui a été remis entre les mains de monseigneur de Miolans et emmené par lui à Vienne, nous écrivons à notre chancelier Thomasino que vous lui direz ce que vous aurez appris dudit comte. Nous vous prions avec confiance de vous employer pour que ledit comte soit laissé à Lyon, où se trouve Sa Majesté, pour qu'il y soit bien traité, qu'on ne l'en éloigne pas et qu'on lui procure les moyens d'y rester sans trop d'ennui ou d'incommodité, en témoignant au moins ainsi que Sa Majesté n'a pas perdu tout souci de notre honneur et de notre dignité, et qu'elle n'a pas complétement oublié notre amour et notre affection envers elle.

Au seigneur d'Argenton [1].

Ainsi s'étaient évanouies les dernières espérances de Commines dans les résultats de l'entrevue de Vigevano et dans les promesses du duc de Milan. Les courtisans qui avaient blâmé la paix de Verceil, ne manquèrent pas de railler la crédulité de Commines « et de lui bien laver la teste, « comme on est accoustumé de faire aux cours des princes « en semblables cas, » et Commines laisse échapper de son esprit humilié cet aveu : « Bien estoie iré et marry [2]. »

Le seigneur d'Argenton, pour se venger du duc de Milan, voulut engager Charles VIII à se rapprocher des Vénitiens dont il avait dit tant de mal à Vigevano. Il essaya de représenter ces mêmes propositions dans lesquelles il avait vu naguère un refus formel de négocier, comme dignes d'être discutées et acceptées. « C'estoit, dit-il, un bon appoincte-

[1] Archives de Milan (trad.).

[2] *Mém.*, t. II, p. 536.

« ment[1]. » Mais le duc d'Orléans et le cardinal de Saint-Malo combattirent son avis. Charles VIII qui y était favorable, ne montra aucune énergie pour le soutenir. Au demeurant, soit crainte de mécontenter ses conseillers, soit indolence naturelle, « le roy n'en feist nulle estime. Il estoit petit de « corps et peu entendu. Il entendoit à faire bonne chière et « jouster, et de nulle aultre chose ne luy challoit[2]. »

Une autre question à laquelle s'intéressait vivement Commines, n'avait pas reçu une solution plus favorable. Deux jours après la signature du traité de Verceil, la seigneurie de Florence se plaignait de ce que les Français ne lui restituaient point, comme ils s'y étaient engagés, la citadelle de Pise et les forteresses voisines, et exprimait le vœu que le seigneur d'Argenton fût envoyé aux bords de l'Arno pour faire droit à tous les griefs et rétablir dans toute sa force l'alliance française confirmée en ce moment même à Trino. Voici en quels termes était conçue la lettre adressée le 12 octobre 1495 à Néri Capponi, ambassadeur florentin près de Charles VIII :

On nous assure que le roi et monseigneur de Ligny ont fait parvenir au capitaine de la citadelle de Pise et aux autres capitaines, des ordres qui ne seront pas plus respectés que les précédents ne l'ont été jusqu'ici. Il nous paraît donc nécessaire d'agir près de Sa Majesté Très-Chrétienne et par l'entremise de nos amis, pour que Sa Majesté envoie là bas quelque personnage de crédit, chargé de ses pouvoirs et muni de lettres et de mandements, écrits de bonne encre, du roi, du duc d'Orléans et de monseigneur de Ligny, enjoignant que sans remise ni exception aucune, Pise, Petrasancta, Mutrone, Serzana et Serzanello nous soient exactement

[1] *Mém.*, t. II, p. 531.
[2] *Mém.*, t. II, p. 536.

restituées. Connaissant l'amour et la grande affection que monseigneur d'Argenton porte à notre cité, pour y avoir été autrefois et pour s'y être beaucoup employé en faveur de nos affaires, nous voudrions bien qu'on travaillât à lui faire donner cette mission, pourvu néanmoins qu'on fût bien assuré que ce choix ne serait pas vu de mauvais œil de l'autre côté et qu'on n'en prendrait point occasion pour nous contrarier et empêcher l'exécution desdites restitutions. Cela mérite d'être pris en sérieuse considération ; mais si rien ne s'y oppose, nous désirons qu'on mette en œuvre tous les moyens et toute la diligence possible pour le faire charger de cette mission, qu'il acceptera, croyons-nous, volontiers. Mais il faut que le roi lui donne des pouvoirs assez étendus pour que la restitution s'effectue sans remise. La chose presse, et il importe que monseigneur d'Argenton ou celui qu'on enverra, arrive avec la plus grande célérité possible, parce que nous désirons recouvrer nos possessions avant que Sa Majesté Très-Chrétienne quitte l'Italie pour retourner en France [1].

Les réclamations multipliées de Florence furent peu écoutées. « Chacun sait, dit Machiavel, combien de fois les Flo-
« rentins ont donné de l'argent à Charles VIII, afin qu'il
« leur rendît la citadelle de Pise, ce qu'il n'exécuta jamais :
« ce qui était une grande preuve de l'avarice et du peu
« de bonne foi de ce prince [2]. » En ce qui touchait le choix du seigneur d'Argenton, leurs vœux ne furent pas davantage pris en considération, et d'autres missions le conduisirent, nous l'avons déjà vu, en Lombardie et vers l'Adriatique.

Commines, en quittant Lyon, paraît avoir été envoyé dans l'un des ports de la Méditerranée où l'on embarquait

[1] Archives de Florence (trad.).

[2] *Discours polit.*, l. III, ch. XLIII.

des hommes d'armes pour secourir les garnisons de Naples et de Gaëte; il en vit revenir les Suisses qui rapportèrent toutes leurs enseignes, mais qui étaient si affaiblis par les privations et les fatigues qu'il fallut les porter hors des navires [1].

Telle était la triste conclusion de la brillante et éphémère expédition de Charles VIII.

Certes, Commines s'était signalé en Italie par l'habileté de sa conduite et la sagesse de ses conseils. Pendant la première période de l'expédition, il avait retardé la formation de la ligue contre la France ; dans la seconde, il en avait conjuré les menaces et les périls. Cependant, il rentrait en France, amoindri dans sa réputation, abaissé dans son influence, et sans avoir pu faire triompher en Italie ni ses rancunes ni ses amitiés, car il avait été joué par ses rivaux les diplomates de Milan et de Venise, sans avoir rien pu faire pour ses anciens et fidèles clients, les Florentins.

[1] *Mém.*, t. II, p. 554 et 556.

X

DERNIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE CHARLES VIII.

Commines, bien que son rôle fût moins important et plus effacé, ne cessait pas de s'occuper activement des affaires d'Italie.

Vis-à-vis des Vénitiens, il avait une revanche à prendre et peu de reconnaissance à satisfaire. Lorsque Charles VIII se réconcilia avec le Saint-Siége, ce fut lui qui introduisit près du roi le messager secret du pape Alexandre VI qui était fort hostile à la république de Venise [1].

Vis-à-vis du duc de Milan, il ressentait d'autres rancunes plus vives, plus profondes. Il appuyait tous les projets dirigés contre lui, même ceux des condottieri italiens qu'il espérait voir « faire grans choses [2] » pour renverser Ludovic qui continuait à agir sous la triple influence de la tromperie, de la malveillance et de la peur [3].

Lorsqu'on forma le projet de nouvelles expéditions en Italie, Commines, n'écoutant que ses haines, ne montra plus cet esprit de résistance qui l'avait honoré au milieu de tant d'imprudentes résolutions. Voyant s'incliner la fortune de Charles VIII et s'élever celle du duc d'Orléans, il ne songeait plus à contester l'opinion d'un prince qui était devenu

[1] *Mém.*, t. II, p. 587.
[2] *Mém.*, t. II, p. 566.
[3] *Mém.*, t. II, p. 558.

par la mort du dauphin (autre prophétie de Savonarola) l'héritier présomptif du trône. Deux fois on décida dans le conseil du roi que le duc d'Orléans réunirait une armée à Asti, et Commines vota dans ce sens comme tous ses collègues; mais le duc d'Orléans ne voulait pas quitter la France, et si à Asti il se souvenait de Valentine Visconti, il se rappelait à plus forte raison à Paris que l'époux de Valentine était l'un des fils du roi Charles V et lui avait transmis de ce chef des droits qu'il allait bientôt revendiquer.

Un instant, il fut question d'une alliance intime entre le roi de France et le roi de Naples, Ferdinand d'Aragon, pour se partager l'Italie. « Toute ceste ouverture » à l'avis de Commines et d'après ce qu'il apprit depuis « n'estoit que « dissimulation. » Telle était, ajoute-t-il « la pratique d'Es- « pagne. » Il assista au conseil où l'on délibéra sur ce point et il était sans doute l'un de ceux qui pensaient qu'il fallait « joindre ceste practique de plus près [4]. » Peut-être fut-ce grâce à son influence qu'on chargea de cette mission, le seigneur du Bouchage « homme bien saige » et comme lui ancien ministre de Louis XI.

Commines ne restait dévoué qu'aux Florentins, et il faut bien le dire, en défendant leurs intérêts, il servait aussi les siens engloutis dans le naufrage des Médicis et vainement disputés jusqu'alors aux orages des révolutions qui se succédaient aux bords de l'Arno. Il n'avait jamais cessé de réclamer près de la République pour qu'elle fît servir au paiement de ses créances le produit de la confiscation des biens de Pierre de Médicis. Il avait insisté sur ce point lors de son passage à Florence avant la bataille de Fornoue, et on l'avait

vu alors flatter dans ce but les Nerli qui étaient les auteurs de la ruine des Médicis [1]. Rentré en France, il réitéra ses réclamations, et le 10 juin 1497, les dix de la Balie écrivaient à leurs ambassadeurs :

Les syndics des Médicis, Lorenzo Tornabuoni et Galéas Sassetti ont comparu devant nous ; nous leur avons nettement déclaré qu'il faut de toute manière qu'ils s'occupent de la créance de monseigneur d'Argenton et qu'on ne manque pas d'y aviser le plus tôt possible. Ils ont concerté entre eux un arrangement dont ils donneront avis à Cosme Sassetti pour qu'il le soumette à monseigneur d'Argenton : quant à nous, nous prendrons soin qu'il soit satisfait le plus promptement possible [2].

Ils ajoutent quelques jours après :

Pour l'affaire de monseigneur d'Argenton, nous tâcherons de vous répondre une autre fois et d'y donner la meilleure solution que nous pourrons [3].

Ils reviennent sur ce point dans une lettre du 31 août :

Si monseigneur d'Argenton se plaint, il n'écoute pas la raison à notre égard ; car, comme vous l'avez vu par notre lettre précédente, la difficulté des temps et la gêne de ceux qui doivent fournir l'argent, engendrent plus d'un obstacle, mais en réalité on ne veut pas lui manquer, et vous pouvez le rassurer [4].

Le 14 septembre, ils écrivent eux-mêmes au seigneur d'Argenton :

Monseigneur, nous nous recommandons à votre bonne grâce et nous vous faisons savoir que nous n'avons jamais oublié com-

[1] *Mém.*, t. II, p. 358.
[2] Archives de Florence.
[3] Archives de Florence (1er juillet 1497).
[4] Archives de Florence.

bien vous vous êtes toujours employé en faveur de cette république et de cette nation : aussi en avons-nous une grande obligation à Votre Seigneurie. Si votre payement n'a pu être réglé aussitôt que nous l'aurions voulu, cela ne vient pas de ce qu'on faisait peu de cas de Votre Seigneurie, mais c'est à cause de la grande difficulté de trouver dans les biens de Pierre de Médicis l'argent nécessaire pour vous rembourser. Cette affaire a été remise aux soins de quelques agents que nous avons pressés de liquider votre créance : ce qu'ils ont fait de la manière qu'ils ont indiquée à notre ambassadeur, qui doit vous en rendre compte. Votre Seigneurie écrira ou enverra ici quelqu'un ou même une simple procuration, pour poursuivre l'affaire. De notre côté, nous aiderons et nous favoriserons de tout notre pouvoir les intérêts d'un seigneur qui est notre ami le plus cher et qui a si bien mérité de notre république [1].

Quelques jours après, ils lui écrivent de nouveau :

Votre Seigneurie aura appris par notre ambassadeur, la résolution que les agents préposés aux biens des rebelles [2] ont prise concernant votre créance. Nous venons donc engager Votre Seigneurie à envoyer quelqu'un ou à charger qui bon vous semblera de retirer en votre nom les meubles ou les immeubles qui vous sont accordés en payement : on les délivrera à celui que vous aurez muni de vos pouvoirs à cet effet. Que Votre Seigneurie veuille bien croire que s'il y avait eu un moyen quelconque de la satisfaire et de la rembourser en argent comptant, nous l'aurions fait bien plus volontiers, en souvenir de la bienveillance que Votre Seigneurie nous a toujours témoignée. Néanmoins nous espérons que vous resterez finalement content et satisfait de nous, car nous connaissons la prudence et la sagesse de Votre

[1] Come di signore amico carissimo nostro et benmerito assai della citta nostra. *Archives de Florence.*

[2] Les Médicis proscrits étaient considérés comme rebelles.

Seigneurie, et elle saura bien apprécier combien il est difficile de faire de l'argent là où il n'y en a pas de comptant ; et si elle a attendu quelque temps, elle reconnaîtra bien du moins que la faute en est, non pas à nous, mais à la nature même de l'affaire et à la triste situation du temps présent [1].

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître la solution proposée par la république de Florence. Les Dominicains de Saint-Marc avaient acheté trois mille écus d'or la bibliothèque des Médicis, et un banquier nommé Nasi, s'engagea en leur nom à en remettre le tiers en dix-huit mois au seigneur d'Argenton. Les beaux manuscrits qui sont encore aujourd'hui l'orgueil de Florence, avaient été acquis par les moines de Saint-Marc, selon le conseil de Savonarola, et ils devenaient ainsi un gage remis en quelque sorte entre les mains de l'illustre historien qui devait bientôt après raconter la mort de l'éloquent prieur de Saint-Marc [2].

Nous ne pouvons complétement passer sous silence d'autres contestations pécuniaires soulevées par Commines. Depuis plusieurs années, il réclamait du seigneur du Mesnil-Simon une indemnité considérable pour la vaisselle, les chaînes et les bagues que celui-ci avait saisies en 1487, lors de l'arrestation du seigneur d'Argenton à Amboise. Commines les évaluait à plus de trois mille écus en demandant à être cru sur serment; mais il n'avait obtenu en justice que deux mille livres. L'affaire ne devait se terminer que sous le règne de Louis XII par une transaction [3].

[1] Archives de Florence (28 septembre 1497).

[2] Voyez l'intéressante notice de M. Benoist sur les lettres de Commines conservées à Florence, 2e partie, p. 8.

[3] *Mém.*, t. III, pr. p. 158.

De 1496 à 1498, Commines ne quitta pas Charles VIII qui allait de Lyon à Moulins, de Moulins à Tours pour présider à des joûtes « et ne pensoit à aultres choses[1]. » Autour de lui tout était divisions et rivalités.

Cependant Charles VIII, avant que sa vie s'achevât, sentit s'éveiller en lui un sentiment plus profond des devoirs de la royauté. Il s'efforça d'imiter l'exemple des rois les plus vénérés. Il donnait, comme saint Louis, audience aux pauvres[2], et Commines l'y vit pendant deux heures écoutant tout le monde et veillant avec soin au maintien de la justice[3]. Huit jours après, Charles VIII, empoisonné, à ce que répétaient les rumeurs populaires, par une orange que lui avait envoyée Ludovic Sforza, expirait presque subitement sur un grabat dans une galerie ouverte. Commines se trouvait en ce moment au château d'Argenton. Il accourut aussitôt à Amboise, alla dire son oraison aux pieds des restes inanimés du roi, et passa ainsi cinq ou six heures en prières ou en méditations sur les vanités du monde. Cette fois encore, à ce triste spectacle, il put reconnaître « que c'est bien peu « de chose que ceste misérable vie qui tant nous donne de « peine pour les choses du monde, et que la puissance de « Dieu est bien grande, puisque les rois n'y peuvent résis- « ter non plus que les laboureurs[4]. »

Charles VIII était un prince faible mais bon, et sa

[1] *Mém.*, t. II, p. 567.

[2] Charles VIII écrivit à la cour des comptes « pour savoir la forme « qu'ont tenue les roys à donner audience au pauvre peuple, et mesme « comme monsieur saint Loys y procédoit. » (22 décembre 1497.) Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, pr. p. 745.

[3] *Mém.*, t. II, p. 588.

[4] *Mém.*, t. II, p. 590.

mémoire fut entourée de larmes et de regrets : « Je croy, « dit Commines, que j'ay esté l'homme du monde à qui il a « plus faict de rudesse ; mais je ne lui en sceus jamais « mauvais gré [1]. »

[1] *Mém.*, t. II, p. 595.

XI

AVÉNEMENT DE LOUIS XII.

Le duc d'Orléans, agité par son ambition et sans cesse mêlé à des intrigues, allait être exilé en Allemagne, lorsqu'il se trouva tout à coup appelé à monter sur le trône [1].

Dès le lendemain, Commines se présenta à l'audience du successeur de Charles VIII : « J'avoye, dit-il, esté aussi « privé de luy que nulle autre personne, et pour luy « avoye esté en tous mes troubles et pertes : toutesfois pour « l'heure ne luy en souvint point fort [2]. »

Louis XII, comme le remarque fort bien le dernier éditeur de Commines [3], avait perdu, en ceignant la couronne, la mémoire des services comme celle des injures [4]. C'étaient du reste des services bien anciens, que ceux de Commines, et depuis lors bien des dissentiments les avaient effacés. Néanmoins le nouveau roi déclara « qu'il vouloit tenir tout

[1] D'après Adrien de But, Louis XI, parrain de Louis XII, lui prédit la couronne dès le jour de sa naissance : Obiit Karolus, dux Aurelianensis, relinquens uxorem suam gravidam. Nato filio, novus rex Ludovicus eum levavit de sacro fonte, dicens possibile illum sceptra posse deferre.

[2] *Mém.*, t. II, p. 596.

[3] Mademoiselle Dupont.

« homme en son entier et estat[1]. » Commines conserva l'office de conseiller du roi. Il assista à ce titre à la cérémonie du sacre à Reims et probablement aussi à l'entrée solennelle à Paris, le 2 juillet 1498. En effet, le 26 de ce mois, il figurait parmi les personnages qui siégèrent au conseil du roi, et il resta auprès de Louis XII pendant tout l'hiver, car lorsque les Vénitiens envoyèrent, pour féliciter le nouveau roi, un ambassadeur extraordinaire, celui-ci, nommé Pietro Stella, ne manqua pas d'aller saluer Commines, et nous remarquons l'analyse suivante d'une de ses lettres dans le *Diario* de Marino Sanuto : « Stella écrit que monseigneur d'Argen-
« ton était aussi à la cour, et qu'il lui avait fait bonne
« chère (*bona ciera*), qu'il se rappelait au souvenir de la
« seigneurie, qu'il l'avait assuré avoir toujours parlé au roi
« Charles de la grande puissance de la seigneurie, et qu'il
« tenait pour certain que le nouveau roi serait fort notre
« ami[2]. »

L'Italie restait divisée et troublée. Au moment même où expirait Charles VIII, Savonarola montait sur le bûcher. Commines ne sait s'il faut l'accuser ou le plaindre, si on a bien ou mal fait de le frapper. Un instant, il semble disposé à le croire inspiré par Dieu, puis il rejette ses révélations, en attribuant aux avis secrets d'un de ses amis qui siégeait au conseil, ses plus merveilleuses prophéties. Sa fin fut terrible, il est vrai, et d'autant plus cruelle que sa vie avait été la plus belle du monde. Mais ce qui semble toucher Commines davantage, c'est que la mort de Savonarola entraîne

[1] *Mém.*, t. II, p. 596.

[2] *Diarii de Sanuto*, publiés par M. Rawdon Brown et cités par M. Baschet, *Dipl. vénit.*, p. 351.

le pillage du monastère de Saint-Marc, et le banquier Nasi refuse de remplir ses engagements, puisque la bibliothèque des Médicis est tombée entre les mains de la seigneurie de Florence. Ce qui accroît de plus en plus les difficultés, c'est que des deux syndics des créances à charge des Médicis, l'un Cosme Sasseti meurt presque ruiné lui-même, l'autre Lorenzo Tornabuoni est impliqué dans un complot et mis à mort [1].

Commines se vit réduit à de nouvelles instances et à de nouvelles prières adressées à la seigneurie florentine :

Mes très-honnorés seigneurs, je me recommande humblement à votre bonne grâce. Je renvoie devers vous ce porteur apelé Jehannet de Sallet, qui autresfois a esté sept mois à Florence à la poursuite de ce que me doit Pierre de Médecins, les héritiers de feu Lorens Tournebonne et ceulx de feu François Saxet, tant à cause de leur maison, vielle que neufve, à Lyon, vous suppliant que me vueillez faire meilleure justice, que ne m'a esté faicte le temps passé, et que je me sente que ce nouveau gouvernement ait plus congnoissance de la longue et continuelle amour que je vous ay portée et porte, que ceulx qui y ont esté puis trois ans en çà. Aucuns particuliers m'ont escript que vous m'avez ordonné quatre mille ducats en déduction du principal et que le bancq de Nasy m'en devoit respondre, mais ledit bancq ne l'a voullu faire, vers lequel j'ay envoié. La despence des poursuites a esté grande, et si me firent les serviteurs dudit bancq de Médecins grand tort en ung appointement, que plusieurs à Florence entendent bien, dont m'a esté plusieurs fois prommis de par vous de m'en rescompenser. Aussi m'a falu emprumpter argent à grant interest, par deffaut de celuy que me détiennent les dessus dits. Vous supplie vouloir avoir bon reguart à tout, et aussi me faire la justice de Pelgrin Lorin de deux mille six cents livres qu'il me robba, et s'il vous plaist m'employer en chose qui soit

[1] Benoist, *Lettres de Commynes*, 2e partie, p. 9.

en ma puissance, me trouverez toujours prest à vous faire service. Priant à Dieu, mes très-honnorés seigneurs, qu'il vous doint l'acomplissement de tout ce que vous désirez.

Escript à Paris le XXe jour de juillet.

Votre humble serviteur,
PHILIPPE DE COMMYNES [1].

Commines n'obtint rien, et près de trois années s'étaient écoulées, lorsqu'il écrivait de nouveau :

Mes très-honnorés seigneurs, je me recommande à votre bonne grâce, tant comme je puis. Après avoir veu une responce qu'il vous a pleu faire à vos ambassadeurs monseigneur de Volterre et messire Luc d'Albice, touchant l'argent qu'il m'est deu par ceulx de Médicis, ay esté délibéré de vous envoyer cest homme d'église nommé monsieur Jehan de la Font, pour vous remonstrer la perte qui se mect de tant attendre mon argent, et la despence que j'ay eu en le pourchassant, sans la perte d'ung bien bon serviteur qui est mort à la poursuite, et si vous prie avoir congnoissance que je n'ay jamais voulu pourchasser chose qui fût en riens à votre préjudice, ne dommaige, comme ont fait et font d'autres en semblable cas, mais au contraire ay serché et procuré de toute ma puissance de vous pover faire service, comme plusieurs d'entre vous savent, par quoy vous supplye de me vouloir faire payer, comme autrefois m'avez escript par deux lettres, tant du principal que des despens ; car il est bien à votre puissance et en les biens dudit de Médicis, et si sont encore soubs vous et en votre subjection, ceulx qui m'estoyent obligés comme luy : priant Dieu, mes très-honnorés seigneurs, qu'il vous doint ce que désirez.

A Paris, ce dimanche de Quasimodo.

Votre humble serviteur,
PHILIPPE DE COMMYNES [2].

[1] BENOIST, *Lettres de Commynes*, 2e partie, p. 9 (20 juillet 1499).
[2] BENOIST, *Lettres de Commynes*, 2e partie, p. 11 (1502).

Commines avait quitté la cour[1]. Il avait eu à se plaindre du maréchal de Gyé et luttait contre lui, d'accord avec la reine, et il y a lieu de croire que cette fois encore il s'engagea dans quelque intrigue qui amena une autre disgrâce.

Depuis plusieurs années, il ne possédait plus le comté de Dreux, qui avait été racheté en 1498 par le comte de Nevers[2], et il se voyait de nouveau menacé dans la possession du domaine d'Argenton. L'héritier des Chabot, issus de Brunissent d'Argenton, invoquait un document qui remontait au règne de Charles VII. Sous Louis XI, Commines, si peu délicat en matière de titres, avait été assez puissant pour faire condamner son adversaire à la prison comme convaincu d'avoir falsifié les lettres qu'il produisait[3]; mais cette fois, leur authenticité n'était plus contestée.

Ces revendications se poursuivaient et laissaient à Commines peu de repos. Cependant il semblait aimer à multiplier lui-même des démêlés judiciaires que tout autre se fût efforcé de fuir, et il soulevait comme à plaisir d'autres contestations non moins fâcheuses que celles qu'il avait déjà traversées. Le seigneur de la Rochejacquelin invoquait dans l'église de Voulgeton certains priviléges seigneuriaux attestés par le placement de ses armoiries sur les fenêtres. Commines n'hésita pas à en faire briser les vitraux, autre façon de détruire les titres qui le gênaient. L'un de ses successeurs à la sénéchaussée de Poitiers le

[1] Il siégea la dernière fois au conseil, le 26 juillet 1498. *Mém.*, Introd. de Mlle Dupont, p. cxx.

[2] Acte du 1er avril 1497 (v. st.) aux archives des Basses-Pyrénées. Ce document vient d'être publié par M. Rahlenbeck.

[3] *Mém.*, Introd. de Mlle Dupont, p. cxxvii.

condamna le 20 mars 1503 aux dépens, dommages et intérêts [1].

Dans un autre procès du même genre, relatif à l'église de Boësse, le sire de Sanzay s'appuyait sur l'existence des monuments funèbres de sa famille. Cette fois encore, Commines voulut faire disparaître ces preuves et alla jusqu'à porter la main sur des tombeaux. De là, de nouvelles sentences prononcées contre lui [2].

En même temps, Commines menait une autre affaire bien plus importante, bien plus sérieuse, sur laquelle une pleine lumière n'a point encore été répandue. Nous savons combien Commines avait toujours été mêlé à toutes les intrigues dont la Bretagne était le théâtre [3], et cette fois il songeait à y intervenir dans un intérêt direct et personnel, en laissant à l'avenir le soin de faire grandir et de développer ce qu'il semait. Après avoir, plus que personne peut-être, contribué à l'union de la Bretagne à la monarchie française, il était arrivé à se demander si ce pacte, déjà presque rompu à la mort de Charles VIII, se maintiendrait après le règne de Louis XII. Au XIVe siècle, une princesse flamande avait groupé autour d'elle les barons bretons. Aurait-on reproché à l'un d'eux, appelé à recueillir l'héritage d'Anne de Bretagne, de s'être allié à la fille d'un chevalier né dans la patrie de la comtesse de Montfort?

En 1494, Commines se trouvait à Vienne quand Charles VIII se fit remettre, moyennant certaines indem-

[1] *Mém.*, t. I, Introd. de Mlle Dupont, p. CXXVIII.

[2] *Mém.*, t. I, Introd. de Mlle Dupont, p. CXXIX.

[3] C'est par erreur que, dans le volume précédent, p. 161, j'ai attribué à Louis XI le don d'un collier d'ordre envoyé à Commines. Ce collier était celui de l'Hermine et lui était adressé par le duc de Bretagne.

nités pécuniaires, la renonciation de tous les droits qu'Alain d'Albret pouvait avoir au duché de Bretagne, du chef de son aïeul qui avait épousé Françoise de Bretagne, petite-fille de Charles de Blois ; mais Françoise de Bretagne avait un frère, Charles de Bretagne, baron d'Avaugour, dont la fille unique avait épousé le seigneur de Boussac. En 1501, Jean de Brosse, seigneur de Boussac, avait reçu défense de porter les armes et le nom de Bretagne. Cependant il était mort, laissant à son fils aîné nommé René, des prétentions qu'il n'avait jamais abdiquées. Par une étrange contradiction, les successeurs de Philippe de Valois tenaient le duché de Bretagne d'Anne, qui descendait du comte de Montfort, et ne voyaient que des usurpations ambitieuses dans les réclamations des représentants de Charles de Blois.

Quoiqu'il en fût, le contrat de mariage d'Anne de Bretagne et de Louis XII portait que si la reine n'avait pas d'enfants, le duché de Bretagne retournerait à ses plus proches parents, c'est-à-dire aux Brosse-Boussac. Anne n'avait qu'une seule fille, qui pouvait mourir, et lors même qu'elle vivrait, rien n'était plus aisé que de s'appuyer tôt ou tard contre elle sur l'arrêt rendu par la cour des pairs à Conflans en 1341, qui avait adjugé la Bretagne à Charles de Blois et à ses descendants [1]. D'ailleurs de vifs symptômes de mécontentement se manifestaient parmi les Bretons, et ils regrettaient déjà l'indépendance dont ils avaient joui pendant plusieurs siècles.

[1] La généalogie de la maison de Commines, conservée à Tournay, mentionne avec soin que la fille de Philippe : « fut mariée au conte de « Pentièvre, droit héritier de la conté de Blois et de la ducé de Bre- « taigne. »

Tout porte à croire que Commines, dans le vaste horizon que lui ouvrait sa perspicacité, caressa l'éventualité qui tôt ou tard pouvait placer sur les épaules de sa fille le manteau d'hermine des duchesses de Bretagne. René de Boussac, inconstant, léger, prodigue, se livrait à des dépenses inconsidérées. Commines lui prêta à diverses reprises de l'argent, jusqu'à ce que de son débiteur il fît son gendre, en lui donnant, comme dot de sa fille, les créances mêmes qu'il pouvait revendiquer contre lui.

Ce fut au mois d'août 1504, que Jeanne de Commines, fille unique du seigneur d'Argenton, épousa René de Brosse, comte de Penthièvre. Dans le contrat, Commines s'engageait à faire célébrer les noces à ses frais, « à vestir et « accoustrer honnestement et honorablement sa fille, » et de plus à lui donner dix-huit mille écus d'or ; mais les deux tiers de cette somme représentaient les avances faites par Commines pour dégager une partie des domaines du comte de Penthièvre. Pour le surplus, on lui remettait des perles, des rubis, des diamants à la façon de Gênes, une fleur de lis, donnée peut-être par Louis XI, un parement d'or de mille quarante-sept écus, un balai qui seul en valait plus de mille, et enfin certaines menues choses d'argent; mais il était convenu que s'il se trouvait « que ces pierreries ne fussent « bonnes et loyales, » Commines serait tenu « de les faire « valoir à la discrétion de gens de bien, eux congnoissans « en pierreries. » Il en résultait que Commines avait constitué, sans bourse délier, une dot magnifique, telle que la dame de Beaujeu n'en avait pas obtenue de son père, le roi Louis XI [1].

[1] *Mém.*, t. III, pr. p. 161.

Sur ces entrefaites, l'Italie avait vu s'accomplir un mémorable événement qui dut produire une vive sensation chez le seigneur d'Argenton. Une expédition conduite par Louis XII avait passé les Alpes, et sous les remparts mêmes de la forteresse de Novare, témoins de ses anciens revers, Ludovic Sforza était tombé entre ses mains. Le duc de Milan, traité avec une impitoyable rigueur, avait été conduit au château de Loches où Commines avait passé deux mois. Moins heureux que lui, il allait languir dix années dans les souffrances de la captivité et devait rendre le dernier soupir dans les fers.

Louis XII, pour exercer une action plus puissante dans les affaires d'Italie, traitait avec l'empereur Maximilien et avec son fils Philippe ; mais ces négociations furent aussi souvent rompues que reprises, et en 1505, le bruit se répandit que la France allait porter la guerre en Flandre, en prenant pour prétexte ce droit de ressort du parlement de Paris auquel Charles VIII avait renoncé pour un terme de dix années, dans des lettres royales où Commines figurait comme témoin [1].

A cette nouvelle, le seigneur d'Argenton se souvint qu'en d'autres circonstances semblables, il avait offert d'excellents conseils. Cette fois, Olivier le Diable n'était plus là pour les combattre, et il crut le moment propice pour reparaître à la cour. Il devait y trouver son ancien ami Georges d'Amboise, qui y résidait comme légat du Pape ; il comptait aussi sur l'influence de sa belle-sœur, la dame de Beaumont [2]. Il se

[1] Voyez plus haut, p. 3.

[2] Jean de Polignac, seigneur de Randan et de Beaumont, avait épousé Jeanne de Chambes, sœur d'Hélène de Chambes, femme de Commines.

rendit donc au Plessis-les-Tours (lieu plein de souvenirs pour lui), et y trouva un puissant médiateur sur lequel il n'avait point compté et qui cherchait, en protégeant Commines, à se réconcilier avec la reine. C'était, selon toute probabilité, le maréchal de Rieux, ancien tuteur d'Anne de Bretagne et depuis quelque temps l'objet de son mauvais vouloir qu'il s'efforçait de calmer. On avait promis d'avance à Commines que le roi lui ferait bon accueil. En effet, Louis XII lui parla trois fois et alla jusqu'à lui dire que ses bonnes dispositions à son égard, dues d'abord aux instances de l'évêque du Puy, Geoffroi de Pompadour (autre complice de Commines dans les troubles de la minorité de Charles VIII), remontaient à son séjour à Lyon, c'est-à-dire à plusieurs mois. Tout dépendait néanmoins d'Anne de Bretagne qui, en ce moment, voyageait dans ses États héréditaires, et ce fut à cette princesse, qui lui avait sans cesse été favorable, que Commines écrivit le 17 juillet 1505 :

Madame, tant et sy très-humblement comme je puis, me recommandé à vostre bonne grâce. Madame, tost après vostre partement de Blois, fus parler à monseigneur le légat, à Beaureguart, et ne vous osse nommer celluy qui en a esté moyen, pour ce que je le doubte à vostre malle grâce, et plusieurs fois en a envoyé devers moy, et dès le premier coup le vous eusse fait savoir, mays je ne cuydois point que la chose avînt, pour ce que je désirois savoir s'il me feroit bonne chère ou mauvesse avant aller. Toutesfoys, madame, il me tint les millieurs termes du monde et la millieure parolle et bien longue. Après plusieurs parolles, ly pryé que peusse veoir le roy. Il me dist qu'il luy en parleroit, et pour ceste heure ne se peut faire, comme il me manda, et me remyt à Tours; je manday à celluy qui avoit esté cause de mon aller audict Beaureguart, que, sans estre seur de veoir le roy, je n'yrois point volentiers. Ency la chose est

demouré quinze jours, qu'il m'a renvoyé ung homme, que je vinse et que le roy me feroit bonne chère : se qu'il a fait, madame, et tenu bien longues parolles, par troys foys, et hier, de vous, longtemps, au propos du petit cheval qu'il me fit monter, sur lequel entrez voullentiers aux villes, comme il me dit, et me semble, madame, qu'il désire bien vostre retour.

Madame, se commencement de bien me vient pour l'onneur de vous, et est bien en vostre puissance d'en faire bonne yssue, et, sy propos ne change, veut me mestre en lieu où je pourroys faire service, mais, sans ce que vous y aidissez et que l'eussez agréable, il ne s'y vouldroit point employer. Par quoy tout est remis à vostre venue, et croy que jusques-là retourneré sens moy, et combien que me soye trouvé longue espace avecque le roy, où il y avoit poy de gens, et qu'il parloit à moy, n'ay en riens voulu parler de mes afaires, et croy que pour ce coup n'en parleré point. Il m'a conté, madame, comme monsieur du Puy [1] ly parla de moy à Lyon, et que, sy je en eusse escript à monsieur du Puy, qu'il m'eust fait bonne response. Et sy sa pensée est comme sa parolle, madame, se que je croy, je m'en doy contenter, mais le tout dépent de vous, madame, car s'il cuydoit que n'y eusez nulle afecsion, combien qu'il ayt bien afaire de compaignie, sy doubté-je que je demourois sus moy à faire mes vignes.

Madame, madame d'Angoulesme [2] et monsieur son fils sont icy pour ces choses de Savoye, comme je croy, car il en est venu des gens.

Plaise vous tousjours, madame, me commander vostre bon plésir pour l'acomplir à mon povoir, en priant Dieu, madame, qu'il vous doint boune vie et longue et tout se que vous désirez.

A Tours, ce XVIIe jour de juillet.

Vostre très-humble et très-obéissant suget et serviteur,

COMMYNES.

A la royne ma souveraine dame [3].

[1] Geoffroi de Pompadour, évêque du Puy.

[2] Louise de Savoie, mère de François Ier.

[3] *Mém.*, t. III, pr. p. 172.

Six jours après, Commines adressa une autre lettre à la reine. Il y confirmait tout ce qu'il lui avait déjà écrit, insistait sur les bons offices de Georges d'Amboise, annonçait que le roi songeait à appeler près de lui Geoffroi de Pompadour et se félicitait d'avoir trouvé un nouvel appui dans la duchesse d'Angoulême, mère de l'héritier présomptif de la couronne, qui fut, depuis, François Ier. Néanmoins le roi éprouvait quelque défiance, quelque suspicion. On lui disait qu'il serait trompé, s'il écoutait Commines et madame de Beaumont. Il songeait même à demander quelque promesse ou quelque serment au seigneur d'Argenton, et celui-ci, qui ne s'en était jamais montré avare, se fût bien gardé d'hésiter à ce sujet, car il espérait que le roi l'aimerait plus que personne.

Tout ceci est nettement indiqué dans la lettre où Commines mentionne également l'ambassade du comte de Nevers en Flandre et les efforts de l'amiral de France pour allumer la guerre :

Madame, tant et sy très-humblement comme je puis, me recommande à votre bonne grâce.

Madame, puis poy de jours, vous ay escript mon arrivée, et comme le roy m'avoit fait bonne chère et fort parlé à moy, et a fait, chacun jour, depuis mais lettres escriptes, parolles générolles, et à chascune fois m'a parlé de vous et longuement ; mais je n'y suis allé que unne foys le jour et en la compaingnie de monseigneur le léguat.

Il y a environ quatre jours, madame, que je demandé à monseigneur le léguat s'il ne valloit pas myeulx que je m'en allasse en attendant votre venue, puisque mon fait estoit remis là et se qu'il lui semblout que je devois dire au roy à mon partement, et me dist que je attendisse jusques sur le partement du roy et que ne dist sinon que le merciais de ce qu'il lui avoit pleu que vinse

icy et que pour ceste heure ne lui voullois faire requeste de aultre chose, et que s'il luy plesoit m'emploier en aucune chose en son service, que de millieur ceur que jamais je m'y emploirois, et puis que à vostre venue il vous en parlera et s'y emploira de toute sa puissance. Ency je suiveray son conseil, car quant je vouldrays faire autrement, je parderois tantost tout. Sine d'amytié il me monstre et de privées paroles assez, et m'a parlé ennuyt de faire venir monsieur du Puy, et ung autre foys le m'avoit dit, et dit que le dit du Puy est bien de mes amis. Je ne sé s'il vouldroit quelque serment ou promesse de moy, car en quelque susepecion l'avoit-on mis au commencement, disant que s'il s'y fioit, que mademoiselle de Beaumont [1] et moy à la fin luy nuirions envers vous et le tromperions.

Madame d'Angoulême, madame, a porté fort bonnes parolles, disant qu'il me vouldroit céans, avec ung bon et gros appoinctement, pour ce qu'il est grand faute de gens. Je entens bien à son parler, qu'il faut bien qu'il s'ayde de quelqu'un, et croy qu'il seroit plus content de mcy que d'aultre, sy défience ne l'en guarde, mais qu'il vous plaise l'ayder.

Je vous supplie, madame, qu'il vous plaise m'escripre une bonne lettre, que je lui puisse monstrer ou faire monstrer sy j'estois party d'ycy.

Le roy envoie monsieur de Nevers et l'évesque de Paris vers le roy de Castille pour ses resors [2] et aucunes appellacions, et cela le prend fort à ceur et à grands aprests de parolles. Monsieur l'amiral tient le roy de près et fit ung tel [3] visage, quant il me vit rester en votre chambre à Paris, quant il m'y trouva.

Le roy, madame, fut ung poy mal disposé puis poy de jours, et vis monseigneur le léguat en peur; mais l'endemain il n'y parut. Il me semble, madame, que ferez bien d'abrégier votre véage. Il n'est point de nouvelles qu'il aille en Normendie. On dit, je ne sé

[1] Jeanne de Chambes, femme de Jean de Polignac, seigneur de Beaumont.

[2] Les ressorts du parlement de Paris en Flandre.

[3] Var.: bel.

s'il est vray, que ledit amiral egrit fort contre se conté de Flandre. S'il y avait brouillis et guerre, son amyrauté en vaudroit XX mille francs par an davantage. Les semblables diférens de seux pour coy ils vont, ay-je veu toute ma vie, et toujours s'opèrent en parlant [1].

Je loue Dieu, madame, de ce que l'afère du maresal prend train à votre honneur et plésir : il a ycy ung homme, mès nul ne parla à ly, que j'aie veu. Le roy loue vos mariages [2], se m'a-t-on dit. Priant à Notre Seigneur, madame, qu'il vous doinst bonne vie et longue et accomplissement de tous vos désirs.

A Tours, se XXIIIe [3].

Je vous supplie, madame, rompre ses lettres.

De la main de votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

COMMYNES.

A la royne ma souveraine dame [4].

A ces lettres de Commines, il faut joindre d'autres lettres signées d'un nom qui se retrouve sans cesse dans son histoire, celles que Jacques de Beaune écrivait au même moment à une dame d'honneur de la reine Anne.

Jacques de Beaune mandait le 10 juillet 1505 :

Monseigneur d'Argenton a fait la révérance au roy, et l'a présenté monseigneur le légat, et lui a fait le roy bonne chière, et dîne avec mondit seigneur.

[1] Cette phrase est à peu près illisible.

[2] D'après M. de la Pilorgerie, ceci se rapportait notamment au projet de mariage du roi d'Espagne et de Germaine de Foix.

[3] Les mots : *juillet* 1505, se trouvent dans la copie reproduite par M. de la Pilorgerie.

[4] Le document original, publié par Mlle Dupont, *Mém.*, t. III, pr. p. 175, et par M. de la Pilorgerie, p. 466, appartient à M. de Chambry, qui a eu l'obligeance de nous en adresser une nouvelle transcription.

Il ajoutait le lendemain :

L'amiral est icy, qui se tient près et est toujours après toutes réformations à faire, se il peult, un monde nouveau. Monseigneur le légat le tient de près, mieulx qu'il ne fist jamais. Ledit seigneur escript à ladite dame, j'ay fait retarder la poste d'ung jour pour faire escripre madame d'Angolesme qui arriva ce soir. J'ai veu monsieur d'Argenton se jourd'hui au Plessis, à qui j'ai parlé. Quelqu'un m'a dit qu'il fust l'autre jour bien deux heures avecques le roy en devis et à bon visaige [1].

Cependant, la paix fut maintenue. « Le roy de Castille, « dit Wielant, ne demandoit point la guerre en France... « Il fut conseillé de faire faire par son procureur-général, « secrètement et à part, protestations pertinentes et à per- « pétuelle mémoire, et icelles faites et enregistrées, manda « à ses députés accorder les points et articles projetés par

[1] Bibliothèque de Nantes. — Ces lettres sont adressées à mademoiselle Michelle de Saubonne. J'en dois l'obligeante communication à M. de la Pilorgerie, qui se propose de les publier. J'emprunte à la même source une autre lettre de Jacques de Beaune, du 26 juillet 1505, qui offre des détails intéressants sur les intrigues qui divisaient Louis XII et Anne de Bretagne :

« Mademoiselle, j'escrips à la royne que je vous ay advertie de « quelques propos pour lui dire ; c'est du fait de Flandres. Il y a un « personnaige par dessà qui dit qu'il a grand crédit avecques la royne « et se vente bien de savoir de ses principaulx affaires. Il escript sou- « vent, à ce que j'entens, et par le paige, vous en apercevrez bien « par ce que verrez. C'est celuy dont l'on avoit soubson sus vous et « dont nous parlasmes en ceste maison. Vous ferez bien d'entendre « de son intencion par ces lettres, et vous prie que prenez garde « si en riens l'on touche de moy. Je m'en suis aperçu en quelque « endroit. Vous y ferez comme vous vouldriez que fisse pour vous « et dont avez seurté, et ne le vous escrips sans cause. »

« les gens du roy de France[1]. » Louis XI avait fait de même lorsqu'il invitait les députés flamands à assister à l'enregistrement du traité d'Arras par le Parlement qui venait d'être saisi des réserves secrètes qui l'annulaient. Commines n'eût point eu le droit de blâmer ces procédés qui semblaient de bonne mise à son ancien maître.

Trois ans après, le bruit d'une invasion des Français dans les Pays-Bas se répandit de nouveau, et le prince de Castille déclara qu'en cas de guerre avec Louis XII, il transporterait au prince de Chimay les terres de Renescure et d'Ugies, appartenant à Philippe de Commines, seigneur d'Argenton[2]. Le prince de Castille, devenu l'empereur Charles-Quint, oublia sans doute cette sentence qu'il avait prononcée dans sa jeunesse contre l'historien dont le livre faisait, à ce que rapporte De Thou, la méditation de ses veilles.

Commines était en effet rentré en faveur près de Louis XII, car, le 30 décembre 1505, le roi le nomma son chambellan ordinaire, « considérant et ayant égard aux « grans, vertueux, louables et très-recommandables ser- « vices que nostre amé et féal conseiller Philippe de Com-

[1] *Corp. chron. Flandriae*, t. IV, p. 179. — J'aurais dû rappeler dans le volume précédent, que le 18 juin 1480, Maximilien, devenu l'allié d'Édouard IV contre Louis XI, fit ajourner Philippe de Commines et d'autres transfuges qu'il appelait « nos vassaulx et subjects, « qui jadis soulloient estre serviteurs de deffuncts nos très-chiers sei- « gneurs, ayeul et père, les ducs Philippe et Charles, que Dieu « absoille ! » Deux mois leur étaient accordés pour se présenter : personne ne comparut (Archives de Lille).

[2] *Bull. de la commission royale d'histoire*, 1re série, t. XI, p. 204 (26 avril 1509).

« mynes, seigneur d'Argenton, a faits à nos prédécesseurs « roys de France, en plus grans charges et estats que a eus « d'eulx près et à l'entour de leurs personnes et autrement « que à nous consécutivement depuis nostre advénement « à la couronne, où il s'est tousjours si vertueusement et « loyaument acquitté, qu'il en est digne de singulière « louenge et recommandation [1].

Au mois de mai 1506, le bruit se répandit qu'il serait envoyé comme ambassadeur vers les Électeurs de l'Empire [2].

Nous savons qu'au mois de mai 1507, il accompagna Louis XII à Milan, et ce fut de cette ville qu'il adressa la lettre suivante à la seigneurie de Florence :

Mes très-honnorés et doutés seigneurs, je me recommande humblement à votre bonne grâce. Je envoye se porteur devers vous, pour savoir sy vos consciences ne vous jugeront jamais que vous me devez faire raison de ce que me devoyt Pierre de Médicis, dont vous en avez prins les biens, et aussi pour vous supplier de me faire briefve justice d'un appellé Pelegrin Lorin. Et si vous ne me voullez faire la raison, qu'il vous plaise y faire contraindre les héritiers de feu François Sasset, qui sont obligés. Du tout vous advertira plus au long ledit porteur, vous priant tousjours me commender vostre bon plésir et je mecteray payne de l'acomplir. Priant à Dieu, mes très-honnorés et doutés sei-

[1] *Bibl. imp. de Paris,* fonds Gaignières, 763, f° 90. (Document signalé par M. de Beaucourt.) Il paraît que Commines reçut en même temps une pension de mille livres tournois, assignée sur la généralité de Languedoc. On a conservé une quittance qu'il donna le 20 mai 1506. *Mém.*, t. III, p. 179.

[2] Et dist-on que le dit roy envoiera monseigneur d'Argenton vers les princes électeurs de l'Empire (Lettre de Courteville, 24 mai 1506). Le Glay, *Nég. dipl. entre la France et l'Autriche,* t. I, p. 142.

gneurs, qui vous doint bonne vye et longue et acomplissement de tout se que vous désirez.

A Millan, ce IIe jour de juing.

Votre très-humble serviteur,
PHILIPPE DE COMMYNES [1].

A cette époque, Florence était gouvernée par Pierre Soderini, avec lequel Commines avait traité en 1494, avant l'expédition de Charles VIII en Italie. Soderini avait pour secrétaire Machiavel, qui avait atteint toute la force de l'âge et du talent. Ce fut sans doute Machiavel (fort influent à cette époque, car il réglait à la fois et l'organisation militaire et le gouvernement intérieur) qui répondit à Commines. Combien ne faut-il pas regretter ces lettres échangées entre les deux maîtres de la science politique au xve siècle, qui l'un et l'autre ont fondé une école perpétuée jusqu'à nos jours! Il n'est pas toutefois impossible de suppléer à cette lacune, et l'on peut affirmer que les dépêches de Florence continuaient à alléguer à la fois les malheurs de la situation et la mauvaise foi des Français, qui promettaient toujours de restituer Pise et qui ne tenaient jamais leur engagement.

Après une résistance dont un ardent patriotisme avait prolongé les péripéties, les Pisans ouvrirent enfin leurs portes le 8 juin 1509. Louis XII les avait abandonnés, mais en se faisant payer sa neutralité par les Florentins, et nous ne savons si Commines pouvait s'appuyer avec succès sur cette conduite odieuse et avare, quand, le 27 novembre 1509, il écrivit de nouveau à la seigneurie de Florence :

[1] Archives de Florence.

Mes très-honnorés et doubtés seigneurs, je me recommande très-humblement à votre bonne grâce. Vous sçavez assez quantes prossuytes je ay faictes pour estre paié de ceulx de Médicis et que tout homme l'est, excepté moy, et toutesfois il me sembloit que j'avoie bien desservy l'estre des premiers, et ay tousjours esté bon amy de vous marchans estans en France et ailleurs, où je les ay trouvés. Ladite prossuyte m'a esté de grande despence, et on m'a tousjours remis quant vous auriez recouvert Pise, ce qui est advenu, Dieu mercy, et ne croy point nulle personne hors Florence qui en ait esté plus joyeulx que moi. J'espoirois que la raison m'en fust faicte à Florence, sans qu'il fust besoing que je y envoyasse, car messer Néry Capponi avoit prins la charge de moy, d'en faire la prossuyte, mais despuis ladite prinse, je n'en ay ouy nulles nouvelles : pour quoy envoye ce porteur appellé Pierre Boismart, natif de Tours, pour en faire les diligences, telles qu'il voira estre à faire, et vous prie, mes très-honnorés et doubtés seigneurs, qu'il vous plaise, tant de ma debte que des despens que j'ay mis à la prossuyte, m'en vouloir faire paier, sans ce que je soie plus abusé, comme j'ay esté jusques icy. Priant à Dieu, mes très-honnorés et doubtés seigneurs, qui vous doint bonne vie et longue et l'accomplissement de tout ce que vous désirez.

A Orléans, le XXVIIe jour de novembre, l'an mil cincq cens et neuf.

Votre très-humble serviteur,
PHILIPPES DE COMMYNES.

A mes très-honnorés et doubtés seigneurs, messeigneurs tenant la seigneurie à Florence [1].

Commines insista dans une autre lettre portant la date du 22 mars 1510 :

Mes très-honnorés et doubtés seigneurs, je me recommande très-humblement à votre bonne grâce. J'ay ung serviteur à

[1] Archives de Florence.

Florence, à la poursuicte de ce que me debvoit feu Pierre de Médicis. Il m'a tousjours esté mandé et escript que je seroye payé quant Pise seroit recouverte, et ai-je espérance que ainsi se fera, veu qu'estes hors de vos grans affaires, et que mondit serviteur aura quelque bonne expédiction et aurez mémoire que tousjours vous ay esté bon serviteur et seray pour le temps advenir, vous priant, mes très-honnorés et doubtés seigneurs, qu'il vous plaise que à ceste fois la raison me soit faicte, et tousjours me commander vostre plaisir pour l'accomplir à mon pouvoir. En priant à Dieu, mes très-honnorés seigneurs, qu'il vous doint bonne vie et longue et accomplissement de tout ce que vous désirez.

A Paris, ce XXIIe jour de mars.

Vostre très-humble serviteur,

PHILIPPES DE COMMYNES.

A mes très-honnorés et doubtés seigneurs, messeigneurs de la seigneurie de Florence [1].

Nous compléterons la série de ces infructueuses réclamations par la lettre suivante :

Haulx et puissans et mes très-honnorés seigneurs, très-humblement à vostre bonne grâce me recommande. Je renvoye devers vos seigneuries Pierre Boismart, lequel en ceste saison passée y a fait long séjour, comme paravant luy avoient fait pluissieurs aultres de mes serviteurs, à la poursuicte de ce que me doivent ceulx de Médicis, lesquels tousjours sont retournés sans riens faire, avec quelque peu d'espérance. J'ay esté informé que pour l'euvre présante les choses estoient assez disposées pour me faire la raison, dont je vous supplie, autant qu'il m'est possible, et de vouloir avoir mémoire des services passés et que telles poursuictes ne se font point sans grant despance, et me commander vos bons plaisirs pour l'acomplir à mon povoir. Priant à Dieu.

[1] Archives de Florence.

haulx et puissans et mes très-honnorés seigneurs, qu'il vous doint bonne vie et longue et acomplissement de tout ce que désirez.

A Argenton, le XXVe jour d'aoust 1511.

Vostre très-humble serviteur,
PHILLIPES DE COMMYNES.

A haulx et puissans et mes très-honnorés seigneurs de la seigneurie de Florence, à Florence [1].

Commines avait de nouveau quitté la cour et pour ne plus y revenir. Des motifs que nous ignorons, l'en éloignèrent. Peut-être, alors qu'il écrivait que le roi, « si défiance « ne le gardoit, seroit plus content de lui que d'autre, » espérait-il arriver au faîte de la puissance en dominant tous ses envieux et tous ses jaloux ; peut-être ne se consola-t-il point de n'avoir réussi, même en voyant son ancien ami Georges d'Amboise devenir le premier ministre de Louis XII.

[1] Archives de Florence.

XII

MORT DE COMMINES.

Nous avons épuisé les documents qui se rapportent à Commines. Trois mois après la dernière lettre qu'il adressa à la seigneurie de Florence, il termina sa carrière que des préoccupations de tout genre paraissent avoir troublée jusqu'au dernier jour. Le mois d'octobre avait été marqué par les événements les plus importants de sa vie, c'est-à-dire par les services rendus à Louis XI à Péronne, par la donation de ses grands domaines de Poitou et enfin par son ambassade à Venise : ce fut le 18 de ce mois qu'il mourut, en 1511, au château d'Argenton.

Efforçons-nous d'oublier les démêlés judiciaires dans lesquels Commines compromit son repos et son honneur; éloignons même de notre mémoire la complaisance que récompensa Louis XI et l'habileté que reconnurent trop peu Charles VIII et Louis XII; et après avoir suivi d'année en année la marche des complications politiques dont le rapide mouvement entraîna Commines, faisons à ses derniers moments une sphère calme et silencieuse où notre jugement se recueille devant son tombeau. Signalons davantage ce qu'il y eut « de clère cognoissance [1], » comme il le dit lui-

[1] *Mém.*, t. II, p. 156.

même, dans son esprit, ce qu'il y eut de noble et d'élevé dans son culte pour la science, dans son admiration pour les arts, et puisque les lettres surtout ont fait vivre le nom de Commines, essayons, en terminant ce volume, de justifier l'hommage qu'elles lui ont rendu.

Commines, dans les dernières années de sa vie, n'avait pas cessé de travailler à ses *Mémoires;* il s'en était occupé activement à la fin du règne de Charles VIII [1]; il les acheva pendant celui de Louis XII, et, sous l'influence d'une de ces idées communes à tous les vieillards, qui les portent à rechercher bien loin en arrière les souvenirs les plus chers et les amitiés les plus solides, il les dédia à Angelo Cato, l'astrologue de Louis XI. En effet, pour tous les deux, Louis XI était « un maistre et un bienfaicteur ; » pour eux seuls peut-être, c'était « un prince digne de très-excellente « mémoire [2]. » Ce livre devait offrir l'apologie de Louis XI, non pas une œuvre de vaine et mensongère flatterie, mais une appréciation pleine d'aperçus profonds, visant à l'impartialité dans un style simple qui porta Montaigne à y croire, d'autant plus propre à voiler le fond des choses que la forme y paraît plus libre et plus sincère. Qui, mieux que Commines, pouvait parler de Louis XI, puisqu'il avait été sans cesse « occupé en ses grans affaires » et qu'il avait « faict « plus continuelle résidence avec luy que nul aultre? » Qui devait « en avoir meilleure souvenance » à cause « de ces « grans privaultés et biensfaicts sans jamais entrerompre « jusques à la mort? » Il va jusqu'à déclarer, perdant de vue la cause de « ces privaultés et biensfaits, » qu'il y est

[1] *Mém.*, t. II, pp. 300 et 583.

[2] *Mém.*, t. I, pp. 1 et 2.

tenu « pour obligation d'honneur. » Il eût mieux fait de se borner à dire « que les pertes et douleurs receues depuis « son trespas » avaient davantage rappelé à sa mémoire « les « grâces receues de luy ; » mais la postérité qui, sans chercher la vérité historique dans tous les chapitres des *Mémoires,* les étudie comme l'un des plus admirables traités de politique, a le droit de trouver Commines trop modeste quand il exprime à l'astrologue italien l'espoir qu'il mettra en latin sa prose française, si vive et si concise, et surtout, lorsque même dans la langue où il écrit, il proclame respectueusement la supériorité d'un de ses contemporains « qni sauroit mieulx parler que luy et le coucher en meil- « leur langage. » Ce contemporain, c'était un vieil ami, un serviteur non moins dévoué du même maître; c'était monsieur du Bouchage, à qui Louis XI recommandait, en 1475 : « d'estre plus malicieux que ses adversaires et de les « endormir de paroles [1]. »

Du reste, ces feuillets, offerts à Angelo Cato et soumis à la révision de monsieur du Bouchage, ne s'adressaient qu'à des hommes habiles comme eux. « Bestes, ne simples « gens ne s'amuseront point à lire ces mémoires ; mais « princes ou aultres gens de cour y trouveront de bons « advertissemens, à mon advis [2]. » Que n'a-t-il été donné à Commines d'associer davantage à ces observations dictées par une longue expérience, la sanction des grandes règles morales, en dehors desquelles il n'est de place ni pour

[1] *Mém.*, éd. Lenglet, t. III, p. 381. Un historien du temps dit, en parlant du seigneur du Bouchage et d'un discours qu'il prononça : Natura magis quam arte facundus. GODEFROY, *Hist. de Charles VIII*, p. 381.

[2] *Mém.*, t. I, p. 268.

l'autorité des rois, ni pour la liberté des peuples! Que n'a-t-il servi et que n'a-t-il eu à glorifier un autre maître que Louis XI! *Dignus Alexandris omnibus hic Philippus,* dit Juste-Lipse en parlant du seigneur d'Argenton.

Commines, plein de respect pour la science et cherchant sans cesse à s'instruire, s'était entouré de précieux manuscrits que le temps a dispersés. Il recherchait surtout ceux qui se rapportaient à l'histoire et qui enseignaient, selon lui, malgré la protestation des vertus isolées, la marche des temps à travers les mêmes hontes et les mêmes faiblesses. Il nous parle lui-même de ses lectures de Tite-Live [1], dont on lui montra un manuscrit à Venise [2] et le tombean à Padoue [3]. Il possédait un manuscrit de Valère-Maxime mis en français, en deux grands volumes ornés de ses armes, qui reposa longtemps à Paris à la Bibliothèque de l'abbaye de Sainte-Geneviève [4]. Le *British Museum* a recueilli aussi un manuscrit de Froissart, dont l'origine est la même [5]. A la Bibliothèque royale de La Haye (collection Meerman), on conserve le premier volume de la traduction de la *Cité de Dieu,* de saint Augustin, avec de grandes miniatures. Le second volume se trouve à la Bibliothèque de Nantes. L'un et l'autre portent également les insignes héraldiques de Commines [6].

[1] *Mém.*, t. II, p. 553.

[2] Dès 1470, Philelphe chargeait un de ses amis de lui acheter les Décades imprimées à Rome.

[3] *Mém.*, t. II, p. 441.

[4] *Mém.*, t. I, introd., p. XIX.

[5] *British Mus.*, Harley, 4379, 4380. Ces volumes, transcrits en Flandre, sont ornés d'intéressantes miniatures. Je me bornerai à mentionner ici celle qui représente la danse des sauvages où faillit périr Charles VI.

[6] Note communiquée par M. Campbell, conservateur de la Bibliothèque royale à la Haye.

En même temps que le seigneur d'Argenton étudiait sur la carte de l'Europe les mouvements d'armées et les changements de frontières, il suivait avec une intelligente curiosité les découvertes des navigateurs dans d'autres hémisphères. Il se faisait envoyer, en 1481, de Florence où vivait Améric Vespuce[1], une mappemonde, dernière représentation du monde borné du moyen âge[2], et dans une lettre écrite au mois d'avril 1491, il se félicitait de posséder une carte de la Guinée qu'il avait vainement demandée en Italie[3]. Comme tous les esprits supérieurs, il avait le pressentiment des grandes choses qui allaient s'accomplir : on était arrivé à la veille du jour où le cap des Tempêtes serait franchi et où, du sein d'une mer inconnue, allait surgir le Nouveau-Monde.

A Venise, Commines visita la chapelle de Saint-Marc et prit plaisir à voir les mosaïques aux couleurs variées qui résistent aux ravages des siècles[4]. A Florence, il admira le pont de l'Arno[5] et le palais de Cosme de Médicis. « En son « cas, qui estoit de marchandise, estoit la plus grant maison « que je croy qui jamais ait esté au monde... C'est la plus « belle maison de citadin ou marchant que j'aye jamais veue, « la mieulx pourveue que de nul homme qui fust au monde « de son estat[6]. » Ce que ce palais renfermait, n'était pas

[1] Commines avait eu de fréquentes relations avec la famille Vespucci, notamment avec Guido Vespucci qui, en 1478, l'accompagna à Rome, et avec Guido-Antonio Vespucci qui en 1495 fut ambassadeur de la seigneurie de Florence près de Charles VIII.

[2] Tome I, p. 322.

[3] Voyez ci-dessus, p. 79.

[4] *Mém.*, t. II, p. 407.

[5] *Mém.*, t. II, p. 355.

[6] *Mém.*, t. II, pp. 337 et 351.

moins précieux, car l'on y voyait des vases d'agathe, de superbes camayeux et trois mille médailles, les plus rares et les plus belles de l'Italie [1]. Laurent de Médicis en offrit quelques unes à Commines [2].

Il faut remarquer que le séjour de Commines en Italie avait développé chez lui la passion la plus vive et la plus éclairée des arts. Personne, plus que lui, n'applaudissait aux dépenses que fit le roi Charles VIII, après son expédition, pour élever en France de somptueux édifices imi-

[1] *Mém.*, t. II, p. 362. Commines fit frapper, comme seigneur d'Argenton, un fort joli jeton qui se trouve dans la collection de M. Fillon, à Fontenay, et qui a été publié par ses soins dans ses *Études numismatiques*, p. 96.

[2] *Mém.*, t. I, p. 332.

Dans le tome I, p. 144, j'ai reproduit une lettre du duc de Milan du 29 octobre 1476, où sont mentionnés d'autres présents offerts à Commines. Depuis la publication du premier volume, M. Osio a retrouvé aux archives de Milan, une lettre de la même date, adressée à l'ambassadeur François de Petrasancta, qui donne à ce sujet quelques détails, en insistant sur les services et sur l'influence du seigneur d'Argenton : « Ayant appris combien est grande l'affection que mon-
« seigneur d'Argenton a toujours montrée et montre encore à l'égard
« de notre personne et de nos affaires, nous nous sentons tenu de le
« traiter avec une cordiale bienveillance comme un sincère et bon ami
« (*cum benivolentia cordiale como vero et bono amico*); et en signe de
« bienveillance, nous lui envoyons une pièce de beau drap d'or cramoisi
« qui contient trente-huit aunes et demie et de plus un collier d'or de
« ducat de soixante-quinze anneaux. L'un et l'autre valent environ
« mille écus. Nous voulons que vous les offriez de notre part et nous
« espérons qu'il les acceptera d'aussi bon cœur que nous les lui don-
« nons. Remerciez-le en termes convenables de l'affection qu'il nous
« a montrée et priez-le de nous avoir toujours pour bien recommandé
« près du roi Très-Chrétien, dont nous sommes le sincère fils et ser-
« viteur. Ce que nous lui offrons, ce n'est point comme présent, mais
« en signe de bienveillance, et à l'avenir nous nous souviendrons
« encore mieux de lui. »

tés de ceux qui avaient frappé ses regards dans sa marche conquérante. On avait cherché au-delà des Alpes des sculpteurs et des peintres pour présider à ces travaux, et en même temps se formaient des collections où l'on réunissait les chefs-d'œuvre de la France, de la Flandre et de l'Italie [1]. Les statues faisaient revivre pour Commines les gloires de l'antiquité ; le pinceau des peintres de Venise lui retraçait l'image des hommes les plus illustres de son temps, et il rapporte lui-même qu'il cherchait, en étudiant le portrait de Mahomet II, à retrouver dans ses traits l'expression « de son grant esprit [2]. »

Commines laissa dans ses domaines d'importants vestiges de ce goût des arts. Il réédifia le château d'Argenton et y dépensa, à ce qui est relaté dans ses procès, des sommes énormes. Il reconstruisit aussi le château de Villentras. A Chinon, il éleva une forte tour qui portait ses armoiries et que, longtemps après lui, on continua à appeler la tour d'Argenton. L'église de Saint-Étienne de Chinon, achevée en moins d'une année, était aussi son ouvrage. Ses vastes proportions et l'absence de piliers donnaient à son architecture un caractère aussi hardi qu'élégant, et le clocher n'était pas moins remarquable [3].

Au château de Dreux, un peintre, nommé Olivier Chiffelin, était appelé dès 1487, c'est-à-dire à une époque où l'opulence n'était pas rentrée dans la maison de Commines [4];

[1] *Mém.*, t. II, p. 586.

[2] *Mém.*, t. II, p. 286.

[3] *Mém.*, préface de Mlle Dupont, p. 127.

[4] Après nous être beaucoup occupé des vastes domaines de Commines en France, nous eussions désiré de pouvoir donner quelques indications sur le nombre et l'importance de ceux qu'il possédait en Flandre et qui provenaient moins de son patrimoine que d'acquisitions qu'il

et son chapelain, Jean Pélerin, est cité comme auteur d'un traité de *Artificiali perspectiva* [1].

Enfin, il fit construire au couvent des Grands-Augustins à Paris, dans une chapelle consacrée à Notre-Dame de Ripa et entourée d'une grille d'airain habilement ciselée, un tombeau où il était représenté à genoux à côté de sa femme devant un autel imité des monuments d'Italie et quelque peu inspiré par le paganisme antique. Là un faisceau d'épis [2] laissait se dérouler, entre deux cornes d'abondance, la légende favorite du seigneur d'Argenton : *Qui non laborat, non manducat* [3].

La statue de Commines nous le montre d'une taille élevée et d'une noble figure. Tel nous le retrouvons dans les portraits

avait pu faire depuis le traité de Senlis. Lepippre rapporte qu'il vit aux archives de Lille, un rôle en velin, d'une extrême longueur, écrit en flamand, mais portant ce titre en français : « Ces briefs « appartiennent à messire Philippe de Commines, seigneur d'Ar- « genton. » Ce document n'a pu être retrouvé.

[1] Crowe et Calvecastle, *Les anciens peintres flamands*, t. II, pp. 325, 329.

[2] La gerbe de blé, qui représente la moisson après le travail, c'est-à-dire le succès après la peine, paraît avoir été l'un des emblèmes préférés des courtisans de Louis XI. Le bâtard d'Armagnac, qui savait à peine écrire, avait adopté pour cimier une gerbe de blé, et pour tenants deux sirènes, allégorie qui eût mieux convenu au seigneur du Bouchage, et peut-être aussi à Commines. Dans l'écu de Commines, comme dans celui de ses ancêtres, le cimier est une tête de loup issant de flammes, la gueule béante : c'est le *rapax lupus* de Virgile. — Les sirènes du bâtard d'Armagnac offraient-elles une allusion quelque peu mythologique, mais consacrée par l'usage héraldique du temps, à l'illégitimité de sa naissance? Tels étaient aussi, sous Louis XI, les tenants de l'écu du bâtard de Bourbon, autre ami de Commines.

[3] Le dessin du tombeau de Commines se trouve dans Millin, *Antiq.*, t. III, p. 41. On voyait aussi sur ce monument un globe et un choucabus avec ces mots : « Le monde n'est qu'abus. »

qu'on avait conservés de lui à Beauregard [1] et au château de Bussi-Rabutin [2]. Tel le représente aussi une précieuse esquisse au crayon rouge conservée dans un manuscrit d'Arras, où il figure à côté de Froissart, de Monstrelet et d'Olivier de la Marche.

Sleidan le dépeint de même : « Il estoit beau personnage « et de haute stature; et sçavoit assez bien parler en ita- « lien, en allemand et en espagnol, mais surtout il parloit « bon françois, car il avoit diligemment leu et retenu « toutes sortes d'histoires escrites en françois et princi- « palement des Romains. Il conversoit fort avec gens « d'estrange nation, désirant par ce moyen apprendre « d'eux ce qu'il ne sçavoit point; et d'autant qu'il avoit en « singulière recommandation de bien employer son temps, « on ne l'eust jamais trouvé oisif. Sa mémoire estoit mer- « veilleuse, voir telle que souvent il dictoit en mesme « temps, à quatre qui écrivoient sous lui, choses diverses « et concernantes à l'Estat, avec telle promptitude et « facilité comme s'il n'eust devisé que d'une certaine « matière [3]. » Le témoignage de Sleidan est précieux, puisqu'il déclare avoir connu un des anciens serviteurs de Commines, nommé Matthieu d'Arras [4].

Lorsqu'à la fin du XVIIIe siècle, les cendres de Commines furent jetées au vent, on recueillit les débris de son cénotaphe. On s'efforçait alors, grâce à un premier et timide essai de réparation, de réunir dans un musée ce que l'on

[1] Une copie du portrait conservé au château de Beauregard se trouve aujourd'hui au musée de Versailles.

[2] DELPECH, *Iconographie*.

[3] *Mém.*, éd. Lenglet, t. IV, pp. 2 et 122.

[4] Valère André dit également : *Forma fuit eleganti, statura procera et heroica.*

avait conservé des monuments renversés par des mains impies, et pour dissimuler ces dévastations, on en étayait les ruines sur d'autres ruines, et ce fut ainsi que l'on plaça la statue de Commines sur un bas relief de marbre blanc, détaché (étrange rapprochement) du mausolée de Georges d'Amboise qui, avant de devenir l'illustre ministre de Louis XII, avait été le complice des obscures intrigues du seigneur d'Argenton ; et par un hasard non moins bizarre, ce bas-relief représentait saint Georges combattant le dragon qui darde le poison [1]. Trois siècles plus tôt, on eût vu là une double allusion au duc de Bourgogne qu'avait trahi Commines [2], et au monstre venimeux, pour parler comme Chastellain, qu'il était allé servir.

C'est au monument de Commines, érigé dans l'église des Grands-Augustins, que se rapportent ces vers si connus de Ronsard :

LE PASSANT.

Quelle est cette déesse empreinte en cette ivoire,
Qui se rompt les cheveux à pleines mains?

LE PRESTRE.

L'Histoire.

LE PASSANT.

Et l'autre qui, d'un œil tristement despité,
Lamente à ce tombeau ?

LE PRESTRE.

La simple Vérité.

LE PASSANT.

Ne gist point mort ici le romain Tite-Live?

LE PRESTRE.

Non, mais un Bourguignon, dont la mémoire vive

[1] *Description du musée des monuments français*, par Lenoir, 1803, p. 165.

[2] On sait que Charles le Hardi jurait par saint Georges et le révérait comme son patron.

Surpasse ce Romain pour sçavoir égaler
La vérité du fait avec le beau parler.

LE PASSANT.

Dis-moi ce corps doué de tant de vertus dignes.

LE PRESTRE.

Philippe fut son nom; son surnom de Commines.

LE PASSANT.

Fut-il présent au fait ou bien s'il l'ouit dire?

LE PRESTRE.

Il fut présent au fait et n'a voulu descrire
Sinon ce qu'il a veu; ne pour duc, ne pour roy,
Il n'a voulu trahir de l'histoire la foy.

LE PASSANT.

De quel estat fut-il?

LE PRESTRE.

De gouverner les princes,
Et sage ambassadeur aux estranges provinces.

LE PASSANT.

Pour avoir joint la plume ensemble avec la lance,
Qu'eut-il, prestre, dis-moi, pour toute récompense?

LE PRESTRE.

Ah! fière ingratitude! il eut, contre raison,
La haine de son maître et deux ans de prison.

LE PASSANT.

Quels maistres avoit-il?

LE PRESTRE.

Philippes de Bourgogne,
Le roy Charles huitième et Louis, ô vergogne!
Un duc et deux grands rois : sa vertu, toutefois,
Ne se vit guerdonner, ni de ducs, ni de rois.

. . . . . .

. . . . . .

O toy, qui que tu sois, qui t'enquestes ainsi,
Retourne en ta maison, et conte à tes fils comme
Tu as veu le tombeau du premier gentilhomme
Qui, d'un cœur vertueux, fit à la France voir
Que c'est honneur de joindre aux armes le sçavoir.

Dans la maison même de Commines et presqu'aussitôt après sa mort [1], un panégyriste dont le nom est resté inconnu et ne saurait d'ailleurs être cité après celui de Ronsard, composa des vers emphatiques et obscurs mêlés de prose, consacrés à l'éloge du seigneur d'Argenton. Le manuscrit même qui fut offert à sa veuve, a été conservé, et nous l'avons reproduit à la première page de ce recueil, tel qu'il fut écrit et même avec quelques-unes des miniatures dont il est orné. Comme jadis dans les allégories de Froissart, c'est Cognoissance qui éveille l'*acteur*, qui lui apprend quel deuil profond a causé la perte inopinée d'un bon maître et seigneur, et qui lui montre au milieu de ce séjour de deuil une douleur plus extrême que toutes les autres, celle de la veuve à qui ce panégyrique est dédié. La *dolente* (c'est Hélène de Chambes) parle la première. Elle se compare à Andromaque privée d'Hector. L'ami qu'elle a perdu, était plein de vertus et pur de tous vices. Son courage était tel que jamais il ne recula devant ses ennemis, pas plus à Montlhéry que dans cinq autres batailles dont la dernière fut Fornoue. Il était aussi sage que Salomon, aussi éloquent que Thalès, aussi savant que Virgile, aussi prudent qu'Aristote. Dieu l'avait créé pour qu'il fût l'exemple du monde. C'est par vous, Prudence, Force, Justice et Tempérance, qu'il triomphait et marchait de succès en succès : à vous il appartiendra de louer ses hauts faits, et quand votre tâche sera achevée, après vous viendront Foi, Charité et Espérance, c'est-à-dire les vertus théologales succédant aux vertus cardinales. Et voyez

[1] L'auteur du panégyrique serait-il aussi celui des miniatures? Serait-ce le chapelain Pélerin, l'auteur du traité *De Artificiali pictura*?

comment l'acteur, commensal reconnaissant du château d'Argenton, représente ces vertus sous l'influence de ses impressions et de ses souvenirs. Prudence tient d'une main le miroir où se reflètent les grandeurs et les misères, et de l'autre, elle arrête la roue de la Fortune : un trésor roule à ses pieds. Elle a soin de rappeler que l'homme illustre dont Louis XI se fit accompagner à Pecquigny, qui aima Florence et négocia avec Venise, passait pendant sa vie « pour prudent sur tous. » Justice a ses balances et son glaive, et si elle est un peu trop voilée, c'est qu'elle n'a pas toujours été l'amie de Commines : elle n'hésite pas, du reste, à le glorifier du crédit dont il jouissait près de Louis XI et vante la protection assurée dans ses domaines au pauvre comme au riche. Force a moins à revendiquer dans ses qualités, car, connaissant mieux que personne l'Italie, il eut pour adversaires des hommes qui ne cherchaient que « hutins. » La vertu de Commines, c'est bien plutôt la Tempérance ici représentée avec des traits grotesques, mais énergiques : elle porte des lunettes pour mieux voir, et un baillon pour ne pas se compromettre par des discours imprudents ; elle s'est perchée sur l'aile d'un moulin pour tourner avec le vent, et elle porte sur le front l'horloge qui marque l'heure des revirements politiques. Tempérance a bien le droit de réclamer Commines pour sien. Jamais il ne manifestait ni émotion, ni joie, ni colère, et c'est ainsi qu'il se rendit si utile au roi Charles VIII, en amusant les Vénitiens « par son très-doulx parler. »

Moins d'intérêt se retrouve dans les discours de Foi, qui atteste la sincérité des serments de Commines, et sa loyauté, surtout vis-à-vis des marchands ; d'Espérance qui, en louant

sa science, compare ses pacifiques services à ceux de Roland et de Jeanne d'Arc; de Charité qui exalte ses nombreuses aumônes aux monastères et aux hôpitaux :

Il estoit tendu
A tout bien faire dès la sienne naissance.

La politique et la science avaient l'une et l'autre couronné Commines. La première se personnifie dans Mercure qui porte le caducée en tenant le doigt devant la bouche; la seconde, dans le radieux Apollon. Elles félicitent successivement Commines d'avoir effacé Platon et Homère, Cicéron et Ovide. C'était lui qui savait faire entendre les plus sages avis dans les assemblées publiques et dans les conseils secrets; ce fut lui aussi qui écrivit un livre où tout est complet, où tout est vrai, et qui se plaça ainsi le premier entre les grands historiens. Enfin, la France clôt le dialogue en louant le seigneur d'Argenton d'avoir contribué souvent à maintenir la paix et à empêcher l'élévation des tailles. Commines devait donc avoir sa place parmi les astres.

Hélas! la *dolente,* oubliant Andromaque, ne resta point, paraît-il, fidèle à cette poignante affliction, car elle négligea de faire graver sur le mausolée de Commines l'inscription qu'il devait recevoir; et, après elle, sa postérité associa à toutes les gloires qu'avaient chantées les poëtes, les hontes qu'ils avaient passées sous silence.

Le gendre de Commines, René de Brosse, mécontent et toujours chargé de dettes, suivit l'exemple qui lui avait été donné. Il trahit la France et fut tué sous des drapeaux étrangers à la bataille de Pavie. Son fils ne rentra en grâce qu'à de flétrissantes conditions. Il devint, il est vrai, duc

d'Étampes, mais ce titre ne devait qu'abriter le scandale des publiques amours de la maîtresse de François Ier.

Plus tard, une petite-fille de Commines épousa César de Vendôme, fils du roi Henri IV et de Gabrielle d'Estrées; cette fois, l'illégitimité de la naissance n'affaiblit point l'influence du rang et de la gloire, et les généalogistes placent dans sa descendance directe les maisons royales de France, de Savoie, d'Espagne et de Portugal [1].

Le nom de Commines, éteint avec lui, ne s'était pas, il est vrai, transmis à cette illustre postérité; mais il brillait de tout son éclat dans ses écrits qui étaient devenus, comme il l'espérait, la leçon des rois et des princes.

Si l'on ne possède plus le manuscrit des Mémoires qui ne cessait d'être médité par Charles-Quint, on montre du moins encore aujourd'hui l'exemplaire du roi de France Henri III [2] et celui de Diane de Poitiers [3].

Plusieurs des sénateurs de la cité de Saint-Marc qu'avait connus Commines, vivaient encore, quand, en 1544, parut à Venise une traduction italienne des Mémoires [4].

Quatre ans après, en 1548, Sleidan dédia sa traduction

[1] Il y eut réconciliation entre les descendants de Commines et ceux de Louis de La Trémoïlle. Madeleine de Luxembourg, fille de François de Luxembourg et de Charlotte de Brosse, épousa Georges de la Trémoïlle, et un arrière-petit-fils de Philippe de Commines put ainsi porter paisiblement le titre de comte d'Olonne.

[2] *Bibl. imp. de Paris*, f. fr. 10,156.

[3] *Bibl. imp. de Paris*, f. fr. 1053.

[4] A Florence, François Luchi offrit au grand-duc Ferdinand Ier une traduction des mémoires de Commines, pour qu'elle tînt place d'une autre peu correcte, dont l'auteur se nommait Nicolas. L'épître dédicatoire de François Luchi porte la date du 1er février 1593. (Note communiquée par M. Ruelens.)

latine au duc de Sommerset, en rappelant combien Commines avait été frappé de la grandeur et de la puissance de l'Angleterre. Vers cette époque, un étudiant de l'Université de Cambridge, nommé Thomas Danett, en fit une version anglaise qui comprend l'histoire de Charles VIII aussi bien que celle de Louis XI, et qui porte ce titre : *The excellente historie of Phillippe de Commines*. Ce manuscrit appartint à Leycester qui, au milieu des splendeurs de la cour d'Élisabeth, put y méditer la vanité des grandeurs humaines [1].

En 1622, on adressait de Palerme au roi Philippe IV une traduction des Mémoires en espagnol. Jean Vitrian en publiait une autre d'abord à Anvers en 1643, puis à Madrid en 1652. La traduction portugaise qu'en fit Antoine de Menesès, est conservée aujourd'hui au *British Museum* [2].

Depuis longtemps, les Mémoires de Commines étaient lus et étudiés jusque dans les régions les plus septentrionales de l'Europe; car, en 1574, Hans Mogenson, évêque de Drontheim, les traduisit en danois [3].

Lorsque l'imprimerie introduisit un nouveau système de diffusion de plus en plus rapide des créations de l'esprit humain, les Mémoires de Commines se répandirent promptement, interprétés et commentés dans toutes les langues. Il serait trop long d'énumérer ici tous les travaux dont ils ont été l'objet depuis trois siècles, mais il n'en

[1] Renseignements communiqués par M. Hamilton, l'un des conservateurs du *British museum*.

[2] *British museum*, fonds Egerton, 538.

[3] Des manuscrits de cette traduction se trouvent à la Bibliothèque royale de Stockholm, à la Bibliothèque royale et aux archives de Copenhague. (Note de M. Bruun, directeur de la Bibliothèque royale de Copenhague.)

est aucun qui n'ait eu pour but d'en relever l'intérêt et la valeur.

Si, après tant d'excellentes recherches, il reste quelque chose à faire, c'est de comparer au récit où Commines apprécie les événements accomplis, les lettres qu'il écrit au moment même où ils se succèdent, en en rapprochant, pas à pas, jour par jour, les épisodes de cette vie enfermée entre un berceau inconnu et une tombe détruite, de cette vie, tour à tour si fastueuse et si désolée, qui fut mêlée, sous Louis XI, aux sombres rigueurs d'une domination oppressive, sous Charles VIII, aux folles gloires d'une ambition imprudente. On ne saurait séparer, en s'occupant de Commines, ce qu'il fit comme homme politique, ce qu'il négocia comme ambassadeur, ce qu'il jugea comme historien. A ces titres divers, il mérite une étude attentive, car, le premier entre les conseillers des princes et les chroniqueurs qui vécurent au xve siècle, il se sépara irrévocablement du moyen âge pour inaugurer, par des idées moins chevaleresques mais plus habiles, moins désintéressées mais plus prudentes, moins exaltées mais plus froides et plus exactes, ce qui, en politique comme dans les lettres, caractérise l'esprit des temps modernes.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE.

Acciaiuoli (Donato), I, 165.

Aix (archevêque d'), I, 332.

Albice ou Albizzi (Luc), II, 256.

Albret (Alain d'), II, 19, 73, 76, 77, 102, 259.

Albret (Gabriel d'), II, 186.

Albret (Louise d'), II, 87.

Alby (évêque d'). *Voyez* Amboise (Louis d').

Alexandre VI, pape, II, 87, 92, 94, 112, 121, 128, 129, 131, 134, 145, 150, 155, 166, 176, 180, 183, 195, 198, 208, 236, 246.

Alexandro (Antonio d'), I, 208, 272.

Allemagne (empereur d'). *Voyez* Frédéric, Maximilien.

Alphonse Ier, roi de Naples, I, 239; II, 171.

Alphonse II, duc de Calabre, puis roi de Naples, II, 100, 114, 121, 129, 142, 146, 150, 156, 186, 187, 200, 230.

Alphonse V, roi de Portugal, I, 74, 147.

Amboise (Françoise d', I, 98, 103, 139, 140; II, 16, 17.

Amboise (Georges d'), évêque de Montauban, archevêque de Rouen et cardinal, II, 54, 58, 63, 81, 229, 261, 262, 264, 273, 283.

Amboise (Louis d'), I, 95, 98, 100, 103, 140; II, 14, 22, 23.

Amboise (Louis d'), évêque d'Alby, I, 234, 238, 250, 274, 314; II, 81.

Amboise (Marguerite d'), I, 279.

Amboise (Pierre d'), I, 95, 103.

Amboise. *Voyez* Chaumont.

André Paléologue, empereur, II, 95.

Angelo (Jean), I, 185, 191, 251, 268.

Angleterre (rois d'). *Voyez* Édouard IV, Henri VI, Henri VII.

Angoulême (Charles, comte d'), I, 203; II, 42.

Angoulême (Louise de Savoie, duchesse d'), I, 203; II, 263, 265, 267.

Anjou (seigneur d'), I, 203, 204.

Anne, reine de France, II, 79, 81, 259, 262, 267.

Applano (Antoine d'), I, 173-177, 298-315.

Aragon. *Voyez* Alphonse, Ferdinand, Frédéric, Jean.

Arezzo (évêque d'), II, 92, 97.

Armagnac (seigneur d'), I, 111.
Armagnac (bâtard d'), II, 280.
Armes (Jean d'), II, 21.
Armuyden (Gilles d'), I, 45.
Armuyden (Marguerite d'), I, 45, 47.
Armuyden (Marie d'), I, 45.
Arpajon (Gui d'), I, 210, 246.
Arras (Matthieu d'), II, 282.
Arschot (Charles, duc d'), I, 42.
Aserito ou Anerito (Constantin), II, 68, 174, 225, 226.
Aubigny (Béraud Stuart, seigneur d'), II, 162.
Autriche. *Voyez* Maximilien.
Autriche (Marguerite d'), I, 331, 332; II, 82.
Aveluis (seigneur d'), I, 319, 320.

Bachelier (Jean), II, 59.
Badoer (Sébastien), II, 190.
Baert (Daniel), I, 236, 334.
Bajazet II, II, 150, 173, 174.
Balay (Jean), II, 59.
Ballarino (Jean), I, 217, 239, 248, 270, 271, 290.
Ballarino (Raphaël), I, 270.
Balue (Jean), cardinal, I, 145.
Barbarigo (Agostino), doge de Venise, II, 115-237.
Barde (seigneur de la), I, 52.
Baschi (Guillaume de), I, 210.
Baschi (Peron de), I, 196; II, 89, 90, 97, 165.
Batarnay. *Voyez* Bouchage.
Beaucaire (sénéchal de). *Voyez* Vesc.
Beaujeu (Anne de France, dame de), II, 1, 2, 12, 20, 24, 28-34, 52-54, 62, 69, 75, 78.
Beaujeu (Pierre, seigneur de), I, 217, II, 35, 52, 53, 189.
Beaumont (Jean de Polignac, seigneur de), II, 154, 261.
Beaumont (la dame de), II, 261, 264.
Beaune (Jacques de), II, 266, 267.
Beaune (Jean de), I, 75, 86, 159; II, 96.
Beaune (Renaud de), II, 38.
Belgiojoso (Charles, comte de), I, 136, 160.
Bellefaye (Martin de), II, 35, 59.
Belleville (Louis de), II, 20.
Bentivoglio (Jean), seigneur de Bologne, II, 203, 204.
Beoléo (Jean de), II, 159.
Bische (Guillaume de), I, 153, 159.
Bische (Jean de), I, 157.
Blanco (Jean), I, 136.
Bofilo de Giudice, I, 234, 238, 242, 245, 251-255, 257, 259, 264.
Bohême (roi de). *Voyez* Ladislas.
Bois (le seigneur du), I, 53.
Boismart (Pierre), II, 271, 272.
Bollart (Christophe de), I, 189, 190.
Bolomier (Pierre), I, 327.
Borgia (César), cardinal, II, 161.
Boschetto (Aloys ou Albertino), II, 200-202, 231.
Bossio (Jean), I, 202, 208.
Botta (Léonard), I, 165, 199-201, 211, 213, 222, 244.
Bouchage (Humbert de Batarnay, seigneur du), I, 113, 126, 137, 148, 213, 234, 240, 294, 297, 332; II, 39-41, 68, 81, 150, 276.

Bouchart (Jean), II, 21.
Bourbon (Charles, duc de), I, 43.
Bourbon (Charles de), archevêque de Lyon, I, 44.
Bourbon (Jean, duc de), II, 4, 5, 30, 41, 42, 44, 49-51, 76, 81, 82, 133, 180, 189, 214.
Bourbon (Louis de), évêque de Liége, I, 44.
Bourbon, *voyez* Montpensier.
Bourbon (Louis, bâtard de), amiral de France, I, 151, 152; II, 34, 281.
Bourdeille (Élie de), archevêque de Tours, I, 145; II, 16.
Bourdin (Jean), II, 192-194.
Bourgogne (Charles le Hardi, duc de) est pendant sa jeunesse l'ami de Commines, I, 49-54; succède à son père, 54-56; se rend à Péronne, 57; s'empare de Liége, 58-60; se rend à Arras et à Saint-Omer, 60; reçoit Édouard IV fugitif, 65; complot dirigé contre lui, 69; s'allie au duc de Guyenne, 72-78; veut venger sa mort, 78, 79, 81, 87-89; abandonne le comte de Saint-Pol, 126-128; ses desseins sur l'Allemagne, 134; sa défaite à Granson, 135; sa défaite à Morat, 137-139; sa mort devant Nancy, 147-151. Cité, I, 178, 277; II, 8, 17, 283.
Bourgogne (Marie de), I, 153, 155, 158, 159, 205, 235, 328; II, 27.
Bourgogne (Philippe le Bon, duc de), protège les seigneurs de Commines, I, 43, 46; est parrain de Philippe de Commines, 47; l'attache à sa maison comme écuyer, 49. Cité, I, 155; II, 102.
Bourgogne (Antoine, bâtard de), I, 51.
Bourgogne (Baudouin, bâtard de), I, 69, 130.
Bourgogne (maréchal de), *voyez* Rothelin.
Branda, I, 265.
Bresse (Philippe de Savoie, comte de), I, 202, 205, 208, 213, 247, 251, 265, 302, 312, 326-328; II, 130.
Bressuire (Jacques de Beaumont, seigneur de), I, 99, 162, 278, 324; II, 14, 16, 17, 20, 21.
Bretagne (Charles de), baron d'Avaugour, II, 259.
Bretagne (Pierre, duc de), I, 98, 103, 139; II, 16, 23, 30, 42, 45, 62.
Bretagne (François, duc de), I, 53, 74, 76, 87, 123; II, 2, 4, 278.
Bretagne (Françoise de), II, 259.
Bretagne, *voyez* Anne.
Bretelles (Louis de), I, 109.
Brezé (Pierre de), I, 52, 53, 110.
Briconnet (Guillaume), évêque de Saint-Malo et cardinal, II, 94, 96, 124, 133, 135, 142, 150, 156, 163, 187, 193, 215-219, 223, 224, 231-234, 243.
Briçonnet (Robert), archevêque de Reims, II, 38, 144.
Brimeu, *voyez* Humbercourt.
Broquière (Bertrand de la), I, 44.
Brosse (le seigneur de), II, 44.
Brosse (Charlotte de), II, 288.

Brosse (Jean de), II, 259.
Brosse (René de), II, 259, 287.
Bucy (seigneur de), II, 54.
Buisson (Colard du), I, 56.

Cagliano (Philippe de), II, 72, 92.
Cagnola (André), I, 214, 219-225, 227-256, 258, 260, 265-268, 270-277, 283, 286, 293.
Cajazzo (comte de), II, 185, 218.
Calabre (duc de), *voyez* Alphonse II, roi de Naples.
Calabre (Charles, duc de), I, 135.
Calabre (duc de), I, 184.
Campo-Basso (comte de), I, 75, 79, 115, 116, 147, 148, 150, 254.
Capello (François), II, 182.
Capponi (Néri), II, 214, 243, 271.
Capponi (Pierre), II, 98, 144.
Carey (seigneur de), II, 37.
Carpentras (évêque de), I, 206.
Casa (François della), II, 87, 93-95.
Casanova (abbé de), I, 208, 209.
Castel (Jean), I, 113.
Castiglione (Christophe de), I, 180.
Castille (roi de), *voyez* Henri.
Castille (archiduc de), *voyez* Philippe.
Castres, *voyez* Bofilo.
Cattanei (Jules), II, 225.
Cato (Angelo), archevêque de Vienne, I, 137, 138, 150, 281, 319; II, 275, 276.
Caumont (Jean de), I, 203.
Cérisay (Guillaume de), I, 99.
Chabot (Marie de), I, 45.
Chalon, *voyez* Chateauguyon.
Chambes (Hélène de), *voyez* Commines.
Chambes (Jeanne de), I, 261-265.
Chambes (Nicole de), I, 103, 107.
Chambes (Philippe de), I, 106.
Chambon (Jean), I, 278; II, 16, 17, 21, 24.
Chambre (Louis de Seyssel, comte de la), I, 326, 327.
Charles VI, roi de France, I, 239; II, 277.
Charles VII, roi de France, II, 8, 16, 17, 22, 23, 171.
Charles VIII, roi de France. Pendant sa minorité, l'autorité est exercée en son nom par Anne de Beaujeu, II, 1-3, 15, 19, 27, 35, 36, 51-54, 69, 75; il prend la direction des affaires, 80, 81; épouse Anne de Bretagne, 82, 84; reçoit les ambassadeurs florentins, 88, 91-93; résout une expédition en Italie, 95-103; passe les Alpes, 104, 105; franchit le Pô, 136-142; arrive à Florence, 144-148; entre à Rome, 154-156; occupe Naples, 165-167; quitte Naples pour se diriger vers la France, 206; arrive à Pise, 212; à Sarzana, 214; est victorieux à Fornoue, 217; descend dans le Milanais, 219, 220; conclut la paix avec le duc de Milan, 229, 230; lui offre une entrevue, 231, 232; se réconcilie avec le Saint-Siége, 246; sa mort, 251, 252. Cité I, 311, 332; II, 254, 270, 274, 275.
Charles-Quint, II, 268, 288.

Charles (comte), *voy.* Belgiojoso.
Charlotte, reine de France, II, 38.
Chartier (Guillaume), évêque de Paris, I, 77.
Chassa (Isabelle de), I, 319, 320.
Chastel (Tanneguy du), I, 111.
Chateau-Guion (Hugues de Châlon, seigneur de), I, 203.
Chaumont (Charles d'Amboise, seigneur de), I, 111, 161.
Chaumont (Pierre d'Amboise, seigneur de), I, 103, 104.
Chiffelin (Olivier), II, 279.
Chimay (Charles de Croy, prince de), II, 87, 268.
Citain (seigneur de), II, 111, 116, 184.
Clyte (Colard Vanden), bailli de Gand, I, 40-42.
Clyte (Jean Vanden), échevin d'Ypres, I, 40.
Clyte (Marie Vanden), I, 157.
Clyte (Vanden), *voyez* Commines.
Coctier (Jacques), I, 336; II, 14, 15.
Coetman, gouverneur d'Auxerre, II, 42.
Colomb, I, 289.
Colonna (Jean), cardinal, II, 156.
Colonna (Prosper), II, 112.
Commines (Colard de), I, 42, 48.
Commines (Hélène de Chambes, dame de), I, 35, 106, 303; II, 46, 47, 74, 285, 287.
Commines (Jean de), I, 45, 47, 48.
Commines (Jean de), chevalier de la Toison d'or, I, 42-45.
Commines (Jeanne de), II, 260.
Commines (Jeanne de), I, 157.
Commines (Jeanne de), I, 47.
Commines (Marie de), I, 47.
Commines (Philippe de), son éloge, I, 1-35; sa famille, 40-45; sa naissance, 45-47; perd son père, 47; recueille un patrimoine chargé de dettes, 47-48; ce que coûta son éducation, 48; devient écuyer de Philippe le Bon, 49; assiste à la bataille de Montlhéry, 50-52; au sac de Bouvines, 53; à l'entrée de Charles le Hardi à Gand, 54, 55; à la bataille de Brusthem, 56; commissaire du duc, 56; figure au tournoi de l'Arbre d'or, 57; services qu'il rend à Louis XI à Péronne, 57; assiste à la prise de Liége, 58-60; suit Charles le Hardi à Arras et à Saint-Omer, 60; est envoyé en mission à Calais, 61-65; en Angleterre, 66-68; témoin des querelles du duc de Gueldre et de son fils, 68; parcimonie du duc de Bourgogne à son égard, 70, 71; traverse la France, 74, 75; se rend en Bretagne et en Espagne, 76; passe au service de Louis XI, 78-90; bienfaits de Louis XI, 91; en reçoit une pension, 92; obtient la principauté de Talmont et d'autres seigneuries, 92-97; visite ses domaines avec Louis XI, 104, 105; épouse Hélène de Chambes, 106; nouveaux bienfaits de Louis XI, 107, 108; ses relations avec Louis XI, 109-118; prend part aux négociations avec les Anglais, 119-123; aux intrigues

qui amènent la perte du connétable, 124-129; est exclu de la trêve de Soleuvre, 130; reçoit des rentes à Tournay, 131-133; envoie des espions dans les États du duc de Bourgogne, 134; prend part aux négociations avec le roi René, 135, 136; avec Galéas Sforza, 136, 137; avec la duchesse de Savoie, 137; annonce à Louis XI la bataille de Morat, 137; son procès avec la maison de la Trémoïlle, 140, 141; est créé sénéchal de Poitou, 142; réconcilie Louis XI et la duchesse de Savoie, 142; sa correspondance avec Cico Simonetta, 144, 145; s'associe aux menaces de Louis XI contre le Pape, 145-147; négocie avec les ambassadeurs portugais, 147; apprend la mort de Charles le Hardi, 150; est envoyé en mission en Artois, 151-158; sa disgrâce, 158; est envoyé en Bourgogne 160-162; est nommé ambassadeur à Florence, 162-172; se rend à Turin 172-177; à Milan, 178-182; à Rome, 183; son séjour à Florence, 184-194; reçoit à Milan l'hommage du fief de Gênes, 195-202; revient à Turin, 202-210; s'arrête à Lyon 214-216; rejoint le roi, 216-218; sa correspondance avec les ambassadeurs milanais, 218-235; reçoit Louis XI dans ses domaines, 236; suite de sa correspondance avec les ambassadeurs milanais, 237-242; traite avec les ambassadeurs anglais, 243; suite de sa correspondance avec les ambassadeurs milanais, 243-277; suite de son procès avec la maison de la Trémoïlle, 277-281; suite de sa correspondance avec les ambassadeurs milanais, 281-295; est envoyé par Louis XI aux frontières de Savoie, 296-313; rejoint Louis XI, 313; suite de sa correspondance avec les ambassadeurs milanais, 313-318; soins qu'il donne à Louis XI pendant sa maladie, 319-321; se rend en Poitou, 321-323; reçoit Louis XI à Argenton, 324-326; sa mission en Bresse, 326-328; affaiblissement de son crédit pendant les derniers jours de la vie de Louis XI, 334-336; assiste à ses obsèques, 337; prend part aux délibérations des États-Généraux de Tours, II, 1-12; revendications dirigées contre lui par la maison de la Trémoïlle 13-18; achète le comté de Dreux, 19; suite de son procès, 20-26; ses complots pendant la régence d'Anne de Beaujeu, 26-45; suite de son procès, 46-48; se retire en Bourbonnais, 49-53; est arrêté, 54-60; suite de son procès 61, 62; est condamné à dix ans d'exil, 63, 64; suite de son procès, 65-67; ses réclamations à Florence, 68-73; naissance de sa fille, 74; rentre en faveur auprès de Charles VIII, 75-94;

combat le projet d'expédition en Italie, 95-97; accompagne Charles VIII à Vienne, 98-103; passe les Alpes avec Charles VIII, 104; est nommé ambassadeur à Venise, 104; se rend à Venise, 105-120; ses efforts pour négocier la paix, 121-143; pour retarder la défection des Vénitiens, 144-168; pour empêcher la conclusion d'une ligue contre la France, 169-172; ses projets en faveur des chrétiens d'Orient, 173-175; apprend la conclusion de la ligue, 176-189; sages avis qu'il donne au duc d'Orléans, 189, 190; dernières démarches près de la seigneurie de Venise, 191-200; rumeurs inquiétantes qui circulent à son sujet à Venise, 201, 202; quitte Venise, 202, 203; se rend à Florence, 204-207; rejoint Charles VIII, 208; conseille de maintenir l'alliance de Florence, 209-214; ses négociations avec les provéditeurs vénitiens, 215, 216; combat à Fornoue, 217; reprend les négociations, 217-230; signe la paix avec le duc de Milan, 231-233; est de nouveau envoyé à Venise, 234-237; s'arrête, à son retour, chez le duc de Milan, 237, 238; rentre en France, 239-245; reste étranger aux affaires publiques pendant les dernières années du règne de Charles VIII, 246-252; assiste au sacre de Louis XII, 253, 254; adresse de nouvelles réclamations à Florence, 255, 256; autres démêlés judiciaires, 257, 258; marie sa fille à René de Brosse, 258-260; offre ses services à Louis XII, 261-269; réitère ses réclamations à Florence, 270-273; sa mort, 274-290.

Comminges, *voyez* Lescun.

Constantin, *voyez* Aserito.

Contarini (Zaccaria), II, 182.

Contay (Louis, seigneur de), I, 126, 127.

Conti (Donato de), I, 227-229.

Corneretto (Pierre-Paul de), I, 315.

Corsant (seigneur de), I, 327.

Costabili (Antoine de), II, 210.

Coué (Mery de), I, 78.

Coulon, vice-amiral, I, 333.

Courtisolles, *voyez* Vanizon.

Craon (Georges de la Trémoïlle, seigneur de), I, 72, 161; II, 18.

Créquy (Jean de), I, 53.

Crèvecœur (Antoine de), I, 53, 152.

Crèvecœur (Philippe de), I, 83, 152; II, 5.

Croy (Archambaut de), I, 44.

Croy, *voyez* Chimay.

Culant (le seigneur de), II, 5, 53.

Dammartin (Antoine de Chabannes, comte de), I, 77, 111, 113.

Danett (Thomas), II, 289.

Deschamps (Michel), II, 77.

Despars (Jacques), médecin, I, 71.

Diable (Olivier le), *voyez* Le Diable.

Doriole (Pierre), chancelier, I, 57, 154.
Doyac, I, 146, 323, 324, 335; II, 11.
Driessche (Jean Van den), I, 334-336.
Dunois (comte de), I, 296, 297, 299-302, 304, 306, 310, 312, 328; II, 34, 38, 42, 54, 80, 81.
Durazzo (archevêque de), II, 174, 175.

Écosse, *voyez* Marguerite.
Édouard IV, roi d'Angleterre, I, 62, 64-67, 73, 76, 109, 111, 120-123, 230, 241, 242, 246, 261, 263, 266, 268, 269, 287, 288.
Espagne (roi d'), *voyez* Ferdinand V.
Étampes (duc d'), II, 287.
Estivalle (Richard), II, 17, 21.
Estouteville (le seigneur d'), I, 87; II, 77.
Exeter (duc d'), I, 65, 66.

Ferdinand V, roi d'Espagne, I, 271; II, 84, 94, 100, 127, 161, 166, 176, 187.
Ferdinand Ier, roi de Naples, I, 175, 208-210, 216, 217, 220-225, 232, 233, 239, 244, 245, 302; II, 92, 93, 182.
Ferdinand II, roi de Naples, II, 197, 230, 234, 247.
Ferrare (Hercule, duc de), I, 203, 222, 318; II, 121, 206, 210, 211, 221, 229.
Fimarcon (seigneur de), I, 111.
Foix (cardinal de), I, 232, 282.
Foix, *voyez* Narbonne.
Fou (Jean du), I, 107, 154.
Fou (Yvon du), II, 36.
Fouille (Robert de la), I, 280.
France, *voyez* Beaujeu, Charles VI, Charles VII, Charles VIII, Guyenne, Henri III, Louis XI, Louis XII, Savoie.
François de Paule (saint), I, 145, 333.
Frédéric, prince de Tarente, puis roi de Naples, I, 137-139, 147, 150, 207, 208, 210-216, 240, 245-247, 250, 258, 264, 272, 287, 292, 295, 296, 325.
Frédéric III, empereur, I, 189, 230, 244, 246-248, 264-266, 288.

Gaddi (François), I, 249, 257, 263, 269, 274, 276, 288, 290-293, 322, 325.
Gannay (Jean de), président au parlement de Paris, II, 229, 230.
Gardeteau (Jacques), sergent, II, 67.
Gaymar, I, 41, 46.
Gaymar (Jean), I, 46.
Genève (Jacques de Savoie, comte de), I, 208, 312.
Gevaro (Gratian de), II, 84.
Graville (Louis de), amiral de France, II, 105.
Grimani (Antoine), II, 186.
Grolée, *voyez* Illins.
Grupello (Damien de), II, 137.
Gueldre (duc de), I, 68, 69.
Guesclin (Bertrand du), II, 8.

Guicciardin (Jacques), I, 272.
Guilloton (Pierre), sergent, II, 46, 47.
Gurck (Raymon Pérauld), cardinal de), II, 124, 146.
Guyenne (Charles, duc de), I, 53, 72-78, 105, 107, 111, 115.
Gyé (Pierre de Rohan, seigneur de), II, 150, 218, 219, 227-229, 231-233.

Halewyn (Georges d'), I, 42, 46.
Halewyn (Guillaume d'), I, 43.
Halewyn (Jean d'), I, 157.
Halewyn (seigneur d'), I, 53.
Halewyn, *voyez* Piennes.
Hamal (Anselme de), I, 45.
Hamme (seigneur de), I, 52.
Hastings (William lord), I, 66, 122, 123.
Haveskerke (Catherine d'), I, 45.
Henri VI, roi d'Angleterre, I, 44, 46, 63, 65.
Henri VII, roi d'Angleterre, I, 76; II, 27, 83.
Henri, roi de Castille, I, 74, 76.
Henri III, roi de France, II, 28S.
Hongrie (roi de), *voyez* Mathias.
Hornes (Jean de), I, 48.
Howard (John, lord), I, 119.
Hugonet (Guillaume) chancelier de Bourgogne, I, 79, 158-160, 213.
Humbercourt (Gui de Brimeu, seigneur de), I, 56, 124, 130, 158-160.
Humières (Philippe d'), I, 157.

Illins (Philibert de Grolée, seigneur d'), I, 205, 213, 259, 299, 300, 302, 303, 306, 307, 309, 326.
Imola (Jean-Baptiste d'), I, 257, 287, 288, 290, 293.
Innocent VIII, pape, II, 63.

Janly (Jean de), I, 89.
Jarrye (Antoine de), II, 13, 14.
Jean, roi d'Aragon, I, 74, 109.
Jean, dit de Gand, ermite, I, 327.

Ladislas, roi de Bohême, II, 84.
La Fon (Jean de). II, 256.
La Heuse (seigneur de), II, 75.
Lalaing (Mahaut de), I, 45.
Lalaing (Philippe de), I, 52.
Lampugnani (Jean), I, 166.
Lancelot, *voyez* Macedonia.
Landais (Pierre), II, 39.
Lannoy (Baudouin de), II, 27.
La Pie (Regnault), I, 335.
Laval (Anne de), I, 106.
Le Diable (Olivier), I, 114, 154-156, 236, 237, 294, 333, 335, 336; II, 11, 56, 57, 96, 261.
Ledoux (Antoine), procureur, II, 47, 67.
Le Mercier (Nicolas), II, 59.
Le Roux (Olivier), II, 11.
Lescun (Odet d'Aydie, seigneur de), I, 73, 75, 91, 154, 161; II, 42.
Leyguyn (Jean de), I, 174, 177, 259.
L'Hermite (Tristan), I, 154; II, 38.
L'Huilier (Philippe), II, 11.
Ligny (Louis de Luxembourg, comte de), II, 209, 231, 233.
Lisques (Matthieu de), I, 45.

Lorin (Pellegrin), II, 85, 89, 90, 129, 255, 269.
Lorin (Philippe), II, 85.
Lorraine (René, duc de), I, 116, 148, 225, 316; II, 35, 50, 84.
Louf (Étienne), I, 334, 335.
Louhans (Philippe de), I, 53.
Louis XI, ami de Charles de Bourbon, I, 44; péril qu'il court à Péronne, 57; assiste à la prise de Liége, 58-60; fomente des complots contre le duc de Bourgogne, 69, 70; corrompt Lescun et Commines, 72-88; bienfaits dont il comble Commines, 90-97; ne se laisse pas arrêter par l'opposition du parlement, 97-103; conduit Commines dans ses domaines, 103-108; faveurs qu'il accorde à Commines, 110-115; traite avec les Anglais, 120-123; dépouille le roi René, 135, 136; traite avec le duc de Milan, 136, 137; avec la duchesse de Savoie, 137; détruit les titres de la maison de la Trémoïlle, 140-142; sa lutte contre le pape, 145-147; apprend la mort de Charles le Hardi, 150, 151; envahit ses États, 151-159; ce qu'il demandait à ses ambassadeurs, 163, 164; ses sympathies pour les Milanais et les Florentins, 164-171; envoie Commines comme ambassadeur à Milan et à Florence, 171-213; confiance qu'il témoigne à Commines, 218; ses rapports avec les ambassadeurs milanais, 223-235; se rend à Thouars, 236, 237; propos étranges qu'il tient aux ambassadeurs italiens, 238, 239; veut se faire livrer le duc de Savoie, 240; prolonge les négociations relatives au mariage du dauphin avec une princesse anglaise, 241-247; envahit la Franche-Comté, 250; ses relations avec les ambassadeurs italiens, 251-276; apprend la nouvelle de la bataille de Guinegate, 277; favorise Commines dans ses démêlés judiciaires, 277-281; dépêches italiennes relatives à Louis XI, 281-293; applaudit à la chûte de Cico Simonetta, 294, 295; charge Commines de lui faire remettre le duc de Savoie, 296-314; suite de ses intrigues en Italie, 315-318; est frappé d'apoplexie, 319, 320; sa convalescence, 321-323; se rend à Argenton, 324; intervient de nouveau dans les affaires de Savoie, 325-327, devient de plus en plus souffrant, 328, 329; conclut le traité d'Arras, 330; recommande à son fils ses serviteurs, 331, 332; sa mort, 333-338. Cité, II, 5, 11, 13, 18, 23-25, 56, 57, 59, 79, 171, 253, 268.
Louis XII, duc d'Orléans, puis roi de France, intervient dans les affaires d'Italie, I, 305; est l'objet de la méfiance de Louis XI, 332; ses intrigues pendant la régence d'Anne de Beaujeu, II, 2-5, 12, 28-36, 39, 41, 42, 52-

54, 58 ; est fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, 62, 63; recouvre la liberté, 80-82, 84, 96; accompagne Charles VIII en Italie, 102, 129, 130; prend le titre de duc de Milan, 175; se fortifie à Asti, 177, 180, 189, 190, 196; s'empare de Novare et y est assiégé, 214, 220-222, 228, 229, 239 ; combat l'avis de Commines, 243; songe à une nouvelle expédition en Italie, 246, 247 ; monte sur le trône, 253, 254; Ludovic Sforza tombe en son pouvoir, 261 ; ses projets relativement aux affaires des Pays-Bas et d'Italie, 261-270.

Luchi (François), II, 288.

Lude (Jean Daillon, seigneur du), I, 127, 154, 157, 158, 274, 283.

Luglio (Antoine), II, 130.

Luxembourg (François de), II, 288.

Luxembourg (Madeleine de), II, 288.

Luxembourg, *voyez* Ligny, Saint-Pol.

Macedonia (Lancelot de), I, 217, 224, 246, 272.

Machiavel, II, 206, 207, 270.

Magiolino (François), II, 159.

Magno (Bernard del), II, 136, 137.

Mahomet II, II, 6, 109, 170.

Maine (comte du) I, 52, 280.

Mantoue (marquis de), I, 198, 287; II, 140, 199, 202, 215, 217-219, 223, 226, 228.

Marguerite, reine de France, I, 322.

Masselin (Jean), II, 10.

Mathias, roi de Hongrie, I, 224, 244, 246.

Maximilien, empereur, I, 146, 254, 259, 261, 262, 266, 276, 277, 285, 290, 316; II, 19, 27, 50, 68, 78, 79, 82, 83, 86, 112, 114, 150, 166, 170, 176, 181, 184, 187, 193, 197, 261, 268.

Médicis (Antoine de), I, 195, 207, 214, 216.

Médicis (Cosme de). II, 278.

Médicis (Julien de), I, 166, 172, 183.

Médicis (Laurent de), I, 172, 179-182, 185, 186, 190-194, 198, 201, 206, 209, 214, 221, 238, 239, 248, 249, 258, 263, 271, 273, 287, 288, 291, 294, 299, 304, 305, 315, 322, 325 ; II, 49, 63, 68-73, 77, 78, 82-85, 129, 279.

Médicis (Lionetto de), I, 311.

Médicis (Pierre de), II, 85-87, 93, 95, 98-101, 113, 123, 126, 129, 130, 144-148, 157, 158, 247, 249.

Menesès (Antoine de), II, 289.

Mesnil (Simon, seigneur du), II, 55, 250.

Michon, avocat, II, 61, 62.

Milan (François Sforza, duc de), I, 179, 228 -230; II, 171.

Milan (Galéas-Marie Sforza, duc de), I, 109, 136, 137, 144, 165-171, 179, 229, 230, 281 ; II, 171, 279.

Milan (Jean-Galéas-Marie Sforza, duc de), I, 180, 187, 188, 195-213, 318, 323; II, 97, 103, 105, 143.

Milan (Ludovic Sforza, duc de), I, 304; II, 90, 97, 104, 105, 131, 134, 135, 139, 141, 143, 147-149, 151, 157, 159-161, 166, 169-171, 176, 177, 182-185, 188, 191, 193, 196, 197, 199-201, 210, 211, 214, 225, 228-233, 235, 237-241, 246, 251, 261.
Milan (Bonne de Savoie, duchesse de), I, 166-171, 173-182, 187-191, 195-210, 214-230, 237, 256, 265, 294.
Miolans (Louis de), maréchal de Savoie, I, 203; II, 80, 81.
Mogenson (Hans), II, 289.
Montauban (évêque de), *voyez* Amboise (Georges d').
Montferrat (marquis de), I, 173, 175, 282.
Montferrat (marquise de), II, 223, 225.
Montferrat, *voyez* Savoie.
Montpensier (Gilbert de Bourbon, comte de), II, 141.
Morlhon (Antoine de), I, 210, 246, 273, 290.
Morvilliers (Pierre de), I, 50.
Muris (Rufin de), I, 205, 299, 300.

Naples, *voyez* Alphonse, Ferdinand, Frédéric.
Narbonne (Jean de Foix, seigneur de), I, 122.
Nassau (Engelbert, comte de), II, 82.
Nasi, II, 250, 255.
Nédonchel (Gilles de), I, 157.
Néele (Jeanne de), I, 48.
Nemours (duc de), I, 160, 278; II, 10.
Nevers (comte de), II, 257, 265.
Norri (François), II, 86, 91.
Noyer (Renaud du), II, 19, 21, 23.

Ongnies (Philippe d'), I, 52.
Orange (prince d'), I, 123, 189, 213; II, 62, 84.
Orléans (duc d'), *voyez* Louis XII.
Ottomans (empereurs), *voyez* Bajazet II, Mahomet II.

Palatin (comte), II, 86.
Palavicini (marquis), I, 196.
Palmeri (Pierre), I, 294.
Papes, *voyez* Alexandre VI, Innocent VIII, Sixte IV.
Paris (évêque de), II, 265.
Pavie (cardinal de), I, 183.
Pazzi (Pierre de), I, 165, 287.
Pellieu (Jean), conseiller au parlement, II, 21, 46.
Pelvoisin (Mathurin de), II, 37.
Percane (Antoine), II, 26.
Perauld, *voyez* Gurck.
Petit (Étienne), I, 256.
Petrasancta (François de), I, 143, 145, 297, 298; II, 279.
Pèlerin (Pierre), II, 281, 285.
Philippe, roi de Castille, II, 86, 261, 265, 267.
Piédefer, avocat, II, 25, 61, 62, 73.
Piennes (Louis de Halewyn, seigneur de), II, 218, 227, 228.
Pistoie (seigneur de), II, 182.
Pitigliano (comte de), II, 165.

Pise (archevêque de), I, 287.
Plantes (Pierre des), II, 21.
Pouillé (René de), II, 37, 38, 45, 46.
Poitiers (Diane de), II, 288.
Polignac, *voyez* Beaumont.
Pompadour (Geoffroy de), évêque de Périgueux et du Puy, II, 2, 5, 54, 58, 63, 262-265.
Pontbriant (François de), I, 316; II, 57, 58.
Portinari (Thomas), I, 227.
Portugal (roi de), *voyez* Alphonse V.
Pot, *voyez* Roche,
Préaux (Jacques des), I, 43.
Provence (roi de), *voyez* René.

Quanvese (Gérard), I, 66.
Quingey (Simon de), I, 75.

Rapine, I, 127.
Ravenstein (Simon de), I, 152.
René, roi de Provence, I, 135, 136, 175, 176, 184, 309.
Renty (seigneur de), I, 130.
Repoli (Antoine del), II, 91, 92.
Rhin (comte palatin du), I, 54.
Riario (Jérôme), I, 174, 232, 251, 254, 257, 260, 263, 286, 287.
Ridolfi (Jean-Baptiste), II, 191.
Rieux (Jean, seigneur de), maréchal de Bretagne, II, 262, 266.
Riverol (Geoffroi de), I, 142.
Rivière (Poncet de), I, 161.
Robia, I, 310.
Roche (Philippe Pot, seigneur de la), II, 9, 10.
Rochefoucauld (Guillaume de la), I, 107.
Rochefoucauld (Jacques de la), I, 107.
Rochefoucauld (Jeanne de la), I, 107.
Rochefoucauld (Philippe de la), I, 107.
Rochejacquelein (seigneur de la), II, 257.
Rochelle (Mérichon de la), I, 119, 120.
Rohan, *voyez* Gyé.
Rolin (Nicolas), I, 84.
Rome (François de), II, 159.
Romont (Jacques de Savoie, comte de), I, 312,
Rossi (Lionetto de), I, 144, 145, 214, 322; II, 83.
Rothelin (Philippe de), maréchal de Bourgogne, I, 203.
Rovère (Julien de la), cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, I, 146, 251, 254, 274; II, 112, 117, 118.

Sacramoro (Philippe), I, 185, 191, 201.
Saint-Malo (cardinal-évêque de), *voyez* Briçonnet (Guillaume).
Saint-Pierre-ès-Liens (cardinal de), *voyez* Rovère.
Saint-Pol (Jacques de), I, 124.
Saint-Pol (Louis, comte de), connétable de France, I, 116, 124-128, 130, 131, 336.
Saint-Pol (bâtard de), I, 53.
Saint-Vallier (seigneur de), II, 2.
Saint-Vital (cardinal de), I, 251, 254, 270.
Salazar (Jean), I, 52.
Sallet (Jean de), II, 255.

Saluces (Louis, marquis de), II, 40, 41.
San-Severino (Galéas de), II, 248.
San-Severino (Robert de), I, 175, 177, 178, 181, 215, 216, 227, 228, 294, 296, 302, 304, 305.
Sanzay (seigneur de), II, 258.
Sassenage (Marguerite de), I, 213.
Sasseti (Cosme), II, 39-41, 49, 68-71, 73, 77, 79, 82, 83, 248, 255.
Sasseti (François), I, 325 ; II, 255, 269.
Saubonne (Michelle de), II, 267.
Savanarola (Jérôme), II, 205, 216, 247, 250, 254.
Savelli (cardinal), II, 156.
Saveuse (bâtard de), I, 48.
Savoie (Charles Ier, duc de), I, 172, 281, 282, 328.
Savoie (Charles II, duc de), II, 240.
Savoie (Philibert Ier, duc de), I, 213, 240, 281, 283, 297-303, 306, 309, 312-314, 326-328.
Savoie (Anne de), I, 210.
Savoie (Blanche de Montferrat, duchesse de), I, 282 ; II, 221, 223.
Savoie (Blanche Sforza, duchesse de), I, 172, 313.
Savoie (Charlotte de), *voyez* Charlotte.
Savoie (Louise de), *voyez* Angoulême (duchesse d').
Savoie (Marie de), *voyez* Rothelin.
Savoie (Yolande de France, duchesse de), I, 137, 142, 143, 172, 173, 194, 195, 202, 206, 207, 209, 211-213.
Savoie, *voyez* Bresse, Genève, Milan.
Scales (Antoine Widwille, lord), I, 109.
Scalione (Hector). I, 175, 176.
Sexto (Martin de), I, 244.
Sforza (Ascagne), cardinal, II, 154, 155, 201.
Sforza (Jean-Galéas), II, 105, 143, 171.
Sforza (François), comte de Santa Flora, II, 232-234, 241, 242.
Sforza, *voyez* Milan, Savoie.
Silly (Jacques de), I, 297.
Simonetta (Cico), I, 143, 144, 166-171, 196, 201, 216, 217, 226, 227, 230, 239, 285, 295, 296.
Sixte IV, pape, I, 167-171, 174, 182-184, 210, 216, 219-221, 232, 233, 237, 251, 252, 254, 261, 263, 266, 269, 274, 275, 286-288, 291-293, 305.
Sleidan (Jean), II, 288.
Soderini (François), évêque de Volterre, II, 256.
Soderini (Paul-Antoine), II, 106, 121-123, 126, 129, 130, 139, 144, 145.
Soderini (Pierre), II, 97, 270.
Spinelli (Jean-Baptiste), II, 126, 129, 130.
Spinelli (Laurent), II, 63, 72, 83, 92, 98, 99, 101.
Spinelli (Thomas), II, 206, 208, 213, 214.
Stanley (Thomas, lord), I, 119.
Stella (Pierre), II, 254.
Stélenaert (André), I, 56.

Tarente (prince de), *voyez* Frédéric.
Tassini (Antoine), I, 294.
Thérouanne (évêque de), I, 319.
Tindo (Louis), I, 140; II, 21.
Tornabuoni (Laurent), II, 248, 255.
Trazegnies (Anselme de), I, 45.
Trazegnies (Anne de), I, 45.
Trémoïlle (Georges de la), II, 288.
Trémoïlle (Louis de la), I, 99, 100, 141, 278-281; II, 23, 25, 26, 37, 62, 63, 66, 210, 224, 288.
Trémoïlle, *voyez* Craon.
Trivulce (Antoine), évêque de Côme, II, 169, 175, 201.
Trivulce (Jean-Jacques), II, 165.
Troïlo, I, 256.
Trotto (Mario), I, 180.

Urbin (duc d'), I, 301; II, 182.
Urfé (seigneur d'), I, 76.
Ursino (Virginio), II, 166.
Uutkerke (Roland d'), I, 43.

Vallevant, I, 248.
Vanizon, I, 248.
Varèse (Pierre-Paul de), II, 137.
Varssenaere (Maurice de), I, 43.
Vecchio (Mathieu del), II, 90.
Vendel (Olivier de), II, 19.
Vendôme (comte de), I, 53.
Verceil (évêque de), I, 205.
Vernade (Charles de la), II, 55.
Vesc (Étienne de), sénéchal de Beaucaire, II, 13-15, 96, 97, 124, 144.
Vespucci (Gui), I, 183; II, 278.
Vespucci (Gui-Antoine), II, 214, 278.
Vespuce (Améric), II, 278.
Vicomercati (Taddeo), II, 118, 119, 137, 138, 145-147, 151-157, 165-167, 175, 202.
Visconti (Charles), I, 226, 255, 256, 260-265, 283, 291, 315, 316.
Visconti (François-Bernard), II, 169, 175.
Vitrian (Jean), II, 289.
Vivonne (André de), II, 73.
Volte (seigneur de la), II, 166, 169, 171.
Volterre (évêque de), *voyez* Soderini.
Volvire (François de), I, 107.

Warwick (Richard, comte de), I, 60-62.
Wasiers (Hellin de), I, 320.
Wenloch (John), I, 61-66, 121.
Werbecque (Peterkin), II, 181.

Zizim, II, 174.
Zorzi (Jérôme), II, 181.

TABLE DES MATIÈRES.

VI. Commines pendant la minorité de Charles VIII 1
VII. Commines rentre en faveur près de Charles VIII . . . 75
VIII. Ambassade de Commines a Venise 104
IX. Suite de l'expédition d'Italie. 204
X. Dernières années du règne de Charles VIII 246
XI. Avénement de Louis XII 253
XII. Mort de Commines. 274

DOCUMENTS CITÉS.

Déposition d'Antoine de Jarrye (9 septembre 1483) 13
Déposition de Jean Chambon (6 février 1484). 17
Interrogatoire de Commines (19 juillet 1484). 21
Second interrogatoire de Commines (28 juillet 1484) 22
Supplique de l'avocat de Louis de la Trémoïlle (30 août 1484) . . . 25
* Lettre de Commines au bailli de Chartres (août 1484). 26
* Lettre du duc d'Orléans à Charles VIII (14 janvier 1485) 28
* Discours du duc d'Orléans au Parlement de Paris (17 janvier 1485). 30
Ordonnance de Charles VIII, qui révoque Commines de sa charge de sénéchal de Poitou (15 septembre 1485). 36
* Lettre de Commines à Charles VIII (6 novembre 1485) 37
Lettre de Cosme Sasseti au seigneur du Bouchage (25 décembre 1485). 39
Lettre du seigneur du Bouchage à Cosme Sasseti (25 avril 1486). . . 41

* Lettre de Commines (sans date). 42
* Lettre de Commines au seigneur de Brosse (sans date) 44
* Procès-verbal du sergent Pierre Guilloton (11 mars 1486) 46
Lettre de Commines à Laurent de Médicis (9 mai 1486) 49
Sauf-conduit donné à Commines (24 août 1486) 50
Ratification du sauf-conduit par le Parlement (26 août 1486). . . . 51
Déclaration de Basquet sur la saisie d'une lettre écrite par Commines (15 février 1487) 55
Arrêt du Parlement qui ordonne que Commines soit détenu en la conciergerie du palais (17 juillet 1487) 58
Arrêt du Parlement qui permet à Commines d'entendre la messe dans sa prison (21 juillet 1487) . . . . . *ib.*
Interrogatoire de Commines (23 juillet 1487). 59
* Lettre de Laurent Spinelli à Laurent de Médicis (28 mars 1488) . . 63
Arrêt du Parlement qui condamne Commines à dix ans d'exil (24 mars 1489) 64
* Supplique de Commines 66
Lettre de Commines à Laurent de Médicis (5 août 1489) 68
* Convention entre Commines et François Sasseti (6 novembre 1489) . 69
* Lettre de Laurent de Médicis à Commines (11 décembre 1489). . . 70
* Lettre de Commines à Laurent de Médicis (5 mars 1490). 71
* Lettre de Laurent Spinelli à Laurent de Médicis (25 mars 1490) . . 72
* Lettre de Cosme Sasseti à Laurent de Médicis (8 octobre 1490) . . 73
Lettre de Commines à Anne de Beaujeu (12 septembre 1489). . . . 75
* Lettre de Commines au duc de Bourbon (4 janvier 1490). 76
* Lettre de Cosme Sasseti à Laurent de Médicis (16 juillet 1490). . . 77
* Lettre de Cosme Sasseti à Laurent de Médicis (13 avril 1491) . . . *ib.*
* Lettre de Commines à Laurent de Médicis (21 avril 1491) 78
* Lettre de Commines à Laurent de Médicis (3 décembre 1491) . . . 81
* Lettre de Laurent Spinelli à Laurent de Médicis (14 décembre 1491). 83
* Lettre de Commines à Laurent de Médicis (12 janvier 1492). . . . *ib.*
* Lettre de Commines à Pierre de Médicis (9 août 1492) 85
* Lettre de Commines à Pierre de Médicis (8 mai 1493) 86
Lettre de François della Casa à Pierre de Médicis (18 juin 1493) . . 87
Lettre de François della Casa à Pierre de Médicis (28 juin 1493) . . 88
Lettre de François della Casa à Pierre de Médicis (16 et 17 juillet 1493). 90
Lettre de François della Casa à Pierre de Médicis (21 juillet 1493). . 92
Lettre de François della Casa à Pierre de Médicis (31 août 1493) . . 93
Lettre de François della Casa à Pierre de Médicis (3 septembre 1493). *ib.*
Lettre de François della Casa à Pierre de Médicis (9 novembre 1493) . 94

Lettre de l'évêque d'Arezzo à Pierre de Médicis (29 novembre 1493) . 94
Lettre de François della Casa à Pierre de Médicis (14 janvier 1494) . 95
Lettre de Commines à Pierre de Médicis (6 août 1494) 98
Lettre de Commines à Laurent Spinelli (6 août 1494) 99
* Lettre des ambassadeurs florentins à Venise, aux Huit de Pratique (1er octobre 1494) 106
* Lettre de Paul Soderini à Pierre de Médicis (1er octobre 1494). . . *ib.*
* Lettre de Paul Soderini aux Huit de Pratique (3 octobre 1494) . . 109
* Sommaire du discours de Commines à la seigneurie de Venise (3 octobre 1494) 111
* Communication faite par Commines à la seigneurie de Venise (3 octobre 1494) 113
* Délibération du Sénat de Venise (9 octobre 1494) 115
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (7 octobre 1494). . . 119
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (11 octobre 1494). . *ib.*
* Lettre de Paul Soderini aux Huit de Pratique (5 octobre 1494) . . 121
* Lettre de Paul Soderini à Pierre de Médicis (6 octobre 1494) . . . 123
* Lettre des ambassadeurs florentins à Venise aux Huit de Pratique (11 octobre 1494) 124
* Lettre de Pierre de Médicis à Paul Soderini (11 octobre 1494). . . 126
Lettre de Philippe Valori à Pierre de Médicis (13 octobre 1494). . . 129
Lettre de Paul Soderini à Pierre de Médicis (16 octobre 1494) . . . 130
Dépêche chiffrée jointe à cette lettre (même date) 131
* Lettre de Bernard del Magno au duc de Milan (13 octobre 1494) . . 136
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (17 octobre 1494) . . 137
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (22 octobre 1494) . . 138
Lettre de Paul Soderini à Pierre de Médicis (22 octobre 1494) . . . 139
Lettre écrite au camp de Charles VIII (novembre 1494) 143
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (18 novembre 1494). 146
* Lettre de Commines au duc de Milan (27 novembre 1494) 149
* Lettre du Sénat de Venise à ses ambassadeurs près de Charles VIII (28 décembre 1494) . . . . . *ib.*
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (7 janvier 1495) . . 151
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (11 janvier 1495). . 152
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (21 janvier 1495) . . 154
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (25 janvier 1495) . . 156
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (27 janvier 1495) . . 157
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (31 janvier 1495) . . *ib.*
* Lettre du duc de Milan à Commines (12 janvier 1495) 159
* Lettre de Commines au duc de Milan (4 février 1495). 160

* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (6 février 1495) . . 161
* Réponse du Sénat de Venise à une communication de Commines (février 1495) 163
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (26 février 1495) . . 165
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (2 mars 1495) . . . 166
* Lettre du duc de Milan à Commines (4 mars 1495) 168
Lettre de Commines au duc de Milan (9 mars 1495). 170
* Lettre des ambassadeurs milanais à Venise, au duc de Milan (10 mars 1495). 175
Lettre de Commines à Charles VIII (avril 1495). 180
Lettre de Commines à Charles VIII (avril 1495). 183
* Lettre de Commines au cardinal de Saint-Malo (avril 1495) 187
Lettre du duc d'Orléans au duc de Bourbon (14 avril 1495) 189
Lettre du duc d'Orléans au duc de Bourbon (22 avril 1495) 190
* Lettre de Commines au duc de Milan (9 avril 1495) 191
* Lettre de Jean-Baptiste Ridolfi aux Dix de la Balie (25 avril 1495) . *ib.*
* Discours de Commines au Sénat de Venise (24 mai 1495) 192
* Lettre de Commines à Charles VIII (24 mai 1495). 193
* Lettre d'Antoine Trivulce au duc de Milan (10 mai 1495) 200
* Lettre de Taddéo Vicomercati au duc de Milan (6 juin 1495). . . 202
* Lettre de la seigneurie de Florence à ses ambassadeurs près de Charles VIII (13 juin 1495). 206
* Lettre de la seigneurie de Florence à ses ambassadeurs près de Charles VIII (19 juin 1495). . . . . *ib.*
* Lettre de la seigneurie de Florence à Jean Bentivoglio (19 juin 1495) 207
* Lettre de la seigneurie de Florence à ses ambassadeurs près de Charles VIII (20 juin 1495) 208
* Lettre des Dix de la Balie de Florence aux mêmes ambassadeurs (20 juin 1495) . . . . . *ib.*
* Lettre du duc de Ferrare à Antoine de Costabili (21 juin 1495). . . 210
* Lettre du duc de Ferrare à Commines (2 juillet 1495) . . . . . *ib.*
* Lettre des Dix de la Balie de Florence à Commines (6 juillet 1495) . 213
Lettre de Jacques de Thenray (7 juillet 1495). 218
Instructions du Sénat de Venise à ses provéditeurs (22 juillet 1495) . 221
* Lettre de Commines au marquis de Mantoue (24 juillet 1495) . . . 223
* Instructions du duc de Milan à Jules Cattanei (12 septembre 1495) . 225
* Convention relative à la délivrance de la garnison de Novare (20 septembre 1495) 228
* Lettre du comte François Sforza au duc de Milan (20 octobre 1495) . 233
* Réponse du grand conseil de Venise à Commines (19 novembre 1495). 235

* Lettre de Commines au duc de Milan (17 décembre 1495). 240
* Lettre du comte François Sforza au duc de Milan (18 décembre 1495). 241
* Lettre du duc de Milan à Commines (sans date) 242
* Lettre de la seigneurie de Florence à Néri Capponi (12 octobre 1495). 243
* Lettre des Dix de la Balie de Florence à leurs ambassadeurs en France (10 juin 1497). 248
* Lettre des Dix de la Balie de Florence aux mêmes (1er juillet 1497) . *ib.*
* Lettre des Dix de la Balie de Florence aux mêmes (31 août 1497) . *ib.*
* Lettre des Dix de la Balie de Florence à Commines (14 septembre 1497) . . . . . *ib.*
* Lettre des Dix de la Balie de Florence à Commines (28 septembre 1497). 249
Lettre de Commines à la seigneurie de Florence (20 juillet 1499) . . 255
Lettre de Commines à la seigneurie de Florence (1er avril 1502) . . 256
Lettre de Commines à la reine Anne de Bretagne (17 juillet 1505). . 262
Lettre de Commines à la reine Anne de Bretagne (23 juillet 1505) . . 264
* Lettre de Jacques de Beaune (10 juillet 1505) 266
* Lettre de Jacques de Beaune (11 juillet 1505) 267
* Lettre de Commines à la seigneurie de Florence (2 juin 1507). . . 269
* Lettre de Commines à la seigneurie de Florence (27 novembre 1509). 271
* Lettre de Commines à la seigneurie de Florence (22 mars 1510) . . *ib.*
* Lettre de Commines à la seigneurie de Florence (25 août 1511) . . 272
* Lettre du duc de Milan à François de Petrasancta (29 octobre 1476) . 279

—

TABLE ANALYTIQUE 291

ERRATA.

Tome Ier, p. 196, l. 6. Au lieu de *palais,* lisez *château.* Il s'agit ici du *Castello de porta Giovia,* (en latin : *Castellum portae Jovis).*

» p. 202, l. 11. Effacez la signature : *Alexandre,* comme superflue. C'est celle d'un secrétaire.

» p. 203, l. 30. Au lieu de : *Châteaugiron,* lisez : *Château-Guyon.*

» p. 248, l. 4. Au lieu de : 1470, lisez : 1479.

Tome II, p. 59, l. 26. Au lieu de : XIIIe, lisez : XXIIIe.

» p. 84, l. 30. Au lieu de : XIIIe, lisez : XIIIIe.

» p. 119, l. 17. Au lieu de : 1495, lisez : 1494.

EN VENTE

Les Vrayes Chroniques de Jehan le Bel, publiées pour la première fois par M. Polain, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8°. . . . . Fr. 10

OEuvres de Georges Chastellain, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, 8 vol. in-8° . . . . . Fr. 48

Li roumans de Cléomadès, par Adenès li Roys, publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, par M. Van Hasselt, membre de l'Académie royale de Belgique, 2 vol. in-8° . . . . . Fr. 10

Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé, publiés d'après les manuscrits de Bruxelles, Turin, Rome, Paris et Vienne, par M. Aug. Scheler, bibliothécaire du Roi, 3 vol. in-8°. . . . . Fr. 18

Li ars d'amour, de vertu et de boneurté, par Jehan le Bel, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, par M. Jules Petit, de la bibliothèque royale, tome Ier . . . . . Fr. 6

OEuvres de Froissart, publiées avec les variantes des divers manuscrits, par M. le baron Kervyn de Lettenhove. — Chroniques, tomes II et III . . . . . Fr. 12

SOUS PRESSE :

Li ars d'amour, de vertu et de boneurté, tome II

OEuvres de Froissart, Chroniques, tome IV.

Dits de Watriquet de Couvin.

Date Due

All books are subject to recall after two weeks.

DEC 7 1965

A 000 953 820 8